DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13427 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 31 MARS 1988

Emotion et polémique après l'assassinat à Paris de D. September

Les services sud-africains pourchassent les opposants exilés

Terrorisme d'Etat

L'assassinat sauvage de Dulcie September fait selon toute probabilité partie de l'offensive générale déclenchée depuis quelques mois par les services secrets sud-africains contre les militants de l'African National Congress, la plus vieille organisation anti-apartheid. Les dénégations doucereuses de M. « Pik » Botha, le ministre sud-africain des affaires étrangères, ne changeront rien à cette évidence. Elles sont d'ailleurs contredites par des déclarations récentes du ministre sud-africain de la défense, M. Magnus Malan, selon lequel « *il n'y a pas de différences entre l'ANC et toute autre organisation terroriste d'inspiration soviétique* ».

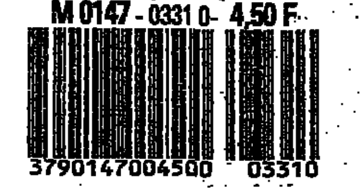
Ce qu'il y a de nouveau avec le meurtre de la rue des Petites-Ecuries, c'est qu'il a été commis dans un pays européen. Jusqu'à ces derniers mois, les agents secrets de Pretoria, en vertu d'une entente tacite conclue entre services de l'ombre, évitaient en effet de frapper leurs ennemis dans les pays occidentaux et concentraient leurs coups contre les exilés réfugiés dans les Etats frontaliers de l'Afrique du Sud. C'est ce pacte qui vient d'être déchiré. Il l'aurait été dès juillet 1987 si les services britanniques n'avaient pas déjoué à temps une tentative d'enlèvement de plusieurs militants de l'ANC.

La volonté sud-africaine d'exercer un prétendu « droit de suite » dans tous les pays de la planète illustre le durcissement intervenu à Pretoria depuis quelques mois. Les récentes émeutes noires expliquent ce phénomène, mais il prend surtout sa racine dans la montée de l'influence des formations politiques blanches les plus conservatrices, voire carrément néo-nazies. L'armée, dont dépendent les services secrets (le Directorate of Military Intelligence), a également accru son influence sur le pouvoir civil.

Résultat : désormais, tous les coups sont permis n'importe où, y compris chez Mme Thatcher, dont on sait pourtant l'opposition à des sanctions trop strictes ; y compris en France, où M. Chirac ne passe pas non plus pour un fanatique du boycottage.

Voici dorénavant Paris face à un nouveau terrorisme d'Etat, dont on connaît parfaitement le commanditaire. Espérons que M. Pasqua, ou son successeur sera aussi efficace contre ce nouveau fléau que la France l'a été contre le terrorisme national et proche-oriental. Espérons aussi que les autorités politiques oseront nommer les responsables du meurtre de Dulcie September et leur demander les explications qui s'imposent. Cela n'a pas toujours été malheureusement le cas, notamment après l'assassinat, l'an dernier, de l'avocat des opposants algériens en France, Me Mecili...

Pour le reste, il est à craindre que le climat électoral ne transforme l'assassinat de lundi en une affaire franco-française. M. Mitterrand a déjà fait savoir qu'il « s'est préoccupé auprès du gouvernement des conditions dans lesquelles a pu être exécuté l'attentat ». Quant à M. Marchais, toujours aussi peu soucieux de faire dans le détail, il a mis en cause pêle-mêle le premier ministre, son gouvernement et le président de la République, qui auraient « le sang de Dulcie September sur les mains ». Rien de moins.


M 0147 - 0331 0- 4,50 F
3790147004500 03310

Le gouvernement de Pretoria nie toute responsabilité dans l'assassinat, le mardi 29 mars, à Paris, de Dulcie September, représentante du Congrès national africain (ANC) en France, en Suisse et au Luxembourg. L'affaire suscite de vives réactions en France, en pleine campagne pour l'élection présidentielle.

Ce meurtre est un nouvel épisode de la lutte sans merci engagée entre les services de sécurité sud-africains et leur principal adversaire parmi les nationalistes noirs.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« *Le gouvernement sud-africain ne peut être tenu pour responsable de l'assassinat de Mlle September* », a affirmé le ministre des affaires étrangères, M. « Pik » Botha. Ce dernier a seulement ajouté qu'« *il y avait de sérieuses dissensions dans les rangs des organisations qui emploient la violence pour aboutir à leurs objectifs politiques* ». M. Botha n'a pas même mentionné le nom de l'ANC (Congrès national africain), précisant simplement qu'il se tenait au courant de l'évolution de la situation à Paris.

L'attentat a été accueilli ici dans l'indifférence générale, comme s'il s'agissait d'un événement qui ne concernait pas l'Afrique du Sud. Une sorte de péripétie qui a à peine été mentionnée en fin de journée dans les bulletins d'informations et qui n'a suscité aucune autre réaction.

« *C'est notre droit de rechercher et de détruire les gangsters de l'ANC où qu'ils soient. La légitime défense est non seulement un droit, c'est un devoir.* » Ces deux phrases concluaient le tract laissé au siège de l'ANC à Harare (Zimbabwe) après l'attaque, le 19 mai 1986, par un commando de Pretoria. Ce témoignage ne laisse aucun doute sur la détermination du gouvernement du président Botha de mener une guerre sans merci contre les « *terroristes* » du mouvement en exil. Comme l'a souligné le général Magnus Malan, ministre de la défense, « *il n'y a pas de différence entre l'ANC et toute autre organisation terroriste d'inspiration soviétique qui infeste le monde aujourd'hui* ».

Donc, pas de quartier. Il faut éliminer cet ennemi public numéro un dans tous ses repaires et, *a fortiori*, quand ils se trouvent à proximité du territoire sud-africain. Les événements des derniers jours en fournissent une parfaite illustration.

MICHEL BOLE-RICHARD.

(Lire la suite page 4 et nos informations pages 4 et 5.)

L'élection présidentielle

M. Mitterrand... à géométrie variable

M. Mitterrand progresse, depuis l'annonce de sa candidature, dans tous les sondages publiés. Il l'emporterait aisément au second tour. Au premier tour, M. Chirac devance M. Barre de sept points, selon la dernière enquête BVA-« Paris-Match ».

Stop ! On arrête tout et on recommence. Depuis son entrée en scène fracassante, M. Mitterrand a cassé le jeu des autres acteurs à tel point que la représentation, jusqu'alors ennuyeuse, est devenue confuse. Qui comprend quoi aux projets des trois principaux candidats, aux moyens qu'ils comptent utiliser pour les financer et aux armes politiques dont ils disposent afin de les mettre en œuvre ?

De programmes, MM. Chirac et Barre ne cessent de parler depuis des semaines, et pourtant, leurs ambitions ne passent pas les micros. Les Français, si l'on se fie aux sondages, ne croient plus dans le prêt-à-porter électoral. Le premier ministre candidat propose, logiquement, la prolongation de son bilan des deux années passées. En mars 1986, il en voulait pour cinq ans, le temps d'une législature. Il lui en reste trois, plus quatre afin d'aller au bout du nouveau septennat. Il désigne les enjeux du siècle à venir : l'Europe, l'éducation, la recherche. Et les devoirs de cette fin de siècle malheureuse : la solidarité. Mêmes priorités, mêmes mots ou presque dans le document que M. Barre a publié, mardi, et qui permet de se faire une idée, en condensé, de tout ce qu'il a dit depuis des mois. Les différences entre M. Barre et M. Chirac ne sont pas telles qu'elles ouvrent un grand débat. Il faut rechercher dans l'action passée de l'un ou l'autre les racines de divergences supposées. M. Chirac n'était pas si européen naguère et, dans les premiers mois de son dernier gouvernement, il ne se souciait pas de la recherche autant qu'aujourd'hui.

M. Barre, pour sa part, a progressé dans l'ouverture sociale par rapport à la période (1976-1981) où il était premier ministre de M. Giscard d'Estaing. Le pas ne peut pas être oublié, mais chacun a bien le droit d'évoluer. Il convient de faire crédit.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 14.)

Personnage-clé de deux Républiques

Edgar Faure est mort

Edgar Faure est décédé le mercredi 30 mars, à 7 h 45, à l'hôpital Laennec de Paris, des suites d'un cancer du pancréas. Hospitalisé le 20 février, il avait subi deux opérations. Agé de soixante-dix-neuf ans, ancien président du conseil sous la IVe République, ancien ministre, ancien président de l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française. Edgar Faure aura marqué plusieurs décennies de la vie publique. Il a « tracé un grand sillon dans notre histoire », a déclaré M. Chirac.



Un magicien de la politique

par André Passeron

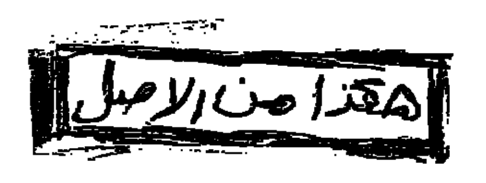
« Brillant ». Tel est le qualificatif que lui appliquaient tous ceux qui avaient connu ou ont simplement entendu Edgar Faure, ce magicien de la politique. On pourrait en ajouter bien d'autres pour définir ce petit homme rond au crâne rasé, fumant la pipe (du Jura), au zézaiement célèbre, mais à l'éloquence redoutable, doué d'une intelligence rapide, d'une culture encyclopédique et d'une mémoire sans faille.

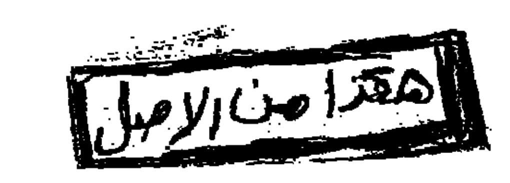
Distingué par de Gaulle à Alger en 1942, qui fait de cet avocat de trente-quatre ans, marié à « Lucie » Meyer la nièce de Julien Cain, conservateur de la Bibliothèque nationale, le chef du service législatif de son gouvernement provisoire, « Edgar », que l'on appellera ensuite « président » était, depuis, constamment resté présent sur la scène politique, tantôt sur le plateau, tantôt en coulisses, mais jamais dans l'indifférence.

Si Edgar Faure aimait à citer William James, qui disait « *d'abord continuer, ensuite commencer* », c'est essentiellement parce qu'il goûtait les maximes paradoxales ou insolites, mais surtout parce que celles-ci pouvaient caractériser le dynamisme infatigable, le constant esprit d'entreprise, la soif d'activité, la volubilité permanente de ce jeune homme prolongé qui piaffait toujours comme un débutant de se lancer dans la course ministérielle, dans la bataille politique et dans chaque compétition présidentielle, surtout quand il s'est agi, enfin, de tenter d'arriver au sommet. Quitte à commencer ensuite ce qu'il fallait d'abord et surtout continuer.

(Lire la suite page 16 et nos informations page 36.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.





Débats

JUIFS ET ARABES

Ce Proche-Orient désorienté

par DANIEL SIBONY (*)

CE qui se passe en Cisjordanie et à Gaza va plus loin qu'on ne pense et met en branle des forces obscures et inconscientes qui peuvent, selon qu'on les ignore ou qu'on apprend à les connaître, entraîner des catastrophes ou faire d'étonnantes ouvertures.

Car qu'est-ce qui, dans ces événements, alarme ?

Est-ce la révolte violente face à un pouvoir qui réprime avec abus et bavures ? En partie, mais de tels heurts *existent ailleurs* sans entraîner cette hystérie. D'aucuns rappellent les massacres commis là-bas entre Arabes, les exactions commises ici en plein Paris démocratique (*qui se souvient de la* manifestation pacifique d'Algériens pour l'indépendance de leur pays et de la police française qui en a jeté plus de trois cents à la *Seine, froidement, sans* que ça crée de grands vertiges ?...) Mais ces rappels ne servent à rien : c'est un fait : les soldats juifs n'ont pas le droit de se conduire comme tous les *soldats du monde*.

Et tant mieux. Pour les juifs ça coûte plus cher. Ça a son côté positif : à devoir payer plus cher, ça oblige à être plus « riche ». Mais il y a l'aspect négatif, que *Hitler a clairement formulé : « Est-il une saleté quelconque à laquelle au moins un juif n'ait pas participé ? »* Autrement dit, s'il y en a un seul parmi une foule de non-juifs à commettre un abus, cela *établit la culpabilité* des juifs et l'innocence des autres. Les juifs, il les voulait parfaits, c'est-à-dire morts ; tous.

Frères ennemis

Dans certaines limites donc – tant qu'on ne passe pas à l'acte – il n'est pas mauvais que les juifs soient interpellés : comme tels. Après tout ils ont commis le crime impardonnable *d'avoir apporté* Dieu au monde, un Dieu qui les traque, déjà dans leur Bible, à la moindre bavure ; eh bien, ce Dieu s'amuse peut-être à prendre la forme d'un reporter avec sa vidéo qui accuse l'inconduite. Et les prophètes que ce peuple s'est offerts autrefois, et qui hurlaient (en Judée précisément), leurs rappels à l'ordre éthique, rien *n'exclut qu'ils prennent* la *forme* de journalistes avides de *scoops*. Bien sûr, c'est pénible de se faire corriger par pire que soi, mais où serait le charme sinon ?

Tout cela a des effets, et *parfois surprenants : un colloque* devait se tenir au Sénat sur l'antisémitisme, et il a été annulé : *« Inopportun : avec ce que font les juifs là-bas... »*. Autrement dit : *s'il y* a des *juifs* qui matraquent des Arabes armés de pierres, est-ce opportun d'évoquer l'antisémitisme ? Décidément les effets *d'institution savent* très bien laisser filtrer le non-dit : si les juifs ne sont que des hommes, à quoi bon rappeler leur « holocauste » et ce qui l'a préparé ? *C'est donc ainsi : l'antisémite* confond les juifs avec leur Dieu et son fantasme est de leur mettre (à tous deux) une croix dessus.

Quant à ce qui se passe là-bas, c'est le *déchirement essentiel* entre frères ennemis. Juifs et Arabes, c'est ce qu'on fait de plus proche dans le différent, et de plus différent dans la proximité. *Dans des recherches récentes,* c'est ainsi que j'ai défini le *point raciste* (ce point brûlant que chacun connaît mais où certains se consument) : non pas comme le *refus de la différence, mais* comme l'horreur de la différence quand elle s'approche de trop près, quand elle revient au même ; et c'est aussi l'horreur du même quand *il devient différent* (par exemple, quand des parents découvrent que leurs enfants, qui sont de la même chair qu'eux, font des choix très différents qui *les déçoivent ou les inquiètent* : ça donne le *racisme anti-jeunes...*).

En l'occurrence, l'impasse vient de loin, des deux fils d'Abraham, l'un, Ismaël, né d'Hagar, l'esclave égyptienne de Sarah, l'autre, Isaac, *né de Sarah, l'épouse légitime*, qui chasse Hagar et Ismaël dont les descendants ont dû attendre Mahomet pour se faire donner dans le Coran une religion qui porte des traces massives de ses origines juives, traces issues donc de l'alliance entre Isaac et son fils... Israël avec le Dieu en question (Elohim, en arabe : Allah.).

Mais voilà que ces mêmes juifs, traces vivantes de ladite alliance, *reviennent* vers ce petit bout de terre qu'ils nomment terre d'Israël, fiché en pleine terre arabe, et ils y viennent au nom de cette même alliance. Là, ce n'est plus de la gêne, c'est de l'exaspération. Le seul chef arabe qui ait pu reconnaître ce fait, c'est-à-dire l'existence de l'Etat d'Israël, Sadate, en est mort.

Si on ne comprend pas ce petit flash sur l'« *origine* », on ne comprend pas des faits comme l'échec de la mission Shultz, entre autres, sur ce « détail » essentiel : l'OLP a exigé des Palestiniens de l'intérieur *qu'ils ne parlent pas sans* elle avec Shultz : or elle a inscrit dans ses statuts... la disparition d'Israël.

Côté chefs israéliens, cela ne semble pas plus brillant. Il semble qu'Israël fasse l'impossible pour se piéger, se condamner à l'inertie. Certes, il n'a pas à s'obnubiler *sur le sale œil que lui jettent* les caméras ; il risque de perdre son propre regard sur lui-même et d'éluder l'essentiel : revoir ses enjeux symboliques, remettre en *cause une épaisseur de préjugés* et un ramollissement éthique (dont les fameuses « bavures » sont peut-être les lapsus). Pourquoi tant de naïveté *politique* ? Pourquoi *si peu de « jeu »*, d'initiative, de risque ? Il faut croire qu'on ne peut pas avoir une éthique tout seul sans aucun dialogue avec l'« autre ». Je fais l'hypothèse que ceux qui *s'acharnent* à frapper des Arabes désarmés font le geste du désespoir : arracher à l'autre la reconnaissance qu'il refuse, enrager d'avoir à en passer par cet *« autre » qu'ils méprisent* pour accéder à la dignité. Ils ne voient pas que ce mépris et ces coups, justement, leur en barrent l'accès.

Un autisme débonnaire

Au niveau étatique, c'est un peu plus complexe mais de la même *veine. Israël ressemble à un* homme qui parce qu'il a été méconnu, insulté par ses voisins (on se souvient du slogan « *les Juifs à la mer !* » en 1967) leur donne une raclée et attend *patiemment qu'ils viennent le reconnaître*. Il attend l'interlocuteur. En un sens il a « raison », mais c'est d'avoir « raison » qu'on a parfois tort lorsque sont *concernés des affects archaïques* ; d'autant qu'Israël représente dans le vécu des peuples là-bas le retour en force de ce qui était là à l'origine et qu'on veut donc écarter quand on rêve d'une origine *pure*.

C'est l'intrusion de ce qui est *déjà là*, aux confins de la mémoire, mais à l'état *refoulé*, marqué d'une dénégation. En Palestine, on voit en quel sens *Israël est d'autant plus intrus* là-bas qu'il y était déjà. Les effets du refoulement en font l'intrus absolu, insupportable. Il doit donc faire preuve, non pas tant de souplesse *et de ruse tactiques mais de* ce que j'appellerai *sensibilité symbolique*. Et il semble, hélas, que ce soit ce qui lui manque le plus, alors que toute la tradition *juive foisonne de cette sensibilité*.

Résultat : Israël s'est assoupi dans un autisme débonnaire, et s'est mis en faute par rapport à lui-même, à sa propre dynamique, à ses options d'avenir éthiques et politiques. *Il fut réduit*, et s'est *réduit, à parler de soi* à *soi* : pur investissement narcissique, incapacité à faire des gestes vivants qui commencent autre chose, qui vous donnent tort d'abord pour *vous donner ensuite raison*, d'autres raisons. Les responsables ont laissé les choses en l'état, plus de vingt ans, et le symptôme de leur inertie, ce sont ces jeunes de *moins de vingt ans* armés de pierres.

Nouvel « acte manqué » : au lieu de saisir la pierre au bond et leur offrir dès le premier jour d'élire leurs délégués, leur exécu*tif pour dialoguer et décider*. Israël a d'abord voulu mater, d'abord voulu faire taire ces dialogueurs éventuels au lieu de leur accorder un surcroît de dignité. *Et il y a toujours* assez de bonnes « raisons » pour ça, pour oublier l'essentiel.

Le problème n'est pas de faire des soldats juifs des travailleurs *sociaux en territoires occupés* pratiquant une douce violence avec le sourire, mais que les dirigeants là-bas se fassent violence, sortent d'eux-mêmes et de leur carcan et que *s'enclenche un processus* où la société revoie ses valeurs. Parfois, pour exister il faut vouloir beaucoup plus qu'exister : mettre en œuvre sans cesse sa vocation (*au risque d'exister moins*), *s'affronter* à ses idéaux (au risque d'en voir les fissures), bref, ne pas se contenter d'échapper aux objections : l'objection populaire qu'est la révolte, n'a d'autre fon*dement qu'elle-même*.

Quelqu'un *me faisait* remarquer que tous ces jeunes manifestants, seraient-ils en uniforme, avec Etat, casernes et armes, ils seraient moins dangereux pour Israël, *qui les battrait sans* qu'on ait rien à y redire. Peut-être. Il est sûr qu'une armée peut battre une autre armée, mais il est dit (par les peuples) qu'elle ne doit pas battre un peuple, même si elle le peut, ce qui est rare.

De fait les Palestiniens ont trouvé leur arme ; des enfants avec des pierres, des jeunes, des mères, des femmes enceintes... symboles de démographie triomphante. *On naît là*. Certes, entourés qu'ils sont de la haine des autres peuples « frères », ils devront bien en venir un jour à ce constat paradoxal : se libérer de l'intégrisme leur fera reconnaître Israël, et *reconnaître Israël* les aidera contre l'intégrisme. (Même remarque pour Israël et ses intégristes...)

Fait curieux : une seule *lettre* sépare Israël d'Ismaël. Et pourtant le risque est celui d'une *guerre totale entre ces deux peuples* frères qui, à la lettre, ne se supportent pas : l'un furieux de n'avoir pas été l'élu, le premier à porter le message, alors que du point de vue réaliste il était là le premier, *né avant, et il s'accroche à sa mère, à sa terre-mère* ; et l'autre affolé par le poids de son message qui le déborde et que le monde lui a toujours fait payer cher.

« Pratiquer » sa mémoire

Entre ces deux entités le pro*blème n'est pas étatique* : la logique étatique, rationnelle, occidentale, risque là de tourner à vide, si ne la précèdent d'essentielles mutations. Il s'agit d'une guerre d'identités, de peuples, de religions, guerre ancrée aux sources de l'archaïque *où les enjeux se* sont tranchés comme différents : Ismaël c'est la langue-mère chantée, nourricière jusqu'à l'ivresse, c'est l'espace pur, terre et ciel ; Israël c'est le temps, *le retour*, le *verbe à porter plus qu'à chanter*. L'abîme est ici entre mémoire et matière, entre promesse symbolique à transmettre, et terre-mère-langue à habiter. Israël est acculé à sans cesse « *pratiquer* » sa *mémoire au lieu de seulement* la figer sur les traces du génocide ou des pierres antiques de Judée.

La tradition biblique insiste : Isaac et Ismaël, puis Israël et Esaü, bref les frères ennemis juifs et arabes se sont chaque fois *retrouvés pour enterrer* leur père mort. C'est important d'enterrer le père mort, c'est-à-dire de toucher ensemble au symbole de l'origine commune. Car le racisme est aussi une peur panique de l'origine, donc une horreur de l'origine reportée sur l'autre. Et cette question, cruciale pour le monde, c'est là-bas qu'elle va éclater, qu'elle peut échouer ou être surmontée.

Ce qui se passe là-bas est un épisode non pas de l'intégration d'Israël au Proche-Orient arabe (cela paraît improbable) mais de l'élaboration d'un mode de présence, d'une coexistence possible, sous forme d'Etats distincts, des entités juives et arabes sur le lieu de leur origine ramifiée, différenciée. Le processus sera long.

(*) Psychanalyste, écrivain, auteur notamment d'*Écrits sur le racisme* (Bourgois, 1988), et *Avec Shakespeare* (Grasset 1988).

Au courrier du Monde

RÉGIME

La France et l'Irak

L'interpellation de Mme Echghi (*« Iran-Irak : paix et droit »*), dans *le Monde* du 25 mars, son appel *à la justice à l'égard du* peuple iranien, nous forcent à regarder en face l'attitude de la France dans cette guerre.

Depuis 1980, hors quelques *doutes passagers*, la politique française se caractérise par un constant engagement aux côtés de l'Irak : livraisons d'armes sophistiquées, facilités financières et appui diplomatique n'ont, quel que soit le gouvernement, *pratiquement jamais* cessé.

Mais qu'est donc le régime de Bagdad pour mériter de tels témoignages d'amitié ? Initiateur de la guerre et faisant fi des conventions internationales, il n'est certes pas la victime innocente d'une injuste agression. Il n'est pas davantage, à en juger par les exécutions de prisonniers politiques et les exactions contre les Kurdes, une démocratie menacée par la barbarie. Son seul mérite serait-il en fin de *compte de faire la guerre à l'Iran*, cet Iran post-révolutionnaire et islamique qui focalise toutes les craintes phantasmatiques d'une *révolte des peuples du Sud* contre les nantis du Nord ?

On n'ose croire qu'une telle analyse est le fondement de la politique de la Fance. Si cela était, il faudrait avoir le courage de le dire.

PIERRE METGE,
chercheur.

MUSÉE

Quel avenir pour le Jeu de paume ?

par PHILIPPE LEVANTAL (*)

LE 22 février : la commission supérieure *des monuments* historiques délibère sur la « restructuration » du Jeu de paume. Une vaste maquette, œuvre de l'architecte Stinco, lauréat d'un *concours organisé en* juillet 1987 par la délégation aux arts plastiques, lui est soumise. L'édifice est classé (depuis 1889) : pour sa *cohérence (conquise*, de 1854 à 1932, par maints remaniements) ; son sous-sol archéologique (on a construit là depuis Henri IV) ; comme *symétrique* de l'Orangerie ; pour sa place dans l'ensemble majeur Tuileries-rue de Rivoli-Concorde ; parce qu'il s'identifie, depuis 1947, *à l'un des moments éclatants* de l'art français.

En lui, René Huyghe voyait, *« grâce à ses baies et fenêtres, un cadre prédestiné »*. En 1986, les *collections partent pour Orsay*. La nature a horreur du vide. Un espace fort convoitable est là, vacant. Pour 25 millions de francs, on *décide « de réaliser, à partir d'un bâtiment ancien existant, un cadre nouveau pour l'exposition d'œuvres d'art représentatives de l'art contemporain »*, et ce au *moment* où, très officiellement (*le Monde* du 18 février), l'on annonce que *« Beaubourg va gagner de 7 000 à 8 000 m² au prix d'importants travaux »*.

On va donc désosser le Jeu de paume, le doter d'un *« hall monumental »*, d'une cafétéria, de locaux techniques. La moitié de *l'étage conservera ses planchers*, l'autre non. Escalier, murs de refend, disparaîtront. Tout l'espace sera repensé. Et comme dedans et dehors sont solidaires, que la redistribution des salles entraîne le bouleversement des ouvertures, on prévoit, en extérieur, la suppression des allèges pour la *moitié des travées, leur remplacement* par de grandes baies vitrées, tandis que l'autre moitié serait obturée et compensée sur façades et pignon, côté *rue de Rivoli, par de hautes fentes* verticales.

***

Consultée sur le seul parti extérieur, la commission dit non après avoir entendu l'inspecteur général Yves Boiret, rapporteur, qui, tout en recherchant un compromis, constate : *« Ces transformations s'efforcent de répondre aux aménagements intérieurs, mais ne respectent pas l'architecture existante. » « Selon vous, une restauration du Jeu de paume serait-elle moins coûteuse ? » « Probablement. »*

Ce n'est pas le talent d'un architecte qui est en cause, mais un programme, générateur de conflits, issu d'une cascade d'erreurs qui remontent à loin. *Le jour où l'on a « gelé » l'Orangerie* en y installant, en 1984, sur la base d'accords vieux de vingt ans, la riche mais inégale collection *Walter-Guillaume, on condamnait* le Jeu de paume à l'étouffement, au transfert, quand la présence inamovible des *Nymphéas* dans *l'Orangerie commandait*, au contraire, de dédoubler l'impressionnisme en deux périodes : 1860-1890 (mort de Van Gogh) ; *1890-1926 (mort de Monet) dans* les deux bâtiments naturellement complémentaires. Puis le massacre des Halles sauva Orsay. Hélas ! de lourds aménagements, un esprit, une échelle qui ne conviennent pas, un pesant exposé didactique, y ont tué cette faculté d'émerveillement que, *discrètement*, le Jeu de paume ménageait.

***

De toutes parts, *l'étranger* nous l'a reproché. Et la première exposition temporaire d'Orsay – Van Gogh à Paris, installée dans *des locaux restreints*, épuisants par de constants changements de niveau – ainsi que la superbe exposition Degas, qui a peine à se *déployer dans les espaces discontinus* du Grand Palais, démontrent que les 1 500 m² du Jeu de paume devraient, moyennant de nécessaires aménagements, tenir *aujourd'hui le rôle qu'hier tenait* l'Orangerie, devenir, pour certaines expositions, l'annexe des grands musées et demeurer le lieu sensible, sans prétention de ce bonheur de voir dont il était devenu le symbole.

A moins, autre hypothèse, que l'on ne s'aperçoive que du Bonnard nabi, exposé à Orsay, au Bonnard du Cannet, détenu par Beaubourg, cinquante ans de peinture, notamment post-impressionniste et fauve, un peu *partout répartis, attendent aujourd'hui leur synthèse*.

Dans tous les cas, si l'on faisait volte-face (il en est encore temps), le Jeu de paume aurait utilement *démontré que l'architecture n'est* pas dissociable de sa fonction et qu'après le très fâcheux exemple du Palais-Royal, il n'est plus permis, même au prix du trop commode alibi d'un concours, de trafiquer des lieux devenus immuables par leur évidence mondialement reconnue. C'est *cela aussi être contemporain.*

(*) Peintre, membre de la Commission supérieure des monuments historiques.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

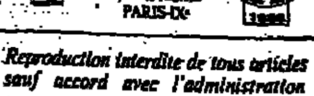
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Etranger

ÉTATS-UNIS

MM. Bush et Dukakis victorieux aux primaires du Connecticut

● *Les démocrates se déchirent*
● *Les républicains se raccommodent*

Après les résultats de la primaire du Connecticut, qui voit la nette victoire de M. George Bush, côté républicain, et de M. Michael Dukakis côté démocrate, le vice-président américain est assuré d'obtenir l'investiture de son parti. La confusion s'accentue, en revanche, dans le camp adverse, où le gouverneur du Massachusetts ne fait figure de favori que « par défaut ».

WASHINGTON
de notre correspondant

C'est fini, côté républicains. Le sénateur Robert Dole a jeté l'éponge, mardi 29 mars, et souhaité bonne chance au vice-président George Bush, désormais assuré, sauf cataclysme, de défendre en novembre les couleurs de son parti avec le soutien de ses ex-concurrents.

Le Grand Old Party a donc sept mois devant lui pour panser les plaies reçues par son candidat dans la bagarre des primaires. Chez les démocrates, au contraire, même si Michael Dukakis a remporté, mardi, une victoire attendue dans le Connecticut, l'empoignade continue et, pour la première fois de la campagne, des coups commencent à tomber sur Jesse Jackson, jusque-là épargné.

Le retrait de M. Dole était attendu. Depuis plusieurs semaines, il savait que ses chances d'obtenir la nomination étaient à peu près nulles après la cuisante série de défaites qu'il avait subies dans le Sud, le 8 mars, et une semaine plus tard dans l'Illinois. Mais le sénateur paraissait si amer, il avait eu des mots si cinglants et si méprisants à l'égard de M. Bush, qu'on se demandait s'il se résignait à quitter la lice avant d'avoir gravement blessé son rival. Au lieu de cela, il lui a tiré, mardi, son chapeau avec élégance : *« Je ferai tout ce que je pourrai pour assurer la victoire des républicains et pour aider notre candidat George Bush. »*

M. Bush a donc la nomination en poche au terme d'une compétition infiniment plus facile qu'on ne l'imaginait. M. Bush n'avait guère autre chose à offrir que son expérience et sa loyauté à l'égard de Ronald Ragan avec, en contre partie, bien des handicaps : le mauvais œil qui guette traditionnellement les vice-présidents, une presse plutôt hostile, une réputation de béni-oui-oui, un remarquable manque d'éloquence.

M. Dole, au contraire, semblait avoir tout le brio, l'humour et la causticité qui manquaient à son rival. Mis le leader de la minorité républicaine au Sénat a manqué une campagne extraordinairement brouillonne, surtout il s'est avéré au fil des semaines que son message politique était au moins aussi court que celui du vice-président.

Une vieille inimitié sépare en fait les deux hommes, dont les carrières se sont souvent croisées, mais mardi, Bush et Dole ont fait semblant de tout oublier; c'est le temps du raccommodage, pour le bien du parti.

Un ballon d'oxygène pour M. Dukakis

En face, on n'en est pas là. Après la terrible râclée reçue samedi dans le Michigan, M. Michael Dukakis a facilement remporté la primaire démocrate du Connecticut, avec à peu près deux fois plus de voix que le pasteur Jesse Jackson (58 % contre 28 %). Malgré ce score qui reproduit à l'inverse celui du Michigan, la victoire de M. Dukakis n'efface pas vraiment sa défaite de samedi. Le Connecticut est un Etat nettement moins important, et le gouverneur du Massachusetts était soutenu par tous les responsables locaux du parti. Ne pas gagner aurait été une catastrophe, gagner même haut la main n'est qu'un ballon d'oxygène.

Depuis plusieurs jours, la presse américaine est toute remplie d'articles et d'éditoriaux célébrant la brillante campagne de *« Jesse »* (*« le seul candidat que l'on connaît par son prénom »*), vantant son style chaleureux, sa conviction, pour mieux opposer le tout à *« l'ennuyeux Dukakis qui n'a décidément rien à dire »*.

A tous ceux qui l'imploraient de faire quelque chose de particulier et de convaincre, le petit gouverneur à sobrement répondu : *« Je suis comme je suis. »* Et s'est abstenu d'attaquer le pasteur noir. Mais c'est d'un autre côté qu'ont été lancées des flèches empoisonnées contre le révérend, M. Albert Gore, qui, depuis ses cinq victoires dans le Sud, n'a obtenu aucun résultat simplement honorable, a fait ce que personne avant lui n'avait osé faire par crainte de passer pour raciste. Devant un auditoire de New-York, il a d'abord fait facilement remarquer qu'il s'agissait d'élire un président *« pas un prêcheur »*.

Importance du vote juif

Surtout, il a porté le fer sur un point particulièrement sensible : Jesse Jackson et Israël. M. Gore, s'il veut rester dans la course, a un besoin impérieux de gagner le 19 avril la primaire de New-York où le vote juif est d'une importance considérable. Il avait préparé le terrain en allant tirer sa révérence, il y a une semaine, au premier ministre israélien Itzhak Shamir, en visite aux États-Unis, et en disant tout le mal qu'il pensait du plan Shultz, selon lui trop défavorable à Israël. Cette fois-ci, il s'est déclaré *« effaré »* par le fait que le pasteur Jackson ait pu *« embrasser Arafat et Castro »*, et il a ajouté : *« Je rejette catégoriquement l'idée d'une équivalence morale entre Israël et l'OLP. »* (M. Jackson souhaite une reconnaissance mutuelle des Israéliens et des Palestiniens.)

Attaquer Jesse Jackson au défaut de la cuirasse et tenter de battre, sur son propre terrain, M. Dukakis, très lié à l'électorat juif : M. Gore se bat avec énergie, mais c'est peut-être l'énergie du désespoir.

JAN KRAUZE.

● **Démissions au département de la justice.** — M. Burns, attorney général adjoint, et M. Weld, responsable de la division criminelle du département américain de la justice, ont présenté, mardi 29 mars, leur démission au président Ronald Reagan. Ces démissions ne seraient pas étrangères aux difficultés que connaît actuellement l'attorney général, M. Meese, qui fait l'objet depuis près d'un an d'une enquête criminelle pour trafic d'influence. — (AFP.)

Le candidat démocrate

Un « nain » sorti du rang

« Faire tout, tout seul ! » Ce fut son premier mot d'enfant, rapporté par sa mère Euterpe. Depuis, M. Michael Dukakis a fait son chemin, le voilà même en vue de la Maison Blanche. Pourtant, s'il y parvient un jour, ce sera surtout grâce aux autres : l'extrême faiblesse des prétendants démocrates fait sa force. Et tels les oracles antiques, les sondages se complaisent à prédire depuis des mois que seul, Dukakis, pourrait sortir vainqueur à l'automne d'un combat contre le champion républicain, George Bush.

Cependant, en dépit de ses cinquante-quatre ans, le gouverneur du Massachusetts manque encore de carrure, après deux mois de campagne. Connu mais pas reconnu nationalement, il n'était jamais, en février dernier, qu'un de ces *« sept nains »* qui avaient pris le départ. Aussi faire figure de favori, dans cette mêlée plus confuse qu'un soir de grand krach à Wall Street relève de l'exploit. Y aurait-il un « message » Dukakis ?

Disons plutôt un système. L'homme est intelligent et même généreux, mais plus glacé qu'une stèle funéraire. Aucun charisme, encore moins de « vision » : de la méthode, et l'art de l'appliquer. Ses victoires, jusqu'ici, M. Michael Dukakis les a soigneusement programmées. Dans le New-Hampshire, il est venu en voisin, c'était facile. D'autant que ce voisin-là était très attentionné, s'opposant, par exemple, à l'installation très décriée d'un centre nucléaire à la frontière de l'Etat. Dans le Sud profond, où il savait que son côté yankee libéral de Boston déplairait, le gouverneur avait fait l'impasse.

Ne se concentrant que sur les Etats qui *« rapportent »*, comme la Floride, où il a courtisé les retraités venus... du Nord, et le Texas, où sa parfaite maîtrise de l'espagnol a fait merveille. A présent que se profile l'importante primaire de New-York, il affiche les origines juives de sa femme, Kitty, et accumule les parrainages comme autant de labels de garantie : celui du sénateur de son Etat, M. Ted Kennedy, ou encore de cette étoile montante du parti qu'est M. Bill Bradley, sénateur du New-Jersey.

On n'ose imaginer le numéro échevelé que certains auraient pu monter à partir de l'édifiante histoire de M. Michael Dukakis. Un vrai rêve américain, sur fond de bannière étoilée, que l'ascension de ce fils de Grecs immigrés, propulsé, *via* Harvard, à la « cour de Camelot », en pleine *gentry* bostonienne. On ne l'y appelle plus que le « Duke ». Un Duke qui n'a pas toujours un comportement princier. A l'automne dernier, la presse ayant révélé qu'il avait plagié un discours de M. Neil Kinnock, le leader travailliste britannique, M. Jo Biden, sénateur du Delaware et surtout concurrent de poids à l'investiture démocrate, dut se retirer. On s'aperçut alors que la fuite venait du clan Dukakis. Décomposé devant les caméras, le gouverneur expliqua qu'il n'était pas au courant et sacrifia son directeur de campagne.

Les failles du système

Le système Dukakis a ses failles. Tels ces scores médiocres dans l'Illinois ou le Michigan, pourtant soigneusement « ciblés ». Tacticien consommé, le gouverneur a compris qu'on ne peut toujours arracher la victoire à la calculette, il y faut aussi un grain de passion. C'est pourquoi, concentrant l'essentiel de son énergie et de ses ressources — il possède le plus gros trésor de guerre démocrate — sur son image, Michael Dukakis s'est offert une cinquantaine de conseillers, pour la corriger au plus vite. Il était temps, le Duke accumulait les gaffes, la plus belle restant sa prestation dans l'Iowa. Prêchant la diversification, en parfait « Yuppie » de la côte Est, il conseilla aux éleveurs de porcs, bouche bée sous leur casquette à visière, de se reconvertir dans l'endive belge...

Que Michael Dukakis ne sache pas parler ne signifie pas pour autant qu'il n'a rien à dire. Et même, sur ce thème fourre-tout qui se dégage dans la campagne — la place de l'Amérique dans le monde, — il est, avec George Bush, de loin le plus optimiste. Un optimisme d'ordinateur, bien sûr, qui veut que chaque problème trouve sa solution sans heurt, et au coup par coup.

Au lieu des diatribes protectionnistes et alarmistes d'un Richard Gephardt ou du *credo* généreux, mais irréaliste, d'un Jesse Jackson, Dukakis propose un moyen terme : restons résolument libre-échangistes, mais avec *« flexibilité »*. Ce qui revient à dire qu'un petit tour de vis occasionnel aux tarifs douaniers est peut-être à envisager. Flexibilité dont le gouverneur a joué avec tant d'apparente naïveté dans les Etats du Nord, préoccupés par la concurrence, qu'il s'était vu traiter de *« protectionniste de la onzième heure »* par un Gephardt vaincu et excédé de se voir plagier.

Le déficit ? Dukakis est *« contre »*, mais comme on est *« pour la paix dans le monde »* d'instinct et sans trop se perdre dans l'énoncé des impôts supplémentaires qui permettront de le juguler. Quant à la politique étrangère, qui, disent certains, commence pour lui au *sortir du campus* de MIT (Massachusetts Institute of Technology), une seule certitude : il s'oppose à l'aide à la Contra anti-sandiniste, et ce, pour des raisons moins stratégiques que morales. Car il y a du Jimmy Carter chez ce gouverneur-là, avec sa façon de vouloir mettre un peu de décence dans le tortueux système des alliances américaines. Le reste est un *credo* libéral bon teint, et Michael Dukakis peut se vanter d'être à l'origine de programmes sociaux révolutionnaires dans son Etat.

Le seul et réel titre de gloire du gouverneur, c'est d'ailleurs la gestion miraculeuse qu'il a opérée au cours de ses deux derniers mandats dans le Massachusetts. Avec un budget si grevé qu'on l'appelait le « Taxachusets », sous la houlette de Dukakis, l'Etat est enfin devenu prospère dans les années 80. Le chômage a baissé, passant de 14 % en 1974 à 3,2 %, et Boston s'est transformée en pépinière de la *high-tech* internationale. Reste à savoir si ce petit miracle, comme le prétend Michael Dukakis, est la bouture qui fera refleurir l'économie nationale. D'autant qu'une part de son succès tient à la baisse des impôts et aux crédits pour la recherche de pointe militaire, décidés par Ronald Reagan! Il n'empêche, la crédibilité du gouverneur en sort renforcée. Et plus Jesse Jackson inquiète le parti en accumulant les délégués, plus, à tout prendre, Dukakis devient incontournable et fait figure de plus petit dénominateur commun démocrate, dont le programme léger mais raisonnable rassure à défaut d'enthousiasmer. Favori par défaut, le gouverneur est suffisamment opiniâtre, disent ses amis, pour aller jusqu'au bout. Mais le désenchantement du parti pourrait jouer des tours à ce nain sorti du rang, et bien des tractations à la convention d'Atlanta pourraient rendre moins inévitable la solution Dukakis. Lorsque vainqueur, le soldat de Marathon parvint au but, ce fut après tout pour s'écrouler raide mort.

MARIE-CLAUDE DECAMPS.

PANAMA : alors que Washington se fait plus menaçant

L'Eglise catholique s'engage contre le général Noriega

Alors que l'Eglise catholique, sortant de sa réserve, exige la démission du général Noriega, Washington a lancé, le mardi 29 mars, un nouveau et sévère avertissement à l'« homme fort » du Panama, après les violences de la veille contre des journalistes américains et les arrestations de représentants de l'opposition à Panama.

M. Marlin Fitzwater, porte-parole de la Maison Blanche, s'est défendu de vouloir donner l'impression qu'une intervention militaire américaine était envisagée, sans toutefois l'exclure explicitement. Le porte-parole a en effet indiqué que des réunions avaient lieu à la Maison Blanche pour étudier les « options » possibles, y compris les « options dures », allusion transparente à une possible action militaire. A propos de la présence de dix mille soldats américains à Panama, il a déclaré *« qu'ils étaient en position de répondre de façon appropriée »* si le besoin s'en faisait sentir. *« Il est clair qu'il y a des limites aux activités de M. Noriega et des limites à notre patience [...]. Nous protégerons les citoyens américains le mieux que nous pourrons »*, a-t-il ajouté.

PANAMA
de notre correspondant
en Amérique centrale

Rompant avec la discrétion dont elle avait fait preuve depuis le début de la crise politique en juin dernier, l'Eglise catholique du Panama s'est prononcée, le mardi 29 mars, en faveur de la démission du général Noriega *« dans les plus brefs délais »*. La conférence épiscopale a accepté le principe d'une médiation de l'archevêque de Panama, Mgr Marcos McGrath, *« à la demande de plusieurs personnalités étrangères influentes »*.

Au cours d'une conférence de presse dans la capitale transformée en ville fantôme par la grève générale en vigueur depuis dix jours, des évêques ont révélé qu'ils avaient rencontré le général Noriega le 24 mars, pour obtenir des *« éclaircissements sur la légitimité du pouvoir exécutif en place »*, à la suite du limogeage de M. Eric Delvalle, le 26 février, et de son remplacement à la présidence de la République par M. Solis Palma. En l'absence d'une réponse satisfaisante, les évêques s'estiment dans l'obligation de reconnaître comme seule autorité légitime celle de M. Delvalle qui vit dans la clandestinité depuis un mois, sans doute dans une des cinq places militaires américaines de l'ancienne zone du canal.

« La population n'en peut plus, a déclaré l'évêque auxiliaire de Panama, Mgr Oscar Brown. *Il faut ouvrir le dialogue pour mettre fin à une situation intenable. »* L'Eglise met les deux parties au pied du mur, puisqu'elle lie le départ du général Noriega à un dialogue entre les deux adversaires. Or jusqu'à présent l'opposition a fait du départ de l'« homme fort » du Panama une condition préalable à toute négociation avec le gouvernement de M. Solis Palma. Selon les porte-parole de l'opposition regroupé dans la Croisade civique nationale, *« les mauvaises expériences des dernières années prouvent qu'il n'est pas possible de faire confiance au général Noriega »*.

L'Eglise avait rompu le silence à plusieurs reprises, mais s'était toujours exprimée avec beaucoup de prudence. Cette discrétion s'explique aisément : la majorité des membres du clergé panaméen sont des étrangers et l'archevêque Mgr McGrath a l'inconvénient supplémentaire d'être américain, ce qui le met dans une position particulièrement délicate dans le conflit actuel, les Etats-Unis étant partie prenante et dirigeant même la campagne contre le général Noriega.

Les évêques avaient fait un premier pas au début du mois en publiant un texte en faveur d'une *« solution panaméenne aux problèmes, sans recourir à un faux nationalisme et sans ingérence étrangère »*.

Ce strict équilibre ayant suscité des critiques des deux côtés, l'Eglise a fini par faire un pas de plus en faveur de la Croisade civique.

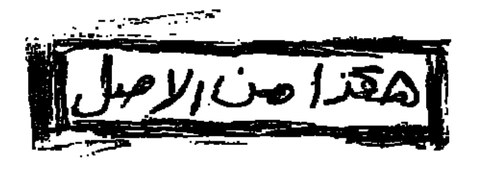
La saisie par le gouvernement au cours du week-end de plusieurs tonnes de farine destinées à une organisation caritative a sans doute convaincu les évêques qu'ils ne pouvaient plus s'abstenir devant la gravité de la situation économique et les risques d'explosion sociale. Les bruits de bottes en provenance de Washington, où l'obstination du général Noriega suscite chaque jour plus d'impatience (le porte-hélicoptères *Okinawa* a traversé le canal mardi et restera dans la région jusqu'à nouvel ordre), ont dû également jouer.

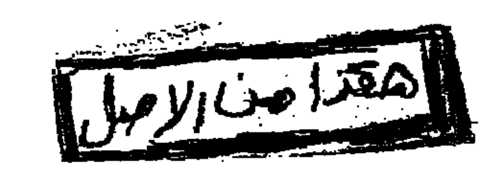
Combativité retrouvée

Après un passage à vide qui avait laissé croire la semaine dernière qu'il était prêt à démissionner, le général Noriega a retrouvé sa combativité, mardi soir, en prononçant le discours de clôture d'une conférence de solidarité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avec le Panama. Face à un public totalement acquis à la cause anti-impérialiste, le chef de l'armée panaméenne, coiffé de son éternelle casquette de base-ball, a mis en garde les Etats-Unis contre la tentation d'une intervention militaire. *« Ce n'est pas un homme qui est en jeu,* a-t-il déclaré en parlant de lui, *c'est la dignité du Panama et de l'Amérique latine tout entière. »*

Cet appel a été entendu puisque certaines organisations liées au principal parti de la coalition au pouvoir, le Parti révolutionnaire démocratique (PRD, membre de l'Internationale socialiste), ont invité la population à s'entraîner au maniement des armes dans un stade de la banlieue de la capitale. Pour l'instant, cependant, les autorités accordent la priorité à la réouverture des supermarchés et surtout des banques. Celles-ci, fermées depuis le 4 mars, auraient accepté d'obéir en ouvrant pour quelques heures jeudi matin afin de permettre au gouvernement de payer partiellement ses fonctionnaires et surtout son armée. Cela donnerait au général Noriega un nouveau sursis, au grand désespoir de l'opposition et de beaucoup de Panaméens qui font la queue nuit et jour devant les bureaux des passeports, envisageant de quitter le pays au cas où la crise politique dégénérerait en conflit armé.

BERTRAND DE LA GRANGE.





Afrique

Indifférence à Pretoria et vive polémique

L'assassinat à Paris, mardi 29 mars, de Dulcie September, représentante du Congrès national africain (African National Congress, ANC), principale organisation sud-africaine d'opposition au régime de l'apartheid, pour la France, la Suisse et le Luxembourg, a été accueilli *« dans l'indifférence générale »* à Johannesburg, nous signale notre correspondant, Michel Bole-Richard. Ministre des affaires étrangères du gouvernement de Pretoria, M. « Pik » Botha s'est contenté de déclarer : *« Le gouvernement sud-africain ne peut être tenu pour responsable de l'assassinat de Mme September. »* M. Botha a ajouté *« qu'il y avait de sérieuses dissensions dans les rangs des organisations qui emploient la violence pour aboutir à leurs objectifs politiques »*.

Cependant, l'assassinat de Paris intervient alors que le gouvernement sud-africain manifeste sa volonté de mener une guerre sans merci contre les militants du mouvement en exil, qualifiés de *« terroristes »*. Selon certaines estimations, cent cinquante personnes liées à l'ANC, qui a fêté en janvier dernier son soixante-seizième anniversaire, ont ainsi été tuées lors d'opérations lancées par Pretoria durant les sept dernières années. Quelques semaines avant l'assassinat de Paris, M. Godfrey Motsape, représentant de l'ANC à Bruxelles, avait ainsi été légèrement blessé lors d'un mitraillage de son bureau, le 4 février.

Porte-parole de l'ANC, en exil à Lusaka, capitale de la Zambie, M. Tom Sebina a décrit Dulcie September comme *« l'une des personnalités les plus vigoureuses de l'organisation »*. Métisse, née en 1935, militant contre l'apartheid dans la région du Cap, elle avait quitté l Afrique du Sud au début des années soixante-dix après avoir été incarcérée. Une fois à l'étranger, elle devait se rapprocher de l'ANC, travaillant comme secrétaire au siège de Lusaka, puis au bureau de Londres. Arrivée à Paris en 1983, elle y représente officiellement l'ANC, après que le pouvoir socialiste, sans reconnaître officiellement le mouvement, lui eut permis de bénéficier de la loi de 1901 sur les associations.

En France, le climat, après son assassinat, est à l'inverse de l'« indifférence » officielle sud-africaine, ce meurtre étant l'objet d'une vive polémique franco-française, lancée notamment par le PCF. M. Georges Marchais, secrétaire général de ce parti, a directement accusé le premier ministre, le gouvernement et le président de la République d'avoir une *« responsabilité dans cet assassinat »*, allant jusqu'à déclarer que MM. Chirac et Mitterrand *« ont le sang de Dulcie September sur les mains »*. Devant cette attaque, le premier ministre et le président de la République semblent faire la

Les services sud-africains pourchassent les opposants exilés

(Suite de la première page.)

Douze personnes, présumées appartenir au mouvement dirigé à Lusaka (Zambie) par Oliver Tambo ont été tuées. Une série qui a commencé la semaine dernière à Maseru, capitale du Lesotho, par l'exécution sur son lit d'hôpital d'un étudiant de vingt-deux ans, accusé par M. Adriaan Vlok, ministre de la loi et de l'ordre, d'être un membre de l'ANC. Il avait été blessé trois semaines auparavant lors d'un attentat manqué. Son meurtre n'a pas été revendiqué.

Vendredi dernier, trois individus faisant partie d'un groupe armé, intercepté par une patrouille, ont été abattus à proximité de la frontière du Botswana. Cet « accrochage » a été suivi, lundi, par un raid sur Gaborone au cours duquel un homme et trois femmes ont été « exécutés » (*le Monde* du 30 mars). Enfin, quatre autres personnes, qui s'étaient vraisemblablement infiltrées à partir du Zimbabwe, ont été tuées mardi matin dans le homeland du Venda au nord-est du pays. Quatre de leurs compagnons sont en fuite.

Les forces de sécurité sud-africaines sont donc sur les dents après l'attentat de Krugersdorp, qui a fait trois victimes le 16 mars. Selon M. Vlok, quatre cent vingt-huit *« terroristes »* ont été soit capturés soit éliminés entre 1976 et 1986, dont plus de 42 % à partir du mois de septembre 1984, date du début des émeutes. Un chiffre auquel il faut ajouter l'arrestation de cent trente-deux *« terroristes entraînés »* et la mort de trente-deux autres au cours des neuf premiers mois de l'année dernière.

Un combat qui est mené tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. On estime à près de cent cinquante le nombre des victimes « tombées » lors d'opérations lancées par l'Afrique du Sud dans les pays voisins au cours des sept dernières années. La plus meurtrière eut lieu à Maseru en décembre 1982. quatente-deux personnes ont trouvé la mort lors de ce raid, dont trente appartenant à l'ANC.

A elles seules, ces statistiques témoignent de l'acharnement d'une lutte contre le plus vieux mouvement de libération du continent africain, qui, en janvier dernier, a fêté son soixante-seizième anniversaire. A cette occasion, son président, M. Oliver Tambo, avait reconnu que l'action de son mouvement n'avait pas été ausi efficace qu'il l'aurait souhaité. Il avait admis avoir essuyé des revers nécessitant une adaptation de la stratégie de libération.

Actions préventives

La machine policière et militaire sud-africaine est bien rodée. Elle dispose de tous les moyens dont elle a besoin dans ce qu'elle considère comme une bataille pour la survie de la nation. Elle bénéficie de services de renseignement souvent efficaces, sa défense tous azimuts permet non seulement d'arrêter les auteurs d'attentats, mais de réduire les infiltrations et, aussi, d'agir préventivement contre des menaces réelles ou supposées, en frappant au-delà des frontières, quelquefois de façon aveugle. De nombreux innocents ont payé de leur vie ces actions-éclairs, dont les autorités se félicitent et qui sont éternellement justifiées par la sécurité des populations.

Cette guerre ouverte se double d'une guerre secrète, qui se traduit par des kidnappings, notamment au Swaziland, et par des assassinats mystérieux. On pourrait multiplier les exemples d'exécutions froidement menées par d'anonymes tueurs dans la plupart des pays d'Afrique australe. Joe Gqabi, représentant de l'ANC à Harare, fut abattu en 1981. Chris Hani, aujourd'hui chef de la branche armée de l'ANC, la « lance de la nation », échappa de peu, à plusieurs reprises, à des attentats au Lesotho. Ruth First, épouse de l'ancien secrétaire général du PC sud-africain Joe Slovo, fut tuée en 1982 à Maputo par l'explosion d'un colis piégé, de même que Jeanette Schoon et sa sœur, en Angola, en 1984.

Tous les coups sont permis pour contrer les menées d'une organisation présentée comme le vecteur du communisme international. Une hydre qu'on brandit à tout moment, en appelant les citoyens à la vigilance face à ses résurgences. Son élimination est un souci constant des autorités, une tâche sans fin, qui a plusieurs facettes.

L'action policière et militaire est relayée sur le territoire par des mesures répressives sans cesse accrues. Elles ne concernent pas l'ANC, lui-même déjà illégal et dont il est interdit de faire connaître les objectifs et la politique, de citer ses dirigeants, voire de demander publiquement la levée de son ordre de bannissement remontant à 1960.

Des limitations drastiques ont été imposées le 24 février à toutes les organisations, dix-huit au total, accusées de poursuivre des buts similaires à l'ANC, bien que de façon pacifique. Toutes activités leur sont désormais interdites. Dix-huit dirigeants ont été réduits au silence et assignés à résidence. L'UDF (le Front démocratique uni), mouvement d'opposition anti-apartheid regroupant près de sept cents comités ou associations, n'a plus le droit à la parole. Il était considéré par le régime comme l'aile légale de l'ANC.

Un musellement complet d'une opposition dont le pouvoir estimait qu'elle servait de relais, pour la presque totalité de ses mouvements, aux mots d'ordre et à la stratégie décidés à Lusaka. Cet étranglement doit être accentué prochainement, quand sera adopté, par les députés, le projet de loi interdisant l'apport de fonds étrangers aux organisations extra-parlementaires, si *« ils sont susceptibles de mettre en danger la sécurité du public et le maintien de l'ordre »*, c'est-à-dire s'ils sont utilisés à des fins politiques.

L'Eglise sur la sellette

En un mois, la marge de manœuvre déjà faible des contestataires du régime de l'apartheid a été réduite pratiquement à néant. Le clergé a tenté de prendre le relais. Il a formé un comité de défense de la démocratie, qui a été interdit cinq jours après sa création. L'archevêque Desmond Tutu s'esr fait apostropher par le chef de l'Etat, qui lui a demandé s'il *« agissait au nom du royaume de Dieu ou de celui proposé par l'ANC et le Parti communiste sud-africain... Travaillant main dans la main au sein d'un même organisme* (l'ANC) *comme deux piliers de* [votre] *révolution »*. Le président Botha a utilisé pour brocarder le prix Nobel de la paix des citations de cette organisation entendues à Radio-Liberté, invitant l'Eglise à *« mener une bataille farouche contre le régime »*.

Quelques jours plus tard, le président de la Républiqne demandait au secrétaire général du Conseil des Eglises sud-africaines, le révérend Frank Chicane, *« s'il rendait gloire à l'ANC et au Parti communiste, avec leur idéologie marxiste, leur athéisme, leurs mines, leurs bombes, leurs supplices du collier... et s'il participait à leur appel à la violence, à la haine, aux sanctions, à l'insurrection et à la révolution »*. Un hebdomadaire édité par l'Eglise catholique, *New Nation*, était ensuite interdit pour cause de *« subversion »*.

Tout cela se fait au nom de la lutte contre le communisme et la révolution, symbolisés aux yeux du pouvoir par l'ANC, épouvantail, bouc émissaire, repoussoir et catalyseur de tous les maux dont souffre le pays. En dehors du sous-continent africain, jamais ses membres n'avaient été inquiétés, si ce n'est par un projet avorté d'enlèvement de plusieurs de ses dirigeants du bureau de Londres, le plus important après Lusaka, et par deux tentatives d'attentats à Bruxelles cette année, la dernière il y a quelques jours. C'est pourquoi l'assassinat de Paris constitue une surprise, d'autant que la victime ne semble pas représenter pour Pretoria un élément important de cette organisation.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Dulcie September : une métisse ralliée au plus vieux mouvement de libération africain

Née en 1935, célibataire, Dulcie September était une métisse sans lien de parenté avec Rex September, l'un des responsables des relations internationales du Congrès national africain (ANC). Originaire du Cap, elle avait été traumatisée par l'expulsion de certains de ses frères de race hors des zones « blanches » de la ville à la fin des années 50. Elle fut incarcérée quelque temps à la suite d'actions menées au sein de la formation interdite à laquelle elle appartenait alors, le Mouvement de l'unité, d'inspiration trotskiste, implanté parmi les métis du Cap.

Libérée, elle quitte l'Afrique du Sud et c'est une fois à l'étranger qu'elle est approchée par l'ANC. Elle travaille comme secrétaire au siège de l'organisation à Lusaka, puis au bureau de Londres. Arrivée à Paris en 1983, elle devient responsable du « bureau d'information » de l'ANC en France.

Sans reconnaître officiellement le mouvement, le gouvernement socialiste lui permet de bénéficier de la loi sur les associations de 1901, en même temps que la SWAPO, le mouvement de libération de la Namibie. Elle avait eu des difficultés à faire récemment renouveler sa carte de séjour. Une « association des amis de la Charte de la liberté » lui servait de caution matérielle, et lui avait fourni son bureau de la rue des Petites-Ecuries et un logement. Sa dernière apparition publique remonte à samedi, à Lorient, où elle avait présidé une réunion contre l'apartheid, sous l'égide du MRAP, avant d'être reçue dans des municipalités communistes, avec lesquelles elle entretenait de bons rapports.

Selon certaines informations recueillies à Paris, Dulcie September n'était pas d'une très grande efficacité et son remplacement était à l'étude. A Lusaka, M. Tom Sebina, porte-parole de l'ANC, l'a cependant décrite comme *« l'une des personnalités les plus vigoureuses »* de l'organisation, avant de lancer un appel aux gouvernements occidentaux pour une meilleure protection de ses représentants.

∴

Créé en 1912, l'ANC est le plus ancien mouvement nationaliste du continent africain. Son chef historique, sinon son fondateur, est Nelson Mandela, incarcéré depuis 1962 et condamné à la prison à vie. Son quartier général se trouve à Lusaka, capitale de la Zambie, depuis son interdiction en 1960.

Le mouvement, qui avait opté pendant cinquante ans pour la non-violence, décide, en 1961, de recourir à la lutte armée après le massacre de Sharpeville, le 21 mars 1960 (lors duquel 69 manifestants noirs avaient été tués par la police), et à la suite de son interdiction. Une branche militaire du mouvement est créée, « Umkhonto we Sizwe » (« La lance de la nation », en zoulou), qui disposerait aujourd'hui de 10 000 hommes environ, dont 500 militants actifs en Afrique du Sud, selon des sources proches de l'organisation.

Alors qu'elle était encore une formation légale, l'ANC s'était alliée avec le Parti communiste sud-africain (SACP), déjà interdit. Les liens se sont renforcés pendant les années d'exil, sous la direction de M. Oliver Tambo. Selon Pretoria, vingt-trois des vingt-sept principaux dirigeants de l'ANC sont des communistes. Le chef du SACP, un Blanc d'origine lituanienne, M. Joe Slovo, a toujours joué un rôle important dans l'ANC et sa branche armée.

Au fil des années, l'ANC a relégué au second plan les autres organisations nationalistes en exil. Le Congrès panafricain (PAC) a été affaibli par de graves divisions internes dans des conditions mystérieuses à Dar-es-Salaam, capitale de la Tanzanie, où se trouve toujours son siège.

Victoire de la droite à une élection partielle

Le Parti conservateur a confirmé sa progression dans l'opinion publique sud-africaine en remportant l'élection partielle de Randfontein, le mardi 29 mars. Cette formation avait déjà conservé facilement ses deux sièges lors du double scrutin partiel du 2 mars en devançant nettement le candidat de la majorité (Parti national). Le succès est un troisième test de l'audience grandissante de l'opposition officielle au Parlement qui va permettre au deuxième fils de l'ancien ministre de l'information, Connie Mulder, décédé au mois de janvier, de siéger à l'Assemblée.

Celui-ci, M. Corné Mulder, devance de 3 711 voix son adversaire nationaliste alors que l'écart séparant son père de ce dernier n'était que de 2 000 voix lors des élections générales du 6 mai 1987. Ces élections ont donc permis à la famille qui a donné son nom au scandale de l'information de refaire surface après dix ans de traversée du désert. Non seulement la relève est assurée, mais cette victoire va donner des ailes au Parti conservateur de M. Andries Treurnicht dans l'attente d'élections générales prévues pour 1989. – *(Corresp.)*

A TRAVERS LE MONDE

Côte-d'Ivoire

M. Pasqua évoque le sort des otages du Liban

Abidjan. – Le ministre français de l'intérieur, M. Charles Pasqua, qui a rencontré à Dakar comme à Abidjan des représentants des communautés libanaises, a évoqué le sort des otages français au Liban au cours d'un meeting qui rassemblait, le lundi soir 28 mars, dans la capitale ivoirienne, quelque mille huit cents Français proches de la majorité. *« Quand nous sommes arrivés en 1986, il y avait dix otages détenus, séquestrés au Liban. Sept d'entre eux sont rentrés. Quant aux trois autres, il n'y a pas un jour qui passe sans que nous nous en préoccupions et que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'ils retrouvent la liberté »*, a-t-il déclaré dans un discours de plus d'une heure.

M. Pasqua a souligné qu'il avait reçu « ensemble » les représentants des communautés chiites et maronites, constatant ainsi qu'il n'y avait pas de clivage, en Afrique, entre ces deux communautés. Mais il a confirmé une fois encore à la presse que le problème des otages n'était pas au centre des entretiens. – *(AFP.)*

URSS

Iouri Lioubimov exprime son désir de retourner à Moscou

Iouri Lioubimov, l'ancien directeur du théâtre moscovite de la Taganka, qui avait choisi de rester en Occident en 1984 avant d'être déchu de la citoyenneté soviétique, souhaite retourner en URSS pour se rendre compte lui-même des changements en cours dans son pays natal, a-t-il déclaré au correspondant des *Izvestia* à Madrid.

Ce n'est pas la première fois que Iouri Lioubimov manifeste le désir de revoir Moscou et la troupe de la Taganka. Et le Kremlin ne verrait sans doute pas d'un mauvais œil le retour du prestigieux metteur en scène, qui confirmerait un certain renouveau culturel depuis l'avènement de la « perestroïka ». Mais Lioubimov, qui a aujourd'hui soixante et onze ans et vient de s'installer en Israël, semble ne pas vouloir retourner en URSS sans garanties sur ses possibilités de création, même s'il paraît quelque peu désenchanté par ses conditions de travail en Occident.

Lioubimov nie cependant avoir posé des conditions « politiques » à son retour. *« J'ai seulement évoqué les conditions de travail. Me donnera-t-on les moyens de travailler ou non ? Aurai-je la possibilité de monter des pièces qui ont été interdites ? Seuls les aspects créatifs de ma vie me préoccupent »*, a-t-il dit aux *Izvestia*.

Dans une autre interview publiée par le quotidien espagnol *El Pais* le 20 mars, il exprimait son désir de « voir et analyser » la « perestroïka » sur place. *« C'est seulement après* (l'avoir vue et analysée) *que j'aurai le droit moral de me prononcer »*, déclarait-il.

Pologne

Les autorités vont présenter un projet de « service militaire alternatif »

Les autorités militaires polonaises étudient deux innovations susceptibles de rendre le service militaire obligatoire (actuellement fixé à deux ans et demi) idéologiquement plus acceptable pour les jeunes Polonais : un « service alternatif », pour les pacifistes qui refusent de porter les armes, et une forme modifiée du serment d'allégeance que doit prêter tout appelé en jurant fidélité à l'Union soviétique.

Le porte-parole du gouvernement polonais, M. Jerzy Urban, a indiqué, le mardi 29 mars, que le Conseil militaire, organe de direction du ministère de la défense qui s'est réuni récemment sous la présidence du général Wojciech Jaruleski, présenterait « très prochainement » au gouvernement un projet de « service militaire alternatif » accessible à ceux qui, « pour des raisons idéologiques ou politiques », refusent de remplir leurs obligations militaires.

Le Conseil militaire a aussi décidé de revoir « dans la forme » le serment des jeunes recrues – *« Je jure de maintenir la paix dans l'alliance indéfectible avec l'armée soviétique et les autres armées du pacte du Varsovie »*. C'est « un vieux texte qui demande à être réécrit dans un style plus contemporain », a estimé M. Urban, tout en promettant que, « quelle que soit l'expression verbale du nouveau texte, le fond demeurera le même ».

Huit appelés ont été condamnés à des peines de prison en 1986 pour avoir refusé de prêter serment. Depuis, selon le mouvement pacifiste illégal Liberté et Paix (WIP), les autorités sont plus souples et ont permis à une cinquantaine de recrues de terminer leur service sans avoir prêté serment. – *(AFP, UPI.)*



en France après l'assassinat de Dulcie September

sourde oreille. Tous deux condamnent l'assassinat, sans commentaires excessifs, M. Mitterrand ajoutant toutefois qu'il fera les *« représentations nécessaires »* auprès de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris.

Cependant, les autorités françaises restent réservées, n'envisageant aucune sanction nouvelle précise contre le régime de Pretoria, comme les y invitent les militants anti-apartheid pour lesquels la responsabilité des services ou des agents sud-africains ne fait pas de doute. M. Raymond Barre a, lui, plaidé pour l'apaisement, jugeant *« préférable de réserver notre jugement »*. Certains dirigeants socialistes, de leur côté, ignorant les philippiques du PCF, s'en sont pris au gouvernement, en s'étonnant de l'absence de protection policière de Dulcie September.

L'information selon laquelle une telle demande avait été faite par la représentante de l'ANC auprès des autorités françaises, donnée par le trésorier de l'organisation à Paris, a été catégoriquement démentie par le ministère de l'intérieur. Les proches de Dulcie September ne semblent pas satisfaits par cette réponse, rappelant au contraire qu'elle avait été récemment invitée à respecter son « devoir de réserve » par les autorités françaises, qui lui avaient recommandé de ne pas participer à des manifestations de rue contre l'apartheid.

Environ cinq mille personnes ont manifesté mardi soir devant le siège parisien de l'ANC, pour protester contre l'assassinat, à l'appel du PCF et de la CGT, tandis que le Parti socialiste et SOS-Racisme manifestaient de leur côté devant l'ambassade d'Afrique du Sud ; des militants d'extrême gauche et des rénovateurs, conduits notamment par M. Pierre Juquin, allant d'une manifestation à l'autre. Dans la soirée, le saccage de l'Office du tourisme et de la compagnie aérienne sud-africaines par des militants des Jeunesses communistes devait provoquer quelques heurts avec la police et une trentaine d'interpellations. Une nouvelle manifestation semble envisagée pour les obsèques de Dulcie September, qui pourraient avoir lieu à Paris.

A la police judiciaire parisienne, on se refuse à tout commentaire sur l'état de l'enquête, dont M. Jean-Pierre Sanguy, directeur-adjoint, a fait une priorité pour ses services. Tout au plus confie-t-on que le meurtre semble avoir été commis par un *« professionnel »*, en dépit du calibre très courant — du 22 long rifle — utilisé par le ou les assassins. Six douilles ont été retrouvées sur place. Dulcie September avait déjà engagé la clé dans la serrure du local, au quatrième étage de l'immeuble du 28, rue des Petites-Ecuries (10e arrondissement), et tenait son courrier à la main. Elle semble donc avoir été attendue, ou suivie, par son ou ses meurtriers.

Menaces et protection

Dulcie September avait-elle demandé récemment une protection de la police française, qui lui aurait été refusée par le ministère de l'intérieur ? C'est ce qu'affirme M. Maurice Cuikerman, trésorier de la représentation de l'ANC à Paris. Selon lui, *« elle avait prévenu le ministère de l'intérieur qu'elle avait reçu des menaces et qu'elle était suivie ces derniers jours (...) Nous avions avisé les autorités françaises que l'Afrique du Sud s'apprêtait à commettre des assassinats en Europe »*. Et d'ajouter que, en revanche, Dulcie September *« avait été à plusieurs reprises mise en garde par le ministère de l'intérieur pour avoir participé à des manifestations anti-apartheid devant l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris »*.

Cette accusation devait donner lieu à une explication, place Beauvau, au ministère de l'intérieur, mardi après-midi, où M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, et M. Antoine Bouillon, président du Mouvement anti-apartheid, étaient reçus par les directeurs de cabinet de MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud. Pour l'avenir, M. Désir tenait à *« attirer l'attention du ministère sur la nécessité d'assurer une protection des organisations noires d'Afrique du Sud, notamment de l'ANC et de SWAPO »* (organisation des peuples du Sud-Ouest africain). Pour le passé, il reçut un démenti catégorique.

Dans un communiqué, le ministère de l'intérieur devait, en effet, assurer que Dulcie September *« n'avait pas fait part aux autorités françaises de menaces la concernant et surtout n'avait jamais formulé de demande de protection »*. Les directeurs de cabinet des ministres ont assuré à leurs interlocuteurs que *« la justice était saisie de ce crime odieux et que la police mettait tout en œuvre pour retrouver le ou les assassins de Mme September »*.

En déplacement mardi à Limoges, M. Robert Pandraud devait donc inviter M. Désir *« à faire les rectifications qui s'imposent »*. *« Les règlements de comptes entre les fractions diverses des terroristes, ça ne doit pas se dérouler sur notre territoire »*, devait cependant ajouter le ministre délégué chargé de la sécurité, en semblant privilégier une piste plutôt qu'une autre. *« Nous ne serons pas*, a-t-il ajouté, *le sanctuaire de terroristes. »*

A Paris

Cinq mille personnes ont participé à un défilé de protestation

Cinq mille personnes environ ont défilé, le mardi 29 mars, en fin d'après-midi à Paris à l'appel du Parti communiste français et de la CGT pour dénoncer l'assassinat de Dulcie September.

Deux à trois cents personnes, conduites par MM. Pierre Juquin, Alain Krivine et Mme Arlette Laguiller se sont recueillies et ont déposé des gerbes devant l'immeuble situé 28, rue des Petites-Ecuries, où Dulcie September avait son bureau et fut assassinée. Dix minutes plus tard, le cortège du PCF et de la CGT arrivait à son tour sur les lieux. Sur la porte de l'immeuble et dans la rue, on apposa des portraits de la victime, des drapeaux de l'ANC et des gerbes de fleurs.

Autour du porche, des amis de la victime entonnèrent l'hymne de la branche armée de l'ANC. Quelques personnes levèrent le poing. Les manifestants étaient pour la plupart des membres des jeunesses communistes, des militants du parti et de la CGT, et des travailleurs immigrés, dont de nombreux Africains.

Ils défilèrent silencieusement en portant des flambeaux et des portraits de la victime. Lorsque le cortège s'arrêta devant l'immeuble, Pierre-André Albertini, le coopérant français libéré début septembre 1987 d'une prison sud-africaine dans le bantoustan du Ciskei, s'avança pour déposer à son tour quelques fleurs, suivi par des députés communistes. Un sympathisant du mouvement anti-apartheid murmurait : *« C'est le témoignage d'un échec. Tant que les gens ne reconnaîtront pas que l'apartheid est un crime contre l'humanité, des crimes comme celui-ci seront perpétrés. »*

Au même moment, en face de l'ambassade d'Afrique du Sud, quai d'Orsay, se déroulait une autre manifestation organisée par le Parti socialiste et le mouvement SOS-Racisme, auxquels se sont joints un peu plus tard les militants de Force ouvrière, de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskystes) et des comités Juquin.

En fin de soirée, quelques dizaines de jeunes militants communistes saccagèrent l'Office du tourisme sud-africain, rue de la Paix, et les locaux de la compagnie aérienne South-African Airlines, boulevard de la Madeleine. Après des heurts avec les forces de l'ordre, une trentaine de manifestants furent interpellés.

A Marseille

Coups de feu contre le consulat

Au moins six coups de fusil de chasse chargé à chevrotines ont été tirés, le mardi 29 mars, à 23 h 10, contre l'immeuble abritant les services du consulat de la République d'Afrique du Sud à Marseille, rue Augustin-Cieussa (7e).

Les coups de feu ont été tirés à partir d'une ou deux voitures, atteignant les fenêtres du premier étage de l'immeuble. La façade a, d'autre part, été maculée avec des slogans tracés à la peinture dénonçant : *« Botta* [sic] *assassin, SS ! »* Des bouteilles de plastique emplies de peinture rouge et noire ont aussi été projetées sur la façade et sur des voitures en stationnement.

Les autorités locales ont souligné rapidement l'absence totale de lien entre l'agression contre le consulat et les cinq explosions visant des établissements bancaires qui avaient eu lieu quelques instants auparavant dans le quartier de la rue de la République (2e) *(lire d'autre part)*.

M. Marchais accuse MM. Mitterrand et Chirac d'avoir « du sang sur les mains »

« Il n'y a pas de décalage horaire entre la France et l'Afrique du Sud », aime répéter Pierre-André Albertini, le jeune coopérant français emprisonné en octobre 1986 dans le bantoustan du Ciskei, pour sa solidarité active avec l'ANC, et libéré, en septembre 1987, au cours d'un vaste échange de prisonniers et après une campagne menée notamment par le PCF. Depuis l'assassinat de Dulcie September, c'est encore plus vrai : l'apartheid, dont l'on s'accommode ordinairement par la force de l'éloignement géographique, semble désormais tout près, et le débat politique français vit à l'heure sud-africaine.

Il est vrai que le PCF a tout fait pour, en mettant d'emblée la barre bien haut. *« Je considère que la responsabilité du premier ministre, de son gouvernement et du président de la République sont engagées dans cet assassinat »*, avait déclaré M. Georges Marchais, deux heures à peine après l'assassinat, sur les lieux mêmes du crime, au siège de l'ANC à Paris, où il s'était immédiatement rendu en compagnie d'André Lajoinie.

La phrase n'était pas lâchée à la légère, puisqu'une déclaration écrite du secrétaire général du PCF venait ensuite, s'il en était encore besoin, mettre les points sur les « i » : *« Voilà des années que les dirigeants français refusent de prendre des sanctions contre le régime de Pretoria. Cette complicité intolérable a été comprise par les hommes de l'apartheid pour ce qu'elle est : un encouragement. Ses responsables, le président de la République et le premier ministre, ont le sang de Dulcie September sur les mains. »* Mardi soir 29 mars, le candidat du PCF à l'élection présidentielle, M. Lajoinie, y revenait dans un meeting à Nancy, en dénonçant *« la lâche complicité du premier ministre de la France, de son gouvernement et du président de la République avec le pouvoir raciste de Pretoria, mis au ban de toute l'humanité.* [Il est] *déshonorant pour notre pays que, aux yeux de ses dirigeants, l'or, les diamants, l'uranium ou le charbon sud-africains valent plus que la liberté et la dignité de vingt-quatre millions de Noirs »*.

A l'Elysée et à Matignon

La trilogie, qui *« a du sang sur les mains »*, selon le PCF, ne s'est pas laissé impressionner. Ses réactions sont cependant brèves et économes. *« Cet attentat s'inscrit dans une suite d'actions criminelles tendant à régler par la violence une situation dont l'origine se trouve dans l'apartheid »*, a déclaré M. François Mitterrand, dans un communiqué diffusé par l'Elysée. Après avoir réaffirmé *« la condamnation catégorique qu'il porte contre le régime de ségrégation raciale instauré en Afrique du Sud »*, le président de la République a indiqué qu'il *« fera auprès de l'ambassade de ce pays les représentations nécessires »*.

Mais, dans une ultime phrase, le chef de l'Etat s'est, à demi-mot, dissocié des *« complices »* aux côtés desquels le PCF l'avait promptement jugé et condamné. M. Mitterrand, en effet, assure s'être *« préoccupé auprès du gouvernement des conditions dans lesquelles a pu être exécuté l'attentat mortel contre Mme Dulcie September »*. Le chef dudit gouvernement, en tournée de candidat à la Réunion, s'est, pour sa part, déclaré *« choqué et scandalisé »*, avant d'ajouter : *« Mais je ne suis pas au courant de cette affaire, je ne peux donc pas faire de plus amples commentaires »*. Et, vers 20 heures, mardi, une heure et demie après le communiqué de l'Elysée, le gouvernement, à son tour, disait son *« indignation »* : *« Le gouvernement s'indigne de l'assassinat de Mme Dulcie September. Il mettra tout en œuvre pour que les auteurs de ce crime soient arrêtés et déférés à la justice »*. M. Mitterrand devrait donc être rassuré.

La sobriété des réactions françaises officielles est partagée par M. Raymond Barre. L'ancien premier ministre a *« déploré »*, sur la Cinq, que *« la représentante de l'ANC ait été abattue chez nous »*, avant de se dire défavorable à une démarche de la France auprès des autorités sud-africaines : *« Sait-on qui est à l'origine de ce meurtre ? Il ne semble pas que l'on sache ce qui s'est passé. Soyons sérieux, il est préférable de réserver notre jugement. »* Premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin s'est refusé, lui aussi, à désigner des responsables, s'en tenant à *« l'indignation et l'émotion »*, devant un *« acte inadmissible* [qui] *renforce le Parti socialiste dans sa volonté de combattre l'apartheid »*.

M. Jean-Pierre Chevènement, député (PS) du Territoire de Belfort, n'a pas ces précautions : *« Peut-on imaginer que cet assassinat soit le fait de quelqu'un d'autre que les services secrets sud-africains ? »* a-t-il déclaré, mardi soir, lors d'un meeting à Carros (Alpes-Maritimes). *« Cela veut dire*, a ajouté l'ancien ministre, *que ces services secrets peuvent opérer avec beaucoup de liberté dans notre pays étant données les complaisances dont ils bénéficient à un haut niveau. Je suis aujourd'hui à Nice, ville jumelée avec Le Cap, par M. Médecin. Je rappelle que le gouvernement de M. Chirac a rétabli un ambassadeur à Pretoria après le 16 mars 1986. Donc il se pose un problème dans les relations avec la France et l'Afrique du Sud. Il est temps d'y mettre un petit peu d'ordre. Il est temps que le régime de l'apartheid cesse de bénéficier en France de complicités tout à fait inadmissibles »*.

Ancien ministre socialiste des relations extérieures, M. Roland Dumas semble du même avis : *« Une fois de plus, l'apartheid a la couleur du sang »*. Pour M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, il s'agit *« d'un acte de barbarie du régime sud-africain (...). Elle a été tuée parce qu'elle était noire »*. Ecrivain sud-africain naturalisé français, M. Breyten Breytenbach estime, lui aussi, que le crime *« est signé par les agents du gouvernement sud-africain »*.

Les militants français anti-apartheid en veulent donc plus. Dans sa dernière interview, publiée le 14 mars par *la Vie ouvrière*, hebdomadaire de la CGT, Dulcie September n'appelait-elle pas l'*« opinion française à convaincre son gouvernement d'adopter des sanctions économiques, politiques, militaires et culturelles contre le régime de Pretoria »* ? Le Mouvement anti-apartheid (MAA) dénonce donc l'*« incroyable mollesse des gouvernements européens »* ; M. Harlem Désir juge *« incompréhensible que les démocraties occidentales, y compris la France, continuent à entretenir des relations normales avec un régime criminel »* ; M. Pierre Juquin, candidat communiste rénovateur, qui avait rencontré la victime la veille du meurtre, demande l'*« arrêt des relations diplomatiques avec Pretoria »* tout comme son ancien secrétaire général, M. Marchais, pour qui l'*« honneur de la France est en jeu »*.

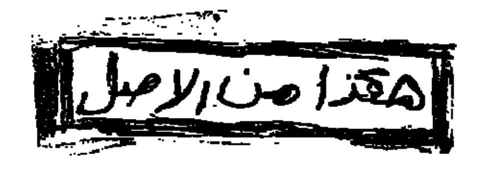
Secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Claude Malhuret n'est pas d'accord : *« M. Marchais cherche à transformer une affaire de terrorisme en une affaire politicienne franco-française* [...] *La France est un pays qui prend des sanctions contre l'Afrique du Sud dans le cadre européen, et en plus elle prend des sanctions spécifiques. »* Quant à M. Jean-Marie Le Pen, il ne comprend pas : *« Tout assassinat est un crime* [...] *Faut-il pour autant, comme certains tentent de le faire, dénoncer un crime raciste ? Faut-il écarter l'hypothèse d'un règlement de comptes entre factions rivales ?* [...] *En attendant, je constate que les terroristes étrangers frappent chez nous quand ils veulent et comme ils veulent. Cela n'arriverait pas si on n'admettait pas des organisations terroristes chez nous et si on ne tolérait pas qu'elles règlent leurs comptes chez nous. »*

E. P.

Huit assassinats politiques depuis 1981

Depuis 1981, huit assassinats de personnalités politiques étrangères ont été commis à Paris ou en région parisienne.

- **4 MARS 1981 : deux diplomates turcs sont tués près de la place de la Bastille. Attentat revendiqué par l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie (ASALA).**
- **18 JANVIER 1982 : assassinat de l'attaché militaire adjoint à l'ambassade des Etats-Unis en France, le lieutenant-colonel Charles R. Ray, dans le seizième arrondissement. Attentat revendiqué par les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL).**
- **3 AVRIL 1982 : Yacov Barsimantov, deuxième secrétaire chargé des affaires politiques à l'ambassade d'Israël en France, est tué devant son domicile à Boulogne-sur-Seine. Attentat revendiqué par les FARL.**
- **23 JUILLET 1982 : Fadi Dani, directeur adjoint par intérim de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), est tué dans l'explosion de sa voiture piégée, devant son domicile, dans le quinzième arrondissement. Il est le huitième responsable palestinien assassiné à Paris depuis 1972.**
- **8 FÉVRIER 1984 : l'ambassadeur des Emirats arabes unis, Abdel Aziz Al-Moubarak, est assassiné de deux balles dans la tête devant son domicile, dans le septième arrondissement. Attentat revendiqué par les Brigades révolutionnaires arabes.**
- **7 AVRIL 1987 : Ali Mecili, avocat français d'origine algérienne, proche de l'opposition de ce pays, est tué par balles dans le hall de son immeuble, boulevard Saint-Michel. Cet assassinat, non revendiqué, suscite toujours une polémique entre les proches de la victime et le ministère de l'intérieur. Selon toute vraisemblance, ce militant des droits de l'homme a, en effet, été assassiné sur ordre des services spéciaux algériens. Or la police, qui en est convaincue, a dû relâcher, avec l'accord du juge d'instruction, le principal suspect, Abdelmalek Amellou, à la fin de sa garde à vue. Il fut ensuite expulsé sur ordre de M. Robert Pandraud.**
- **16 JUIN 1987 : Husseyn Akadunduz, responsable de la Fédération des travailleurs du Kurdistan, est assassiné dans le dixième arrondissement. Cette fédération syndicale est une des nombreuses tendances du mouvement communiste turc et kurde.**



Proche-Orient

Le bouclage des territoires occupés

Comment Israël redécouvre ses frontières d'avant 1967

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Il y a un malaise dans la droite israélienne, où l'on vit plutôt mal certaines ruses de l'histoire. Les inconditionnels du Grand Israël redécouvrent ses frontières d'avant 1967, celles qu'ils entendent oublier et que les mesures destinées à isoler la Cisjordanie et Gaza sont venues leur rappeler. Tel est le paradoxe : toute la politique du Likoud – sa raison d'être – a pour objet d'intégrer les territoires occupés en 1967 à l'ensemble israélien ; mais le bouclage de la Cisjordanie et de Gaza, encore très relatif, mardi 29 mars, réaffirme officiellement, s'il en était besoin, l'identité propre des territoires. Jamais la « ligne verte » n'avait été aussi tangible : en principe frontière invisible entre Israël et les territoires, elle est aujourd'hui balisée par des barrages de l'armée, qui la font bel et bien apparaître pour ce qu'elle est.

Les mesures de bouclage des territoires ne relèvent en théorie que du maintien de l'ordre. Elles ont pour objet d'empêcher que les manifestations de la Journée de la terre, mardi 30 mars, ne dégénèrent ; elles sont présentées comme provisoires et doivent être levées vendredi. Mais, ne serait-ce que momentanément, elles institutionnalisent la « ligne ». Et la portée politique et psychologique de cette « reconnaissance » ne peut être négligée, dans un pays où les enfants apprennent la géographie sur des cartes scolaires qui ne mentionnent pas la ligne verte.

Le correspondant du quotidien *Haaretz* pour les territoires, récemment invité à donner une conférence dans une école secondaire, racontait qu'il s'était trouvé face à des interlocuteurs ignorant où se trouvait la Cisjordanie. Même s'ils ne mettent jamais les pieds dans les territoires, une génération de jeunes Israéliens, nés après 1967, n'imaginent pas d'autre frontière que le Jourdain. Le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, en faisant renaître les frontières, vient de leur infliger une leçon de géopolitique. Le « soulèvement » ou comment on redécouvre certaines réalités...

Le Likoud, dont plusieurs membres ont appelé à un durcissement dans les territoires, se retrouve ainsi quelque peu en porte à faux, relevait un commentateur de la radio israélienne. Le caricaturiste politique du *Jerusalem Post* présentait, mardi, un Israélien, sans doute travailliste, qui, de bulle en bulle, réfléchissait à voix haute sur cette journée du *« retour aux frontières de 1967 » : « Donc les territoires sont fermés pour quelques jours et ils* [les Palestiniens] *vont rester de leur côté de la vieille ligne ; et nous, nous serons là, dans le vieil Israël ; est-ce que ce ne serait pas formidable si les colons de la rive ouest* [la Cisjordanie] *étaient soudain saisis de vraie ferveur sioniste et décidaient de revenir vivre avec nous dans l'Etat juif ? »*

Strict couvre-feu à Gaza

Sur le terrain, le dispositif de l'armée était, mardi, encore assez poreux, du moins en Cisjordanie. A la mi-journée, sur les deux grands axes partant de Jérusalem depuis Bethléem au sud jusqu'à Ramallah au nord, des barrages légers avaient été installés. Ce n'était pas encore le glacis ; la circulation restait relativement fluide, dans les deux sens. Il était possible, même pour un journaliste, de circuler assez en profondeur en Cisjordanie et seule l'entrée dans les villes était interdite.

Il en allait différemment à Gaza, qui vit à l'heure du couvre-feu le plus total et dont les habitants viennent d'être l'objet d'une nouvelle sanction collective, avec la coupure de toute liaison téléphonique. Seule une équipe de télévision américaine a pu se rendre, mardi, à Gaza, dûment accompagnée d'une escorte militaire.

En général, la presse israélienne a réagi avec aigreur à l'expulsion des journalistes des territoires. L'indépendant *Yedioth Aharonot* mettait en garde contre une décision qui *« contrevient ouvertement à l'un des principes de base de la démocratie, le droit pour l'opinion de savoir ce que l'armée fait en son nom, et tout particulièrement en période de crise ». « Ne donnons pas l'impression,* ajoutait-il, *que nous cherchons à cacher à nous-mêmes et aux autres ce qui est en train de se passer. »*

Les journalistes n'étaient pas à Zeita, petite localité près de Tulkarem, dans le nord de la Cisjordanie, où des incidents, mardi, se sont néanmoins soldés par sept blessés. Ils n'étaient pas non plus au camp d'Al-Amari, près de Ramallah, où il y eut aussi des heurts avec l'armée. A Jérusalem-Est, la partie arabe de la ville, la police a inauguré un nouveau type de sanctions : aux heures d'ouverture des magazins autorisés par la « Direction du soulèvement », elle a barré la principale rue du quartier, de façon à dissuader les consommateurs et à faire pression sur les commerçants pour qu'ils mettent un terme à leur longue grève perlée. Dans la capitale « réunifiée », la ligne verte aussi se reconstitue jour après jour.

ALAIN FRACHON.

Prison ferme pour deux militaires israéliens qui avaient tenté d'enterrer vivants quatre Palestiniens

Tel-Aviv. – Le tribunal militaire de Jaffa a condamné, le mardi 29 mars, à plusieurs mois de prison ferme deux soldats israéliens reconnus coupables d'avoir tenté d'enterrer vivant quatre jeunes Palestiniens, le 5 février, dans le village de Salem près de Naplouse, en Cisjordanie occupée.

Les deux soldats, Yair Nassimi et Dror Sgan Cohen, ont été respectivement condamnés à six mois et cinq mois de prison ferme, ainsi qu'à quatre mois et sept mois de prison avec sursis. Ils avaient été reconnus coupables le 17 mars. Des peines de prison ferme de deux mois et demi, pour Yair Nassimi, et de deux mois, pour Dror Sgan Cohen, avaient alors été évoquées devant le tribunal, sans être confirmées.

« Vous avez commis un acte honteux qui a donné une image négative d'Israël dans le monde entier », ont déclaré les juges aux inculpés. Les juges ont accédé à la demande de la défense de repousser l'incarcération des deux soldats après les Pâques juives, vendredi, pour leur permettre de passer ces fêtes en famille.

Le tribunal n'a pas encore rendu son jugement concernant un troisième inculpé, l'adjudant Charlie Danino, qui plaide non coupable.

Les trois soldats, qui appartiennent à l'unité d'infanterie Golani, avaient recouvert de terre à l'aide d'un bulldozer les quatre Palestiniens, lesquels avaient dû être hospitalisés. – *(AFP.)*

La guerre du Golfe

L'Irak menace d'utiliser des armes chimiques contre des villes iraniennes

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a manifesté, le lundi 29 mars, ses *« regrets »* devant les violentes critiques lancées contre lui par le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz, et a sèchement riposté, dans un communiqué, que le moment était mal venu *« pour engager une polémique publique sur la situation »* dans le conflit Iran-Irak.

Dans un message adressé la veille, M. Tarek Aziz avait vivement reproché à M. Perez de Cuellar d'avoir consenti à une mission d'enquête sur l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak. Il avait accusé le secrétaire général d'avoir dans cette affaire fait preuve de *« partialité et de déséquilibre »*, et opposé les décisions et les déclarations faites par M. Perez de Cuellar à son *« silence devant les agressions iraniennes »*. Il l'avait accusé notamment de *« n'avoir pas réagi »* lorsque l'Irak l'avait informé – à une date non précisée – que l'Iran *« avait utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques »*. M. Tarek Aziz avait en outre demandé à M. Perez de Cuellar d'envoyer une mission à Téhéran pour enquêter sur le sort de 27 000 prisonniers de guerre irakiens qui, affirme-t-il, ont disparu en Iran.

Tout en ne reconnaissant pas explicitement qu'il avait eu recours aux armes chimiques, l'Irak a menacé de les utiliser à l'avenir contre les villes iraniennes. M. Nouri Nayef, directeur du bureau du Caire de l'agence de presse irakienne INA, a en en effet annoncé qu'un *« porte-parole autorisé l'avait informé que son pays pourrait choisir plusieurs grandes villes iraniennes comme cibles d'armes chimiques à titre de mesure punitive et dissuasive »*. M. Nayef a justifié l'attitude de Bagdad par le fait que l'Iran avait déployé des armes chimiques au Kurdistan la semaine dernière.

L'agence iranienne IRNA a pour sa part révélé que le fils du président du Majlis, Yasser Rafsandjani, ainsi que celui du procureur de la révolution, Amir Mohamad Khoeiniha figuraient parmi les victimes des armes chimiques. Faisant partie des *« étudiants Vasiji »* (volontaires) ils ont été blessés lors des opérations Val-Fajr 10 qui se déroulent actuellement dans le Kurdistan irakien et sont soignés dans un hôpital de Téhéran, a jouté l'IRNA.

Six habitants kurdes de Halabja, blessés lors de bombardements aux armes chimiques, sont arrivés mardi à Genève afin d'être soignés dans des lits spécialisés d'hôpitaux suisses. Ces six personnes, deux hommes, une femme et trois enfants, se trouvaient à bord d'un avion-charter d'Iran Air, baptisé *Kurdistan*, qui contenait environ trente blessés. Sept blessés avaient auparavant été débarqués à Vienne pour être traités dans deux hôpitaux de la capitale autrichienne. Le Boeing 747 aménagé en ambulance devait par la suite se rendre à Francfort, Londres et New-York où les gazés seront hospitalisés dans des cliniques spécialisées dans le traitement des grands brûlés. *(AFP-AP)*

● **PRÉCISION.** – *A la suite de l'article paru dans le Monde du mercredi 30 mars (page 3) la Ligue des droits de l'homme tient à préciser que « la manifestation qui s'est déroulée le mardi 29 mars devant l'ambassade d'Irak était organisée à son appel, par sa fédération de Paris en accord avec une vingtaine d'associations kurdes et turques, notamment, auxquelles ont bien voulu se joindre plusieurs syndicats dont l'UNEF-étudiants. Compte tenu de la gravité de la situation, la Ligue des droits de l'homme souhaite que soit respecté, dans sa présentation, le caractère unitaire de son initiative tant pour les Kurdes que pour les Français. »*

Europe

URSS

M. Sakharov et une partie de la presse tentent de tempérer la colère des Arméniens

MOSCOU
de notre correspondant

Pour la première fois dans son histoire, la presse soviétique a appris à ses lecteurs, le mardi 29 mars, qu'une ville entière d'URSS était en grève générale. Glissée entre les lignes de différents journaux depuis plusieurs jours et ce mercredi matin encore dans la *Pravda*, l'information figure en effet noir sur blanc dans les *Izvestia*, dont l'envoyé spécial dans la capitale du haut Karabakh écrit : *« Aujourd'hui mon reportage sera court : les usines (de Stepanakert) sont a l'arrêt et les gens chez eux »*.

Sensible depuis une dizaine de jours, cette volonté de rompre avec la politique d'absolu silence sur la crise caucasienne est d'autant plus frappante que *les Nouvelles de Moscou* viennent de publier, ce mercredi également, un court article sur ces événements dont ni le contenu ni la signature – *« André Sakharov, académicien »* – ne sont passés inaperçus. Sous le titre *« le calme et la sagesse »*, le Prix Nobel de la Paix y indique qu'il a écrit, le 21 mars dernier, a M. Gorbatchev, pour exprimer son *« espoir »* que le présidium du Soviet suprême n'ait pas dit son *« dernier mot »* en écartant, le 23 mars, toute idée de rattachement de la région autonome à l'Arménie.

« J'ai appelé et appelle toujours à prendre des décisions fondées sur une prise en considération calme et, autant que possible, impartiale, des intérêts de chacun des peuples de notre pays », écrit notamment M. Sakharov en relevant que la résolution du présidium ne signale pas que le *« Soviet des députés populaires »* du haut Karabakh a demandé aux Soviets suprêmes d'Arménie et d'Azerbaïdjan d'examiner leur demande de rattachement. *« Il me semble indispensable,* ajoute donc l'académicien, *que conformément à la Constitution »*, les deux Soviets suprêmes examinent cette requête et que l'arbitrage, si besoin en est, soit rendu par le Soviet suprême de l'Union.

M. Sakharov conclut en demandant aux Azeris et aux Arméniens de s'abstenir, *« en ces jours difficiles »*, de toute violence car *« ce serait une très grande tragédie si de nouveaux crimes répondaient aux crimes épouvantables qui ont déjà été perpétrés »*. Chaque mot a évidemment été pesé là et la démarche est extrêmement habile car elle suggère une possibilité de compromis présentant le double avantage de n'être pas immédiate (les procédures sont longues) et de permettre de rouvrir le dossier sans désavouer personne – au nom seul de la Constitution *qui fait obligation de ne pas ignorer une résolution d'une assemblée élue.*

Absolument rien ne dit pour autant qu'on ait décidé en haut lieu de se résoudre à une procédure de ce type. Il est, en revanche, très probable qu'on ait voulu, en laissant publier cet article, montrer que la porte n'était pas hermétiquement fermée au débat et qu'il existait toujours un espoir d'obtenir, dans l'ordre et le respect des procédures légales, ce qui a été pour l'instant refusé – au nom de la Constitution et du refus des pressions de rues.

Comme s'il n'avait pas voulu tuer cet espoir, le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Guerassimov, a d'ailleurs évité, mardi, malgré de pressantes questions de dire que ce problème de rattachement avait été irrévocablement réglé. Parlant de *« problèmes complexes accumulés pendant des années à cause d'actions erronées »*, il s'est contenté de repousser l'idée d'un *« rattachement mécanique »* car toute solution *« prendra du temps »* et devra être prise *« sur une base réaliste et à l'abri des passions »*.

Cette volonté d'essayer de tempérer la colère des Arméniens et de leur redonner une confiance en l'URSS et en M. Gorbatchev se retrouve aussi dans l'annonce, ce mercredi matin encore, de la publication *« dans la première quinzaine d'avril »* des résultats préliminaires de l'enquête sur le pogrom anti-arménien de Soumgaït où le couvre-feu vient d'être levé. Cette annonce a été accompagnée de nombreux détails sur la commission créée à cet effet, la rapidité de son travail, la haut niveau de sa composition et l'attention directe portée à l'enquête par le parquet général de l'URSS.

Levant le voile sur les événements, et distillant la vérité des faits dans un flot d'appels à la raison et à la reprise du travail dans le haut Karabakh, les reportages désormais publiés par la presse paraissent aussi procéder de cette même volonté. Les envoyés spéciaux déplorent que le travail ne reprenne pas et racontent à longueur de colonnes comment ils ne cessent de demander aux ouvriers et aux intellectuels si l'arrêt de la production (on ne dit quand même pas grève) est bien le meilleur moyen de *« trouver une solution »* (c'est-à-dire d'obtenir le rattachement à l'Arménie).

On déplore, on moralise, on souligne à l'envi qu'on n'entendrait pas formuler d'arguments rationnels en faveur de la poursuite de la grève, mais on ne condamne pas – même si on est déjà, pendant ce temps, à trois, peut-être quatre inculpations en Arménie. Mais il y a de l'information. Dans la *Pravda*, on lit, par exemple, qu'une habitante de Stepanakert estime que le travail ne reprendra pas tant que *« notre problème n'aura pas été résolu »*. Tous les reportages font état d'une immense colère contre le silence et les mensonges de la presse. *La Komsomolskaïa Pravda* raconte que 90 % des ouvriers d'une entreprise se sont présentés aux grilles... mais seulement pour repartir ostensiblement et cite un médecin qui déclare ne travailler qu'en raison des urgences et être favorable à la grève. Particulièrement riches, les *Izvestia* qualifient, elles, de personnes *« ayant de l'autorité dans la ville »* les membres de la direction du comité, aujourd'hui dissous, qui dirigent le mouvement et rapportent que des tracts sont distribués dans les boîtes aux lettres et que ce serait des *« faux »*, selon ces mêmes membres du comité.

En un mot, Moscou cherche par tous les moyens à éviter une difficile épreuve de force à Stepanakert.

BERNARD GUETTA.

● **Interdiction des manifestations en Géorgie.** – Après l'Arménie et l'Azerbaïdjan, les autorités soviétiques ont interdit tout rassemblement spontané dans la république voisine de Géorgie, selon le quotidien du PC géorgien, *Zaria Vostoka*, dont l'édition du 27 mars vient de parvenir à Moscou. – *(Reuter.)*

Le chef du PC italien M. Alessandro Natta reçu par M. Gorbatchev

Recevant durant six heures, le mardi 29 mars, une délégation du Parti communiste italien conduite par M. Alessandro Natta, son secrétaire général, M. Gorbatchev a longuement évoqué le pogrom anti-arménien de Soumgaït. Citant plusieurs cas précis d'atrocités et montrant par là une grande familiarité avec le dossier, le secrétaire général soviétique a relevé devant ses interlocuteurs qu'il avait fallu aux forces de l'ordre douze heures pour intervenir.

Il n'a pas précisé quelle était son explication de ce retard, mais ce silence même donne un certain corps aux rumeurs d'une possibilité de provocation délibérée qui ont beaucoup circulé depuis le 28 février.

Entre autres indications données aux communistes italiens, qui paraissaient très impressionnés par son calme et sa longueur de vue, M. Gorbatchev aurait également laissé comprendre que la conférence du parti, convoquée pour juin prochain, ne procéderait pas à un remaniement de la composition du comité central – point resté jusqu'à présent très flou. La conférence devrait, en revanche, prendre des décisions sur une redéfinition des rôles respectifs du parti et de l'Etat et la réévaluation du rôle des Assemblées élues.

B. G.

Asie

CHINE : au cours de la réunion de l'Assemblée nationale

Le panchen-lama critique les mesures répressives au Tibet

PÉKIN
de notre correspondant

Le panchen-lama, second « dieu vivant » tibétain après le dalaï-lama, mais rallié à Pékin, s'est livré, le mardi 29 mars, à une attaque en règle contre les politiques les plus assimilatrices, qui ont encore cours envers le Tibet. Il a profité, pour ce faire, d'une réunion de la commission des dix-neuf députés du Tibet de l'Assemblée nationale populaire sur le rapport du premier ministre, Li Peng, à laquelle la presse étrangère était pour la première fois autorisée à assister. La veille, les députés avaient entendu un rapport de M. Song Ping, conseiller d'État, sur le nécessité de réduire de 20 % la bureaucratie, et de diminuer le nombre de ministères.

Le panchen-lama a longuement attaqué ceux qu'il a appelés, sans les identifier, des gens *« mi-chèvre mi-chou »*, partisans de réduire au silence la religion et l'identité tibétaine, après les troubles d'octobre et du début du mois à Lhassa. *« J'ai entendu des gens dire des choses fort erronées à l'égard de la population tibétaine, comme, par exemple, qu'il fallait accentuer la pression sur elle »*, a-t-il dit. *« Il y a des gens pour dire qu'il faut taper sur les lamas, qu'il faut détruire les temples. J'attire votre attention sur cela : ne retombons pas dans les erreurs du passé »*, a-t-il lancé, au beau milieu d'une salle du Palais du peuple, dédiée au Tibet, et entièrement décorée (cru 1986) de fresques vaguement réminiscentes de l'art tibétain, mais dépourvues de la moindre allusion religieuse.

« Tout le monde est croyant »

Le panchen-lama, âgé de cinquante ans, a mis en garde ses pairs chinois, comme il l'avait déjà fait au début de l'année, avant la deuxième émeute de Lhassa, contre une confiance excessive dans leur politique : *« Les émeutes de Lhassa ont été fomentées par une poignée de lamas. (...) Elles m'ont indigné, je les ai condamnées en tant que chef religieux. Mais ces lamas ne bénéficieraient d'aucun soutien s'il n'y avait pas encore des défauts dans notre politique religieuse »*, et dans l'approche chinoise des minorités ethniques, a-t-il poursuivi. *« Certains »* responsables chinois pensent que la religion est source de dangers, mais il faut qu'ils comprennent qu'au Tibet *« tout le monde est croyant »*.

Il avait commencé par des précautions oratoires multiples, se disant ferme partisan de la souveraineté chinoise sur le Tibet (*« Nous sommes tous des Chinois »*), et jugeant *« excellent »* le rapport de M. Li Peng, qui est pourtant bien plus énergique à l'encontre des *« sécessionnistes »*.

A trop manier le bâton pour régler les problèmes de nationalités, le régime chinois risque de s'aliéner les régions peuplées de minorités non-chinoises, a poursuivi en substance le panchen-lama. Au Tibet, en tout cas, il convient de réaliser *« une autonomie régionale authentique »*. Toute assimilation ne peut être que le résultat d'un processus *« progressif »* et non pas autoritaire. Il s'est abstenu de critiquer nommément le dalaï-lama, et n'a eu que quelques mots, en conclusion, pour dénoncer *« les séparatistes de l'extérieur »*. Mis en difficulté à plusieurs reprises dans le passé pour s'être opposé au chauvinisme chinois, le panchen-lama a, cette fois, donné l'impression de sortir du rôle de potiche qui lui collait à la peau depuis sa plus tendre enfance.

FRANCIS DERON.

AFGHANISTAN

Kaboul offre à la résistance le poste de premier ministre d'un « gouvernement de coalition »

M. Najibullah, chef du régime afghan, a déclaré le mardi 29 mars, qu'il était prêt à appliquer les propositions d'un gouvernement de coalition émises par les résistants, si ces derniers mettaient fin à la guerre et acceptaient de participer aux élections législatives qui doivent avoir lieu du 5 au 14 avril prochain. *« Nous sommes prêts à aller plus loin pour la paix. Nous pouvons appliquer vos propositions pour un gouvernement de coalition (...) Nous pensons au destin du peuple afghan qui souffre depuis neuf ans. S'il vous plaît, réfléchissez-y »*, a dit M. Najibullah, avant de proposer aux Moudjahidins plusieurs portefeuilles dans son gouvernement. A Moscou, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, M. Guerassimov, avait auparavant annoncé que Kaboul avait offert à la résistance les postes de premier ministre et de vice-président.

M. Najibullah a, d'autre part, envoyé un message aux principaux chefs de la résistance à l'intérieur du pays, notamment les commandants Massoud, Ismaël Khan et Jallaludin Haqqani, leur demandant de participer aux élections. Le Conseil suprême de l'Alliance des sept principaux partis de la résistance afghane, réuni mardi à Islamabad, a rejeté les propositions de Kaboul, affirmant qu'elles avaient pour objet de retarder le retrait des troupes soviétiques. Selon des sources occidentales – démenties par Moscou – plusieurs attentats ont eu lieu à Kaboul, faisant quatre morts parmi le corps expéditionnaire soviétique.

D'autre part, M. Guerassimov a estimé mardi qu'une garantie américaine à un éventuel accord sur l'Afghanistan n'était pas absolument *« nécessaire »*. L'aide militaire américaine *« passant »* par le Pakistan qui la *« transmet »* aux maquisards, il suffirait, selon M. Guerassimov, qu'Islamabad signe un accord de *« non-ingérence »* dans les affaires intérieures afghanes. Il s'engagerait ainsi à ne plus livrer d'armes et *« on pourrait se passer »* de la garantie américaine. M. Guerassimov a, par ailleurs, accusé Washington de *« saper »* l'accord par des propositions *« infondées »* d'arrêt simultané des livraisons d'armes soviétiques et américaines. – *(AFP, Reuter.)*

Pays-Bas : un réveil sans tensions

PRÉSENTÉS souvent comme les meilleurs élèves de la classe européenne, les Pays-Bas sont parfois victimes... de cette trop bonne réputation. Comme si les Néerlandais, presque parfaits en tout, n'avaient aucune des aspérités, ne connaissaient aucune des crises, n'avouaient aucune des fautes qui font aussi le sel d'un pays. Bref, on était devenu trop fade à force d'être parfait. Tolérance, esprit d'entreprise, ouverture sur le monde, respect de l'environnement... Le tableau finissait par lasser.

QU'ON se rassure : un voyage de Maastricht à Groningue et de Haarlem à Enschede montre à quel point ce pays est divers, mais aussi les nombreuses difficultés qu'il traverse. La crise économique, trop longtemps niée, n'en a été que plus dure, et la politique d'austérité plus radicale. Voilà même les multinationales célèbres et redoutées comme Shell, Philips ou Unilever qui se voient obligées de changer d'image. Pourtant, force est de revenir aux clichés quand ceux-ci sont vrais : la tolérance a permis à ce pays de se transformer sans se casser et de muer sans se perdre.



PAUL KOOLMAN/HOLLANDSE HOOGTE

L'« expérience Lubbers »

« *VOUS enquêtez sur l'expérience Lubbers ? Vous devriez attendre quelques jours, les tensions sont vives au sein du gouvernement.* » Ces propos nous étaient tenus le 13 mars à La Haye. Le cabinet de coalition chrétien-démocrate-libéral, en perte de vitesse dans les sondages, se montrait divisé sur la politique économique à suivre. M. Onno Ruding, le ministre chrétien-démocrate des finances, appuyé par les ministres libéraux, plaidait pour plus de rigueur. La plupart des ministres chrétiens-démocrates, las d'une austérité qui dure depuis six ans, demandaient qu'on lâche la bride. Le débat se prolongeait, tendu. Finalement, vingt-quatre heures plus tard, l'accord était conclu. Par crainte d'ouvrir une crise en l'absence à ce jour d'une alternative crédible à l'actuelle coalition. Mais aussi parce que le premier ministre, M. Ruud Lubbers, une fois de plus, a arbitré dans le sens de la modération.

Aux termes du compromis proposé, le déficit budgétaire sera encore réduit, mais de 3,5 milliards de florins (1) au lieu des 7 milliards demandés par M. Ruding. Afin de stimuler la demande, la croissance, l'emploi, l'impôt sur les sociétés mais aussi l'impôt sur le revenu seront diminués. De même certaines cotisations sociales seront prises en charge par les pouvoirs publics. En contrepartie, des coupes sévères seront opérées dans les budgets de plusieurs départements ministériels : l'éducation, la défense, l'aide au développement...

C'est là un nouveau train de mesures qui illustre comment agit M. Lubbers depuis qu'en octobre 1982 il a pris la tête de la coalition. Le premier gouvernement Lubbers a administré le pays de 1982 à 1986. Le second, entré en fonctions après un succès électoral des chrétiens-démocrates mais un recul des libéraux, devrait en principe rester aux affaires jusqu'en 1990. « *Le premier ministre est un homme très fort, son prestige va encore augmenter ; ce dernier succès pourrait changer le climat au sein de la majorité qui, ces derniers temps, était un peu morose* », commentait M. H. Vonhoff, un libéral qui exerce la charge de commissaire de la reine dans la province de Groningue.

Le pactole du gaz

Depuis six mois, M. Lubbers conduit une politique de redressement de droite dans un Etat de culture profondément sociale-démocrate. Une expérience donc à certains égards paradoxale dont les résultats positifs sont indéniables, en dépit de défaillances graves, et en particulier du maintien d'un taux de chômage parmi les plus élevés de la Communauté. M. Lubbers est parvenu à rendre sa mobilité à une économie qui s'était assoupie. L'opération a été douloureuse, surtout pour les citoyens les moins favorisés. L'expérience Lubbers, c'est aussi le temps des sacrifices. Mais le premier ministre a néanmoins réussi à ne provoquer de tensions aiguës ni dans la classe politique ni dans la société néerlandaise. « *M. Lubbers n'a rien d'un idéologue, son comportement est plus proche de celui de M. Bérégovoy que de celui de Mme Thatcher* », raconte une personnalité française de La Haye.

C'est donc depuis 1982 que Ruud Lubbers, le catholique, s'emploie à adapter la social-démocratie néerlandaise aux exigences nouvelles de l'économie. Le terrain était propice lors de son arrivée au pouvoir, et la société prête au changement. Après quatre ans d'un gouvernement socialiste, de 1973 à 1977, conduit par M. Joop Den Uyl, décédé voici quelques mois, les Pays-Bas avaient connu de 1978 à 1982 deux gouvernements à majorité chrétienne-démocrate avec à leur tête M. Van Agt. Le pays était alors prospère. A l'enrichissement de la période de croissance qu'a connu l'Occident avant le premier choc pétrolier, venaient s'ajouter ici les recettes du gaz de Groningue, exploité depuis le milieu des années 60. Un vrai pactole ! « *Il n'y avait plus de limites, tout semblait possible, les gens voulaient profiter de l'aubaine, on augmentait les salaires, les hommes politiques inventaient des programmes d'aide sociale de plus en plus généreux* », raconte M. Van den Graff, un proche collaborateur de M. Lubbers. Paradisiaques Pays-Bas...

Rendre la confiance aux entreprises

C'était aussi l'heure de la libéralisation et de la fête. Amsterdam accueillait la jeunesse du monde. Les recettes produites par la vente du gaz masquèrent les effets de la crise pétrolière. On continua à danser aux Pays-Bas alors que les pays voisins engageaient les politiques d'ajustement rendues nécessaires par la rébellion des émirs. Pourtant, à la fin des années 70, le pays avait pris conscience de la détérioration de la situation. L'industrie, qui n'avait guère la cote durant cette période post-1968 — écologie oblige — déclinait. Les bénéfices des entreprises rétrécissaient comme peau de chagrin. Contraintes et forcées, elles licenciaient. On ne comptait que 150000 chômeurs en 1973, mais 300000 en 1980 et plus de 800000 en 1983. Leur nombre augmentait de 15000 par mois lorsque M. Lubbers arriva au pouvoir. Il en résulta une véritable explosion des dépenses de solidarité. En quelques annés, le budget passa d'une situation d'équilibre à un déficit égal à 10 % du PNB.

M. Lubbers profita de l'inquiétude croissante de ses compatriotes. Il avait fait son apprentissage dans le gouvernement Den Uyl, où les chrétiens-démocrates étaient minoritaires. Le leader socialiste avait jeté son dévolu sur celui qu'on lui présentait comme « *un jeune patron aux idées avancées prêt à coopérer* ». Il lui offrit le portefeuille des affaires économiques. Durant les gouvernements Van Agt, il fut le chef du groupe démocrate-chrétien à la Chambre. « *M. Lubbers, lorsqu'il devint premier ministre, a certes bâti à partir des idées existantes, mais avec beaucoup plus d'emprise sur la situation que ses prédécesseurs. C'est un homme de dossiers. Il a des idées sur tout et ne se contente pas de présider. C'est lui qui a fait prendre aux Pays-Bas un tournant décisif* », raconte M. Edmond Wellenstein, un ancien haut fonctionnaire européen, aujourd'hui conseiller du gouvernement néerlandais.

M. Lubbers, s'il ne les convainc pas tous, impressionne ses compatriotes, qui, à ce jour, ne lui reconnaissent aucun rival, ni au gouvernement ni dans les partis. Super-Lubbers, alors ? Ce n'est pas le genre dans ce pays de tradition calviniste. « *C'est vrai qu'il a une stature qui dépasse son pays. Mais ici, si on a du charisme, on le cache. La simplicité est bien vue. Il a trouvé le ton. C'est un gestionnaire qui a de l'esprit* », note notre observateur français.

Cet art de persuader, de ne pas susciter l'hostilité, M. Lubbers en fit immédiatement usage en 1982, en faisant approuver par le Parlement un programme qui donnait la priorité absolue à l'assainissement de l'économie. « *Le plus important, dans ce qui a été accompli, c'est peut-être la modification du processus de décisions. Le gouvernement a montré qu'il savait réagir vite en se passant, si nécessaire, du processus de consultations corporatives en usage aux Pays-Bas* », explique le professeur Geelhoed, membre du conseil scientifique du gouvernement, un organisme comparable à notre commissariat du Plan.

Ainsi en est-il. M. Lubbers fonce, applique avec détermination, mais par touches successives, une série de réformes qui, pour l'essentiel, concourent à deux objectifs : réduire la part de l'Etat dans l'économie et, de manière plus précise, couper dans les dépenses publiques afin de diminuer le déficit budgétaire; rendre la confiance aux entreprises afin de susciter davantage de croissance et d'emplois. Le premier objectif a été, en large partie, atteint. Le second, en revanche, ne l'est qu'à moitié : les entreprises, depuis plusieurs années, ont retrouvé dynamisme et profits, mais la croissance se traîne et le chômage reste le plus élevé de la CEE.

Quatre canettes et deux cassettes

« *No nonsense* », c'est en s'appuyant sur ce slogan que le gouvernement Lubbers s'est attaqué aux excès de l'Etat-pro-vidence. L'air de dire qu'on allait couper dans le superfétatoire, dans cette protection sociale de luxe, qui n'était plus compatible avec la nouvelle donne de l'économie mondiale. Dans cet esprit, on supprima certaines allocations plus ou moins expérimentales accordées jusque-là sans compter. Mais le gouvernement alla bien au-delà. Les indemnités versées à différentes catégories d'assistés — chômeurs, invalides, étudiants, retraités, — qui, auparavant, étaient liées au salaire minimum garanti, en furent décrochées, et la perte subie douloureuse. Les bourses pour les étudiants furent limitées et la prise en charge des dépenses de santé réduite.

« *Il s'est créé une pauvreté silencieuse. Les gens n'ont pas faim, mais ne sont plus capables de participer à une vie active. Désormais, le chômage est souvent ressenti comme un état permanent. A Amsterdam, le type qui n'a pas de travail achète quatre canettes de bière, loue deux cassettes vidéo, et sa journée est finie. Ainsi vont les destins sans issue* », observe M. Martin Van Traa, député socialiste, montrant de la sorte que, dans ce pays qui jouissait du système de protection sociale le plus avancé de la Communauté, la course à l'économie a pu provoquer sinon la misère, du moins beaucoup d'amertume.

Retour aux statistiques. Le redressement financier a été spectaculaire. Le déficit budgétaire a été ramené de 11 % du PNB en 1982 à 7,5 % en 1987 et, on l'a vu, M. Ruding n'a pas l'intention de s'arrêter en chemin. Autre succès, les entreprises ont retrouvé de l'assurance. Le programme du gouvernement, mettant l'accent sur le nécessaire désengagement de l'Etat, sur la dérégulation, sur la privatisation, était taillé à leurs mesures. Elles ne pouvaient qu'apprécier l'encouragement fourni par les pouvoirs publics à la modération salariale. Le gouvernement donna l'exemple en décrétant une réduction de presque 3 % des salaires des fonctionnaires. Il déclencha ainsi une longue grève, mais, au bout du compte, l'emporta. Les patrons ont largement bénéficié d'aides à l'investissement — le fameux programme WIR, supprimé depuis quelques semaines presque par surprise, mais bientôt remplacé par des allégements fiscaux.

Le spectre de la désindustrialisation, qui hantait l'esprit des experts, a disparu. Mais chacun reconnaît que la situation reste grave et que le premier ministre n'arrivera jamais à ramener d'ici à 1990 le nombre des chômeurs au-dessous de la barre des 500000 comme il s'y était engagé en 1986. Le gouvernement est critiqué sur d'autres fronts : le système d'éducation fonctionne mal, les tentatives de réforme ont échoué, provoquant, selon des observateurs de toutes tendances, un vrai chaos. L'organisation des services de santé est tout autant brocardée.

Ces facteurs négatifs suffisent à M. Wims Kok, le chef de l'opposition socialiste, pour dénoncer l'insuffisance des résultats et l'absence de cohésion au sein du gouvernement. Celle-ci, en vérité, n'a rien d'exemplaire. Les libéraux préconisent aujourd'hui une accélération des réformes. Les chrétiens-démocrates, peu soucieux que celles-ci affectent le cœur de l'Etat-providence, souhaitent une trêve. Les libéraux peuvent-ils se permettre de susciter un clash ? Leur manque de vrai leader compte parmi les raisons qui les incitent à la prudence.

Les socialistes, en revanche, piaffent d'impatience. Ils reconnaissent une certaine utilité à l'expérience en cours. « *M. Lubbers a donné un coup de frein à la progression du déficit budgétaire. Nous n'avons pas nié que c'était nécessaire* », note M. Van Traa. Mais ils sont convaincus que la politique économique telle qu'elle est conduite ne permettra pas d'atteindre les objectifs que le gouvernement s'est fixés en matière de chômage et même de budget. Il convient donc de l'infléchir pour obtenir davantage de croissance et d'emplois. De surcroît, explique-t-il, une plus forte activité faciliterait (grâce à l'augmentation des recettes) le retour à l'équilibre budgétaire.

S'oriente-t-on, après ces six années d'austérité, vers un rapprochement entre chrétiens-démocrates et socialistes ? L'expérience Lubbers, cette recherche du meilleur équilibre possible entre l'Etat-providence et le libre jeu du marché, n'a pas été menée à son terme. Il est vrai aussi, comme le remarque le professeur Geelhoed, que « *peu de gouvernements ont rencontré aussi peu de résistance* ». Ne serait-ce pas un encouragement pour continuer ?

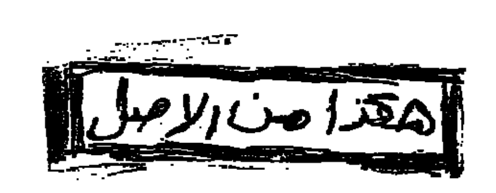
L'Europe et l'OTAN

Les avis diffèrent sur la possibilité effective de faire coopérer, dans deux ans, socialistes et démocrates-chrétiens. Leurs positions, en termes de politique extérieure, sont voisines. Au reste, depuis que la querelle sur les missiles a disparu — encore une affaire gérée avec habileté par M. Lubbers, — les problèmes de défense n'occupent plus une place de premier plan dans le débat politique. Le premier ministre est très européen, les socialistes le deviennent. Les uns et les autres sont irrités par le négativisme de Mme Thatcher. Les Etats-Unis et l'OTAN apparaissent moins qu'hier comme l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité. Le concept de défense européen, qui aurait été considéré comme parfaitement farfelu voici dix ans, commence à être pris au sérieux. Mais cet intérêt nouveau pour une Europe différente de l'Europe atlantique, chère à M. Joseph Luns, qui fut ministre des affaires étrangères au temps du général de Gaulle, est encore apprécié.

Les problèmes d'éthique intéressent toujours cette société de liberté. La tolérance, une vertu nationale, n'a pas été affectée par six années de gouvernement conservateur. Elle s'est peut-être un peu embourgeoisée. « *Ce pays a vécu une crise libertaire, il se replace dans les assises anciennes* » résume notre interlocuteur français. Bref, l'économie demeure au centre du jeu et des combinaisons politiques. « *Les socialistes ont beaucoup appris du succès de Lubbers. Ils ont compris les limites de l'intervention de l'Etat ; ils ne toucheraient pas aux réformes accomplies s'ils revenaient au pouvoir* », estime le professeur Geelhoed. M. Van den Graaf pense, à l'évidence, qu'il reste encore à ces mêmes socialistes un bout de chemin à parcourir. Sont-ils plus réalistes ? « *Leurs amendements vont toujours dans le même sens ; selon eux, il faudrait toujours accepter plus de dépenses, davantage de déficit* ». D'ici deux ans peut-être... Car ce proche collaborateur de M. Lubbers, comme la quasi-totalité de nos interlocuteurs, s'affirme favorable à un retour rapide des socialistes aux affaires : « *Dans notre pays, il n'est pas bon qu'un grand parti soit mis hors circuit pendant une trop longue période. Il risque alors de trop s'écarter des réalités et de prendre des positions excessives.* »

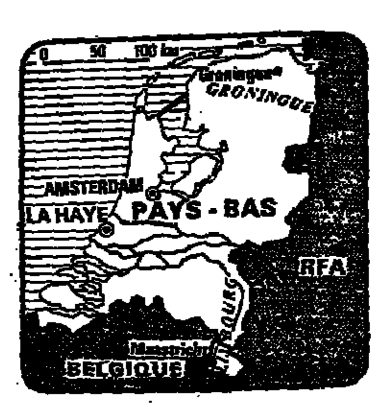
PHILIPPE LEMAITRE.

(1) 1 florin = 3,02 francs.



PAYS-BAS : UN REVEIL SANS TENSIONS

Le nouvel âge du Limbourg



« *La province la moins néerlandaise des Pays-Bas* », disent les Hollandais du Limbourg. Simple cliché ? Toujours est-il que les Limbourgeois cultivent leur différence. D'entrée de jeu, ils relèvent que leur dialecte, aux nombreuses expressions françaises, est très éloigné de la langue nationale. M. Sjeng Kremers, le commissaire de la reine, prend visiblement un malin plaisir à s'entendre appeler « *gouverneur* » *par ses administrés*, contrairement aux représentants de la couronne dans les onze autres provinces et à souligner : « *C'est un des éléments de notre particularisme.* »

Le relief déjà, surtout dans le sud, contraste avec le reste du plat pays. Très vallonné, le Limbourg s'enorgueillit de posséder le point culminant des Pays-Bas (321 mètres à Vaalserberg). L'ambiance est aussi différente. Est-ce l'origine catholique de ses habitants ? « *Les Limbourgeois sont plus gais que leurs compatriotes* », affirme M. Hendrik Versteegh, Hollandais installé depuis trente ans dans la région et président de la chambre de commerce de Maastricht. Ce n'est peut-être pas pour rien que la capitale provinciale compte 400 cafés pour 115 000 âmes...


DEN DOGAARD/HOLLANDSE HOOGTE

Maastricht

Plus de traces des terrils

L'hospitalité de ses habitants, associée à la variété de ses paysages, a conduit le Limbourg à développer ses atouts touristiques. La province (1,1 million d'habitants) accueille bon an mal an 1,5 million de visiteurs. Les trois quarts sont des Néerlandais et 15 % des Allemands de l'Ouest. A l'office du tourisme, on déplore : « *Les Français sont rares, moins de 1 % du total des séjours.* » Le principal centre de loisirs, Valkenburg (Fauquemont) enregistre à lui seul 300 000 touristes. 5 000 hectares de plans d'eau – dont 3 000 à Roermond – ont été aménagés le long de la Meuse sur les sites des anciennes gravières.

Mais c'est surtout sur la production industrielle et les services que le Limbourg met tous ses espoirs pour assurer son avenir. Bien que coincée entre la Belgique et la République fédérale, la province la plus méridionale des Pays-Bas est largement désenclavée, grâce à un réseau autoroutier très dense. La ville de Venlo, au nord de la région, n'est-elle pas un des principaux axes routiers entre la Ruhr, Rotterdam, Amsterdam et Anvers ? De son côté, l'aéroport de Maastricht (Beek) affiche des résultats qui le classent au deuxième rang des aéroports des Pays-Bas pour le transport de fret.

Pourtant, le Limbourg revient de loin. La fermeture des charbonnages, accélérée par l'exploitation du gaz de Groningue, à plongé la région en plein désarroi. 75 000 emplois ont été supprimés en l'espace de dix ans, doublant ainsi le taux de chômage par rapport à la moyenne nationale. « *Aujourd'hui*, affirme M. Kremers, *la restructuration est achevée* ». Pour appuyer sa démonstration, le gouverneur avance le dernier chiffre des hommes à la recherche d'un travail : « *Il est comparable à celui du reste du pays.* » Et le sous-emploi des femmes ? Le commissaire de la reine a son explication : « *Le retard est dû à la tradition minière de la région, c'étaient les hommes qui descendaient dans les puits.* »

Apparemment, M. Kremers a raison. Plus de traces de terrils, qui ont été aménagés en collines verdoyantes. Seule subsiste de l'époque des gueules noires la reconstitution d'une mine dans le parc d'attractions de Valkenburg. Tout autour du centre de Maastricht se dressent des habitations et des bâtiments flambant neufs, notamment le nouveau palais provincial et le centre des congrès aux dimensions impressionnantes.

« *Force est de constater*, poursuit le gouverneur, *que La Haye a tout fait pour sortir le Limbourg de la crise des charbonnages.* » Ce n'est pas à l'usine Volvo (installée à Born) – qui appartient à l'Etat – qu'on dira le contraire. Le constructeur des automobiles de la série 300 vient de fêter la sortie de sa millionième voiture, mais certaines estimations font ressortir que chaque exemplaire a coûté en moyenne 1200 florins (près de 4 000 francs actuels) aux contribuables néerlandais.

Pour M. Louis Ligthart, dirigeant de la DSM – les anciens charbonnages nationaux de Heerlen – convertie dans la chimie à haute valeur ajoutée mais toujours propriété de l'Etat, le temps des subventions est révolu : « *Nous réalisons des bénéfices depuis plusieurs années et nous fonctionnons selon les règles d'une société privée.* »

En 1964, la DSM enregistrait 35 000 postes de travail dont la quasi-totalité au Limbourg. Aujourd'hui, la première entreprise de la province emploie 27 000 personnes dont seulement 10 000 exercent leur activité sur place. Est-ce dû à l'organisation paternaliste de la firme depuis sa création ? La conversion s'est effectuée en bon ordre : « *La DSM n'a pas connu de grèves depuis plus de vingt ans* », déclare, pas peu fier, M. Ligthart qui précise : « *Il faut dire que nous nous sommes toujours montrés responsables à l'égard de nos travailleurs.* »

Du côté syndical, on affiche aussi un beau consensus : « *Nous sommes condamnés à nous entendre* », affirme M. Frans Hol, un des dirigeants de l'Organisation des cadres (BLHP). Il est vrai que cette dernière compte autant d'adhérents que les trois syndicats ouvriers réunis.

Alors, pas de séquelles de la crise ? Difficile d'être affirmatif. Heerlen est devenu, après Amsterdam, le deuxième centre de distribution de drogue aux Pays-Bas. Les explications divergent selon les interlocuteurs. Certains avancent que la durée d'une situation sociale difficile a favorisé le phénomène. D'autres évoquent la proximité de la RFA qui connaît chaque année une dizaine de décès par surdose. Plusieurs observateurs font valoir encore l'installation, après le départ de France des forces de l'OTAN, de troupes américaines à Brunssum, à quelques encâblures de l'ancienne cité charbonnière. A l'instar de la police d'Amsterdam, avec laquelle s'est établie une étroite coopération, celle du Limbourg s'est engagée dans une politique plus répressive à l'égard des revendeurs. Aussi, M. Kremers se montre-t-il confiant quant à la maîtrise du fléau.

Avenir européen

Le gouverneur ne se veut pas moins optimiste à propos de l'avenir européen de sa région. Associée à celles de Liège, du Limbourg belge et d'Aix-la-Chapelle, la province néerlandaise participe depuis 1976 à Eurogio-Meuse-Rhin. Le principal objectif de cet organisme est d'intensifier la collaboration entre les entreprises afin de surmonter les obstacles dressés par les frontières nationales. Pour bien montrer son caractère européen, Maastricht a accueilli en 1981 l'Institut d'administration publique dont les langues de travail sont le français et l'anglais, et qui organise tout au long de l'année des séminaires et des tables rondes pour donner une vision communautaire aux fonctionnaires nationaux.

Mais voilà, les Etats existent toujours. Le gouvernement de La Haye a décidé, il y a quelques semaines, de supprimer les aides aux investissements sur l'ensemble du territoire néerlandais. Les autres partenaires d'Eurogio continuent, pour leur part, à bénéficier de subventions importantes, notamment le Limbourg belge qui est encore très loin d'en avoir terminé avec la fermeture de ses charbonnages.

Il reste tout de même aux Limbourgeois néerlandais leur propre banque d'investissement (dénommée LIOF), également créée au début de la restructuration. Doté de capitaux essentiellement publics (Etat, province, communes) le LIOF prête de 15 à 35 % de l'investissement global selon les zones d'implantation à des taux préférentiels. M. Stefan Petit, le chef des relations publiques de l'organisme financier, présente des résultats spectaculaires : cent nouvelles entreprises et cinquante mille emplois créés en l'espace de dix ans.

Des unités de production qui sont à mettre pour un tiers à l'actif des firmes américaines, suivies de loin par les Néerlandais, les Allemands, les Suisses et les Scandinaves. Pas une seule filiale française. La proximité de Liège n'explique pas tout. M. Petit relève : « *Le monde des affaires parle anglais et avec les Français, c'est difficile.* » Mais le LIOF ne perd pas espoir : « *Nous avons pris contact avec les Français au début de l'année.* »

Pourtant, nombreux sont les Limbourgeois qui parlent français, mais à leur avis, cette langue perd régulièrement et rapidement du terrain. Dans ce domaine aussi, l'Etat pèse de tout son poids. A la fin des années 60, La Haye a rendu obligatoire l'étude de l'anglais dans les lycées néerlandais. Aussi, le Limbourg n'a-t-il pas pu défendre l'idiome de ses plus proches voisins, la Wallonie, l'Allemagne et la France.

Dans ces conditions, il est à craindre dans un proche avenir que seul le côté chic du français (noms des boutiques, des bistrots, des hôtels et des restaurants) conserve une trace dans le département de la Meuse inférieure de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Heureusement que d'Artagnan a eu la bonne idée de se faire tuer lors du siège de Maastricht par les armées de Louis XIV. La petite statue du comte de Montesquiou plantée au pied des remparts de la ville a au moins le mérite de pérenniser la présence française.

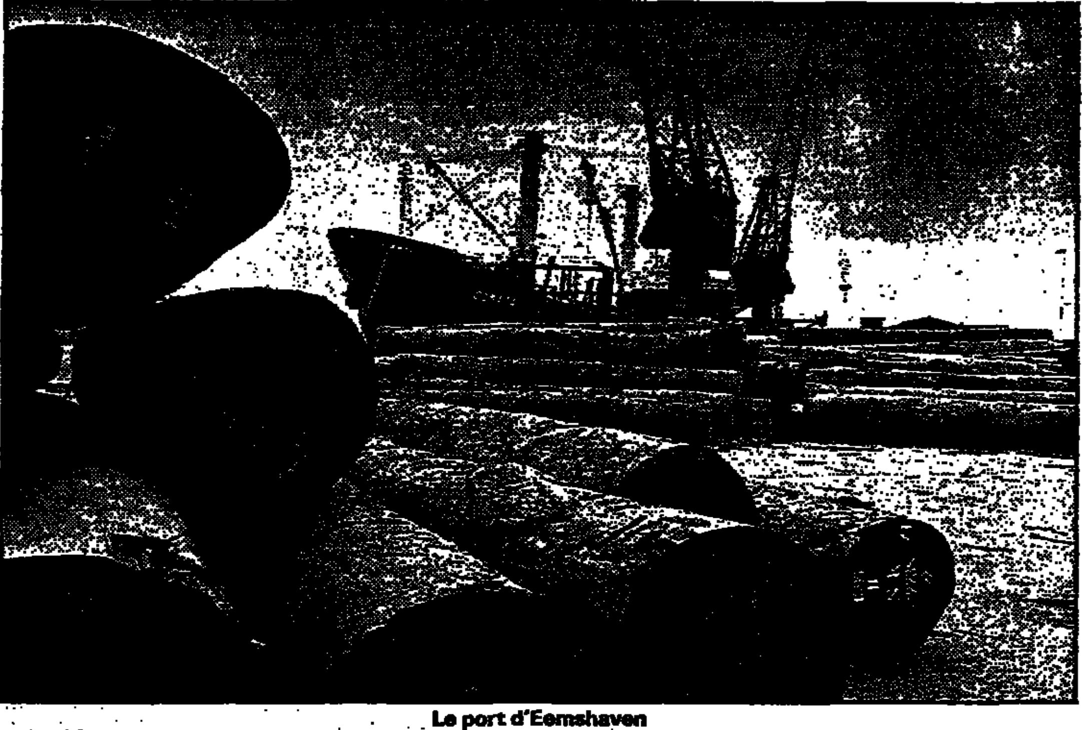
MARCEL SCOTTO.

Groningue, capitale du Nord

COMMENT imaginer un port surréaliste ? Partez vers Eemshaven, à l'extrême nord des Pays-Bas, face à l'Allemagne, la plus récente porte maritime de la province de Groningue. Le voyageur qui arrive par le sud découvre, se dressant au-dessus des champs, en ligne de droite à gauche comme pour une maquette enfantine, un immense tanker au mouillage qui attend preneur, une imposante plate-forme pétrolière qui connaît le même sort et puis, à peine plus importants, entourant une partie limitée des vastes bassins vides, les 1 300 mètres de quais et d'installations portuaires. Ce spectacle irréel témoigne-t-il d'un échec retentissant ?

A première vue c'est l'impression qui s'impose. Il est vrai que Eemshaven, deuxième site, en eau profonde, du port de Delfzijl plus au sud, a été construit à la fin des années 70, avec de grandes ambitions industrielles et pétrochimiques. Les entreprises ont fait défaut, mais, après quelques années difficiles, le port se développe néanmoins, et ses promoteurs montrent avec fierté des réalisations spectaculaires. Le terminal sucrier construit à l'initiative de la compagnie des chargements (TCE) Transit Center Eemshaven, qui pourra entreposer 100 000 tonnes de sucre en vrac, sera inauguré le 21 octobre. Un peu plus loin, on achève le terminal de fruits tropicaux le plus moderne d'Europe. L'importateur néerlandais des voitures Lada décharge ici. Plein de projets en tête, M. John Olderode, le patron de la TCE, nous affirme, avec la conviction des croyants, qu'Eemshaven, à la porte de la Scandinavie, possède le meilleur emplacement entre Anvers et Hambourg.

« Les gens de Groningue parlent peu. Ils font ce qu'ils disent au lieu de dire ce qu'ils font », proclame en plaisantant à peine M. Olderode. Le cas d'Eemshaven illustre, c'est vrai, la ténacité de ces hommes du Nord mais aussi l'importance des obstacles à vaincre pour assurer le développement d'une province excentrée si loin de la Hollande. Le phénomène est vieux comme le pays. La Groningue comptait parmi les sept provinces qui, à la fin du seizième siècle, formèrent les Provinces unies, c'est-à-dire les Pays-Bas indépendants. Mais plus tard, au Siècle d'or, il fallut bien de l'entregent à ces « Etats » ou à ces provinces pour ne pas se faire oublier des régents de l'oligarchie d'Amsterdam, qui dominaient la nation.


DEN BOGAARD/HOLLANDSE HOOGTE

Le port d'Eemshaven

La Groningue, mis à part le sérieux de ses citoyens, dispose d'atouts disparates : la plus vieille université des Pays-Bas après Leyde, d'immenses gisements de gaz qui, il est vrai, ont davantage enrichi la nation tout entière que la province elle-même, une tradition rurale favorable au développement d'une industrie agro-alimentaire, l'espace, donnée rare aux Pays-Bas, qui aide à mieux vivre et puis, handicap qui peut se transformer en carte maîtresse, cette situation du bout du monde, aux confins de la Basse-Saxe, tout près de Brême, de Hambourg et du Danemark.

Amélioration des infrastructures

« Début 1970, la province était en crise. On y comptait 30 % de chômeurs. La situation était particulièrement dramatique dans la partie orientale. Le gouvernement Biesheuvel, où j'étais secrétaire d'Etat à la culture et aux loisirs, a lancé un programme de développement commun aux trois provinces du Nord, la Groningue, la Frise et la Drenthe. On a d'abord mis l'accent sur l'amélioration des infrastructures », raconte M. H. Vonhoff, commissaire de la reine, une fonction voisine de celle de préfet de la province. M. Vonhoff, personnage chaleureux ressemblant davantage à Orson Welles qu'à un de ces austères régents peints par Frans Hals, a été parlementaire puis maire d'Utrecht avant de venir, en 1980, prendre cette charge à Groningue.

Pas de développement sans infrastructures. La Groningue possédait quelques mauvaises routes et son tissu de canaux où circulaient les barges chargées de betteraves et de pommes de terre. Le programme s'est traduit par la percée d'autoroutes, d'abord vers le sud et puis en 1982 vers l'ouest, c'est-à-dire vers Amsterdam et La Haye.

Dans la cité de Groningue, à l'abri de la belle tour Martini (il s'agit de saint Martin) épargnée par les durs combats qui opposèrent, en 1945, les forces canadiennes et polonaises aux troupes allemandes, l'université fondée en 1614, comme il se doit, donne le ton. Elle compte dix sept mille étudiants venus des trois provinces du Nord et elle procure quatre mille emplois. Trait d'union entre la tradition et l'esprit moderne, elle vient d'inaugurer sa superbe bibliothèque, qui possède plus d'un million d'ouvrages.

Manifestation de la vague d'émancipation qui atteint il y a une quinzaine d'années ces cités protestantes, dans la salle d'honneur à la décoration solennelle et empesée, les places réservées aux épouses sont désormais marquées *« siège du partenaire du recteur »*, *« siège du partenaire de l'orateur »*. Nous n'en avons écouté qu'avec plus de sympathie M. S. Knipers, le recteur, nous expliquer que, pour une région comme la Groningue, la politique de M. Lubbers, que par ailleurs il apprécie hautement, n'est pas sans inconvénients puisque, soucieuse d'accorder la primauté au marché, elle se montre peu directive et peu généreuse pour orienter les investissements.

La présence de l'université a été d'un grand secours lorsque le commissaire de la reine s'est mis en tête d'attirer dans la ville les services administratifs décentralisés. Sa principale victoire, obtenue à l'arraché en 1983, fut la décision d'installer à Groningue le siège central des PTT ainsi que plusieurs de leurs grands départements (télécommunications, télématique). Le gouvernement avait cherché à se dérober. Pourtant, d'après les sondages, 95 % des personnels qui ont emménagé à cette occasion à Groningue sont ravis : espace et nature. Le ministère de l'éducation a son deuxième siège dans la ville, le ministère des transports et des travaux publics y possède des services importants.

Le triangle d'or

Mais Groningue est aussi une cité industrielle. On y trouve le siège central de Philips pour les appareils ménagers. Là aussi, M. Vonhoff a dû batailler des années durant, et il y a six ans seulement que le président de cette division a arbitré en sa faveur. Le groupe emploie six mille personnes dans les trois provinces du Nord. Gasunie, qui achète, transporte, commercialise le gaz naturel, a depuis vingt-cinq ans son siège à Groningue. L'entreprise – propriété commune d'Esso, de la Shell, de l'entreprise minière DSM et de l'Etat – exporte 50 % du gaz que lui fournit surtout la NAM, autre filiale d'Esso et de Shell, qui est le principal opérateur (Petroland, filiale d'Elf, est également opérateur, bien plus modeste, sur un périmètre situé en Frise). Les principaux gisements entourent Slochteren, un bourg des environs de Groningue.

Dans la ville, aussi, les deux plus grandes raffineries de sucre d'Europe. L'industrie du papier, menacée il y a cinq ans, est prospère : 80 % du carton produit aux Pays-Bas en proviennent. L'activité industrielle s'est développée à l'est de Groningue, à Hoogezand, les chantiers navals, où souvent convertis au matériels offshore, sont installés le long des canaux et au nord dans la zone portuaire de Delfezijl. On y trouve une vingtaine d'unités de production importantes (chimie, pétrochimie, aluminium...), filiales de grands groupes néerlandais tel Akzo, mais aussi américains, japonais, allemands, norvégiens, suédois.

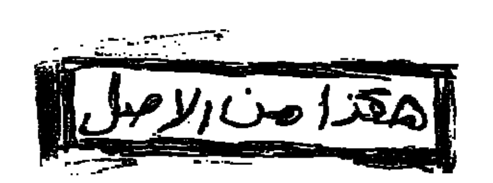
Comment ne pas signaler au sud-est, à deux pas de la frontière allemande, à Ter-Apelkanaal, l'immense usine d'Avebe, le premier producteur de fécule de pomme de terre d'Europe : 560 000 tonnes en 1987 sur un total de 1 100 000 tonnes ? Ce sont les paysans producteurs de pomme de terre, semblables à ceux peints par Van Gogh, qui se sont rassemblés en coopérative au début du siècle pour mieux valoriser leurs récoltes. Quel chemin parcouru !

Les produits dérivés qui font aujourd'hui le succès d'Avebe intéressent le textile, l'industrie du papier, l'agro-alimentaire, les adhésifs. La pression écologiste a presque tué Avebe : l'eau rejetée par les usines était polluée. L'odeur, qui n'avait pas gêné le voisinage pendant des générations, était soudain devenue insupportable. L'entreprise a dû emprunter 500 millions de florins (1,5 milliard de francs) pour acheter les nouveaux équipements antipollution. *« Nous avons éprouvé pendant quelques années une impression de quasi-banqueroute »*, avoue un des dirigeants, M. J. Roozeen, le responsable des relations publiques de l'entreprise. *Ce moment difficile est passé, et depuis 1986 le groupe a renoué avec le profit.*

M. Vonhoff ne peut ni ne veut s'arrêter en si bon chemin. D'année en année, le chômage baisse, mais il affecte encore 20 % de la population active. Les projets de développement apparaissent comme le prolongement logique de l'action déjà entreprise. Les dépenses d'infrastructure se concentreront sur l'autoroute vers la RFA et surtout sur l'extension de l'aéroport d'Elde, en Drenthe certes, mais à 12 kilomètres seulement de Groningue.

Au reste, le développement est de plus en plus conçu à l'échelle et en fonction des besoins des trois provinces septentrionales. Ainsi le triangle d'or de l'industrialisation lie Drachten, en Frise, Asser, en Drenthe, à Groningue. La vieille cité fait figure toujours davantage de capitale du Nord. M. Vonhoff multiplie à côté de l'université les écoles techniques supérieures. On en compte seize à ce jour. L'université elle-même, soucieuse de mieux contribuer au développement des technologies avancées, se rapproche de l'industrie. Elle est en train d'étendre son « parc scientifique », pépinière déjà d'une dizaines d'entreprises particulièrement pointues. Groningue, *de energieke provincie*, a le vent en poupe.

Ph. L.



PAYS-BAS : UN REVEIL SANS TENSIONS

Multinationales : le pragmatisme des quatre géants

LORSQU'EN octobre 1986 les autorités de la Bourse d'Amsterdam décidèrent d'offrir aux investisseurs un nouveau produit de spéculation – l'option d'achat à cinq ans, – elles n'hésitèrent pas un instant. Les sociétés cotées pouvant servir de support à cet outil financier à long terme seraient forcément les quatre grandes multinationales qui ont fait la fortune des Pays-Bas : Royal Dutch, Philips, Unilever et Akzo (1). Dans la vitrine financière d'Amsterdam, quel meilleur placement trouver ?

Les multinationales néerlandaises ont une réputation à toute épreuve : puissance, rigueur, prudence, semblent être leurs qualités universellement reconnues. Revers de la médaille, les mauvais esprits disent que cette puissance couvre des tentations hégémonistes (Unilever, numéro un mondial des matières grasses, est à lui seul un lobby, comme Royal Dutch Shell dans le secteur de l'énergie). De même, la rigueur de gestion tournerait parfois à la ladrerie et la prudence entraînerait des lenteurs dans les prises de décision. Prudence aussi, cette volonté farouche de protéger leur capital contre toute initiative hostile, qui conduit à une certaine sous-évaluation des valeurs néerlandaises à la Bourse d'Amsterdam. Les autorités boursières locales en viennent même aujourd'hui à étudier des mesures incitant les grandes sociétés à moins se protéger, pour que la place financière s'anime un peu. Un comble !

Pourtant, cette image traditionnelle des géants bataves, conservateurs et lents, est en passe de se modifier. Sous la pression de la crise économique, en effet, sont apparus les vrais atouts de ces grandes machines à profit. Elles n'hésitent pas elles-mêmes, en outre, à se remettre en question. Enfin, ces multinationales « européennes » se tournent de plus en plus vers les Etats-Unis. De quoi en faire des multinationales presque comme les autres...

Les atouts des quatre géants néerlandais sont bien illustrés par l'exemple de Royal Dutch, le navire-amiral de cette armada. Troisième société industrielle du monde, deuxième pétrolier derrière son rival de toujours, Exxon, cette firme fut pratiquement dès sa naissance une multinationale au sens strict. La Royal Dutch (N.V. Koninklike Nederlandsche Petroleum Maatschppij) fut fondée en 1890 à La Haye pour exploiter le pétrole de Sumatra. Dix-sept ans plus tard, elle s'alliera définitivement avec la société Shell Transport and Trading. Aujourd'hui, encore le groupe est à capitaux à 60 % néerlandais et à 40 % britanniques. Une de ses caractéristiques de base est la très forte concentration sur son métier traditionnel, alliée à une diversification géographique très équilibrée.

La ressource humaine

Le conglomérat « à l'américaine » n'a pas bonne réputation parmi ces grandes sociétés. Les diversifications hasardeuses sont vite corrigées : ainsi Shell et Akzo, qui détenaient ensemble (les géants collaborent parfois) une filiale de produits grand public aux Etats-Unis, l'ont-ils vendue en 1987. Trop loin du pétrole, trop loin de la chimie. Les groupes préfèrent contrôler convenablement l'ensemble de la filière de production. Shell est ainsi depuis les origines un distributeur pétrolier autant qu'un exploitant de puits. Quant à Unilever, société anglo-néerlandaise depuis la fusion en 1929 des savonneries Lever et du margarinier hollandais Margarine Unie, elle a poussé la logique de la concentration verticale à son plus haut point. Son métier étant la vente de produits de grande consommation (alimentaires, cosmétiques ou détergents), elle s'est attachée au cours des années à contrôler l'amont (fabrication de boîtes et d'emballages) comme l'aval (transport).

Royal Dutch Shell et Unilever ont toujours voulu respecter un principe d'équilibre extrêmement rigoureux, entre leurs deux pays de départ, entre l'amont et l'aval de la filière, entre les zones géographiques d'expansion, un principe qui les a rendus particulièrement aptes à amortir la crise. Mais cette rigueur s'est souvent abritée derrière de bien hauts murs : ces entreprises géantes communiquent depuis toujours comme des nains. Mettant en avant leurs produits – et non leurs dirigeants, à une époque où l'entrepreneur est souvent dépeint comme une star, – les multinationales néerlandaises avaient beaucoup de chemin à parcourir pour revenir sur le devant de la scène. En pleine période d'« OPA-spectacles » et de « managers-aventuriers », elles ont décidé, elles aussi, de bouger.

Exemple le plus récent de cette évolution : Akzo. La plus jeune des multinationales néerlandaises – elle résulte de la fusion en novembre 1969 du producteur international de fibres textiles AKU et du chimiste KZO (Koninklijke Zout Organon) – constitue une fédération de quelque 250 unités de fabrication dans 50 pays, regroupées en cinq divisions-produits (sel, fibres, chimie, peintures, pharmacie).

Ce regroupement très large d'entreprises anciennes – les peintures Sikkens furent fondées en 1792 – ne pouvait plus se contenter de jouer uniquement de sa puissance. Il lui fallait créer une véritable identité de groupe : ses clients devaient cesser de traiter avec des filiales en ordre dispersé, son personnel devait prendre conscience de son « appartenance ». Le changement le plus spectaculaire pour Akzo sera son nouveau symbole : à la place du banal triangle, on trouvera désormais à côté de la raison sociale le dessin d'un bas-relief grec – un homme aux bras tendus – symbolisant l'importance qu'accorde Akzo au dynamisme humain. De façon significative, ce n'est plus un produit ou une matière première qui est au centre de ce symbole. Avec un léger retard sur le management américain mais avec beaucoup d'enthousiasme, Akzo découvre la « ressource humaine ». Mais, selon les cadres du groupe, il existe une différence essentielle par rapport aux multinationales américaines : chez les Néerlandais, on ne juge pas seulement les hommes sur leurs résultats, mais on les « accompagne », on les contrôle tout au long de leur carrière.

Changement d'apparence chez Akzo, changement d'état d'esprit chez Unilever. Depuis 1984, le tranquille géant semble – sous la houlette d'un nouveau triumvirat de direction – bien décidé à se lancer dans des aventures plus spectaculaires. En 1984, ne l'a-t-on pas vu lancer une OPA (offre publique d'achat) sur la firme britannique de thé Brooke Bond, lui permettant de tenir une place prépondérante sur le marché mondial de cette matière première ? Une telle opération n'avait pas été conduite depuis 1968. Puis en 1986 ce fut l'achat, aux Etats-Unis, du groupe cosmétique Cheesebrough-Pond's (Vaseline...), raflé à ses concurrents américains. Unilever, depuis quatre ans, redécouvre la flexibilité, la souplesse, la rapidité de réaction ; y compris sur des marchés très difficiles comme celui des matières grasses végétales, où la firme multiplie les lancements de produits nouveaux pour tenir tous les créneaux du marché. Agressivité également aux Etats-Unis, où la branche Lever Brothers-Lipton « met le paquet » pour tenir son rang face à Procter & Gamble ou General Foods.

Redécouverte de l'Amérique

Car c'est bien une caractéristique commune aux quatre géants que cette redécouverte de l'Amérique, ce rééquilibrage des trois zones traditionnelles (Europe, Amérique du Nord, « outremer ») en faveur des États-Unis, marché à haut pouvoir d'achat où la puissance néerlandaise peut trouver de nouveaux débouchés. C'est le cas, bien entendu, pour Shell et sa filiale Shell Oil comme pour Unilever, mais c'est aussi la politique de Philips, devenu en 1987 le numéro un étranger aux États-Unis, avec un chiffre d'affaires de près de 4 milliards de dollars, devant une troupe serrée de groupes japonais, notamment le géant Matsushita (Panasonic et Technics). Aux Etats-Unis, les multinationales néerlandaises se trouvent confrontées à une concurrence très difficile et doivent déployer de nouveaux talents de dynamisme et d'agressivité.

Le président de Philips, Cornelis Van der Klugt, doit prouver sur le sol américain qu'il peut être aussi énergique que les businessmen locaux. Ce n'est pas toujours facile : son accord dans les télécommunications avec ATT n'est pas encore bénéficiaire, ses tentatives pour se rapprocher du géant de l'électroménager Whirlpool ont échoué et, bien entendu, les errements du dollar rendent toute nouvelle aventure très risquée. Pourtant, il y a chez Philips, comme chez ses sœurs hollandaises, des trésors de créativité ; la firme d'Eindhoven vient d'annoncer un accord sur le sol américain avec... Matsushita, son concurrent étranger le plus fort, d'abord dans le domaine des circuits intégrés puis pour la construction de tubes cathodiques.

Cette nouvelle agressivité ne s'exprime d'ailleurs pas seulement outre-Atlantique. Philips a toujours été à la pointe des négociations commerciales avec l'URSS. La firme y lancera bientôt une « joint-venture » dans l'électronique. Les multinationales néerlandaises n'ont jamais eu peur de jouer l'Est autant que l'Ouest. Le rapprochement initial entre Royal Dutch et Shell ne s'était-il pas fait également en compagnie de la Banque Rothschild pour exploiter le pétrole russe ? Même la plus jeune des quatre sœurs, Akzo, se lance aujourd'hui dans la course à l'Est. Elle vient d'annoncer l'ouverture prochaine d'un bureau à Moscou pour « se préparer à la restructuration économique de l'URSS, augmenter ses contacts et élargir la coopération scientifique ». Le pragmatisme est une valeur en hausse dans le carré magique La Haye-Eindhoven-Rotterdam-Arnhem.

DIDIER POUROUERY.

(1) Royal Dutch représente un chiffre d'affaires de 477 milliards de francs et un bénéfice de 28 milliards de francs ; Unilever, respectivement 166 milliards de francs et 7,5 milliards de francs ; Philips, 159 milliards de francs et 2,4 milliards de francs ; Akzo, 46 milliards de francs et 2,8 milliards de francs.

Un mouvement syndical désorienté

« TRAHISON », « coup de poignard dans le dos ». Telles furent quelques-unes des réactions, le mois dernier au sein du syndicat socialiste FNV (Fédération des syndicats néerlandais), à la nouvelle du passage de son président, M. Hans Pont, dans le camp de l'ennemi, le ministère de l'intérieur. Ce départ, totalement inattendu, a encore ajouté au malaise dont est atteint la FNV, de loin le syndicat le plus important des Pays-Bas avec environ un million de membres.

M. Pont pouvait s'attendre à cette fureur : dans son prochain emploi, directeur général au ministère de l'intérieur, ne devra-t-il pas défendre une politique d'austérité pour les fonctionnaires, ardemment combattue par la FNV, sans beaucoup de succès d'ailleurs.

Ce manque de résultat a contribué à la perte d'effectifs dont souffre le syndicat, qui, en 1983, avait mobilisé les fonctionnaires d'une manière encore jamais vue aux Pays-Bas. Le gouvernement conservateur du premier ministre, M. Ruud Lubbers, ne fit que quelques concessions, et la FNV dut jeter l'éponge.

M. Pont joua le rôle de stratège lors de cette offensive syndicale malheureuse. Succédant au très populaire Wim Kok à la tête de la FNV, il s'efforça de donner une autre image à son syndicat. Une approche « constructive » prenait le relais des confrontations d'antan. Mais les initiatives syndicales ayant pour objectif la création d'emplois furent balayées par le premier ministre, qui a horreur de quelque dirigisme que ce soit. Même le sacro-saint fonctionnariat d'antan devra maintenant subir des « assainissements », opération que M. Pont sera chargé de mettre en exécution dans ses nouvelles fonctions.

Si l'amertume des membres de la FNV à l'égard de M. Pont est compréhensible, leur scepticisme devant le manque de combativité de leur syndicat l'est peut-être tout autant.

Ces dernières années, la FNV et le syndicat protestant CNV (trois cent mille membres) avaient mis l'accent sur la modération de leurs relations avec les employeurs, qui s'étaient engagés à sauvegarder et à créer autant d'emplois que possible si les salariés acceptaient un gel virtuel de leurs rémunérations.

Vers la fin de l'année dernière toutefois – lorsqu'il s'agit de dresser un bilan provisoire de cette période peu militante, – le monde syndical constata que le taux de chômage se trouvait toujours à un niveau élevé : six cent quatre-vingt mille personnes, soit près de 13 % de la population active potentielle !

Du côté gouvernemental et patronal, le pacte avec les syndicats avait cependant porté ses fruits. Les bénéfices dans le secteur privé avaient augmenté considérablement, tandis que le déficit budgétaire de l'Etat avait diminué.

M. Ruud Lubbers a reconnu récemment que ses pronostics visant à réduire le nombre de chômeurs à deux cent mille en 1990, soit à la fin de son mandat, ne se traduiront pas dans les faits. Les membres des syndicats font pression sur leurs dirigeants afin de mettre un terme à la période d'entente avec les employeurs, ce qui pourrait faire renaître un phénomène qui, ces derniers temps, semblait passé de mode : la grève.

RENÉ TER STEEGE.

L'aristocratie des producteurs de lait


JAN BANNING/HOLLANDSE HOOGTE

LA ferme des frères Tamminga se dresse à la sortie de Leeuwarden, la capitale de la Frise, encore en ville, ou presque. De l'autre côté du canal et de la route, les derniers lotissements. Dans la salle à manger en bois clair, confortable mais simple, où nous sommes installés, c'est Lieuwé, trente-sept ans, barbu comme son frère, trente et un ans, qui raconte. Il parle néerlandais, mais, de temps en temps, se lance dans un échange en frison avec Symen, son cadet, ou avec Tineke, la jeune femme de l'administration provinciale qui nous accompagne.

Lieuwé et Symen sont des agriculteurs privilégiés, contents de l'être, et satisfaits de leur sort. Ils sont à la tête d'une exploitation de 80 hectares de terres argileuses, tout en prairies, sur lesquelles prospèrent cent quarante vaches laitières et cent dix génisses élevées elles aussi pour le lait. La production se situe autour de 7 500 litres de lait par vache et par an, ce qui donne un total de 1 100 000 litres, alors que la production moyenne des exploitations frisonnes dépasse à peine 300 000 litres.

L'organisation, la structure de l'exploitation, sont simples, l'équipement parfaitement adapté. *« Un homme suffit pour tout conduire, c'est ce qui nous permet de prendre des vacances. »* La femme de Lieuwé, présente à l'entretien, qui a quatre jeunes enfants, ne travaille pas. Le couple et les enfants partent au moins une semaine par an, à laquelle s'ajoutent de longs week-ends.

Les quotas ou une baisse des prix

Pour faire vivre ce petit monde, une production unique : le lait. Ni viande ni cultures, le fourrage vient des prairies, seuls les aliments composés sont achetés à l'extérieur. Les animaux sont parqués dans deux grandes stalles, l'une abrite les bêtes adultes, l'autre les génisses. On ne garde que les meilleures ; cent quarante veaux sont ainsi élevés chaque année. *« Les femelles qui n'ont pas bonne allure sont envoyées en France, où elles sont élevées aux hormones, pour la viande »*, explique Lieuwé. *« Mais les hormones aujourd'hui c'est interdit... »*, nous étonnons-nous... *« C'est interdit, mais on les utilise quand même, en France comme en Belgique. » « La France et la Belgique, c'est pareil »*, commente Symen, avec une intonation qui n'est pas franchement admirative.

Les granulés, c'est-à-dire les aliments composés dosés pour compléter le fourrage, sont distribués avec l'assistance d'ordinateurs, si bien que chaque bête reçoit l'exacte quantité dont elle a besoin. La vache porte à son cou une fiche-programme que lit instantanément l'ordinateur incorporé dans le distributeur des granulés. L'appareil libère ainsi, vache après vache, les quantités nécessaires, pas plus, pas moins.

L'été, durant la journée, le troupeau, qui échappe quelques heures aux bienfaits de la technologie, est mis à la prairie. Le soir, il réintègre les stalles. La salle de traite automatique accueille seize vaches à la fois ; la production quotidienne est de 3 300 litres, qui sont stockés dans des citernes de 10 000 litres. Les camions de la coopérative passent trois fois par semaine.

Depuis 1984, début de la réforme de la politique agricole commune, la production laitière est contingentée. Lieuwé, qui a des fonctions d'administrateur de coopérative – cela lui prend un jour et demi par semaine, – connaît la réglementation communautaire sur le bout des doigts. Son jugement sur les mécanismes mis en place à Bruxelles n'a rien d'émotionnel et, en fait, est peu critique.

Les quotas sont une vraie difficulté, un obstacle au développement. Il en a lui-même fait l'expérience : les comptes qu'il en donne sont très précis. Jusqu'en 1984, il produisait 1 050 000 litres. On lui a attribué alors un quota de 850 000 litres, qu'il a estimé insuffisant pour bien rentabiliser son exploitation. Il a alors acheté des quotas supplémentaires à d'autres fermiers, pour 250 000 litres. C'est ainsi qu'on arrive au total actuel de 1 100 000 litres. L'opération a été coûteuse, il lui a fallu payer son quota supplémentaire 3,5 florins le litre (11 F). Les jeunes qui s'installent n'ont pas les moyens d'arrondir de la sorte leur droit à produire. *« Nul doute que les quotas entravent le développement de la production, mais c'est vrai qu'on ne peut pas produire au-delà des besoins. Il devait se passer quelque chose ; c'était soit les quotas, soit une baisse brutale des prix. »*

L'évolution technique continue, et il faudra de moins en moins de monde pour produire les mêmes quantités. *« D'ici quinze ans, la moitié des paysans auront disparu »*, estime Lieuwé, qui se garde bien de rendre quiconque responsable d'une telle situation. Il déplore cependant quelques anomalies dans le fonctionnement du mécanisme des quotas : *« Les Français*, dit-il par exemple, *qui, sous prétexte d'une réduction de leurs ventes directes, réclament et obtiennent, sans qu'il y ait le moindre contrôle possible, des quotas supplémentaires. Andriesisen* [il s'agit d'un commissaire néerlandais qui s'occupe des affaires agricoles] *a tort d'accepter de telles manipulations. »*

Autre conséquence du contingentement : les laiteries n'ont pas assez de lait et trop de personnel, ce qui pose un problème délicat. Si l'on s'en tenait à de stricts critères de rentabilité, les coopératives devraient licencier. En réalité, ce sont les éleveurs qui prennent à leur charge ce surcoût.

Les trois provinces du Nord, à savoir la Frise, la Drenthe et la Groningue, produisent 2 milliards de kilos de lait par an, dont les deux tiers sont livrés à la grande coopérative régionale, Nord Nederland, qui les transforme en fromage, en poudre et en beurre. Nord Nederland approvisionne à son tour CCF, une autre maxi-coopérative créée jadis pour exporter les surplus et qui produit principalement du lait condensé expédié pour plus de moitié hors du Marché commun. Nord Nederland, de son côté, vend des quantités importantes de fromage en RFA.

Pas assez pour la recherche

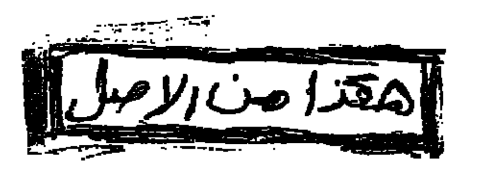
Ce système de commercialisation donne satisfaction à nos deux éleveurs. Ils n'en sont pas moins à l'évidence tout à fait conscients qu'eux-mêmes, comme leurs voisins, appartiennent à l'aristocratie des producteurs de lait de la Communauté. *« Ici, dans le Nord*, disent-ils, *il n'y a pas un kilo de beurre ou de poudre qui va à l'intervention. Nos coopératives sont très efficaces. Elles n'ont pas assez de lait pour couvrir leurs besoins et en achètent en Belgique, au Royaume-Uni, et surtout en RFA. Les producteurs allemands préfèrent livrer ici que chez eux, car ils bénéficient alors d'un meilleur prix. »*

Ce même prix que touchent Lieuwé et Symen est actuellement de 80 cents (environ 2,60 F) par litre, soit sensiblement plus que ce qu'offrent les organismes d'intervention. La recette, aujourd'hui, est d'autant plus satisfaisante que les coûts de production ont diminué ces derniers mois : les aliments, le fumier, l'énergie, sont moins chers, les taux d'intérêt ont baissé.

Nulle organisation de la production n'est parfaite. Lieuwé pense que les coopératives ne consacrent pas suffisamment de crédits à la recherche, à la mise au point de nouveaux produits de qualité : *« Les laiteries, entre lesquelles il existe une certaine concurrence, cherchent à payer le mieux possible les producteurs ; du coup, il ne reste plus assez d'argent pour la recherche, c'est dommage. »*

Bref, le mieux est l'ennemi du bien. Lieuwé pense que Ruud Lubbers, le premier ministre, a bien œuvré pour le pays depuis six ans qu'il est à la tête du gouvernement. S'agissant de la politique agricole, il ne critique ni le premier ministre ni M. Braks, le ministre responsable. Les décisions qui ont été prises posent certainement problème aux agriculteurs, mais son sentiment serait plutôt qu'elles étaient inéluctables. Il estime qu'il est très difficile de faire des prévisions sur l'avenir, sinon pour constater quelques évidences : les petites exploitations auront de plus en plus de mal à se maintenir et les jeunes à s'installer.

Ph. L.



PAYS-BAS : UN REVEIL SANS TENSIONS

Le Kroller-Muller : un modèle de musée

M. ANTON KROLLER, brillant homme d'affaires qui en quelques décennies fit de l'entreprise Muller un trust international, avait un hobby : la chasse. Sa femme Hélène, née Muller, d'origine allemande, aimait par-dessus tout, elle, la chasse aux tableaux d'art moderne, qu'elle pratiquait à grande échelle. Un jour d'avril 1912, à Paris, par exemple, il lui est arrivé d'acheter, ou de faire acheter par son conseiller, le critique d'art H. P. Bremmer, rien de moins que cinq Van Gogh le matin et un autre l'après-midi, plus deux dessins et un Seurat, et le lendemain d'acheter encore un Seurat et un Signac à l'atelier de ce dernier.

A l'époque, bien entendu, ces œuvres n'atteignaient pas les sommes que l'on connaît aujourd'hui. Il n'empêche que M. Kroller, allant de son bureau aux appartements de sa femme, ne pouvait s'empêcher de glisser à son invité : *« Nous passons maintenant du côté du crédit à celui du débit »*.

Mme Kroller aimait aussi l'équitation et la nature et, au début des années 10, elle avait acquis, pour galoper en paix, une ferme plus ou moins en ruine dans la forêt de Hoge-Veluwe, près d'Arnhem, qui allait vite devenir le cadre de grands projets qu'autorisait la fortune du couple : un pavillon de chasse pour monsieur, et un musée pour abriter la collection grandissante de madame.

Revers de fortune

Le pavillon de chasse fut construit entre 1914 et 1920 par l'architecte Henri Berlage, l'auteur déjà célèbre de la Bourse d'Amsterdam. Celui-ci ne plaisait pas à Mme Kroller, qui s'adressa finalement, en 1920, à l'architecte belge Henry Van de Velde, dont elle estimait qu'il faisait de la musique quand Berlage, lui, faisait simplement des murs.

Les travaux commencèrent en 1922... pour être presque aussitôt interrompus. La crise des années 20 n'épargna pas l'entreprise Muller, les Kroller furent ruinés et la réalisation du musée fut abandonnée. Les revers de fortune n'allaient cependant pas arrêter Mme Kroller, qui voulait son musée.

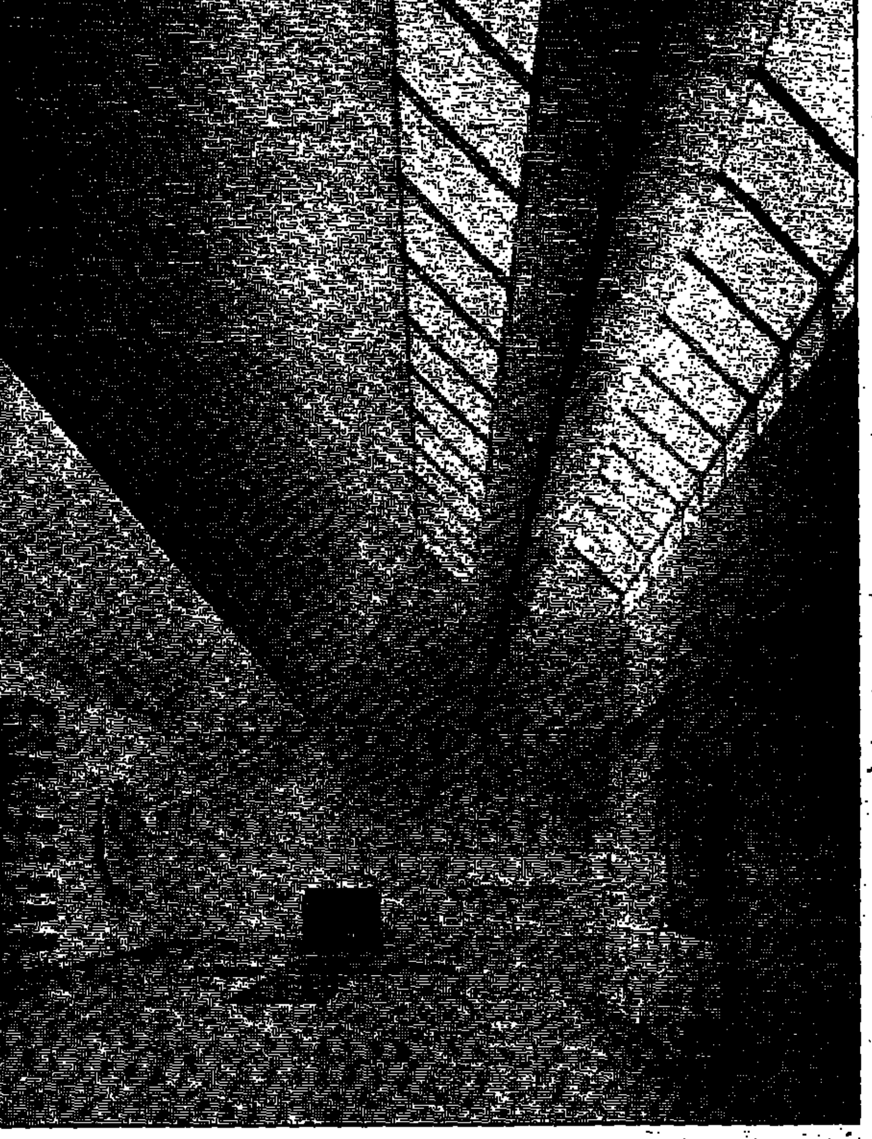
Ce qu'elle n'avait pu faire à titre privé, elle l'accomplirait autrement : en créant une fondation, en 1928, qui devait gérer la propriété de Hoge-Veluwe, ses 5 000 ou 6 000 hectares de landes, de forêts et de bois peuplés par M. Kroller de cerfs, de mouflons et de sangliers. La cession de la collection à l'Etat était prévue moyennant la construction dans les cinq ans d'un musée dont l'architecte serait Henry Van de Velde. Mme Kroller y ajoutait une clause : cette collection ne pourrait être installée ailleurs que dans le parc. La cession fut effective en 1935. Van de Velde fut appelé, qui, dans la hâte et à l'économie, conçut un bâtiment provisoire pour exposer les œuvres en attendant que des jours meilleurs permettent à l'Etat la réalisation du grand projet initial.

Chef-d'œuvre involontaire ?

Aux Pays-Bas comme ailleurs, le provisoire peut durer. C'est en effet ce bâtiment construit en urgence qui est devenu le *Kroller-Muller*, célèbre pour ses Van Gogh d'abord, mais aussi pour la sobriété, la simplicité de son architecture de brique gris-jaune et la juste proportion des salles blanches, toutes éclairées par des verrières zénithales et réparties le long d'une allée interrompue au centre par un patio presque fermé. Pas question une fois entré dans le musée de se laisser distraire par le paysage.

Ce parti pris de rigueur, d'emblée apprécié, tranchait avec celui généralement adopté à l'époque, où l'on concevait encore le musée comme un monument grandiose et sacré. Est-ce un chef-d'œuvre involontaire, comme certains l'ont dit ? En tout cas, on n'y a pas vraiment touché, même plus tard en lui ajoutant des ailes, dans les années 70, elles aussi toutes en longueur et de plain-pied, et dont la disposition en T est assez finement rattachée à la partie ancienne et éloignée d'elle pour ne pas lui nuire.

On n'a pas non plus trop bouleversé la disposition des collections, auxquelles les salles conviennent à la perfection. Les Van Gogh — dont 87 peintures et 169 dessins acquis du vivant de Mme Kroller (elle mourut en 1939, son mari en 1941) — sont toujours au cœur du bâtiment, autour du massif formé par le patio, et le *Chahut* de Seurat y occupe toujours une place d'honneur, avec les autres néo-impressionnistes, non loin des symbolistes d'un côté — Redon en particulier, — des cubistes de l'autre, de Gris et de Léger, de Braque et Picasso jusqu'à Mondrian.



M.E. JURRISSEN

Célèbre dans le monde entier pour sa collection de Van Gogh, réputé pour son parc de sculptures modernes, le Kroller-Muller d'Otterlo, fête cette année ses cinquante ans. Heureuse coïncidence, puisque, en 1988, les Pays-Bas se sont décrétés « pays des musées ».

Malgré le retournement de l'entrée qui fait que l'on avance désormais du plus contemporain au plus ancien, on peut toujours admirer la cohérence des ensembles d'œuvres réunis là, où se confirme le souhait qu'exprimait Mme Kroller dès 1912 : *« Je ne collectionne pas pour posséder quelque chose aujourd'hui, mais, dans ce que je collectionne, je pense toujours à l'avenir, dans quelle mesure cette collection pourra supporter l'épreuve du temps. »*

Bien sûr, tout n'est pas exposé, et son peintre d'avant-garde préféré, le Holandais Bart Van Der Leck, dont elle avait acquis une bonne quarantaine de toiles, n'est représenté dans les salles que par quelques tableaux. Bien sûr, une politique intelligente d'achats a permis de combler quelques lacunes.

Il reste que le gros de la collection Kroller, réfléchie et pensée selon des critères de qualité et d'équilibre, est splendide.

Ces mêmes critères continuent de régler les enrichissements du musée, fermé aux débordements picturaux, aujourd'hui comme hier, mais ouvert aux domaines construits, et à la sculpture, dont la salle vitrée ajoutée par Van de Velde lui-même dans les années 50, peu de temps avant sa mort, a préparé le passage à l'air libre.

Cette salle justifie l'architecture de la nouvelle aile, due à Wim Quist, qui multiplie les baies et prépare la sortie dans le parc de sculptures, aménagé depuis 1961, qui n'a cessé de s'agrandir et dont les 10 hectares jalonnés d'œuvres placées « tout naturellement » au milieu de la verdure, des arbres, sur des pelouses ou des plans d'eau vont, cet été, pour célébrer le cinquantenaire du musée, être doublés. Des œuvres très contemporaines, d'artistes italiens notamment, viendront s'ajouter à la sélection d'œuvres qui, de Rodin et Maillol, vont jusqu'aux minimalistes américains, en passant par le grand *Jardin d'Emall* de Dubuffet, la truelle du pop artiste Claes Oldenbourg, ou les constructions à claire-voie de Barbara Hepworth. Un très beau musée, que ses directeurs successifs ont su faire évoluer sans trahir la pensée d'une dame riche qui n'achetait jamais au hasard, ni par caprice, et pouvait toujours justifier ses choix. *Son attitude exemplaire a suscité nombre de vocations de collectionneurs* d'art moderne aux Pays-Bas, où les musées ont aussi des Kandinsky, des Malévitch et des Mondrian, et des jeunes artistes, pour demain.

GENEVIEVE BREERETTE

Amsterdam après la mode



CARY MARKETING/HOLLANDSE HOOGTE

« C'EST ça, ta ville ? » Les affiches montrant une ville sale, *dévastée*, avaient *été placardées par centaines sur* les murs d'Amsterdam. C'était en août dernier : la contre-offensive visant à donner une nouvelle image d'Amsterdam commençait. Ainsi, en quelques jours — *« le blitz »*, raconte un étudiant, — des abris-bus clinquant neufs furent édifiés dans le centre. Ainsi, un service ininterrompu « SOS Nettoyage » fut organisé par la municipalité. A toute heure du jour et de la nuit, *n'importe quel habitant pouvait faire appel à une équipe de nettoyeurs pour débarrasser la rue* d'une poubelle oubliée ou d'un vélo abandonné. En outre, sans renoncer à leur politique d'« intégration », les responsables communaux accélérèrent leur lutte contre la toxicomanie.

Pourquoi cette bataille dans une ville qui a longtemps été considérée comme une des plus accueillantes d'Europe ? *« Justement,* répond un médecin, *nous avions fini par être trop accueillants, trop tolérants, au point d'en devenir en quelque sorte la « poubelle » de l'Europe. »* Le malaise atteint son apogée lorsque, coup sur coup, plusieurs magazines internationaux publient des reportages très négatifs sur Amsterdam. Couverture de *Time* du 10 août 1987 : *« Mettre le holà » (Drawing the line).* Tous insistent en premier lieu sur l'insécurité qui règne dans la ville et plus particulièrement sur la fréquence des vols.

Il faut donc réagir. Et d'abord lutter contre cette image négative. *« Si les gens ont pu se rendre compte de la détérioration d'Amsterdam, c'est aussi parce que nous avons comme principe de ne jamais rien cacher »*, précise Gilbert Van Stiggeren, responsable du bureau d'information de la ville. *« Les vitres, ici, sont sans doute plus propres qu'ailleurs »*, renchérit un diplomate étranger.

Nouveau visage

La candidature — avortée — pour les Jeux olympiques d'été permit aussi d'insister sur la nécessité de donner un nouveau visage à la ville. *« Depuis quelques années,* ajoute Gilbert Van Stiggeren, *les investissements à Amsterdam ont été de 4,5 % par an contre 2 % pour l'ensemble des Pays-Bas. Nous avons énormément construit dans le sud-est et le nord-ouest de la ville. Nous avons considérablement modernisé le port. »*

Symbole de cette « nouvelle Amsterdam » : à Waterlooplein, un des lieux-phares des années 60, se dressent maintenant les nouveaux bâtiments de la mairie et un Opéra flambant neuf. *« Une réussite, il est rempli tous les soirs »*, affirment les uns. *« Ridicule, les spectacles sont provinciaux, et la salle est du plus parfait mauvais goût »*, rétorquent les autres. *« Avec ça, au moins, on ne risque pas de drainer des voyous »*, ironise un cinéaste.

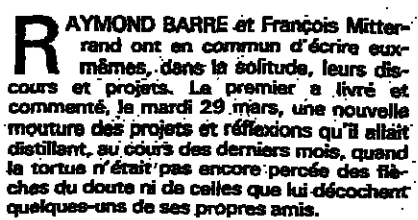
Une chose est certaine : Amsterdam n'est plus Amsterdam, c'est-à-dire la ville-pèlerinage, la ville-laboratoire où les marginaux du monde entier crurent pendant plus de dix ans édifier la culture de la fin du siècle. Certes, le Paradisio reste une des scènes qui comptent pour les orchestres de rock européens. Mais c'est à Rotterdam que David Bowie commence sa tournée européenne. Rotterdam, qui est en train d'attirer une grande partie des artistes du pays. *« C'est là que ça va se passer »*, commente un metteur en scène de théâtre. Sans doute le premier port du monde, dans sa froideur désincarnée, symbolise-t-il mieux le post-modernisme que l'entrelacs des canaux et les cafés enfumés d'Amsterdam.

Faut-il le déplorer ? Cette ville a été à la mode, puis a été victime de la mode. Aujourd'hui, la mode s'en est allée, mais il fait toujours aussi bon flâner le long du marché aux fleurs.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

La campagne pour l'élection présidentielle

Ecrire ou bronzer



RAYMOND BARRE et François Mitterrand ont en commun d'écrire eux-mêmes, dans la solitude, leurs discours et projets. Le premier a livré et commenté, le mardi 29 mars, une nouvelle mouture des projets et réflexions qu'il allait distillant, au cours des derniers mois, quand la tortue n'était pas encore percée des flèches du doute ni de celles que lui décochent quelques-uns de ses propres amis.

Souffrance des forêts... Une vingtaine de petits dossiers thématiques, sans compter quelques nouveaux feuillets supplémentaires. Mais qui ferait grief à Raymond Barre de s'attacher au poids des phrases enchaînées et de ne pas se laisser guider — ou rarement — par le choc volatile des images ?

Certainement pas François Mitterrand. Le président-candidat travaille dur, de son côté, à la rédaction de *son* texte. La genèse en paraît un peu lente à Jacques Chirac qui voudrait bien pouvoir se le mettre déjà sous la dent.

L'impatient premier ministre-candidat devrait savoir que son adversaire de l'Elysée ne trempe jamais sa plume dans le brouet clair du français de base. *« Le président travaille personnellement et avec le souci de la bonne et belle écriture »,* a confirmé Roland Dumas à l'intention de ceux qui douteraient encore.

Il travaille si bien, en vérité, que l'affaire pourrait bien provoquer une nouvelle saignée sylvestre. La plume présidentielle doit en principe couvrir quelques feuillets : cinq ou six. Mais l'auteur, pris par son sujet, ou par la variété et la complexité de ses divers sujets, gratte, gratte à n'en plus finir.

Trente, quarante pages ? Les sources ne concordent pas. Une chose est sûre : il faudra réduire, couper, concentrer. Un peu à tout le moins. Pas pour brimer le président-rédacteur. Il faut bien une pensée pour les soutiers, trésoriers de campagne et autres préposés à la distribution du courrier.

Si le président fait aussi long pour son manifeste que son amie Marguerite Duras dans ses proses dont elle le régale, s'il faut déposer dans chaque foyer un exemplaire, les comptes de campagne s'alourdiront, les postes et télécommunications de Gérard Longuet renâcleront, indifférentes au flux magnifique qui viendra gonfler les statistiques et les caisses de la noble administration.

François Mitterrand devrait pouvoir se restreindre sans trop de peine. Soit qu'il pense que les occasions professionnelles d'écrire ne sont pas près de cesser pour lui. Soit parce qu'il sait bien que *lui*, en vacances, lorsqu'il en prendra, peut se livrer aux joies de l'esprit quand d'autres ont tant de mal *« à lire, à s'intéresser ».*

A propos de congés : tous au club Léo Lagrange, vous y rencontrerez du beau linge ! Pierre Mauroy l'enthousiaste promet la présence des plus grandes vedettes du tourisme populaire. Selon lui, quand les Français prennent cinq semaines de vacances, ils passent les quinze premiers jours avec Léon Blum, la troisième semaine avec Guy Mollet et la dernière, apothéose, avec François Mitterrand et Pierre Mauroy lui-même.

On est prié de coller sur son tee-shirt l'inscription suivante : *« Au socialisme, les Français reconnaissants ».*

De la quatrième semaine, Pierre Mauroy ne dit pas à qui nous la devons. Georges Pompidou ne sera pas de la fête. Peut-être aura-t-on quartier libre.

Et pour Pâques, est-il permis de partir tout seul, s'il vous plaît, M. Mauroy ? Avec la photo de Jean Jaurès ? D'accord. C'est un peu ce qu'a fait Laurent Fabius, lundi dernier. Puisqu'il n'appartient pas à la joyeuse équipe des « GO » du club, l'ancien premier ministre socialiste est allé bouder à Jarnac où il s'est recueilli devant la maison natale de Francois Mitterrand.

Une aussi belle piété filiale, une telle soif d'histoire et de culture mériteraient récompense. Laurent Fabius aura droit à une sixième semaine gratuite en compagnie du grand ancêtre de son choix. C'est clair désormais : lorsque Jacques Chirac affirme que les socialistes de 1981 ont considéré l'Etat comme leur colonie, il convient de comprendre colonie de vacances.

Récit du service politique.

« J'ai remis de l'ordre dans l'Etat », déclare M. Jacques Chirac à la Réunion

SAINT-DENIS
de notre correspondant

A dix mille kilomètres de distance, M. Jacques Chirac a répliqué vivement, mardi 29 mars à la Réunion, lors d'une réunion électorale, aux accusations lancées par les socialistes contre l'Etat RPR. Au côté de M. Michel Debré, dont il célébrait le vingt-cinquième anniversaire de députation à la Réunion, le premier ministre a dénoncé *« l'extraordinaire colonisation de l'Etat par le Parti socialiste ». « Jamais, dans son histoire moderne,* a ajouté le candidat du RPR, *la France n'avait connu une chasse aux sorcières aussi méthodique au cours de laquelle la quasi-totalité des directeurs des ministères, les présidents des sociétés nationalisées, les présidents des chaînes de télévision ont été remplacés par des hommes du Parti socialiste.* [...] *Quant à moi, j'ai remis de l'ordre dans l'Etat qui avait été accaparé par ce parti et c'est ce que M. Mitterrand ne m'a pas pardonné. »*

Le premier ministre a dénié au chef de l'Etat le droit de se positionner en rassembleur des Français. *« J'entends dire, par certains socialistes, que leur candidat serait gaullien ! Lui qui a tant et tant combattu le général de Gaulle et qu'il a accusé de faire un coup d'Etat permanent. Croyez-moi, il faut pour rassembler les Français une autre idée de la France, une autre idée de l'Etat.* [...] *Il faut aujourd'hui, pour rassembler les Français, un autre discours que celui de la division et de la revanche. Est-ce vraiment servir notre pays que de tenter une nouvelle fois de le couper en deux, entre les bons et les mauvais Français ?* [...] *Nous aurions pu espérer que ces temps étaient révolus, que la leçon de l'échec avait été comprise. Et voilà que nous avons maintenant « les clans et les bandes ». Quels clans ? Quelles bandes ? Est-ce ainsi que l'on désigne les 54 % des Français qui nous ont confié la majorité en 1986 ? Non, le ton n'a pas changé depuis 1981, c'est bien toujours celui de l'arrogance, du mépris, de l'anathème.* [...] *Ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est de faire reculer l'horloge de l'histoire pour revenir en 1981. Ce n'est pas l'intérêt de la France et ce n'est pas ce qu'attendent les Français. »*

Evoquant ensuite indirectement les frictions au sein de la majorité entretenues par la primaire entre M. Raymond Barre et lui-même, M. Chirac a exhorté le RPR et l'UDF à la *« loyauté »* pour le premier tour et à l'*« union »* pour le second. *« En l'état actuel des choses, le seul facteur qui pourrait conduire à la défaite serait notre incapacité à surmonter nos divergences internes, pour modestes qu'elles soient, et surtout nos querelles locales. »* Le premier ministre avait souligné auparavant qu'il était *« légitime que, au sein de la majorité, qui est pluraliste et libérale, deux candidatures expriment des différences de sensibilité, de tempérament, de perception des problèmes »*. Les socialistes, a-t-il conclu sur ce chapitre, *« ne pourraient gagner que par surprise, par effraction. Ils n'ont pas de projet pour la France. »*

Ce bref séjour à la Réunion fut également pour M. Chirac l'occasion de rattraper le dérapage de ses propos sur l'immigration à Marseille. Citant en modèle ce département d'outre-mer de l'océan Indien, où plusieurs ethnies venues des cinq continents, plusieurs communautés religieuses cohabitent en parfaite harmonie, le premier ministre a souligné que *« cette société multiraciale harmonieuse est l'exemple de ce que la France doit réaliser ailleurs, qu'il s'agisse de la Nouvelle-Calédonie ou tout simplement de la métropole, afin que chacun, quelles que soient ses origines, quelles que soient ses traditions, quelle que soit sa religion, se sente chez lui dans notre pays. »*

Sur des considérations beaucoup plus locales, M. Chirac a mis en opposition le bilan de son gouvernement, depuis mars 1986 — marqué par le vote d'une loi de programme et la défiscalisation des investissements, — et celui des gouvernements socialistes entre 1981 et 1986. *« Les socialistes n'ont rien fait pour l'outre-mer »*, a lancé M. Chirac, qui n'a pas hésité à mettre à son actif l'ouverture de la concurrence aérienne aux charters sur la ligne la Réunion-Paris, alors que c'est le gouvernement de M. Laurent Fabius qui avait fait voler en éclats le monopole d'Air France sur cette ligne en autorisant la compagnie Point-Air à exploiter une liaison hebdomadaire. Le candidat du RPR a également planté une flèche dans le flanc de son rival de l'UDF, originaire de la Réunion, en soulignant que le gouvernement actuel *« a fait plus, en deux ans, pour l'outre-mer, qu'il n'avait été fait au cours des dix années précédentes »*.

Cependant, le style « branché » des meetings de M. Chirac a laissé les Réunionnais plutôt indifférents. Au fil des question des « grands témoins » qui l'interrogeaient, la salle s'est vidée.

ALIX DIJOUX.

Selon un sondage BVA

M. Mitterrand vainqueur dans toutes les hypothèses

Record à la baisse pour les deux candidats de la majorité au premier tour de l'élection présidentielle, réélection confortable du président de la République au second : M. François Mitterrand a progressé entre les résultats des deux enquêtes réalisées par BVA avant et après sa déclaration de candidature, et publiées le jeudi 31 mars dans *Paris-Match* (1).

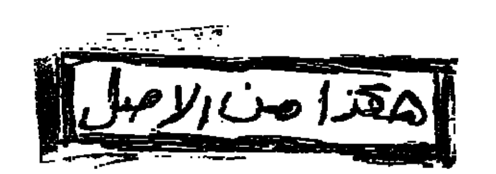
Le chef de l'Etat arrive en tête au premier tour du scrutin en recueillant 37,5 % des intentions de vote (au lieu de 34 % dans le sondage réalisé avant le 22 mars) et retrouve le score qu'il obtenait au début du mois. Au total, 47 % des électeurs (au lieu de 44 %) se prononcent en faveur de l'un des quatre représentants de la gauche au premier tour.

A droite, M. Jacques Chirac est crédité de 23 % des suffrages, alors qu'il obtenait 22 % des voix au début du mois de mars. Avec 16 % des intentions de vote (au lieu de 18,5 %), M. Raymond Barre obtient son plus mauvais résultat depuis la création du baromètre en octobre 1986. Le candidat de l'UDF recueillait 19 % des suffrages dans le sondage BVA-*Paris-Match* publié le 17 mars. Les deux candidats de la droite obtiennent 39 % des intentions de vote au lieu de 43,5 %).

Avec 11,5 % des voix (au lieu de 11 %), M. Jean-Marie Le Pen se rapproche de son plus haut niveau d'intentions de vote (12 %), qu'il avait obtenu en septembre 1987 à la veille de l'affaire du « point de détail ».

Au second tour, le président de la République est réélu quel que soit son adversaire, mais M. Barre fait un meilleur résultat que le premier ministre. M. Mitterrand prend l'avantage sur le candidat de l'UDF avec 54 % des suffrages (au lieu de 52 % au début du mois). De même le chef de l'Etat sort-il vainqueur du duel l'opposant à M. Chirac avec 57 % des voix (au lieu de 53 % dans le sondage effectué une semaine avant et 54,5 dans celui publié le 17 mars). Dans cette dernière hypothèse, 32 % des électeurs ayant voté en faveur de M. Le Pen au premier tour reportent leurs suffrages sur le président de la République, tandis que 45 % se prononcent en faveur du premier ministre.

(1) Le premier sondage a été réalisé du 16 au 21 mars auprès de mille huit cent quatre-vingt-six personnes, tandis que le second était effectué du 25 au 27 mars auprès d'un échantillon représentatif de mille trois cent onze personnes.





Politique

La campagne pour l'élection présidentielle

M. Barre présente son projet et chiffre son programme

Pour présenter son « Projet pour la France » M. Raymond Barre a tenu, le mardi 29 mars, dans les salons d'un grand hôtel parisien, une conférence de presse. Son état-major de campagne sagement rangé à sa droite, comme les ministres lorsque s'exprimait le général de Gaulle, le candidat de l'UDF s'est exprimé pendant plus d'une heure et demie devant les journalistes et les caméras de télévision.

Dans son propos initial, M. Barre, en dehors de la présentation des cinq engagements qu'il réaliserait s'il est élu à la présidence de la République, dont il évalue le coût à 130 milliards de francs sur cinq à sept ans, a surtout critiqué M. François Mitterrand. En réponse aux journalistes, il a évoqué ses différences avec M. Jacques Chirac et les critiques de certains dirigeants du PR contre son style de campagne. M. Barre a affirmé qu'il ne changerait ni de rythme ni de ton, mais il a annoncé un renforcement de son équipe de campagne, qui reste dirigée par M. Philippe Mestre : M. Jean François-Poncet et M. Bernard Bosson prêteront main forte à M. Charles Millon dans *« l'animation politique sur le terrain »* ; M. François Bayrou, député CDS, s'occupera de l'explication du projet et M. Philippe de Villiers, ancien secrétaire d'Etat à la culture, renforcera son action en direction des jeunes et des milieux culturels.

Se refusant à tout défaitisme, M. Barre a affirmé qu'il se bat *« pour gagner »* et a regretté que le débat électoral ne s'intéresse qu'*« au scénario »* faisant *« comme si les résultats étaient acquis alors que la donne reste ouverte »*. Il a enfin souhaité que les autres candidats présentent leur programme *« avec autant de clarté que moi »*.

« Je me bats pour gagner »

Dans son propos liminaire, M. Raymond Barre s'en est longuement pris à M. François Mitterrand. Il a notamment déclaré : *« Depuis l'annonce de sa candidature, le président-candidat déploie son grand talent dans le recours à l'équivoque ; la violence du ton ne parvient pas à cacher l'imprécision du fonds. (...) L'affrontement sous-jacent entre la gauche et la droite est subtilement présenté comme l'illustration des principes de la démocratie et de la république contre le sectarisme et les privilèges. Autant il me parait nécessaire d'éviter dans cette période de notre histoire nationale le retour à la division sommaire et archaïque des Français entre la droite et la gauche, autant il me semble également indispensable d'éviter la confusion que crée l'ambiguïté. »*

Le candidat de l'UDF a aussi rappelé que les Français avaient fait *« de 1981 à 1986 l'expérience du socialisme mitterrandien »* et qu'ils l'avaient *« rejeté »* lors des législatives de 1986. *« Vont-ils, demain,* s'est-il demandé, *s'y laisser prendre à nouveau parce que le candidat socialiste drapé dans la dignité présidentielle brandit une sorte d'épouvantail politique et social destiné à regrouper derrière sa bannière aux couleurs indistinctes le plus grand nombre d'électeurs ? »*

Après avoir présenté son programme, M. Raymond Barre a expliqué qu'il souhaite convaincre ses concitoyens, *« et en particulier le tiers d'entre eux qui reste encore indécis »* quant à l'importance de ce projet. Il a assuré qu'il est *« le seul à pouvoir utiliser avec une crédibilité certaine »* les thèmes défendus dans son projet, notamment la nécessaire *« impartialité »* de l'État.

Assurant qu'il se bat *« pour gagner l'élection présidentielle »*, le candidat de l'UDF a fait remarquer : *« Cela vaut mieux que d'échaffauder des scénarios pour l'après 8 mai, souvent avec des arrières-pensées défaitistes ou dans le but de s'assurer une position dans la future opposition. »*

Interrogé sur la similitude de ses propositions avec celles de M. François Mitterrand, M. Barre a répondu : *« Il ne faut pas se borner à considérer la paille des mots, il faut regarder le grain des choses. »* Il a ajouté : *« Le point faible de la campagne de M. Mitterrand, c'est l'équivoque sur le plan politique économique de la défense et du désarmement »*, il faut donc *« en face la stratégie de la clarté et de la crédibilité »*.

M. Chirac et moi ne sommes pas interchangeables

Quant aux différences entre son programme et celui de M. Chirac, le candidat de l'UDF a rappelé qu'il prête en matière d'emploi *« une attention plus importante au traitement économique du chômage plutôt qu'au traitement social »*, qu'il souhaite une priorité à l'investissement et à la recherche et qu'il n'aurait pas privatisé de la même manière que le gouvernement. Il a ajouté : *« Il ne vient à l'esprit de personne de considérer M. Chirac et moi comme interchangeables. Un peu de perspicacité suffit à nous distinguer. »* Il pense, d'ailleurs, que ceux qui lui conseillent de se démarquer plus clairement du candidat RPR lui tendent un piège, *« car ce sont des conseils intéressés qui ne vont pas dans le bon sens pour la majorité »*.

Comme on lui demandait s'il connaissait le verbe « chabaniser », M. Raymond Barre a répondu : *« On m'en avait cité un autre qui était pohériser. J'ajouterai simplement : comparaison n'est jamais raison. »*

Interrogé le mardi soir dans le journal de la Cinq sur le conseil de M. Valéry Giscard d'Estaing de ne pas dissoudre l'Assemblée nationale au lendemain de l'élection présidentielle, M. Barre a répondu : *« Je me souviens qu'en avril 1986, M. Giscard d'Estaing, qui était intervenu au nom du groupe UDF, avait dit devant l'Assemblée nationale que cette assemblée (...) avait pour vocation d'être dissoute par le prochain président de la République... Je ne sais pas pourquoi il a entre temps changé d'opinion. »*

Cinq engagements

1. – Priorité à l'éducation

« A l'horizon de l'an 2000, la jeunesse française devra être la plus instruite et la mieux formée d'Europe.

» Pour cela, je ferai adopter, avant le 1er janvier 1989, un **plan décennal de rénovation du système d'éducation**. Il permettra d'assurer la liberté de l'enseignement, de lutter contre l'échec scolaire dès les premières années d'école, de garantir l'égalité des chances, de développer les bourses, de revaloriser la situation matérielle et morale des enseignants, de donner une pleine capacité d'initiative aux établissements scolaires publics et privés et aux universités, d'ouvrir toutes les formations sur l'entreprise et sur l'Europe.

» Pour favoriser l'emploi, la **formation technique et professionnelle** sera cogérée par l'Etat et par les entreprises. *L'apprentissage sera* développé de façon à devenir, comme dans d'autres pays, une filière de formation pleine et entière, égale aux autres. »

2. – Une dynamique pour l'emploi

« Je suis décidé à relever le défi du chômage.

» La France peut réussir, comme ses partenaires européens, à créer **des emplois**. Pour cela, il faut renforcer la solidité financière de nos entreprises et les rendre compétitives en Europe et dans le monde. Il faut jouer la carte de l'intelligence française.

» J'utiliserai **quatre** moyens principaux :

– Des **baisses d'impôt**, générales et durables en faveur de **l'investissement**, de la **création** et de la **transmission** des entreprises de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des services.

– *La* **révision des mécanismes de la taxe professionnelle** qui pénalisent l'emploi et l'investissement ainsi que la **réduction progressive des charges** qui pèsent sur les entreprises.

– Un effort national de **formation technique et professionnelle**.

– Une **recherche scientifique et technique** de niveau international ; je veux porter à 3 % du PIB le montant de l'effort de recherche public et privé.

Les deux premières séries de mesures interviendront avant la fin de 1988. »

3. – Une nouvelle solidarité

« Je veux faire de la société française une société plus juste et plus fraternelle.

» La solidarité entre les Français doit renforcer la famille, sauvegarder la Sécurité sociale, s'exercer pleinement en faveur des agriculteurs, se manifester davantage à l'égard des handicapés, éliminer la pauvreté, aider celles et ceux qui souffrent de solitude.

» En ce qui concerne les persones âgées, je maintiendrai le pouvoir d'achat des retraites. Je prendrai les mesures nécessaires à l'augmentation du nombre de maisons de retraite, en particulier médicalisées, et au développement de l'aide à domicile.

» Je prendrai immédiatement trois mesures :

– Le doublement de **l'allocation parentale d'éducation**, ou au choix des famille, son **extension** sur six ans au taux actuel. Cette allocation sera complétée par des facilités de formation pour maintenir et développer la valeur professionnelle des mères de famille.

– L'établissement **d'un revenu social garanti** pour ceux qui sont dans l'incapacité réelle de travailler.

– L'institution d'une **aide sociale personnalisée** aux victimes de la nouvelle pauvreté. »

4. – La participation pour la démocratie

« **Je m'engage à favoriser la participation démocratique de tous les Français à la vie de la nation.**

» Je proposerai une réforme constitutionnelle permettant d'élargir le champ du **référendum**.

» Les **femmes** devront être présentes et nombreuses à tous les niveaux de décision et de pouvoir.

» J'encouragerai **l'intéressement et la participation des salariés** au développement des entreprises.

» Je favoriserai le développement de la vie associative.

» Un nouveau **pacte national des libertés locales** sera conclu avec les communes, les départements, les régions. Les départements d'outre-mer seront appelés à participer pleinement à la gestion de leurs affaires.

» **Le libre accès de tous aux valeurs de la culture** sera garanti, en particulier par l'élévation progressive des crédits du ministère de la culture à 1 % du budget de l'Etat, et par une politique ambitieuse de la création audiovisuelle. »

5. – Un Etat impartial

« L'Etat ne doit pas être la chose d'un parti. Il ne doit pas être soumis à des intérêts particuliers. Il doit garantir l'indépendance des juges, la liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que celle des entreprises.

» La fonction publique ne doit pas être politisée : le nombre des emplois publics à la disposition de l'autorité politique sera fortement réduit.

» Si je suis élu président de la République, je considérerai comme une de mes responsabilités primordiales de **garantir l'impartialité de l'Etat.** »

Opiniâtreté ou aveuglement ?

LOUABLE opiniâtreté ou coupable aveuglement ? A Matignon, M. Raymond Barre refusait de tomber dans *« les pièges à gogos »* des sondages. Il fut, en 1981, le premier ministre le plus impopulaire de la Ve République. Candidat à la présidence de la République, son opinion n'a pas varié : *« Vous savez,* confiait-il récemment au journal *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *je pourrais être à vingt points de M. Jacques Chirac que cela ne changerait nullement ma détermination. Je ne considère pas comme valable le verdict des sondés. Ce qui compte pour moi, c'est le verdict des votants. »* Quand tout va bien, l'optimisme est un luxe ; quand tout va mal c'est une nécessité.

A vingt-sept jours du verdict du premier tour, M. Raymond Barre persiste à croire que cette campagne présidentielle n'en est qu'*« à la mi-temps »*, qu'il peut encore gagner la partie. Personne ne s'attendait, en réalité, qu'il tienne mardi devant la presse un autre langage. Cette conférence de presse était à la fois une opération remobilisation pour ses troupes, une opération séduction pour des journalistes plutôt chahutés ces derniers temps, et une opération crédibilité vis-à-vis de l'opinion. Dans la forme comme sur le fond, M. Raymond Barre s'est présenté comme un président qui aurait oublié de se faire élire. Et c'est précisément ce qu'il y a de plus frappant dans le comportement actuel de M. Raymond Barre : ce refus de conceptualiser sa possible défaite.

Trop imprégné, sans doute, de la pensée gaullienne, M. Raymond Barre a toujours considéré que le président de la République est l'*« homme de la nation »*, qu'il est appelé comme le disait lui-même le général *« par la confiance de l'ensemble de la nation »*. Ce lien direct avec le peuple a toujours été, pour M. Raymond Barre, l'essentiel. Sans doute M. Raymond Barre a-t-il trop sous-estimé les handicaps d'un entourage trop léger et de formations politiques préoccupées par autre chose, et ne le soutenant que du bout des lèvres. En 1965, le général de Gaulle avait l'UNR à ses ordres. En 1974, M. Valéry Giscard d'Estaing pouvait compter sur des hommes comme M. Michel d'Ornano et M. Michel Poniatowski et aussi sur la « bande » des quarante-trois de M. Jacques Chirac.

Un homme seul

M. Raymond Barre n'a ni les unsni les autres. Son état-major est défaillant, et il apparaît toujours comme un homme seul. Les jeunes n'ont pas percé. Les relais n'ont pas été créés. La réorganisation de son état-major, annoncée par le candidat lui-même lors de sa conférence de presse, est bien un désaveu de son directeur de campagne, M. Philippe Mestre. Tout se tient. Pour faire marcher d'un même pas l'UDF, il fallait un commandement. En janvier, le président de l'UDF, M. Jean Lecanuet avait prévenu M. Raymond Barre : *« Il vous suffira de nous insuffler l'élan. »* M. Raymond Barre n'a pas voulu se préoccuper personnellement de ces affaires d'intendance. Personne n'a su le faire à sa place. L'UDF en est revenue tout naturellement à ses chimères et à ses arrière-pensées : le PR de M. Léotard prépare son avenir avec le RPR. Les attaques de M. Alain Madelin et de M. Gérard Longuet annoncent aussi quelques règlements de comptes avec les barristes au sein de ce parti. Enfin, les centristes ont bien du mal à éloigner les tentations mitterrandiennes. Entre les barristes et l'UDF perdure un dialogue de sourds.

Homme seul, voulant fuir, comme de Gaulle, *« le régime des jeux politiciens »*, éviter *« les promesses gratuitement distribuées »*, M. Raymond Barre a espéré qu'il lui suffirait de mener avec les Français *« un débat digne et approfondi »*, de leur proposer un test comparatif de crédibilité pour provoquer un mouvement de fond. Cela ne s'est pas produit. A trop négliger, l'impact considérable des médias, Raymond Barre se trouve avec un discours sans doute approprié pour ses conférences de Davos mais manquant certainement de concret pour l'électeur moyen. Les cinq engagements annoncés mardi sont une première correction utile. *« Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action »*, disait Bergson. Raymond Barre a trop souvent oublié jusqu'alors de penser en homme d'action.

Est-il trop tard ? Par expérience, le professeur Barre sait que tout travail de pédagogie exige du temps. Les Français vont-ils enfin ouvrir les yeux et le reconnaître ? En comparaison d'un microcosme parisien sujet, il est vrai, à l'auto-intoxication, les mouvements qu'il peut constater en province restent pour lui un encouragement. A défaut d'être le meilleur candidat du rassemblement face à François Mitterrand, Raymond Barre sait qu'il reste le meilleur candidat du recours. Recours si le duel entre François Mitterrand et Jacques Chirac venait à tourner, ainsi qu'il le pressent, à l'affrontement « archaïque » droite gauche. Recours si d'aventure la Bourse donnait de nouveau à l'économie quelques frayeurs.

En définitive à défaut de compter sur les siens, Raymond Barre en est à miser sur les fautes des autres et les faiblesses des indices. Ce n'est évidemment pas la position la plus avantageuse.

DANIEL CARTON.

M. Cot : « Devaquet avec nous »

M. Jean-Pierre Cot, ancien ministre socialiste de la coopération, a commenté, le mardi 29 mars, lors du « point de presse » quotidien de l'équipe de campagne de M. François Mitterrand, l'ouvrage de M. Alain Devaquet, *l'Amibe et l'Etudiant*, dans lequel l'ancien ministre RPR de la recherche et de l'enseignement supérieur, démissionnaire après la crise étudiante de décembre 1986, apporte son témoignage sur cette expérience (*le Monde* du 20 février).

« J'ai tendance, a affirmé M. Cot, *à lancer le slogan « Devaquet avec nous »*. Selon lui, M. Devaquet fait partie des *« hommes de bonne volonté que l'on trouve dans tous les partis »*. M. Cot a continué : *« Ce serait à peine un paradoxe que de dire qu'il aurait sa place au troisième étage* [des bureaux de l'état-major de campagne de M. Mitterrand], *dans le bureau d'Isabelle Thomas et de Jean-Christophe Camabadélis. »*

M. Jospin : « Devaquet à ses livres »

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, a déclaré le mercredi 30 mars : *« J'ai lu l'étonnante déclaration de Jean-Pierre Cot à propos de M. Devaquet. J'imagine que les mots ont dépassé sa pensée. En tout cas une telle déclaration n'engage que lui et en rien les socialistes au nom de qui je m'exprime.*

» Je n'ai pas à juger la qualité du livre de l'ancien ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, ni la personne de son auteur. Je ne le connais pas.

» Mais il se trouve que M. Devaquet est devenu le symbole de quelque chose qui le dépasse : la révolte des étudiants et des lycéens contre un projet de sélection à l'université et la réduction des crédits de la recherche qu'il a acceptée, la répression par le gouvernement Chirac du mouvement étudiant et la mort de Malik Oussekine – même s'il n'en est pas responsable. Cela, les socialistes ne l'ont pas oublié. Qu'on laisse M. Devaquet à son travail et à ses livres. »

M. Mitterrand... à géométrie variable

(Suite de la première page.)

Quant à M. Mitterrand, il fait le mystérieux. Il écrit, à sa table de travail, le « projet » qu'il publiera aux alentours du 8 avril, jour d'ouverture de la campagne officielle. Il souhaite l'adresser, par la poste, à chaque foyer de France. Il serait temps qu'il en parle un peu, car l'effet de son entrée en mêlée contre les « bandes », « factions » et autres organisations « claniques » commence à s'estomper. Les socialistes de son état-major ont tant relayé ce thème en des interventions multiples et visiblement désordonnées qu'ils l'ont affadi. De M. Mitterrand on ne connaît jusqu'à présent que le bilan qui nourrit son discours pour l'après-88. Sur l'Europe, l'éducation, la solidarité, la paix, il a l'avantage de l'antériorité et d'une action récente et vérifiable. Mais les mots, là encore, ne le distinguent guère de ses challengers.

Chacun affirme la nécessité de dépenses nouvelles. M. Barre, original, chiffre l'ensemble de son projet : 130 milliards sur cinq à sept ans. M. Chirac annonce une vaste entreprise de rénovation de l'éducation mais n'en publie pas le coût, estimé à 2 milliards pour le budget de 1989. M. Mitterrand avance, pour l'éducation, 15 milliars sur cinq ans, chiffre très éloigné des ambitions affichées par le Parti socialiste (60 milliards supplémentaires sur cinq ans, 225 d'ici à l'an 2000).

Où sont les financements ? Silence dans les rangs. Deux solutions s'offrent aux gouvernants : l'augmentation des prélèvements obligatoires, dont chacun affirme qu'ils atteignent un niveau insupportable ; des économies budgétaires ou un peu des eux. M. Barre propose une remise à plat du système fiscal qui permettrait de dégager de nouvelles recettes. M. Mitterrand rétablirait l'impôt sur les grandes fortunes : sept milliards qui financeraient, au moins en partie, la création d'un revenu minimum garanti.

Où sont les économies ? Silence dans les rangs, sauf explications rituelles sur la réduction « du train de vie de l'Etat ». Il faudra bien un jour que l'on débatte sur le point de savoir si la France peut assurer sa défense à moindre coût et permettre ainsi l'effort d'éducation promis. Peut-être M. Mitterrand pourrait-il dire un mot des travaux entrepris par certains de ses collaborateurs et par des socialistes sur « l'économie du désarmement ». Il semble, d'après les premiers résultats, que le désarmement nucléaire, tel qu'il est négocié par les Américains et les Soviétiques, ne rapporte rien à court terme. Peut-être M. Mitterrand pourrait-il aussi évoquer le chiffrage établi à l'Elysée, au PS, à l'Ecole nationale d'administration sur de possibles économies budgétaires de défense : 10 milliards de francs, disent les uns, 20 milliards avancent les autres.

Lorsque l'on a mis sur la table les moyens financiers dont on pense disposer, il faut expliquer les moyens politiques de la mise en œuvre, c'est-à-dire la constitution d'une majorité parlementaire favorable au projet présenté par les candidats aux Français. Jacques Chirac est clair, même si une partie de sa logique paraît contradictoire avec son comportement de mars 1986 ; élu, il garderait l'actuelle majorité, battu par M. Mitterrand, il ne gouvernerait plus avec lui. Raymond Barre est limpide, bien que porteur, apparemment, de la même contradiction : élu, il dissoudrait ; battu par M. Mitterrand, il attendrait avant de se prononcer, d'apprécier le programme que proposerait à l'Assemblée nationale le premier ministre nommé par le président reconduit.

De tous, M. Mitterrand est le moins clair et l'on comprend bien qu'il cultive des zones d'ombre afin de perturber l'actuelle majorité. Son schéma se décompose en deux temps. Il nommerait un premier ministre représentatif de la « majorité présidentielle », initiative hérétique par rapport à sa propre conception des institutions puisque, selon lui, deux légitimités cohabitent, celle du président élu par les Français, celle du gouvernement qui la tient d'une majorité parlementaire dont il est l'émanation. Puis, deuxième temps, il dissoudrait (bien que cela ne soit pas dit explicitement) si le nouveau gouvernement était renversé par l'Assemblée nationale.

M. Mitterrand ayant ainsi désarçonné la majorité et ses actuels leaders, M. Giscard d'Estaing s'est efforcé de le contrer, pour tenter de récupérer la mise. L'actuelle majorité, dit-il, devra rester en place si M. Mitterrand est élu, et le président devra permettre au nouveau gouvernement de gouverner conformément aux options du Parlement. Ce serait une cohabitation copie conforme. M. Giscard d'Estaing développe, en 1988, la même idée que M. Mitterrand en 1986, sur les deux légitimités, et tente donc de prendre le président sortant à son propre piège.

M. Mitterrand a, jusqu'à présent, évité toutes les chausse-trapes en inaugurant un style de candidature à géométrie variable qui lui ouvre l'espoir de rassembler largement au-delà de son camp. Mais un président de la République n'a qu'un seul cap et il est probable que le président candidat compte sur une dissolution rapide de l'Assemblée nationale afin de retrouver une majorité parlementaire à son image, socialiste élargie. Son problème, dès lors, sera d'éviter que le passage de l'un à l'autre personnage, de la géométrie variable au cap fixe, ne déçoive l'une ou l'autre frange d'un électorat qui se sentirait floué.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Politique

La campagne pour l'élection présidentielle

M. Waechter (Verts) défend son pré carré

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

M. Antoine Waechter réserve une surprise à M. Pierre Juquin. Son contenu est fort simple : le candidat des Verts à l'élection présidentielle sera bien un candidat sélectionné par le Conseil constitutionnel. C'est du moins ce qu'affirme le prétendant écologiste, qui ne s'est *« jamais inquiété »* pour ses parrainages d'élus.

En campagne sur ses terres alsaciennes, qui lui offrent soixante-dix des cinq cents signatures nécessaires, M. Waechter a réagi vivement, le mardi 29 mars à Strasbourg, aux sous-entendus distillés par M. Juquin, depuis quelques jours, sur son forfait obligé. L'entourage du candidat des Verts n'apprécie guère ce qu'il considère comme une guerre psychologique engagée par le candidat rénovateur. M. Waechter s'est donc fait un devoir de dénoncer *« l'ex-propagandiste de Jaruzelski »* qui *« prend ses désirs pour des réalités »*. Circulez !

Après Lille, le candidat écologiste a tenu son deuxième meeting-concert, dont il assure la première partie avant de céder le micro au chanteur belge Julos Beaucarne, et, plus tard dans la soirée, au duo d'humoristes Font et Val. Mais quand on lui parle de M. Juquin, M. Waechter n'a pas du tout envie de faire de l'humour. Il aurait même plutôt tendance à s'énerver. Le petit millier de personnes venues assister au show strasbourgeois ont pu s'en apercevoir.

A un spectateur qui ne voyait aucune différence entre les propositions des deux apprentis candidats, M. Waechter a fait remarquer que lui et son concurrent n'ont pas les mêmes références : *« Pierre Juquin, c'est Marx, moi, c'est NietzSche ! »* Leurs objectifs également sont différents : *« Lui, c'est rénover la gauche, nous, c'est construire une force politique verte autonome de la droite et de la gauche. »* Applaudissements dans la salle. Quant à leurs stratégies, *« lui, c'est la lutte des classes, nous, c'est la non-violence »*. Quelques siffletS fusent. L'énoncé des priorités de l'un et de l'autre provoque un tangage dans les rangs, duquel M. Waechter s'extrait en lançant qu'il n'a *« jamais vu Pierre Juquin dans une lutte antinucléaire »*. Tonnerre d'applaudissements. A la fin de l'envoi, il touche en affirmant que M. Juquin fut de ceux qui traitèrent les écologistes de *« gauchistes irresponsables quand ils se battaient contre les centrales nucléaires »*. La salle chavire de joie.

Cette brassée de compliments montre, bien que le candidat des Verts s'en défenDe, que le braconnage du candidat rénovateur inquiète les écologistes. Ils ont compris que le pouvoir médiatique de l'ancien porte-parole déchu du PCF peut être dangereux face à un candidat qui, tout en s'affirmant, reconnaît lui-même qu'on ne marie pas encore suffisamment *« Verts avec Waechter »*. Les Verts l'on voulu comme cela.

Au-delà des échanges aigres-doux entre les deux hommes, il est vrai que pour l'électeur les différences peuvent sembler ténues entre celui qui est *« vert »* et celui qui se veut *« rouge et vert »*. Les propositions avancées par M. Waechter à Strasbourg en matière institutionnelle sont, à ce titre, exemplaires.

Il se prononce pour le référendum d'initiative populaire *« promis en 1981 par Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand »*, pour la généralisation du scrutin proportionnel, pour le rééquilibrage des pouvoirs communaux par *« un transfert des pouvoirs discrétionnaires du maire à son conseil municipal »*, pour l'attribution de pouvoirs réglementaires à la région *« avec des moyens financiers »*, pour une distinction nette entre les pouvoirs exécutif et législatif par *« disparition du 49-3 »* et *« maîtrise de son ordre du jour »* par l'Assemblée nationale, et pour la substitution au Sénat d'un conseil des régions pouvant *« légiférer sur les collectivités locales »*.

Si M. Waechter et les écologistes peuvent, à bon droit, se prévaloir de l'antériorité pour toutes ces propositions, il ne peuvent empêcher M. Juquin et son électorat potentiel de se reconnaître dans nombre d'entre elles. L'un défend une base électorale pour laquelle l'autre a les yeux de Chimène. En se fixant toujours un objectif de 5 % des voix au soir du premier tour, M. Waechter confie sa certitude de n'être pas trop éloigné de ce score *« alors que Pierre Juquin*, selon lui, *terminera à 1,5 % ! »* Dernière salve amicale.

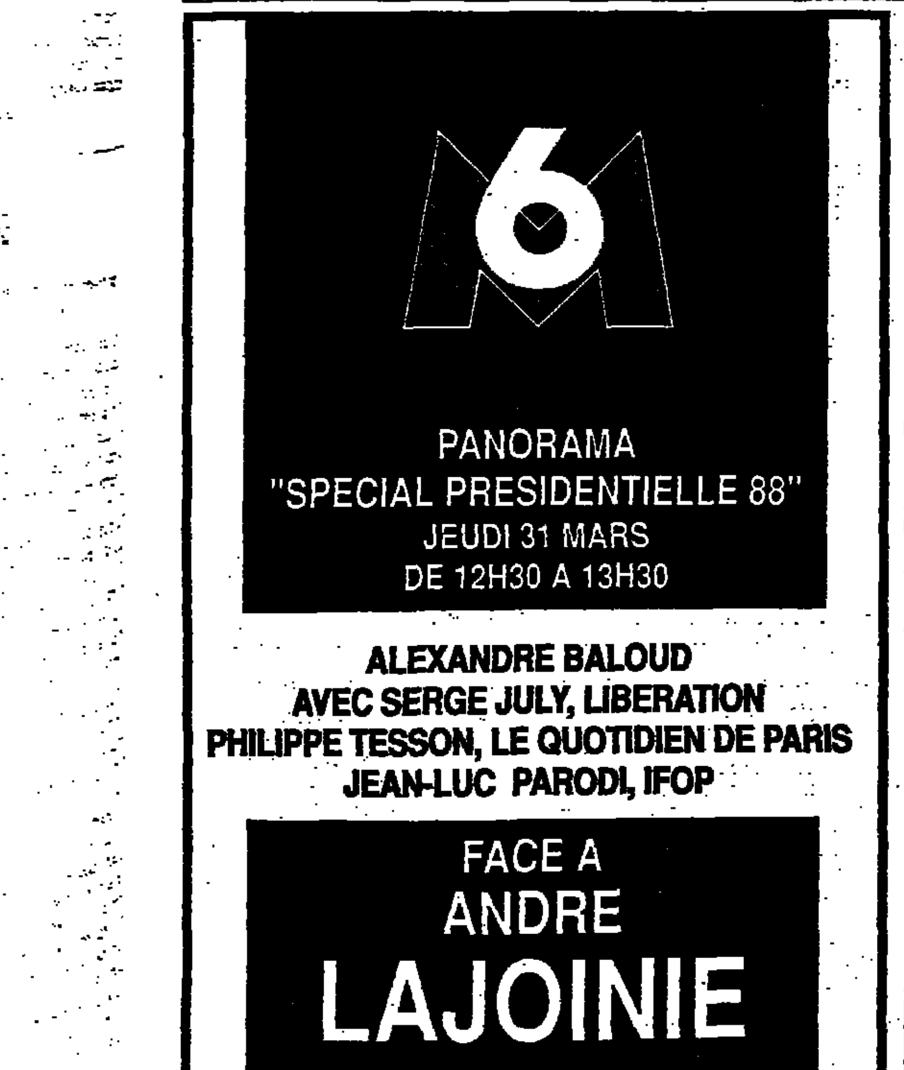
OLIVIER BIFFAUD.

M. Marchais, Vichy et le septennat

M. Georges Marchais nous a fait part de son désaccord avec le titre que nous avions donné à notre compte-rendu de sa prestation au « Grand jury RTL-*Le Monde* » le dimanche 20 mars (*le Monde* du 22 mars). Nous avions écrit que, pour le secrétaire général du PCF, le septennat qui s'achève est *« le plus antisocial depuis Vichy »*. M. Marchais nous indique que, dans son esprit, la référence à l'Etat français s'applique à l'actuel gouvernement et au patronat.

Il avait précisé au micro du « Grand jury » : *« Hier ou avant-hier, je lisais* la Vie ouvrière, *l'hebdomadaire de la CGT, dans lequel était fait un bilan sur le comportement aujourd'hui du patronat et du gouvernement, en particulier du patronat, à l'égard des travailleurs. C'est une répression féroce ! Ce sont quarante mille délégués du personnel qui ont été licenciés en cinq ans ! Je dis que nous n'avons pas connu cela depuis Vichy. J'ajoute les brimades à l'égard des travailleurs, le retour dans les entreprises de civils avec des chiens policiers, comme en 1947 Jules Moch avec les mineurs, dans le Nord ! Les chiens dans les entreprises contre les travailleurs ! »*

● **Gaullistes de gauche : pour Mitterrand.** — Le comité de liaison des Gaullistes de gauche, qui regroupe cinq associations, notamment Initiative républicaine et socialiste — dont le président fondateur est M. Léo Hamon, — appelle à voter pour M. Mitterrand au premier tour de l'élection présidentielle. *« L'espoir doit redevenir le bien commun, la France doit retrouver sa voix, au côté de François Mitterrand, les gaullistes vous convient à ce combat »*, ajoutent les associations.



Deux années de cohabitation en politique étrangère

Le temps des couleuvres

La cohabitation en politique étrangère n'a pas été aussi « douce » qu'on veut bien le dire (*le Mone* du 30 mars). Dans un deuxième article, Samy Cohen passe en revue les différents champs de ce qui fut un affrontement à peine feutré.

par Samy Cohen

La fonction présidentielle a étonnamment bien résisté à l'offensive chiraquienne qui ne dit pas son nom. Il n'est pas facile d'assécher l'Elysée. Le président a gardé des partisans un peu partout dans l'administration, la police, l'armée. Une grande partie de l'activité des conseillers du président consistera à rattraper l'information que le gouvernement cherche à lui dissimuler.

Dans les affaires européennes, François Mitterrand a prévu dès avant la cohabitation un dispositif qui lui permette d'être parfaitement à jour des décisions qui s'y préparent. Elizabeth Guigou, conseiller technique à l'Elysée et secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, Jacques Delors, à la présidence de la Commission européenne, et François Scheer, représentant de la France auprès des Communautés européennes et ancien directeur de cabinet de Claude Cheysson, veilleront à la bonne information du chef de l'Etat.

En matière de défense, André Giraud a confirmé les dispositions permettant au chef de l'Etat d'accéder à l'information à laquelle il avait déjà accès. A l'état-major des armées, le général Jean Saulnier, ancien chef d'état-major hoparticulier du président, continue de se comporter avec la plus grande loyauté vis-à-vis du chef de l'Etat.

Aucun pays ne veut prendre le risque de se couper de François Mitterrand : *« Je ne pouvais pas ignorer Matignon. Ne pas dialoguer avec l'Elysée était très dangereux. »* Cette phrase d'un ambassadeur rompu aux expériences cohabitationnistes résume bien la prudence des milieux diplomatiques.

Si certains pays étrangers manifestent ostensiblement une préférence pour l'un ou pour l'autre (la RFA pour François Mitterrand, la Côte-d'Ivoire pour Jacques Chirac, par exemple), personne ne pousse jusqu'à la rupture. L'Elysée n'hésitera pas à prodiguer des *« recommandations amicales »* à ceux des responsables étrangers qui seraient tentés par les sirènes de Matignon. François Mitterrand reste un interlocuteur de premier plan, comme l'affirme cet ambassadeur étranger : *« Pour les questions économiques, de coopération culturelle, technologique, l'adresse est le gouvernement. Quand je me suis adressé à l'Elysée pour ce genre de problèmes, on m'a clairement dit qu'il ne relevait plus de la présidence. Mais quand il est question de grande politique, le président est au cœur des choses. Là, il faut travailler parallèlement avec l'Elysée et Matignon. »*

« Durs » et « rusés »

Le président préserve également sa position de chef de la représentation française aux grands sommets. Ce n'est pas sans arrière-pensées que le président a accepté la présence du premier ministre au sommet de Tokyo. La question a été longuement débattue à l'Elysée avant le 16 mars 1986. Les « rusés » vont l'emporter finalement sur les « durs ». Quand le problème est abordé entre les deux hommes, le président accepte la présence du premier ministre, tout en obtenant de ce dernier de ne pas arriver en même temps que lui. Quand Jacques Chirac arrive à Tokyo, les Sept ont déjà mis au point trois des quatre déclarations qui devaient clore le sommet.

Décidé à se montrer plus ferme pour le conseil européen de La Haye, Jacques Chirac revendique ouvertement la première place : les affaires communautaires sont *« d'abord et avant tout »* de la responsabilité gouvernementale, arguera François Bujon de l'Estang devant la presse. *« Ces sujets regardent au premier chef le président de la République »*, répliquera Michelle Gendreau-Massaloux, porte-parole du chef de l'Etat. Le président refuse de céder. C'est encore lui qui dirigera la délégation française.

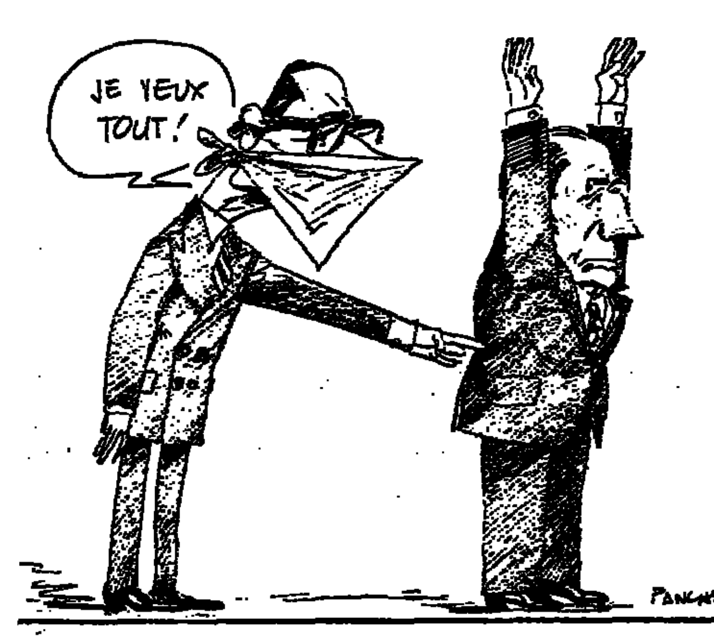
« Quelques orientations »

Jacques Chirac n'a pas non plus réussi à infléchir la politique étrangère autant qu'il le souhaitait. En avril 1986, il confiait à un de ses proches conseillers : *« Certes, il existe en France un consensus en politique étrangère. Mais je modifierai quelques orientations. »* Et le premier ministre de mentionner parmi les modifications souhaitées l'attitude de la France à l'égard de l'Initiative de défense stratégique (IDS) proposée par Ronald Reagan, la politique française à l'égard du Nicaragua, de la Turquie et de l'Afrique du Sud, les relations avec l'Iran, enfin la loi de programmation militaire votée en 1983, qu'il a l'intention de faire abroger pour en proposer une nouvelle.

Les changements apportés sont, somme toute, assez limités : l'amélioration des relations franco-turques, symbolisée par la visite d'André Giraud à Ankara les 23 et 24 mai 1986, ne constitue pas une innovation majeure : le ministre de la défense a, plusieurs mois auparavant, été précédé par Etienne Manac'h, ancien ambassadeur de France en Chine, à la demande de François Mitterrand.

Jacques Chirac obtient, le 9 mai 1986, le retour à Pretoria de l'ambassadeur français rappelé à Paris par Laurent Fabius en juillet 1985, mais cette décision n'a pas rencontré l'opposition de François Mitterrand. La mesure demandée par Laurent Fabius avait alors été acceptée du bout des lèvres par le chef de l'Etat.

Le processus de normalisation des relations franco-iraniennes ne constitue pas non plus une innovation importante, lorsque l'on sait que François Mitterrand et Roland Dumas s'étaient déjà engagés dans cette voie, même si leur action ne fut couronnée d'aucun succès. S'il existe des changements, ils portent sur la tactique et les moyens plutôt que sur le principe de normalisation. François Mitterrand a marqué une préférence pour une négociation visant à la libération de l'ensemble des otages plutôt qu'au *« saucissonnage »* du processus, qui conduit à libérer les otages par paquets de deux. De même qu'il n'était pas d'accord avec le méthode de troc, consistant notamment à expulser des Moudjahidines en échange d'une libération d'otages.



En matière de défense, Jacques Chirac fait abroger la loi de programmation militaire des socialistes et fait voter, avec l'appui de ces derniers, une nouvelle loi prévoyant un effort financier plus important et plus régulier, mais il n'arrive pas à imposer au président les autres changements souhaités. Ses idées sur l'IDS seront purement et simplement rejetées. (Il y renoncera d'ailleurs lui-même plus tard.)

Le président obtient confirmation de la priorité à la modernisation des sous-marins nucléaires, alors que le gouvernement voulait avantager la mise au point d'un missile terrestre mobile, dit *« à roulettes »*. François Mitterrand réussit à faire en sorte qu'aucune décision ne soit prise en ce qui concerne le missile mobile. La loi de programmation propose simplement de préparer la réalisation d'un missile balistique léger. Mais la quantité et le mode de déploiement de ces missiles seront à définir en 1988-1989. Demi-échec seulement, rétorquera le gouvernement : la loi ne prévoit pas l'abandon pur et simple des *« roulettes »*.

Quant à la doctrine d'emploi de l'arme nucléaire tactique, François Mitterrand met un terme à la controverse par ses déclarations au camp de Caylus, le 13 octobre 1986, en réaffirmant que *« ces armes ne sont pas séparables de la stratégie »*. En septembre 1986, Jacques Chirac avait laissé entendre que l'ANT pourrait être utilisée sans que cela signifie obligatoirement que l'acte suivant doive être le stratégique. Le gouverment cherchera, ici encore, à minimiser la portée des propos du président. *« Il s'agit de rhétorique*, disent en substance les proches du premier ministre. *Or ce sont les décisions concrètes qui comptent. »*

Erreur stratégique, la rhétorique atomique peut se révéler dissuasive. En matière cohabitationniste, elle peut être meurtrière : celui qui la formule est perçu comme le responsable suprême de la défense. Or, en adoptant face au président un profil bas — sur ces questions comme sur celles de la deuxième option zéro et de la modernisation des armes nucléaires tactiques de l'OTAN. — Jacques Chirac accorde un avantage décisif à ce dernier : ce sont les propos du chef de l'Etat et non les siens qui traduisent la position officielle de la France.

En revanche, le redéploiement de l'aide française au tiers-monde au détriment de certains pays d'Amérique centrale tels que le Nicaragua constitue une véritable inflexion de politique.

Effacements alternés

François Mitterrand et Jacques Chirac sont tous les deux partis avec l'idée de faire le moins de concessions possible. Ils paraderont jusqu'au bout avec des allures monarchiques, tout en évitant de se déchirer trop ouvertement. Mais en coulisse, que d'ambitions rabattues, que de couleuvres avalées. La cohabitation les aura obligés à des effacements alternés.

Jacques Chirac réussit partiellement son intrusion dans le « périmètre sacré ». Il enlève ici et là quelques places fortes, mais s'arrête devant la « cité interdite » : la défense nationale. Le bénéfice politique qu'il tire de son entreprise est relatif : les pays étrangers ont rééquilibré leurs contacts diplomatiques au profit de Matignon, mais n'ont pas abandonné François Mitterrand.

Dans tous les sommets, Jacques Chirac apparaît comme le numéro deux. Les Français considèrent toujours François Mitterrand comme le patron de la diplomatie et de la défense. Neuf mois après le début de la cohabitation, la majorité pense que c'est le président de la République qui *« décide de la politique étrangère »* (66 %), qu'il *« mène les négociations avec les chefs d'Etat et de gouvernement étrangers »* (64 %), qu'il *« prend les décisions de défense nationale »* (62 %) et qu'il *« représente la France aux yeux des pays étrangers »* (73 %) (1).

Le premier ministre s'est laissé piéger par l'effet « chef des armées ». Il était incohérent de reconnaître au président le droit de déclencher l'apocalypse nucléaire tout en lui contestant celui d'élaborer la doctrine et de choisir les armes. Dans cette faille, François Mitterrand ne pouvait manquer de s'engouffrer. Le président a su utiliser au mieux les points d'appui dont il disposait : ses bonnes relations avec les chefs d'Etat et de gouvernement étrangers, sa popularité en France, le texte constitutionnel, le poids des habitudes. Il a surtout su jouer de la menace d'ouvrir une crise politique, d'en appeler à l'opinion, voire de démissionner. François Mitterrand sait que Jacques Chirac craint une élection présidentielle anticipée qui bénéficierait à Raymond Barre. La diplomatie et la défense sont secondaires dans le projet RPR-UDF dont l'essentiel est économique et social.

Jacques Chirac, a-t-on dit souvent, ne veut pas paraître s'en prendre à une institution mise en place par le général de Gaulle. Ce ne sera pas là une de ses moindres contradictions. Sa volonté d'apparaître comme le responsable suprême de la diplomatie l'amènera malgré tout à œuvrer pour l'abaissement de la présidence qu'il convoite. Jacques Chirac s'étend, occupe le terrain, mais, quand il sent que le président ne va pas céder, il bat en retraite.

Installé dans une popularité que les sondages ne cessent de confirmer, le président, lui, redoute moins la crise politique, mais il ne peut la provoquer pour un motif qui apparaîtrait futile. Comme le nucléaire, l'arme est trop lourde et ne peut être utilisée qu'en dernier recours. Il ne va pas ouvrir une crise tous les jours pour manquement au respect de la prééminence présidentielle. Il est un peu piégé par cette Constitution qui propose aux Français une dyarchie. Il ne pourra pas faire autrement que céder du terrain. Il va éviter de se battre dans les domaines où il a peu de prise pour s'investir dans ceux qui peuvent être considérés comme *« vitaux pour les intérêts de la France »*.

Bon gré mal gré, le président et le premier ministre se sont partagé la politique étrangère en sphères d'influence :

a) Une sphère à prédominance présidentielle : la défense, les relations franco-allemandes, le désarmement ;

b) Une sphère à prédominance gouvernementale : l'Afrique et la coopération, le Proche-Orient dans sa dimension sécurité intérieure (otages, terrorisme, Iran), les relations économiques, commerciales et financières avec les pays étrangers (les négociations sur le gaz algérien, naguère sous contrôle de François Mitterrand, sont aujourd'hui arbitrées, côté français, par Jacques Chirac). Entre les deux subsiste un important domaine de congestion où aucune prééminence n'apparaît clairement. Entrent dans cette catégorie, notamment, les opérations militaires, les grandes décisions en matière communautaire, l'attitude à l'égard du conflit israélo-arabe.

Une expérience unique

Si l'on cherche à dresser un bilan provisoire de ces deux années de cohabitation, trois tentations sont à écarter :

1) Croire que le bilan est aussi négatif que l'ont prétendu ses détracteurs. Si les querelles de protocole, la bataille des sièges et des porte-parole aux grands sommets multilatéraux ont plus d'une fois prêté à sourire, la sagesse et la modération l'ont emporté lors des moments difficiles. La cohabitation à la française s'est mieux « comportée » que certains systèmes de coalition (RFA ou Italie), que le présidentialisme américain ou que la *rotatzia*, la cohabitation à l'israélienne. Mais il est vrai que les deux grands partis qui se partagent le pouvoir (celui d'Itzhak Shamir et celui de Shimon Pérès) se battent pour un enjeu vital : l'avenir de la paix et de la sécurité de leur pays. La France n'a pas, au cours de ces deux dernières années, été confrontée à une situation aussi difficile.

2) Se garder tout autant d'exagérer les effets bénéfiques de la cohabitation. Celle-ci a été en politique étrangère une lutte pour l'hégémonie, entrecoupée de moments d'entente, voire de réelle connivence. Elle a été une bataille souterraine, feutrée, où chacun des adversaires a agi sans brutalité, mais par feintes successives, en gardant un climat de méfiance endémique. La cohabitation a créé une atmosphère malsaine de dissimulation et de dénigrement.

Dans certains secteurs (Est-Ouest, relations franco-allemandes, Proche-Orient), une diplomatie double, concurrente, s'est installée, entraînant un énorme gaspillage d'énergie. Les deux ont passé un temps considérable à se cacher des informations ou à tenter de compléter celles qui leur échappaient.

La diplomatie française a perdu de sa liberté d'initiative et de son imagination. Cette dernière s'est investie dans la communication, dans des opérations valorisantes pour l'image de chacun des deux grands protagonistes. Il est bien difficile de développer une initiative un tant soit peu hardie dans une période jugée provisoire où l'essentiel consiste à ne pas faire de gaffe ou à savoir récupérer à son avantage les idées de l'autre.

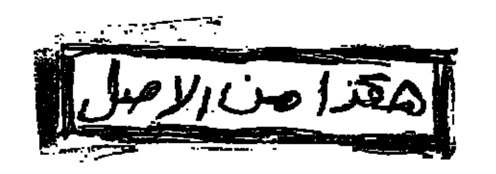
Certains problèmes qui méritaient d'être mieux posées sur la place publique ont été étouffés ou obscurcis. Raymond Barre porte une part de responsabilité dans cette situation. Guetteur ironique des discordances entre le président et le premier ministre, il les a souvent incités à une prudente solidarité de façade.

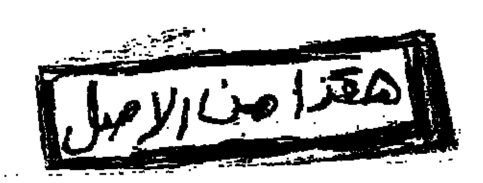
3) Verser dans l'optimisme dont font preuve certains observateurs qui soutiennent que deux années de cohabitation sans crise constituent la meilleure preuve de l'*« adaptation de la Constitution aux conjonctures de crise »*. Cette euphorie pourrait conduire à une méprise. Nous n'avons connu jusqu'ici qu'une seule expérience de la cohabitation, qui s'est déroulée dans un contexte comportant un grand nombre d'éléments modérateurs et dans une conjoncture diplomatique paisible pour la France.

Avec ses ambiguïtés, la Constitution porte en elle d'importantes virtualités de conflit. Dans un contexte politique avantageux pour le gouvernement, on voit mal ce qui empêcherait ce dernier de chercher à en découdre avec le président et de l'obliger à choisir entre la résignation et la démission. L'hôte de l'Elysée pourrait alors se demander si dans les années 1986-1988 le président n'a pas mangé son pain blanc.

FIN

(1) Sondage SOFRES pour *le Monde* et RTL (*le Monde* du 8 janvier 1987)





La mort d'Edgar Faure

Un magicien de la politique

(Suite de la première page)

N'est-ce pas pour cela que le « président » a voulu, pendant quelques jours, en avril 1974, parfaire son palmarès avec le titre de candidat à la présidence de la République, à défaut de celui de *chef de l'Etat*, puisqu'il possédait déjà tous ceux du *cursus honorum* politique qu'il a collectionnés comme un numismate minutieux, de secrétaire d'État à chef du gouvernement, de maire à président de conseil général du Doubs, puis du Jura, de sénateur à député, à nouveau sénateur, toujours alternativement de ces deux départements, de ministre d'Etat à président du conseil régional de Franche-Comté ?

Mais il fut aussi président de formations politiques qui ne pouvaient être que gaullistes depuis qu'en 1942, à Alger, il avait ressenti l'« *extraordinaire mystique gaulliste* » et qu'il avait pu participer à son *pouvoir charismatique* en mai 1968, après une longue et orageuse fréquentation du monde radical qui lui avait permis d'accéder aux premiers honneurs sous la Quatrième République en y détenant sept portefeuilles et en y devenant deux fois président du conseil.

« Eveiller le dormeur »

C'est ainsi qu'en 1965, il crée le *Comité d'études pour un nouveau* contrat social, dont la fortune politique est liée à celle de son fondateur. Cercle de pensée, carrefour de sensibilités, on y prône des conceptions sociales renouvelées, on y recommande de ne pas sacrifier la liberté à la justice, pas plus que la justice à la liberté, de désaliéner l'homme comme de Gaulle l'avait fait de l'Etat, et même de promouvoir une « réforme maximaliste » de la société. Jacques Chaban-Delmas, alors premier ministre, et la majorité UDR, se méfiaient de ces contre-programmes qui sentent le soufre. Toutefois, avec la caution élyséenne qu'il s'est toujours employé à entretenir soigneusement, il pourra, en 1972, à la tête du ministère d'Etat chargé des affaires sociales dans le gouvernement Messmer, tenter d'« *éveiller le dormeur* », malgré les blocages du ministre des finances, Valéry Giscard d'Estaing.

Thaumaturge à sa façon, Edgar Faure n'at-il pas, en 1966, exorcisé les démons agricoles et, en 1968, les diables du quartier Latin, en faisant même adopter la réforme de l'enseignement supérieur par une majorité unanime et qui, pourtant, ne lui cachant ni sa hargne ni son dépit, lui a toujours gardé une certaine rancune ? Fort d'une lettre élogieuse et prémonitoire du général de Gaulle qui lui disait son « *admiration* », il pouvait alors d'un seul mot, parfois cinglant, ramener à plus de mesure les gaullistes « intégristes » ou « authentiques » qui lui reprochaient son manque d'« historicité » et mépriser les calomnies des Comités pour la défense de la République.

Mais la seule vanité de posséder un portefeuille de ministre d'Etat, que Georges Pompidou lui avait accordé autant en raison de ses talents multiples que par souci de se concilier un trop menaçant franc-tireur, ne pouvait suffire à calmer l'ambition du nouveau ministre qui ne voyait là qu'une étape supplémentaire d'une vie développée jusqu'ici « tous azimuts » et dont il n'a cessé chaque jour d'apprécier les surprises et tous les plaisirs.

Les postes de premier ministre, de ministre des finances ou des affaires étrangères lui étant refusés, il trouvait en mars 1973 l'occasion d'une revanche sur Jacques Chaban-Delmas, qui ne l'avait pas appelé dans son gouvernement de 1969, après lui avoir laissé espérer un grand ministère de la culture et de l'éducation, en briguant avec succès contre lui la présidence de l'Assemblée nationale, se faisant du même coup le bras séculier de la vengeance de Georges Pompidou contre son ancien premier ministre.

Le militant de la conciliation

Au « perchoir » du Palais-Bourbon, il s'est efforcé de mettre en œuvre le principe qu'il avait inventé en novembre 1972 au colloque de Beaune du Nouveau contrat social en souhaitant que sur certains problèmes importants se dégagent, au-delà des clivages partisans, des « *majorités d'idées* ». Cette ambition œcuménique, si elle s'est heurtée à bien des obstacles et est restée vaine, n'a cependant guère empêché Edgar Faure de prôner avec une prolixité constante et universelle le « *déblocage* » de la société, de dénoncer le bipartisanisme et de se présenter davantage comme l'homme d'un centre qui serait multiple. Toujours l'avocat du compromis, le militant de la conciliation !

Edgar Faure ne s'est jamais conçu hors du pouvoir. Plus avide d'honneurs, de considération et d'influence que d'autorité et de commandements, il appréciait en gourmet le charme des palais nationaux. C'est lui qui a écrit dans ses Mémoires : « *C'est un merveilleux agrément — je ne m'en suis jamais lassé — que d'aller au boulot dans un palais historique.* »

Cela explique qu'il ait toujours soigneusement évité les conflits ouverts aussi bien avec les journalistes qu'il recevait cordialement qu'avec le pouvoir d'Etat.

Il fut sans conteste admiratif de de Gaulle, qui en fit son ministre après lui avoir dit un jour de juin 1962 en Franche-Comté : « *Je salue en vous l'homme que vous avez été; l'homme que vous êtes; l'homme que vous serez !* »

Il fut sans aucun doute « pompidolien », appréciant à la fois le député du Cantal et le normalien capable avec lui d'échanger quelques mots en latin ou en grec ancien. C'est par la grâce de Georges Pompidou qu'il revint au gouvernement comme ministre d'Etat et devint président de l'Assemblée nationale. Chiraquien, il ne le fut guère que par le truchement de Lucie, son épouse, mais après le décès de celle-ci en 1977, il s'est opposé au chef du RPR sur l'Europe en 1979 et ne l'a rejoint vraiment qu'en 1987, présidant même son comité de soutien en Franche-Comté... peut-être en remerciement d'avoir été nommé à la présidence de la célébration de 1789. Echange de politesses tout radical !

Apparemment « giscardien » à partir de 1974, se souvenant avec fierté mais condescendance qu'il fut le mentor du jeune membre de son cabinet au ministère des finances qui en 1953 « portait son chapeau ».

« Mendésiste » à éclipses, « Edgar », qui avait connu Mendès au quartier Latin avant la guerre, fut son collaborateur à Alger et à la Libération, puis ministre à ses côtés sous la IVe. Mais le « couple Faure » rompit avec le « couple Mendès » lorsque celui-ci s'est dissous en 1970.

Jamais mal avec François Mitterrand, lui aussi son condisciple des cabinets de la IVe, il accepta du président de la République quelques missions en 1981 comme il l'avait fait avec ses prédécesseurs, mais hostile avec constance à l'union de la gauche en raison de son refus absolu du communisme. C'est avec la caution de l'Elysée qu'il a tenté, mais en vain, en 1984, de constituer avec Maurice Faure une liste de centre-gauche pour les élections européennes alors qu'il avait été élu en 1979 au Parlement de Strasbourg sur la liste giscardienne de Mme Simone Veil.

Barriste enfin, au point qu'il soutient pendant quelques mois en 1986 le député du Rhône comme éventuel candidat à l'Elysée en 1988 après avoir surmonté quelques préventions à l'égard d'un professeur d'économie jugé trop péremptoire.

« Le vent qui change... »

« Edgar » aimait clouer le bec à ses détracteurs en affirmant : « *Ce n'est pas la girouette qui tourne; c'est le vent qui change* », justifiant ainsi le kaléidoscope de son parcours.

Un homme aux facettes si diverses, aux amitiés si éclectiques ne pouvait naturellement supporter le carcan d'un parti, ce qui explique ses aller-retour hésitants entre les mouvements gaullistes, les giscardiens et les radicaux. C'est chez ces derniers que sa véritable nature trouvait le moins de butoirs. Mais si sous la IVe, le Parti radical avait pu lui servir de tremplin, sous la Ve, son dépérissement ne l'a pas contaminé pour autant. Le « faurisme » était fait à la fois de tolérance et de refus.

Avocat à vingt ans, député à trente-huit, ministre à quarante et un ans, président du conseil à quarante-quatre ans, agrégé des facultés de droit (en droit romain et d'histoire du droit) à cinquante-quatre ans, académicien à soixante et onze ans, succédant à André François-Poncet à l'Académie française en 1979, il ne supportait pas le moindre instant d'oisiveté, comme le montraient son visage toujours mobile et ses yeux toujours en alerte. Pour ne pas perdre son temps, il avait appris le russe et l'allemand. Sa boulimie de lecture — ses bureaux étaient de véritables librairies, comme disait Montaigne — ne l'empêchait pas d'être un écrivain fécond, éclectique, mais soigneux et érudit, comme en témoignent une dizaine d'ouvrages, de Turgot à Dioclétien, des poètes chinois à la réforme universitaire, sans compter un Law et de volumineux Mémoires et un Lénine resté inachevé.

Erudit, émaillant son propos de citations parfois insolites mais toujours sûres, intéressé par le mouvement des idées, « Edgar » était « branché » par l'intellectualisme parisien grâce à « Lucie », fondatrice de *la la Nef*, qu'il avait épousée en 1931, dont il avait deux filles et auprès de laquelle il avait trouvé pendant quarante-six ans le confident le plus constant et le critique le plus lucide.

L'avocat du compromis

Avide de tous les plaisirs — il se remarie en décembre 1980 avec une jeune femme de trente-sept ans sa cadette, — sensible au luxe comme le montre son appartement parisien et son ermitage de Beaulieu à Boissise en Seine-et-Marne, avocat d'affaires soumis parfois à la calomnie, Edgar Faure avait la rage de vivre et de savoir.

Une curiosité jamais satisfaite sur tous les sujets, le « président » savait bien qu'il savait. Avec une fausse modestie, il écoutait pourtant toujours, ses interlocuteurs attentivement, quitte à laisser tomber : « *Vous avez raison, votre idée est bonne, puisque je l'ai eue avant vous !* » Il n'a pas craint d'être présomptueux en titrant ses Mémoires d'une phrase de Turgot : « *Avoir toujours raison, c'est un grand tort.* » Il n'y voyait qu'un clin d'œil. Car l'humour n'était jamais absent de la conversation d'Edgar Faure. C'est d'ailleurs sans prétention — car il connaissait sa mesure — qu'il écrivait des romans policiers sous le pseudonyme d'Edgar Sanday, qu'il versifiait, composait des chansons et jouait du piano mieux qu'un amateur, mais presque aussi bien que sa sœur concertiste.

Le goût de la phrase l'a poussé parfois aux aphorismes et aux sentences : « *Ce n'est pas tout de trancher, il faut prévoir ; ce n'est pas tout de prévoir, il fallait sentir.* » Ou « *les bonnes actions ne sont jamais un mauvais calcul* » ; ou encore « *l'intérêt des brouilles, c'est qu'elles permettent la réconciliation* ». Plein de faconde, conteur inlassable, « Edgar » était aussi un orateur qui savait — lorsqu'il ne se fiait pas à sa facilité d'improvisation — prononcer quelques morceaux d'éloquence à la tribune du Parlement, à la barre d'un tribunal, dans un cénacle d'historiens, ou devant quelques électeurs pontissaliens.

S'il a inventé quelques formules-choc — « *l'indépendance dans l'interdépendance* », à propos du Maroc en 1955, l'« *autonomie* » pour les universités en 1968, les « *majorités d'idées* », etc, — il aimait aussi céder au bon mot ou à la fausse confidence qui garantissent l'adhésion de l'auditoire, mais aussi la rancune des victimes. Il s'est amusé à ciseler quelques néologismes comme la « *technostructure* », cédant toujours à la tentation de la virtuosité verbale.

Connu de tous, il pensait connaître presque tout le monde en France et ailleurs. Toujours aimable, il croyait n'avoir que des adversaires et pas d'ennemis en dehors des « clientèles » de patriciens qui l'entouraient. Il se voulait, en politique comme au barreau, davantage l'avocat des compromis et de la conciliation que le procureur ou le défenseur de thèses extrêmes. Or ses ennemis, car il en a eus, lui reprochaient sa verve autant que son habileté, ils redoutaient ses tirades autant qu'ils s'inquiétaient de ses silences, ils s'irritaient de sa présence et se souciaient de ses voyages fréquents et mystérieux à travers le monde.

ANDRÉ PASSERON.

Le droit, l'histoire, l'Académie...

Né le 18 août 1908 à Béziers (Hérault). Fils d'un médecin, Edgar Faure fait ses études aux collèges de Verdun et de Narbonne, puis aux lycées Janson-de-Sailly et Voltaire à Paris. Agrégé des facultés de droit (droit romain et histoire du droit) (1962) ; il était diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes. Avocat à la cour de Paris (1929), il occupera les fonctions suivantes : secrétaire général adjoint chargé des services législatifs de la présidence du Comité français de la Libération puis du gouvernement provisoire à Alger (juin-juillet 1944), procureur général adjoint français au Tribunal militaire international de Nuremberg (1946), député radical-socialiste du Jura (1946-58), maire de Port-Lesney (Jura) (1947-70), président du conseil général du Jura (1949-67), conseiller général du canton de Pontarlier (1967), vice-président du conseil général du Doubs (1967), maire de Pontarlier (1971-1977), secrétaire d'Etat aux finances puis ministre du budget (1949-50-51), ministre de la justice (cabinet René Pleven, août 1951), président du conseil, ministre des finances (20 janv. 29 fév. 1952), président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (1952-53), ministre des finances et des affaires économiques (cabinet Joseph Laniel, 28 juin 1953), ministre des finances, des affaires économiques et du Plan (cabinet Pierre Mendès France, 19 juin 1954), ministre des affaires étrangères (cabinet Pierre Mendès France remanié, 20 janv. 1955-5 fév. 1955), président du Conseil (février 1955-janvier 1956), ministre des finances (cabinet Pierre Pflimlin, 14-31 mai 1958), sénateur du Jura (1959-66), président du comité d'expansion économique de Franche-Comté et du Territoire de Belfort (1951), puis de la commission de développement économique régional (Coder) de Franche-Comté (1964-73), professeur à la faculté de droit de Dijon (1962), chargé d'une mission en République populaire de Chine (1963), ministre de l'agriculture (1966-68), député Ve République du Doubs (3e circ. : Pontarlier) (1967-80), apparenté au groupe RPR de l'Assemblée (1978), aux non-inscrits (1979), ministre de l'éducation nationale (1968-69), président de l'Association pour la rénovation et le développement de l'Est de la France (depuis 1970), président de la commission internationale sur le développement de l'éducation (depuis 1971), membre du directoire du Mouvement national pour l'environnement (depuis 1971), ministre d'Etat, chargé des affaires sociales (1972-73), président du Comité d'études pour un nouveau contrat social (depuis 1972), président de l'Assemblée nationale (1973-78), président du conseil de la région Franche-Comté (1974-81 et à partir de 1982), président de l'Institut libre d'études des relations internationales, élu à l'Académie française le 8 juin 1978, représentant à l'Assemblée des communautés européennes (liste d'union pour la France en Europe) (1979-84), il sera élu le 28 septembre 1980 sénateur du Doubs, non-inscrit (1980), maire de Port-Lesnay (depuis 1983), président de l'association Mer du Nord-Méditerranée (depuis 1985), président du conseil des régions d'Europe (depuis 1985), président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (1936).

Turgot et Sanday

Parmi les nombreux ouvrages d'Edgar Faure on peut citer : *la politique française du pétrole*, *M. Langois n'est pas toujours égal à lui-même* (roman), *le Serpent et la Tortue* (étude sur la Chine, 1957), *la Disgrâce de Turgot* (1961), *Etude sur la capitulation de Dioclétien d'après le panégyrique VIII*, *Prévoir le présent* (1966), *l'Education nationale et la Participation* (1968), *Philosophie d'une réforme* (1969), *l'Ame du combat* (essai 1971), *Pour un nouveau contrat social* (1973), *la Banqueroute de Law* (1977), (en coll.), *Au-delà du dialogue* (1977), *Avoir toujours raison, c'est un grand tort* (Mémoires, tome I, 1982, prix Cazes, 1983), *Si tel doit être mon destin ce soir* (Mémoires, tome II, 1984) ; Auteur de romans policiers sous le pseudonyme d'Edgar Sanday, Auteur de chansons et d'une pièce pour piano *le Sablier des Templiers* (1976). Il avait obtenu le prix Historia 1977 pour *La Banqueroute de Law* et le prix Pierre Lafue 1985 pour ses Mémoires.

A l'éducation nationale

La prouesse de l'après-68

Le nom d'Edgar Faure restera, pour beaucoup de Français, associé à son passage à l'éducation nationale. Lorsqu'il franchit le porche de la rue de Grenelle, le 13 juillet 1968, l'impasse est totale. Etudiants et lycéens révoltés, facultés fermées ou hors d'état de fonctionner, examens reportés, majorité conservatrice issue des élections de la peur... Lorsqu'il en part, le 23 juin 1969, limogé par le nouveau président de la République Georges Pompidou, son successeur, Olivier Guichard, n'a plus qu'à appliquer la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, adoptée par le Parlement à l'unanimité — ainsi que les « *innombrables réformes* » lancées sur tous les fronts : tiers-temps pédagogique à l'école primaire, participation dans les lycées, suppression du latin en sixième, suppression du CAPES et de l'agrégation (cette réforme-là sera abandonnée...).

Cette prouesse politique était le fruit d'une froide analyse servie par un incomparable talent. Dans une situation révolutionnaire, aimait à dire Edgar Faure, l'art du dirigeant n'est pas de heurter le mouvement de front, mais de se couler dedans pour en détourner la violence, tout en profitant de son élan. Nul mieux que lui ne sut retourner à son avantage les situations désespérées, se glisser dans la vague pour en récupérer l'impact.

Tard le soir, en cet été 68, les couloirs du ministère bruissent des échos de la Sorbonne. Sous l'impulsion enjouée de ses deux fidèles lieutenants — les professeurs Michel Alliot et Gérald Antoine, — les émissaires se succèdent, les idées s'entrechoquent. Peu à peu, le ministre et ses conseillers — officiels ou occultes — transforment en articles de loi les professions de foi révolutionnaires.

Les idées folles sorties des bouilloires des *meetings* et des assemblées générales se décantent, se formalisent, deviennent des propositions officielles.

Artificier du verbe et de la pensée, Edgar Faure jongle avec les concepts, joue les sophistes, argumente, multiplie les pirouettes et les tours de passe-passe. Pour finalement imposer à l'assistance médusée son propre projet. Les révolutionnaires ont compris qu'ils se sont fait piper leurs idées, les conservateurs, qu'on leur a fait avaler des plats qui leur répugnent. Les uns et les autres sont reconnaissants à cet illusionniste de génie de les avoir débarrassés du désespoir et de la peur.

En quittant la scène, il rit encore de son bon tour : avoir fait adopter par une Assemblée de droite une réforme de gauche. Bravo l'artiste...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

L'homme providentiel du bicentenaire de 89

Président de la mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : ce qui aurait pu n'être qu'une ultime gratification honorifique, cumulée avec tant d'autres au terme d'une si longue carrière fut en *un tour de main érigé par Edgar Faure en une fonction symbole de ce qu'il avait toujours été.*

Maître incontesté des arrangements sauce « rad-soc », des habiletés funambulesques et des mariages entre l'eau et le feu, l'auteur de la *Disgrâce de Turgot* (1961) et de la *Banqueroute de Law* (1977), avait vocation naturelle à gérer, de haut, cette énorme entreprise de compromis vouée au slalom politico-idéologique depuis le début.

Après la disparition tragique, en février 1987, du premier président de la mission, *Michel Baroin*, les dures contraintes du jeu cohabitionniste rencontrèrent donc naturellement une idée dont Edgar Faure n'avait pas négligé de signaler discrètement l'excellence : sa désignation. Il fut donc nommé, le 5 mars 1987, président de la mission de commémoration et mit peu après au travail une nouvelle équipe pour penser et réaliser, le plus souvent dans la continuité, l'œuvre déjà tardivement entreprise par Michel Baroin.

Plus que politique, historien à ses heures, homme de culture, attentif à tout ce que pouvait valoriser la mission du bicentenaire sans le desservir il avait su, en plus de « l'ordinaire » passablement lourd et varié d'une telle tâche, lui imprimer sa marque propre.

Ce fut le projet, aujourd'hui en cours de réhabilitation, jusqu'à nouvel ordre, d'une vaste fondation européenne des droits de l'homme, investie de missions de recherches et d'information, que devrait abriter la plate-forme supérieure de la grande Arche de la Défense. Une possible prolongation du bicentenaire et, qui sait ?, du nom d'Edgar Faure...

Réticences initiales du ministère des finances ou difficultés à lever des fonds, rien, n'arrêtera l'académicien disert et efficace. Comme 1889 avait eu la tour Eiffel, 1989 aurait « son » monument — pierres et idées — par la grâce d'Edgar Faure.

Alors qu'approche la date-clef fatidique du bicentenaire, la mort d'Edgar Faure est aussi un nouveau coup porté par le destin à la problématique entreprise de commémoration de 1789.

La marque monumentale dont il avait rêvé pour ce bicentenaire demeure pour l'instant en pointillé. Puisse Edgar Faure lui léguer déjà quelque trace de cet humour malicieux et jamais oublieux de lui-même qu'il cultivait comme personne. N'avait-il pas pris l'habitude de livrer à voix haute l'une de ses rêveries auxquelles il imprimait la couleur de son zézaiement légendaire : *« Deux hommes auraient pu, peut-être, éviter la Révolution de 1789 : Turgot, mais il était déjà mort, et moi-même, mais je n'étais pas encore né' »*

MICHEL KAJMAN.

Le « père » des régions d'Europe

Par une dialectique subtile, Edgar Faure aimait dire et répéter que la France ne pouvait trouver une dimension moderne que par ses régions et dans l'Europe. Lui qui, en provoquant la conférence de Messine en 1955, avait lancé la construction européenne, allait même plus loin : les régions doivent être des instances de planification et de coopération européenne.

Devant ceux qui font remonter la décentralisation et la régionalisation à 1963, date de la création de la DATAR, Edgar Faure pouvait objecter qu'il fallait remonter huit ans en arrière. De fait, lorsqu'il était président du conseil, il avait créé en juin 1955, les circonscriptions d'action régionale pour servir de cadre géographique aux actions de programmation économique et aux investissements publics qui sont les ancêtres de nos régions actuelles.

Depuis, son intérêt pour la vie locale et régionale ne s'était pas démenti, et il avait même été l'une des rares personnalités de l'opposition (d'alors) à voir « *de nombreux aspects positifs* » dans la loi de décentralisation préparée par Gaston Defferre (1982).

Comme président du conseil régional de Franche-Comté, depuis avril 1982, succédant à Jean-Pierre Chevènement, il avait cherché non seulement à utiliser tous les ressorts contenus dans la nouvelle législation, mais aussi à prendre une série d'initiatives — vers l'Europe notamment — qui placent cette petite région parmi les plus « inventives ». Sans trop pressurer ses habitants, la Franche-Comté (Jura, Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort) a un budget confortable (507 millions de francs). Elle consacre surtout un effort considérable — le plus lourd, proportionnellement, de toutes les régions de France — pour la construction et la rénovation des lycées.

L'Europe et les régions s'étaient intrinsèquement rejointes lorsque Edgar Faure avait créé en janvier 1985, avec le Breton Georges Pierret, le Conseil des régions d'Europe, devenu en novembre 1987, l'Assemblée des régions d'Europe. Forte d'une centaine de régions ou provinces membres (y compris de Suisse et d'Autriche), cette assemblée qu'il présidait avec brio a créé six groupes de travail et réfléchit à l'avenir de l'aménagement du territoire européen. Il y a quelques mois, à l'issue d'une rencontre à Bruxelles, M. Delors avait donné le feu vert à Edgar Faure pour mettre en place au sein de la Commission de Bruxelles, un conseil consultatif des collectivités locales d'Europe, que bien sûr l'académicien aurait présidé...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Selon une étude épidémiologique sur le SIDA

Deux séropositives accouchent chaque jour en France

Une étude, dont les résultats sont encore confidentiels, vient d'être menée auprès de trois cent mille femmes enceintes, suivies durant l'année 1987. Cette étude donne une indication précise sur la progression de l'épidémie de SIDA dans cette catégorie de la population. Elle a été réalisée grâce au professeur Roger Henrion (maternité de Port-Royal, Paris) et permet de conclure que, durant l'année 1987, il y a eu, en moyenne, deux accouchements par jour de femmes contaminées par le virus du SIDA et que, chaque jour, deux femmes ont avorté à cause de cette contamination. Ces résultats vont être approfondis et analysés par la direction générale de la santé. Ils ne manqueront pas de relancer en France le débat sur la nécessité qu'il y a à mettre en place au plus vite un dépistage de la contamination par le virus du SIDA, qui pourrait être prochainement proposé de manière systématique aux femmes enceintes.

L'étude réalisée par le professeur Henrion permet de disposer, pour la première fois en France, d'une « fourchette » chiffrée, reflète l'état de la progression de l'épidémie de SIDA chez les femmes enceintes. Une catégorie très importante à cause du risque de transmission *in utero* de l'infection et de la stérilité définitive à laquelle sont, en pratique, quasiment condamnées les femmes séropositives.

Deux cent huit maternités publiques (des centres hospitalo-universitaires ou des hôpitaux généraux) et privées ont accepté de collaborer avec le professeur Henrion. L'étude a porté sur 274 647 accouchements, soit plus du tiers des 778 000 qui ont eu lieu en France durant l'année 1987. Sur les deux cent huit services qui ont participé à cette étude, seuls quarante (16,7 %) pratiquent un dépistage systématique de la contamination par le virus du SIDA. Sept cent treize cas de femmes enceintes séropositives ont pu être recensés grâce à cette étude. « *On peut supposer qu'environ mille femmes contaminées ont accouché ou avorté dans les services participant à l'enquête, au cours de l'année 1987*, nous a expliqué le professeur Henrion. *Je ne me risquerai pas à extrapoler l'ensemble du territoire (...), mais on peut penser qu'au cours de l'année 1987 deux femmes séropositives ont accouché chaque jour et que deux autres ont avorté pour cette même raison.* »

Le débat sur le dépistage

Il apparaît que la contamination par le virus du SIDA atteint essentiellement Paris et la région parisienne (337 cas), la région Provence Côte-d'Azur (117 cas), puis les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes.

Selon le professeur Henrion, la drogue injectée par voie intraveineuse demeure le mode de contamination le plus fréquent chez les femmes enceintes (66,7 %). Vient ensuite la contamination par voie sexuelle, qui représente 12,7 % des cas (ce mode de contamination est le plus important chez les femmes africaines ou chez les Haïtiennes, il est en outre le mode exclusif de transmission du SIDA pour le département de la Guyane).

Ces nouveaux résultats vont de toute évidence relancer le débat sur la nécessité de pratiquer un dépistage systématique chez les femmes enceintes. Plusieurs arguments plaident en faveur d'un tel dépistage : le suivi médical des femmes et des enfants contaminés, la nécessité d'une information de la femme sur les risques qu'elle fait courir à son enfant, la protection du personnel hospitalier face aux personnes infectées. « *A l'inverse, les arguments contre la systématisation du test chez les femmes enceintes ne manquent pas de poids*, explique le professeur Roger Henrion. *Le coût de ce dépistage s'élèvera à plusieurs milliards de francs, ce qui paraît sans commune mesure avec la fréquence des cas d'infection dans de nombreuses régions de France et dans les zones rurales, qui demeurent très peu touchées. En pratique, nous pensons que tout est affaire de circonstances. Si les cas de contamination sont fréquents dans une ville ou dans une région, le dépistage systématique est nécessaire.* »

Pour sa part, Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, qui vient d'adresser une lettre concernant le SIDA à tous les médecins français, estime que le dépistage du SIDA doit être proposé « *à des moments-clés de la vie* ». Ces moments-clés pourraient être, pour le ministre, l'examen prénuptial, l'hospitalisation dans un service de chirurgie ou de gynécologie obstétrique.

JEAN-YVES NAU.

A Nice

Manifestation contre « la prolifération des polices municipales »

Cinq cents policiers, venus de toute la France, se sont réunis à Nice, le mardi 29 mars, à l'appel du Syndicat national des policiers en tenue (SNPT) pour mettre en garde les pouvoirs publics contre la *« prolifération des polices municipales »*, et sensibiliser les candidats à l'élection présidentielle aux *« dangers contre la démocratie »* qu'elles représentent.

Une motion, dénonçant les *« atteintes aux libertés »* et les *« abus de pouvoir »* des policiers municipaux, a été votée à l'unanimité par l'assemblée, qui s'est ensuite rendue en cortège sur les trottoirs et dans le calme vers la préfecture, où une délégation a été reçue par M. Jean-Pierre Pensa, préfet des Alpes-Maritimes. Ce *« rassemblement de protestation »* avait reçu le soutien du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France. M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), organisation à laquelle appartient le SNPT, était présent à Nice, *« en signe de solidarité »*.

NICE
de notre envoyé spécial

Le site était certes bien choisi : de toutes les villes de France, Nice est celle où les policiers municipaux sont les plus nombreux. Ils sont aussi parmi les plus anciens. M. Jacques Médecin, maire de la ville, a depuis longtemps « sa » police municipale : quelque deux cents hommes, dirigés par un ancien commandant des compagnies républicaines de sécurité (CRS), bien armés, bien équipés et bien payés. La population, où les retraités dominent, est, à l'évidence, ravie. Les policiers d'Etat, eux, le sont moins, qui dénoncent les inégalités de traitement et, surtout, la propension des policiers municipaux à empiéter sur le territoire des policiers nationaux.

Bien que dépourvus des qualifications judiciaires nécessaires, les policiers municipaux n'hésiteraient pas à Nice à interpeller les suspects, à vérifier des identités, sans que le parquet, en principe gardien de la loi, s'y oppose. Dans le bureau du préfet, la délégation de la FASP a même fait état de patrouilles que feraient, en civil et en toute illégalité, les policiers municipaux niçois. Le préfet a reconnu que, si le fait était vérifié, il y avait là quelque chose d'*« inadmissible »*, admettant qu'il y avait à Nice *« plus de difficultés qu'ailleurs, car la police municipale y est plus importante qu'ailleurs »*.

« Le préfet n'a qu'une police, la police d'Etat », a encore déclaré M. Pensa, qui pourrait bientôt être amené à recueillir les doléances des organisations de policiers municipaux qui avaient, par avance, protesté contre la journée d'action du SNPT.

Avec un effectif total de vingt-cinq mille membres environ, les polices municipales sont devenues la cible de presque tous les syndicats de fonctionnaires de la police nationale. Particulièrement représentatif de ses adhérents de province – policiers en tenues, qui côtoient quotidiennement les « municipaux », – le SNPT (58 % des voix aux élections professionnelles) n'a pas à forcer la note pour exprimer le malaise de ses troupes. *« Nous lançons un avertissement solennel*, a déclaré M. Eugène Asencio, secrétaire général du SNPT. *Si le projet de loi sur les polices municipales venait à être discuté au Parlement, nous appellerons à une manifestation devant l'Assemblée nationale pour nous y opposer. »*

« Mettre de l'ordre »

Il y a pourtant peu de risques que le syndicat soit poussé à pareille extrémité. Faisant suite au rapport de la commission Lalanne, chargée d'inventorier le sujet, le projet de loi organisant les polices municipales a bien été discuté en décembre 1987, en première lecture au Sénat. Mais, à quelques jours de la clôture de la session parlementaire, il a été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Jugeant le texte trop favorable aux municipaux, la FASP, *in extremis*, avait obtenu ce retrait de M. Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, rendant peu probable l'examen ultérieur du texte.

Dans ces conditions, la nervosité actuelle du SNPT semble s'expliquer autant par la conjoncture électorale que par d'obscures enjeux internes au syndicat.

Au cours du meeting de Nice, M. Asensio a détaillé les *« dérapages »* et les *« bavures »* des polices municipales, *« polices privées du maire, soumises aux aléas de la politique »*. *« Nous défendons le principe d'une police neutre, propre, démocratique »*, a lancé M. Asensio, en décrivant les agissements de la police municipal d'Hyères (Var), où *« ce qui se passe a de quoi faire frémir »*. Allusion aux accusations d'écoutes et de fichage clandestins révélés par une récente enquête de l'hebdomadaire *Politis*.

M. Bernard Deleplace, pour sa part, a proclamé qu'il était temps de *« mettre de l'ordre dans le désordre de la police municipale »*. C'est que, pour n'être pas régies par un texte clair, celles-ci remplissent autant de missions que leur en donnent les maires dont elles dépendent. Certaines sont armées, d'autres ne le sont pas. Certaines – peu nombreuses – se contentent de faire respecter les arrêtés municipaux, d'autres font peu de cas du code de procédure pénale, interviennent sur la voie publique, procèdent à des interpellations ou à des contrôles d'identité. M. Deleplace a souhaité qu'elles deviennent des polices *« complémentaires »* de la police nationale, sans armement et avec un uniforme qui les distingue notamment de la police d'Etat.

GEORGES MARION.

L'affaire du « coma dépassé » d'Amiens

Les explications du professeur Alain Milhaud

Un peu plus d'un mois après son expérimentation au protoxyde d'azote sur un patient en état de coma dépassé, révélée lors du procès de Poitiers par le professeur Jean Lassner, le professeur Alain Milhaud s'explique. Dans une « note » rédigée le 22 mars à l'intention des membres de la commission médicale d'établissement du CHU d'Amiens, il revient en détail sur ce qu'il appelle « *l'évaluation réalisée en février 1988 sur un sujet en état de mort cérébrale à la survie somatique inhabituellement prolongée* », et répond aux critiques.

Pourquoi n'avait-il prévenu ni la famille ni le comité d'éthique local avant de procéder à cette expérimentation ? « *Parce que*, répond le professeur Milhaud, *ce n'est pas la règle, ni pour une autopsie (loi de 1947) ni pour un prélèvement d'organes (loi Caillavet 1976) : le diagnostic de mort cérébrale avait été expliqué à la famille qui nous avait demandé de ne pas débrancher. Les prévenir de notre intention de réaliser un essai qui ne devait, en principe, pas modifier l'état de survie somatique (ce fut le cas) n'aurait-il pas abouti à une agression morale supplémentaire inutile ? On peut en discuter.* » Le professeur Milhaud précise que « *la famille n'avait pas fait opposition à une autopsie* », et que « *Pascal L., de son vivant, ne s'était pas opposé à un prélèvement d'organes après sa mort* ». « *Par ailleurs*, ajoute le professeur Milhaud, *avant notre évaluation médico-légale, le diagnostic de mort cérébrale ne faisait aucun doute.* »

Pourquoi le professeur Milhaud n'avait-il pas signé un acte de décès une fois connu le diagnostic de mort cérébrale ? « *Ce n'est pas l'habitude chez les sujets en état de mort cérébrale non prélevables et que l'on ne débranche pas*, répond le professeur Milhaud. *Si l'on avait signé le décès, cela sous-entendait que le débrancher devenait obligatoire d'urgence pour permettre à la famille de bénéficier du délai légal de vingt-quatre heures pour transporter le corps sans frais funéraires.* »

« *Souhaitons*, ajoute le professeur Milhaud, *que ce point de droit se règle rapidement dans l'avenir.* » Enfin, le professeur Milhaud précise que l'« *orage médiatique* » qui a suivi l'annonce de cette expérimentation n'a pas été déclenché par lui, mais par le professeur Lassner : « *Je ne m'y attendais absolument pas* », ajoute-t-il.

FAITS DIVERS

Cinq attentats à Marseille contre des établissements bancaires

Cinq explosions visant des établissements bancaires ont eu lieu, le mardi 29 mars, entre 22 h 20 et 22 h30, dans un périmètre très restreint de Marseille, celui de la rue de la République (2e arrondissement), à quelques centaines de mètres du Vieux-Port. Il n'y a pas eu de blessés.

Moins d'une demi-heure plus tard, à 22 h 50, un appel téléphonique au 17, le central téléphonique de la police, revendiquait ces attentats au nom de l'ex-FLNC. Les enquêteurs restaient toutefois très sceptiques : cette revendication a été formulée par un moyen jugé « *facile et inhabituel* », rarement utilisé par l'organisation dissoute qui traditionnellement emprunte d'autres canaux permettant d'authentifier avec certitude ses revendications.

Les trois succursales de banques visées par les engins explosifs – Société générale, Crédit lyonnais et Sudaméris – installées place Sadi-Carnot ainsi que celles de la Société lyonnaise et de la BNP, plus bas dans la rue de la République, n'ont subi que de légers dégâts. Il s'agirait, selon les premières constatations des enquêteurs, de charges de « *faible puissance* », de l'ordre d'une « *centaine de grammes* ».

En l'absence d'une revendication authentifiée, les observateurs notent toutefois que trois de ces banques avaient déjà été les cibles d'explosions, le 29 octobre 1980, revendiquées ensuite par le FNLC.

Deux mois plus tard, le 20 décembre 1980, l'office municipal du tourisme, sur la Canebière, ainsi que deux agences du Club Méditerranée, étaient frappés à leur tour (trois blessés légers). Ces attentats avaient aussi été revendiqués par l'organisation nationaliste corse.

Quelques minutes après les explosions, des coups de feu ont été tirés, à 23 h 10, contre le consulat d'Afrique du Sud *(lire d'autre part)*. Rapidement les autorités locales ont souligné l'absence totale de lien entre les deux affaires.

Attentat contre la SEITA à Paris

Un engin explosif visant le siège de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), à Paris, a provoqué, dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 mars, de légers dégâts matériels au siège de cette société nationale, 2, rue Surcouf (7e). Il n'y a pas eu de blessé.

Selon les premières constatations, la charge de faible puissance a explosé à 2 h 50. Elle avait été dissimulée dans un sac poubelle bleu déposé contre le portail métallique d'entrée de la société.

Les vitres du bâtiment ainsi que celles de l'immeuble situé en face ont volé en éclats. Une voiture en stationnement a été légèrement endommagée.

Le siège de la SEITA se trouve à environ 200 mètres de l'ambassade de la République d'Afrique du Sud qui est protégée par l'importantes forces de police.

Une rencontre de magistrats

Justice et drogue en Afrique noire

La toxicomanie n'est pas un mal réservé aux sociétés industrialisées. Vingt magistrats venus de dix pays d'Afrique noire francophone se sont réunis du 21 au 28 mars, à Paris, puis à Bordeaux, pour faire le point des difficultés que rencontrent leurs gouvernements dans leur combat contre la drogue. Pour ces Etats, aux économies fragiles, la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants n'est qu'une croisade incertaine, trop souvent entravée par l'insuffisance de crédits.

La multiplication des problèmes liés à la drogue dans des pays africains historiquement proches de la France a incité l'institut francophone de lutte contre les drogues (IFLD) à organiser un séminaire de formation financé par les ministères de la coopération et de la justice et par la mairie de Bordeaux. Cette rencontre devait permettre aux spécialistes africains de confronter leurs législations et de réfléchir aux réponses juridiques que les Etats africains peuvent apporter aux questions soulevées par la drogue.

La plupart de ces pays ne disposent que d'une législation sommaire. « *D'abord, les Africains consomment des drogues douces depuis toujours, au cours des cérémonies initiatiques*, explique M. Georges Bada, conseiller à la cour d'appel de Cotonou au Bénin. *Cette utilisation rituelle très maîtrisée n'a rien à voir avec le fléau que constitue la toxicomanie mais elle conduit beaucoup de gens à sous-estimer le problème.* » D'autre part, les pays d'Afrique francophone ont souvent hérité de législations coloniales devenues archaïques et mal adaptées aux formes nouvelles de l'abus de stupéfiants. Le Bénin, par exemple, a appliqué jusqu'en 1987 une loi de 1926 qui prévoyait des peines de trois mois de prison maximum pour les usagers et les pourvoyeurs de stupéfiants.

L'usage croissant des drogues et tout particulièrement de médicaments amphétaminés ont obligé de nombreux pays à réviser cet appareil législatif obsolète. Passant d'un extrême à l'autre, certains ont opté pour une sévère répression. Au Bénoin, la loi punit non seulement le trafiquant, mais aussi le consommateur qui peut être condamné à dix ans de réclusion : « *En pratique*, souligne pourtant M. Bada, *les usagers s'en sortent s'ils peuvent aider les policiers à mettre la main sur les pourvoyeurs.* »

Au Mali, une loi a été votée en septembre 1983 pour faire face à l'augmentation des importations illicites de médicaments psychotropes. « *Au début des années 80, certains barbituriques étaient vendus sur les marchés*, se souvient M. Yacuba Sall, directeur des affaires pénales au ministère de la justice. *Des mesures ont alors été prises pour centraliser l'approvisionnement pharmaceutique du pays, tandis que les peines infligées aux consommateurs et aux pourvoyeurs de stupéfiants étaient aggravées. Enfin, les contrôles aux frontières ont été renforcés et des « agents de l'agriculture » chargés d'encadrer les paysans ont tenté de dissuader les consommateurs. Dans les campagnes où le travail est dur, les gens avaient souvent tendance à absorber des amphétamines.* »

Ces diverses mesures n'ont cependant pas toujours abouti aux résultats souhaités. La condamnation aux travaux forcés à perpétuité, par exemple, ne dissuade pas les trafiquants qui savent la police dépassée par l'ampleur du phénomène. Surtout, ces pays ne possèdent généralement pas de système de soins appropriés et dirigent les consommateurs vers des hôpitaux mal équipés. L'injonction thérapeutique qui consiste à laisser sa liberté au drogué en l'obligeant en contrepartie à se faire soigner est ainsi impraticable. « *Nous avons des médecins et des éducateurs*, explique M. Sall, *mais ils n'ont pas reçu de formation spécifique.* »

Face aux difficultés économiques et aux urgences alimentaires, la drogue apparaît souvent comme un problème secondaire à des gouvernements contraints de parer au plus pressé. Si, donc, la toxicomanie n'est plus un fléau réservé aux pays riches, les moyens qui permettent de la combattre restent à la disposition des privilégiés...

RAPHAËLLE RÉROLLE.

SPORTS

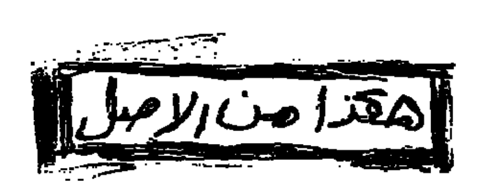
• **TENNIS : Coupe Davis.** – Le joueur australien numéro un, Pat Cash, a annoncé, le mardi 29 mars à Melbourne, qu'il renonçait à disputer le match de Coupe Davis de tennis France-Australie du 8 au 10 avril à Clermont-Ferrand. Cash a expliqué qu'il renonçait à ce quart de finale de la zone mondiale pour être aux côtés de son amie norvégienne, Anne-Brit Kristianson, qui doit donner naissance à leur deuxième enfant autour de cette date. Pat Cash avait été l'artisan des victoires de son pays en Coupe Davis en 1983 et 1986.

• **Le Loto sportif menacé.** – *« L'existence même du Loto sportif pourrait être remise en cause en raison de la stagnation des enjeux à un faible niveau »* a estimé M. Fernand Sastre, ancien président de la Fédération française de football, le mardi 29 mars, lors de l'assemblée générale du Comité national olympique français (CNOSF). La chute de 30 % des paris en 1987 (*le Monde* du 19 mars) provoque l'inquiétude des responsables des mouvements sportifs qui craignent une diminution des ressources du Fonds national pour le développement du sport, principal bénéficiaire des enjeux des parieurs.

• **RECTIFICATIF :** Une erreur de transmission nous a fait écrire que le record du monde féminin de vitesse en planche à voile avait été porté à 62 kilomètres à l'heure. Les 34,70 nœuds réalisés par Elizabeth Coquelle (*le Monde* du 30 mars) correspondent en réalité à une vitesse de 64 kilomètres à l'heure.

SCIENCES

• **Les astronautes contre la cabine éjectable d'Hermès.** – Les astronautes européens qui ont participé au groupe d'études techniques sur la sécurité de l'avion spatial Hermès ne sont pas favorables à l'installation d'une cabine éjectable sur cet appareil. C'est ce qui ressort d'un rapport qu'ils devraient remettre la semaine prochaine à l'Agence spatiale européenne et au Centre national d'études spatiales (CNES). Il s'agit, a déclaré le lundi 28 mars à Toulouse, l'astronaute allemand Ernst Messerschmid, d'*« un faux problème qui pénalise Hermès, l'alourdit et n'assure pas la sécurité totale de l'équipage »*. Une position que ne partagent pas ni le directeur du programme Hermès à l'Aérospatiale, M. Bernard Deloffre, ni le directeur des vols habités au CNES, M. Philippe Couillard, qui estiment qu'*« il est plus facile de concevoir Hermès avec une cabine éjectable, quitte à l'enlever par la suite, que de faire l'inverse »* en prenant le risque de se trouver un jour *« dans la situation de la NASA »*.



Société

JUSTICE

Le procès de neuf militants CGT à Lyon

Sept heures d'audience pour des « héros de la classe ouvrière »

LYON
de notre bureau régional

Procès-symbole, procès-spectacle. Neuf militants *CGT de l'usine Renault Véhicules industriels* (RVI) de Vénissieux (Rhône), tous membres du Parti communiste français, ont comparu, mardi 29 mars, devant la 6e chambre du tribunal correctionnel de Lyon, *présidée par* M. Michel Blin. Ils étaient poursuivis pour des faits remontant aux 10 et 13 septembre 1985. A cette époque, la CGT distribua dans l'enceinte de l'usine de Vénissieux – traditionnel « *thermomètre* » des *relations* sociales dans le département – un tract que la direction de l'entreprise devait considérer comme diffamatoire.

Le syndicat mettait en cause une Association de reclassement du personnel (ARP), *présidée par* M. Georges Bouverot, directeur central des relations sociales de RVI, créée lors de l'annonce d'un plan de suppressions d'emplois. L'ARP, écrivait la CGT, est l'acteur d'« *une farce ignoble, jouant avec l'avenir des travailleurs, de leurs familles, de leurs enfants* ». Le 13 septembre, jour de chômage technique pour le personnel de production, une forte délégation de la CGT se rendit auprès de M. Martin, chef d'établissement de Vénissieux, pour « *demander du travail* ».

Que se passa-t-il alors ? Tout le problème est là. La défense, par les voix de Me Ugo Iannuci, Pierre Masanovic et Michel Lenoir, a soutenu que les salariés ont été priés de s'adresser à l'*antenne locale de* l'ARP par M. Martin lui-même. On s'y rendit en cortège. Là, une trentaine de militants demanda, sans violences, à la poignée de salariés présents de quitter les locaux. Le mobilier fut symboliquement déménagé, sans casse, vers les locaux désaffectés du bureau d'embauche de l'usine, ouverts, puisqu'un peintre y maniait le pinceau. Mais surtout, surtout, la CGT s'empara de documents, résultats d'entretiens personnels avec les salariés à la recherche d'un *reclassement*, sur lesquels les collaborateurs de l'ARP avaient parfois inscrit des annotations à tout le moins maladroites (« *barjot, désynchronisé, cas social, suppléant CGT* »).

Les documents devaient être restitués à la direction *quelques jours* plus tard. Avant de se retirer, la délégation mura la porte de l'ARP avec des briquettes. Y a-t-il donc eu « *vol, dégradation d'objets mobiliers et immobiliers, atteinte à la liberté du travail* » ? Si oui, qui a commis ces délits ? C'est ce que le tribunal devra apprécier le 26 avril, date prévue du jugement, annoncée aux neuf prévenus (1).

Une question de principe

Cette *affaire*, dans laquelle les plaignants – la direction de RVI et l'ARP – soulèvent plus une question de principe qu'ils n'évoquent de préjudice réel, participe d'une véritable « *guérilla* » judiciaire, selon le mot de M. Philippe Gras, PDG de RVI, dont ce propos a été rapporté à l'audience. Les défenseurs des syndicalistes ont rappelé que la CGT a obtenu vingt-sept condamnations ces derniers mois pour différentes entorses au droit du travail. Ils cherchaient à prouver que le fil n'est pas rompu, dans la filiale de la régie Renault, avec une époque (1972) où la direction favorisait les menées de la Confédération française du travail (CFT), *jouant un rôle de* « *syndicat-maison* ». Et donc, à propos des dossiers de l'ARP, ils incriminaient le « *fichage* » du personnel, comme les pressions exercées par la direction pour obtenir des départs volontaires en masse, au *fil des conventions* conclues avec le Fonds national de l'emploi – y compris sous le gouvernement Mauroy, auquel participaient quatre ministres communistes, et sous le gouvernement Fabius. Dans l'usine de Vénissieux, *l'effectif salarié* est passé de 6 970 *personnes*, fin 1984, à 5 672 à la fin février 1988. Par le passé, l'établissement compta jusqu'à 8 000 salariés.

Pour des faits relevant d'un simple « *chahut* » (Me Iannucci), on a donc assisté à une audience de plus de sept heures et à un interminable *défilé de dix-sept témoins* à décharge, parmi lesquels MM. Gérard Alezard, secrétaire confédéral de la CGT, Bernard Vivant, secrétaire de l'union départementale CGT du Rhône, André Gerin, maire (PCF) de Vénissieux, et Charles Fiterman, député (PCF) du Rhône, ancien ministre des transports.

La plupart du temps, l'avocat des parties civiles, Me Gérard Venet, s'abstint de les questionner, comme s'il avait voulu contribuer à apaiser les esprits. Il n'avait cité aucun témoin à charge. « *Il faut avoir le courage de ses poursuites* », devait lancer Me Lenoir. Me Venet plaida sur un terrain où on ne l'attendait guère, l'économie d'entreprise, faisant observer que les réductions d'effectifs étaient nécessaires pour redresser la situation de l'entreprise, et que ce redressement est intervenu : « *Renault Véhicules industriels est sortie du* « *rouge* », réalisant l'an dernier ses premiers bénéfices depuis 1980. Il devait souligner que la CGT mène une « *politique de force, et éventuellement de violence* », et que certains des militants présents dans le prétoire ont été déjà poursuivis pour avoir usé, dans des tracts, de la même typographie que la direction *dans ses circulaires*, ou bloqué les accès du siège social lors de réunions du comité d'entreprise. « *Il y avait le 13 septembre une volonté de rechercher l'incident* ».

Ce fut également, mardi, l'avis du représentant du *ministère public*, qui a invité le tribunal à dissocier les buts de l'action des moyens employés pour la faire aboutir et à appliquer la loi, en tenant compte de la qualité des renseignements sur les prévenus. Les « neuf de Vénissieux » totalisent 146 ans d'ancienneté. Leur syndicat avait organisé avant l'audience, en faveur de ces « *héros de la classe ouvrière* », une manifestation qui rassemblait plus de 10 000 personnes, venues des usines *rhônalpines* de RVI, *mais aussi* de Cléon, de Flins, de Douai, de Billancourt. Au sortir du tribunal, à 22 h 30, les « neuf » furent encore acclamés aux cris de « *RVI vivra !* ».

GÉRARD BUÉTAS.

(1) Il s'agit de MM. Marc Blain, Robert Pietrzak, Antoine Di Ruzza, Pierre Scuderi, Marcel Coutaz, Robert Mandrand, Jean-Marie Bertoux, Mohand Azout et Serge Bonnaz.

Au terme d'un conflit d'un an

Refus du licenciement d'un délégué CGT

Un conflit datant d'un an a pris fin la semaine dernière à l'usine RVI (*Renault-Véhicules industriels*) de Limoges, nous indique notre correspondant. Licencié au printemps 1987, M. Robert Merlin, quarante-six ans, outilleur P 2 et délégué CGT a repris son travail. Il avait refusé le plan social proposé à l'époque par la direction de l'entreprise : celle-ci avait alors demandé son licenciement. Refusé par le comité d'établissement, puis le 20 juin 1987 par l'inspection du travail, ce licenciement avait été dans un premier temps autorisé par le ministère du travail, puis annulé à la suite d'un recours de la CGT. Les prud'hommes n'ont pas demandé la réintégration de M. Merlin, mais ont refusé l'autorisation de licencier, ce qui signifie que le contrat de travail n'avait pas été interrompu.

Après l'inculpation de quatre enseignants toulousains

Guerre des logiciels à l'Université

TOULOUSE
de notre correspondant

Plusieurs centaines de personnes ont fait le siège pacifique du rectorat de Toulouse, le mardi 29 mars, pour affirmer leur soutien aux quatre enseignants *inculpés* de contrefaçon de logiciels : M. Claude-Yves Chrisment depuis le 23 août 1987 ; les trois autres – dont les noms sont toujours tenus secrets – depuis le 21 mars.

Il y a un an, deux étudiants toulousains étaient arrêtés par la police qui découvrait chez eux, dans une chambre de la cité universitaire, plus de trois cents disquettes destinées au commerce illicite de logiciels professionnels. Ils avaient fait paraître des petites annonces dans des revues spécialisées. Les deux jeunes gens livrèrent le nom d'un enseignant.

Depuis, l'enquête a suivi son cours malgré les déclarations apaisantes du ministre de la recherche, M. Jacques Valade qui, le 1er octobre 1987, avait manifesté, lors de sa venue à Toulouse pour le lancement de l'Institut de recherche en informatique, « *sa compréhension* » et affirmé « *sa résolution pour trouver une solution à tous les problèmes* ».

« *Paroles, paroles* », répètent aujourd'hui les enseignants dont beaucoup ont le sentiment d'avoir été menés en *bateau*. Près d'un millier dans toute la France, dont quarante-trois Toulousains, ont demandé à être également inculpés. Outre l'arrêt des poursuites, ils réclament un amendement à la loi du 3 juillet 1985 sur la protection des œuvres informatiques.

Les enseignants réclament autant de logiciels que de postes de travail (douze micros à l'IUT de Toulouse). Faute de crédits, les besoins sont loin d'être pourvus, et les logiciels évoluent en permanence. « *On ne parviendra jamais à suivre le mouvement* », remarque un enseignant qui refuse le système de « *licence mixte* » (1), parce que trop « *contraignant au plan pédagogique* ». Les éditeurs estiment, pour leur part, que si on voulait appliquer un tel principe, « *il n'y aurait plus d'édition en France* ». Selon le centre de documentation et d'information de l'assurance, la fraude informatique aurait coûté près de 1 milliard de francs en 1984.

Pour apaiser les esprits, M. Valade a demandé, le 25 mars, au préfet de la Haute-Garonne, d'intervenir auprès du tribunal de grande instance, afin d'amener l'affaire devant une juridiction administrative et dégager ainsi la responsabilité personnelle des professeurs. Il a même proposé de prendre en charge les frais d'avocat.

Et pourtant, la colère gronde. Depuis une semaine, les cours sont suspendus au département informatique de l'IUT de Toulouse. L'IUT du Mirail a suivi l'exemple. L'impatience gagne le campus de Rangueuil, et même le très sage Institut national polytechnique fait entendre sa grogne. Les étudiants, qui sont à plusieurs reprises descendus dans la rue et ont même occupé le rectorat, se déclarent totalement solidaires des enseignants inculpés et réclament une « *vraie formation* ».

G. V.

(1) La licence mixte permet au ministère de choisir ses logiciels dans le secondaire. Il passe un contrat avec les éditeurs et les établissements scolaires qui peuvent ainsi acheter des disquettes à prix réduit.

Des conventions à l'étude

Les quatre enseignants de l'IUT de l'université Paul-Sabatier de Toulouse, accompagnés du président de l'université, ont été reçus, le mardi 29 mars, à leur demande, par M. Jacques Béguin, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il leur a annoncé que son administration allait prendre en charge le dossier juridique des universitaires : le ministère souhaite que le tribunal requalifie les faits en « faute de service », ce qui engagerait la responsabilité de l'Etat et transférerait une partie du dossier devant la juridiction administrative ; il a aussi demandé au recteur de Toulouse d'informer le juge d'instruction des conditions réelles de l'enseignement de l'informatique et de la manière dont « des enseignants peuvent être victimes d'étudiants indélicats ».

Les universitaires toulousains ont été déçus de cette entrevue, qui n'a apporté, selon eux, « rien de concret ». Le ministère estime qu'il n'est « pas possible », comme le demandent les enseignants de modifier en urgence la loi du 3 juillet 1985 sur les droits d'auteur qui est à l'origine des inculpations, mais il a constitué un groupe de travail associant les producteurs de logiciels et négocie la possibilité pour les universités de bénéficier de tarifs dégressifs sur leurs achats de programmes. Chaque établissement universitaire serait alors invité à négocier une convention avec les producteurs. Le ministère souhaite arriver à une « transparence du marché » et mettra en service dès le 15 avril une messagerie télématique qui renseignera les universités sur les conditions consenties par chaque éditeur.

Les universitaires toulousains estiment que ces dispositions ne règlent en rien le problème de la commercialisation de disquettes pirates. Selon eux, elles risqueraient de conduire les enseignants à faire leur choix sur des critères de prix et non en fonction de la qualité pédagogique des produits. « Par manque d'argent, toutes les universités sont amenées à recopier des logiciels, il faut mettre fin à cette hypocrisie », estiment-ils. Ils rappellent que trois propositions de loi, émanant de la droite comme de la gauche, ont été déposées, afin d'autoriser la copie de logiciels pour des utilisations strictement réservées à l'enseignement.

Ph. Be.

La campagne du RPR pour les législatives de 1986

M. Robert Galley inculpé d'infraction au code électoral

M. Robert Galley, ancien ministre, trésorier du RPR, a été inculpé, le 29 mars, de complicité d'infraction aux articles L 51 et L 90 du code électoral par M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris.

Cette inculpation a été signifiée dans le cours de l'information judiciaire ouverte après la plainte déposée par les Verts de Paris Ecologie qui avaient constaté une similitude troublante entre les affiches utilisées par le RPR avant les élections législatives de 1986 et celles placardées pendant la campagne officielle par une « Association pour l'information des citoyens (APIC). Si les premières avaient pour slogan « *Vivement demain avec le RPR !* », les secondes semblaient se borner à inviter l'électeur à faire preuve de civisme par la mention « *Demain se joue sur un seul tour* ». Cependant, l'affiche de l'APIC insistait sur le mot « *demain* » en utilisant un graphisme identique à celui choisi par le RPR accompagné du même arc de cercle tricolore.

Aussi, les Verts soupçonnaient-ils le RPR d'avoir trouvé ce moyen pour se libérer des contraintes du code électoral qui interdit à un parti politique d'utiliser les espaces publicitaires pendant la période de la campagne officielle.

Le 1er juillet 1987, la cour d'appel de Paris condamnait l'imprimeur, et l'enquête permettait d'établir que l'APIC n'avait été constituée que pour servir d'écran au RPR (*le Monde* du 27 novembre 1987).

En juillet 1987, son président, M. Paul d'Ornano, sénateur RPR représentant les Français établis hors de France, était inculpé, mais le Sénat décidait, le 15 décembre 1987, de voter la suspension des poursuites. Puis M. François Ferrus, ancien directeur général de l'agence qui avait commandé les affiches, la Société de développement et de publicité (SDP) était inculpé à son tour.

Poursuivant son instruction, M. Claude Grellier avait convoqué, le 6 janvier 1988, M. Galley, ancien PDG de la SPD et trésorier du RPR, ainsi que M. Jacques Toubon, secrétaire général de ce parti. Mais les deux hommes refusaient de se rendre au cabinet du magistrat instructeur en faisant expliquer par leurs avocats que leur qualité de maire – de Troyes pour le premier et du 13e arrondissement de Paris pour le second – obligeait le parquet à saisir la Cour de cassation afin qu'elle désigne la juridiction compétente.

Pourtant l'article L 115 du code électoral précise que cette procédure n'est pas applicable lorsque les faits incriminés ont été commis « *en vue de favoriser ou de combattre une candidature* ». Les juges suprêmes, dans un arrêt du 3 février 1988, déclaraient toutefois : « *Il n'apparaît pas actuellement que l'article L 115 du code électoral doive recevoir application en l'état* », s'alignant ainsi sur la position du parquet.

M. Claude Grellier était donc, enfin, compétent pour signifier l'inculpation à M. Galley, mais les Verts conseillés par Me Pierre-François Divier, réclament, depuis le début de leurs poursuites, l'inculpation de MM Jacques Chirac et Jacques Toubon en tant que responsables du RPR au moment des faits.

Lassés par tous les obstacles que le magistrat instructeur doit contourner pour mener à bien son instruction, les Verts ont récemment choisi d'agir autrement en citant directement MM. Chirac, Toubon, Galley et Ferrus devant le tribunal correctionnel de Créteil en leur reprochant des « *manœuvres frauduleuses ayant porté atteinte à la sincérité d'un scrutin* ». L'audience a été fixée au 1er juin (*le Monde* du 25 mars).

MAURICE PEYROT.

Arrêté à Juan-les-Pins

L'assassin présumé d'Hervé Tondu est soupçonné d'un autre meurtre

Ravisseur et meurtrier présumé d'Hervé Tondu, dix-neuf ans, assassiné le 20 mars après le remise d'une rançon de 350 000 F, Pascal Legac, *vingt-trois ans, arrêté lundi soir à* Juan-les-Pin (*le Monde* du 29 mars), a été transféré mardi de Nice à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) pour y être présenté au parquet.

Né en avril 1965 à Versailles – et non à Lorient comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos précédentes éditions – Pascal Legac a passé son enfance dans le Morbihan avant de rejoindre ses parents qui s'étaient installés sur la Côte d'Azur.

Il était sorti le 11 janvier de la maison d'arrêt de Lorient, où il avait été incarcéré pour des délits mineurs (*escroquerie, vols de voitures et falsification de documents administratifs*).

C'est à son retour sur la Côte d'Azur qu'il avait, semble-t-il, eu l'idée d'enlever Hervé Tondu, fils du directeur de l'Intermarché de Gaillard (Haute-Savoie). Pascal Legac avait travaillé dans ce supermarché en 1985 comme intérimaire.

Au cours d'un premier interrogatoire à Nice, Legac aurait reconnu être l'auteur du rapt et le meurtrier d'Hervé Tondu. Il devait aussi être entendu comme témoin, par les gendarmes, pour le meurtre de Mme Angèle Ducret, quatre-vingts ans, tuée le 19 février à coups de gourdin à Fillinges, près d'Annemasse (Haute-Savoie). Pascal Legac a nié toute participation à ce meurtre.

Pour avoir lancé deux cocktails Molotov contre la maison d'un policier

Un jeune Basque est condamné à quatre ans de prison

François Angevin, vingt et un ans, un jeune Basque de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), qui comparaissait avec deux de ses amis devant la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Bayonne pour « *destruction et détérioration d'objets et de biens immobiliers par substance incendiaire* », a été condamné, le mardi 29 mars, à quatre ans de prison.

Les deux autres inculpés ont été relaxés. Le jugement a été accueilli par des insultes du public. Quelques incidents ont éclaté à la sortie du tribunal entre la police et ce même public.

Les faits reprochés aux prévenus remontaient au 4 mars 1987. Au soir de l'expulsion d'un jeune Basque espagnol vivant depuis dix ans en France, chanteur du groupe de hard rock KGB, deux cocktails Molotov explosaient sur la façade du domicile d'un inspecteur divisionnaire du commissariat de Saint-Jean-de-Luz, sans faire de gros dégâts bien que l'un des engins ait pénétré à l'intérieur de la maison.

Le procureur de la République, estimant que les accusés « *voulaient s'attaquer au fondement même de la société* », avait requis cinq ans de prison contre chacun des accusés.

Le Grand-Orient de France préconise « une réforme humaniste de l'institution judiciaire »

Dans une motion qu'il vient de rendre publique, le Grand Orient de France critique le fonctionnement de la justice et suggère qu'une réflexion se développe pour « *mettre en œuvre* [...] *une réforme humaniste de l'institution judiciaire* », faute de quoi les tribunaux et les cours risqueraient de « *se transformer en monuments vides et sonores* ».

Après avoir constaté que « *le manque de moyens matériels, le comportement des hommes* », ne peuvent expliquer « *de façon satisfaisante le malaise ressenti avec acuité par les citoyens* », le Grand Orient s'interroge sur l'abandon par l'Etat « *même partiellement à des entreprises privées* [...] *du droit de punir* » et sur « *la répression* » qui devient « *une des formes du traitement social du chômage* ».

Le texte, daté du 27 février, poursuit : « *Il apparaît en clair qu'il ne s'agit pas d'un problème spécifique, mais qu'il met en cause le fonctionnement même de notre société* [...] *Il s'agit du rejet brutal de l'idée de Lamennais* « Entre le fort et le faible », *c'est la liberté qui opprime et* « *c'est la loi qui libère* », ajoute le Grand Orient qui poursuit.

Le rôle du juge

« *Le juge a-t-il ou non un rôle à jouer ?*

« *En d'autres termes, a-t-il un office de conservateur ou de transformateur de la norme sociale ou doit-il se contenter en les adaptant à chaque cas particulier d'appliquer les lois ?*

« *Cette incertitude affaiblissant la position des magistrats et s'alliant avec un rejet social, peut expliquer de récentes palinodies judiciaires.*

» *La crise de confiance que subit l'ensemble du service public de la justice ne peut être résolue par des mesures ponctuelles et contingentes comme la réforme des pouvoirs des juges d'instruction ou la construction de prisons privées.* »

Il est nécessaire, selon le Grand Orient « *de s'interroger sur le caractère indispensable de l'incarcération pour la répression des crimes ou délits, sur le rôle de la prison. Il y a d'autres solutions que la mise à l'écart (au ban) de la société d'individus que la même société avait déjà marginalisés du fait de leur faiblesse financière et culturelle* ».



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma Son

Ils cohabitent depuis que le parlant est né. Tout devait les réunir, les forcer à collaborer. Ils restent des frères ennemis : à l'image, tous les soins, l'essentiel du budget ; au son, des équipes dispersées, les rogatons.

Pourtant, depuis que le cinéma connaît des difficultés, le son – qualité esthétique ajoutée – devient un argument trébuchant dans la concurrence avec la télévision. Musiques de film somptueuses ou tapageuses, ambiances significatives, effets spéciaux en tout genre seront, pour longtemps encore, trahis par le petit écran. Les salles s'équipent donc en systèmes de diffusion ambitieux et perfectionnés. On entend mieux au cinéma. Ce n'est pas encore parfait. Notre dossier, réalisé à l'occasion des premières Rencontres européennes cinéma/son à Nice début avril, fait le tour des progrès et des difficultés.

Car le son, au cinéma, a cessé d'être le lieu d'une authentique création. A de rares exceptions près, les audaces de la Nouvelle Vague ont fait long feu. Les compositeurs français de musique de film travaillent aux Etats-Unis sur des produits soigneusement manufacturés. Le public s'habitue à une « écoute molle », à oreille reposée. D'ailleurs, qui écoute – qui peut écouter dans de bonnes conditions – un film pour sa bande-son ?

Entre l'image et le son, c'est toujours, sur fond de techniques de pointe, la difficile cohabitation.


CAHIERS DU CINÉMA

Alfred Hitchcock sous la caméra pendant le tournage des « 39 marches »

Dossier réalisé par DENIS FORTIER.

Les frères ennemis

EN France, techniciens du son et techniciens de l'image cohabitent, sans plus. Les cas de collaborations réellement constructives (et créatrices) sont plutôt rares. Dure réalité pour la poignée d'étudiants de la section son-cinéma de la Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son (FEMIS), nouvellement installée au Palais de Tokyo (*le Monde* du 17 mars). Auditoriums équipés en écoute THX, cabines de mixage avec console informatisée, cabines de montage, magnétophones multipistes, rien n'est trop beau pour ces futurs techniciens du son à l'image. Mais le projet pédagogique, ambitieux et complet, tient également compte de la situation économique et humaine de l'industrie cinématographique. Comme l'affirment la plupart des professionnels, la production sonore dans le cinéma est avant tout confrontée à un problème de (mauvaise) organisation.

La réalisation d'un long métrage mobilise une longue chaîne de techniciens, depuis l'opérateur du son, présent au moment du tournage, jusqu'au mixeur en auditorium, en passant par le « repiqueur » chargé de transférer les bandes originales sur films perforés et le monteur son. Il faut encore évoquer le bruiteur, l'ingénieur du son spécialisé dans la post-synchronisation des dialogues, le créateur d'effets sonores originaux, le compositeur et l'éventuel producteur-arrangeur de la musique. De plus, la perpétuelle course au cachet, rendue obligatoire par la crise de la production, fait que ces équipes sont très éclatées. Ainsi, plusieurs opérateurs peuvent-ils se succéder sur un même tournage. De même, il est courant que preneur de son, monteur et mixeur ne se rencontrent jamais !

A la tête du département son-cinéma de la FEMIS, compositeur notamment de musiques de film, musicologue, Michel Fano milite quotidiennement pour une véritable reconnaissance du rôle du directeur du son. A l'aube des années 60, il proposa une nouvelle conception de la bande sonore, qu'il considère comme un troisième discours à part entière, dans un rapport dialectique avec l'image. Mais l'évidence est là : « *L'oreille est l'instrument d'alerte du corps. L'écoute met l'œil en alerte. Cette capacité d'alerte s'est érodée sous l'impact grandissant de la télévision. La « surdité » du public progresse. Du coup, aujourd'hui, au cinéma, c'est l'information sonore première qui compte. La plasticité passe au second plan.* » Et Michel Fano poursuit : « *Dans un tableau de Cézanne, le public est fasciné par les pommes. Pour moi, c'est le reste qui est le plus important.* »

Opérateur du son de renommée nationale et internationale, récompensé par deux césars pour *Mado* et *Diva*, Jean-Pierre Ruh fait résolument partie des réformateurs. « *La bande sonore devrait être intégrée au travail d'équipe dès l'élaboration du scénario. Je souhaite que les metteurs en scène le comprennent et mettent autant de soin à cette fonction qu'à découper les séquences image dès le stade du story-board.* » Et il ajoute : « *Pourquoi ne pas effectuer un repérage sonore approfondi des différents lieux du tournage ? Cela éviterait au metteur en scène bien des déboires et des déceptions, notamment au moment du mixage. Il faut encourager le son direct, véritable véhicule de l'émotion.* »

Assis derrière sa table, le monteur se retrouve face à quelques dizaines de bobines son (dialogues, ambiance, bruitage, etc). Le film image, monté au préalable, défile sur un petit écran. La première étape consiste à répertorier, à écouter attentivement et à classer chaque extrait. Ces bobines ont pour origine les bandes enregistrées de façon synchrone sur les lieux du tournage (ambiance, dialogue). Une fois ce travail accompli, il faut écouter et visionner l'ensemble bande image-bande sonore, afin de choisir et d'isoler les séquences les plus intéressantes. Puis « habiller » ces fragments en y ajoutant les bruitages spécifiques (portes qui claquent, coups de fusil, etc). Ces bruitages proviennent soit de disques spécialement édités à cet effet, soit de bandes. Ils peuvent être également créés pour l'occasion. Armé de sa paire de ciseaux, le monteur peut alors couper, allonger, hiérarchiser dans le temps les éléments qui composent la bande son.

Les monteurs sont de passage

Lourde responsabilité ! Combien d'opérateurs se sentent trahis par le montage : les coupes dans la bande sont plus ou moins arbitraires, les ambiances sonores s'enchaînent sans logique... Les musiciens redoutent encore plus cette étape. A juste titre. Certains ne reconnaissent même plus leur musique dans le résultat final. Le montage image a changé ? La scène est trop longue ? Il faut rajouter un plan ? Le monteur son a, dans ces cas-là, peu d'états d'âme. Quelques coups de ciseau et le tour est joué. L'image prime.

Les techniques traditionnelles du montage ne permettent d'écouter que trois ou quatre bobines à la fois. Pourtant le nombre d'extraits, souvent très courts, qui devront s'intégrer à la bande sonore est énorme : jusqu'à une trentaine de sons synchrones. A moins d'avoir une mémoire auditive hors du commun, il est très difficile pour le monteur d'imaginer le résultat d'ensemble. C'est donc uniquement au moment du mixage final en auditorium – soit tout à fait en fin de parcours ! – que l'ajustage décisif se fait. Comment s'étonner, une fois encore, des à-peu-près et des dérapages ? Les résultats devraient néanmoins être améliorés par l'intervention de machines multipistes, et d'ici peu par le montage assisté par ordinateur avec stockage des différents éléments sonores sur disques durs.

Contrairement au mixage, le montage n'est pas une opération techniquement sophistiquée. Les outils utilisés sont simples. Pourtant, il exige, – du moins ce serait souhaitable – un sens aigu de la composition, du rythme, de l'écriture sonore et musicale, ainsi qu'un don particulier pour la relation entre image et son. A ce titre, la démarche d'Eric Mauer et de Laurent Quaglio, monteurs son de *Pirates*, de Roman Polanski, est exemplaire : « *Si notre travail consistait à prendre les sons légués par l'ingénieur du son [...], cela reviendrait à gérer un stock sans en maîtriser le sens [...]. Nous souhaitons enrichir le produit final en établissant de vrais rapports dialectiques entre le son et l'image.* » Le cas est rare : l'écrasante majorité des monteurs sont, sinon incompétents, du moins peu conscients de l'intérêt et de l'importance de leur tâche.

C'est qu'ils ne sont en général que « de passage ». L'ambition suprême d'un monteur est en effet d'accéder à l'image, tâche plus noble et mieux rémunérée.

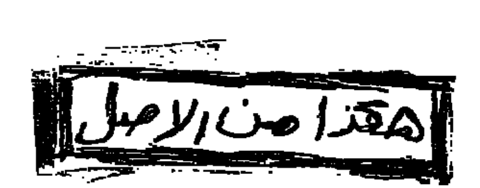
L'enrichissement de la bande sonore passe de plus en plus par la conception de sons originaux, d'effets spéciaux, généralement des bruitages ou des ambiances. Sans les « sound special effects » de Ben Burtt, les vaisseaux spatiaux de *la Guerre des étoiles* auraient un petit air de carton-pâte. Même chose pour les combats de sabre-laser. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le synthétiseur n'est pas à la base de ces sons. « *Pour sonoriser le sabre-laser*, dit Ben Burtt, *je suis parti d'un son existant, aussi logique que possible par rapport à l'objet : un simple grésillement de transformateur électrique, trafiqué à l'aide de quelques appareils de studio.* » Il a poussé le soin du détail jusqu'à enregistrer chaque son en respectant non seulement le synchronisme mais également l'amplitude réelle des mouvements des « duellistes » !

Le monteur esquisse le contour des formes, choisit et hiérarchise les éléments qui seront inclus dans la toile. Le mixeur « colorie » les éléments, donne le relief, détermine la profondeur, l'espace et enfin engendre le mouvement. Dialogue, ambiance, effets spéciaux, musique, sont mélangés et organisés en fonction d'un espace de diffusion : la salle de cinéma. Cette subtile opération de mélange doit être cohérente par rapport à l'œuvre, au scénario, comme à la mise en scène. *Tess* ne se mixe pas comme *Robocop !* Le talent du mixeur repose sur sa capacité à éviter l'accumulation d'informations sonores, à gommer ce qui n'est pas essentiel pour rendre l'écoute globale plus efficace.

Une technique sans message

L'intelligibilité des dialogues reste néanmoins le critère de base d'un bon mixage. Comme le souligne Dominique Hennequin dans son ouvrage *le Technicien du film et de la vidéo*, « *la plupart des gens considèrent que le seul renseignement auditif est celui du langage parlé. Ils se trompent souvent en disant qu'un mixage est bien fait parce qu'ils ont compris tous les dialogues* ». Paradoxalement, la diffusion en Dolby stéréo et les possibilités de spécialisation du son ont plutôt envenimé la situation. Hervé de Luze parle, à ce propos, d'esthétique « *de remplissage* » : « *On a l'impression que la technique a complètement devancé la conception artistique. En stéréo Dolby, il faut tout remplir. Cela donne des effets de dispersion ridicules. Il ne faut pas oublier que le son existe par rapport à une image, et que dans le champ de vision tout se voit d'un bloc.* »

Pour Jean-Pierre Ruh, mixage et diffusion en salle sont étroitement liés : « *Nous devons tendre vers une reproduction sonore spécialisée selon les différents types de salles de cinéma, pour obtenir une atmosphère sonore plus cohérente, plus juste.* » Cela revient à effectuer deux ou trois mixages différents d'une même bande sonore afin de « couvrir » au mieux les différentes conditions de diffusion sonore généralement constatées, depuis la salle équipée en THX Dolby stéréo jusqu'à la salle de quartier réduite au son optique monophonique. Et pourquoi pas un mixage « spécial télévision » ?



CINÉMA - SON

Des débuts du parlant

« Le règne



Debbie Reynolds et Gene Kelly dans *Singing in the Rain.*

CAHIERS DU CINÉMA

L'histoire du cinéma parlant, ce sont soixante années de recherches de plus en plus sophistiquées en matière de confort acoustique et de puissance sonore. Mais le son fort est-il le beau son ?

NOUS sommes en 1926. Caché sous une couverture, Nathan Levinson franchit les grilles des studios Warner. A son côté, assis sur la banquette arrière de la voiture, Sam Warner lui-même, inquiet à l'idée que les vigiles puissent reconnaître un homme que son propre frère refuse de rencontrer. Dans la malle arrière, une lourde caisse soigneusement fermée. Quelques minutes plus tard, des techniciens des studios Warner, triés sur le volet, assistent pour la première fois de leur vie à une projection de cinéma accompagnée d'un son synchrone. Etonnement, enthousiasme, passion, la démonstration de Nathan Levinson remporte un immense succès. Un succès qui fait suite à une franche hostilité de la part de certains membres de la direction des studios, persuadés que l'apport du son allait ruiner la profession.

Fin d'une époque, fin d'une bataille, les grands gagnants s'appellent Western Electric et le laboratoire Bell Telephone. Une compagnie est fondée, la Vitaphone Corporation (du nom du procédé), avec à sa tête Sam Warner. Dès lors, tout va très vite. On loue en grand secret la salle du Manhattan Opera House, à New-York. Une version courte de *Don Juan* est tournée, avec la participation du New-York Philharmonic. *Comme le rapporte George Groves, premier preneur de son et mixeur de l'histoire du cinéma, le travail devait être interrompu à chaque passage des rames de métro.*

En août 1926, l'exploitation commerciale du *Don Juan* produit par la Warner, premier « film sonorisé » (« sound movie ») de l'histoire du cinéma, débute timidement. Des gardes armés surveillent la salle et les installations techniques. En effet, les exploitants et quelques producteurs restent résolument opposés à ce qu'ils surnomment avec mépris le « nouveau cinéma ».

Un an plus tard, Al Jolson en *Chanteur de jazz* remporte un succès inouï aux Etats-Unis puis dans le monde entier. Le « silent movie » passe aux oubliettes. On le redécouvrira ; on ne reconnaîtra son charme que bien des années plus tard. Les affiches des films portent désormais la mention magique *« 100 % parlant, 100 % chantant ».*

L'industrie cinématographique cherche dès lors à standardiser *l'acoustique des salles et donc la qualité de la diffusion. Mais il faudra attendre plus d'une quarantaine d'années et le procédé THX pour voir se déclarer l'ébauche d'une normalisation entre les différentes compagnies. A l'époque, les salles sont immenses :* entre *3 000* et *5 000* places. Un tel volume entraîne inévitablement des conditions de diffusion délicates. Obstacle supplémentaire, les amplificateurs à lampes d'avant-guerre sont peu puissants, entre 2 et 10 watts (à comparer avec les 500 à 1 000 watts couramment utilisés de nos jours dans les salles !).

Regroupés au sein d'une association technique unique, l'ERPI, les ingénieurs travaillant pour Paramount, United Artists, MGM, Universal, etc., mettent alors au point des enceintes acoustiques énormes, capables de pallier l'insuffisance chronique des amplificateurs de salle. C'est l'époque (qui se poursuivra par endroits jusque dans les années 60) des enceintes à pavillon géant (jusqu'à 4 m²), des membranes de haut-parleur au diamètre comparable à des boucliers, et autres curiosités.

La qualité de la perception et de la restitution de nouveaux microphones pose très vite un problème : le bruit qui régnait jusqu'alors sur un plateau de cinéma muet était inimaginable. Les caméras doivent donc devenir silencieuses, les bruits de ventilation, rendue obligatoire à cause de la chaleur dégagée par les projecteurs, sont atténués. Aussitôt, les compagnies, la Warner en tête, cassent les studios pour en créer de nouveaux, plus adaptés.

C'est l'époque, inconcevable aujourd'hui, où les exigences de l'opérateur du son supplantent celles des techniciens de la prise de vue, voire celles du metteur en scène. Cette suprématie se retrouve sur la fiche de paie. Il n'est pas rare qu'un ingénieur du son soit mieux payé que le directeur de la photo. Les mouvements de caméra, l'enchaînement des plans, la lumière, sont établis en fonction de la prise de son et du montage sonore.

La mise en scène devient du même coup plus statique. Pour un temps, les travelings acrobatiques dont se régalent les metteurs en scène du « silent movie » sont sinon interdits de séjour du moins très limités.

La guerre des graves

RCA commercialise le Vitaphone en 1928. L'enregistrement et la reproduction du son sont réalisés optiquement. Le support est la pellicule photographique. Principal intérêt : la duplication de masse bon marché de la bande son devient possible. De plus, la qualité acoustique s'accroît considérablement par rapport au support disque utilisé jusqu'alors. Car les films sonorisés à partir de disques ont une durée de vie limitée à quelques passages ! Sans parler des problèmes soulevés par la synchronisation du projecteur et du phonographe. On retiendra à ce propos la définition significative de René Clair, en 1929. Pour lui, le film sonore, c'était avant tout une question de *« synchronisme dans la reproduction des images et des sons »* !

Quant à l'irrégularité de la vitesse de défilement, elle atteint quelquefois une fluctuation de l'ordre de la tierce d'une salle à l'autre ou en cours de projection. Quelques mois auparavant, au temps du muet, ces accélérations ou ces ralentissements ne gênaient pas ou peu le public. Mais, comme le souligne Michel Chion dans son livre *le Son au cinéma, « la sensibilité temporelle de l'oreille (seuil minimum d'appréhension d'un phénomène) est incomparablement plus fine que celle de l'œil ».* Un son qui pleure casse toute dramaturgie, rompt toute magie.

Quatre ans à peine après l'apparition du procédé Vitaphone, plus de sept mille salles dans le monde sont équipées d'un système de diffusion sonore. La France joue un rôle de pointe dans cette compétition. Près de 70 % de la production mondiale de films des années 20 et 30 sont tournés dans les studios de l'Hexagone. Les films de Marcel Pagnol, notamment la trilogie *César, Marius* et *Fanny*, ont été réalisés à l'ombre des palmiers de La Victorine, à Nice. Marcel Pagnol, une fois le plateau et les plans réglés, suivait le tournage depuis la cabine son, en se fiant avant tout à l'écoute du dialogue, en aveugle.

De nouveau, les huit « Majors » américaines se regroupent et mettent sur pied The Academy of Motion Picture Arts and Sciences. Cette académie jette les bases d'une profession jusqu'alors dispersée. Les méthodes de travail créées à l'époque n'ont d'ailleurs pratiquement pas évolué depuis. Effet pervers, l'Académie a également engendré ce qui allait devenir l'un des exemples de corporatisme professionnel les plus forts de l'histoire de l'industrie.

Les années 30 sont avant tout marquées par l'adoption, en 1938, par l'industrie du cinéma américaine de la fameuse Academy Curve. Confrontés à la restitution fort moyenne des systèmes de sonorisation, les techniciens du cinéma décident de limiter artificiellement la bande passante, en atténuant progressivement les fréquences graves en dessous de 100 Hz et les fréquences haut-médium et aiguës au-delà de 2 000 Hz. Soit une bande passante à peine supérieure à celle du téléphone aujourd'hui ! La courbe de réponse préconisée met la voix particulièrement en avant. Du « silent movie », le cinéma est passé au « talking movie ». La bonne compréhension de la voix est devenue l'objectif prioritaire des opérateurs du son et des producteurs.

Avec une limitation aussi sévère, les bruits de fond disparaissent comme par enchantement. Mais il n'y a pas que les bruits de caméra et de ventilation ou le souffle du film optique qui sont gommés. L'ambiance l'est aussi. La musique elle-même devra s'adapter : pas question d'écrire pour les timbres aigus, on ne les entendrait pas.

Le son tout à fait typique des films d'avant-guerre est donc avant tout lié à cette fameuse courbe et à la sonorité naturelle des studios. De nos jours, la restitution de tous ces films sur le minuscule haut-parleur d'un téléviseur aggrave encore cette impression de résonance creuse, typiquement « rétro ». L'immense cubage de la salle de 5 000 places du Loew's Theater et ses trois niveaux de balcons ne sont plus là pour redonner l'ampleur originelle de la bande son...

Disney, le pionnier

Autre conséquence du son optique : il est désormais possible de travailler après le tournage sur les bandes sonores, de mixer et de monter tous les éléments avec beaucoup plus de souplesse. Au montage, musique, ambiance et dialogue sont couchés sur plusieurs films différents. La bande musicale peut être enregistrée après coup, quelques collants suffisent pour raccorder image et son. Assez rapidement, certains monteurs image taillent eux-mêmes dans la pellicule du son optique, souvent au mépris des conseils et du travail de l'opérateur du son. Cette habitude est à l'origine d'une situation conflictuelle, d'un rapport de forces, entre les techniciens du montage son et du montage image. Le malaise persiste aujourd'hui.

Cinq procédés pour une haute fidélité

UNE étude réalisée en 1987 à la demande de la société Diasonic le confirme. Environ trente pour cent du public se déclare aujourd'hui prêt à choisir un film et une salle de cinéma en fonction de son équipement de *reproduction et de diffusion sonores. Surprise, la taille de l'écran et le confort des fauteuils n'arrivent qu'ensuite dans l'ordre des priorités.*

Une forte majorité de cinéphiles (environ trois sur cinq) ajoute que l'audio est ce qui pèche le plus et ce qu'il faut améliorer en priorité au cinéma.

Les grandes chaînes d'exploitation nationale (UGC, Pathé, Gaumont) les circuits et les distributeurs indépendants régionaux les plus importants ont donc entrepris d'ouvrir quelques nouvelles salles, généralement de taille importante, mais surtout de renouveler et de restaurer les anciennes selon un rythme qui varie de 5 % à 15 % *l'an. Il est vrai que les équipements nécessaires coûtent facilement de* 100 000 F à 250 000 F, *traitement acoustique de la salle non* compris.

Parmi les réalisations récentes à Paris, on peut citer la rénovation très réussie du Max-Linder ou bien encore celle de la salle Normandie *(groupe UGC) et du Gaumont Champs-Elysées. Concernée depuis très longtemps par la qualité de la reproduction sonore,* l'équipe du Kinopanorama vient de s'offrir un système de multidiffusion très spécifique, le STS, qui vient en complément du système de lecture magnétique six pistes Dolby.

● **STS.** — Ce système a été développé par un Français, Pierre Vincent. Il s'attaque sans complexe à un marché largement dominé par les Américains et les Anglais (Altec, JBL, THX, etc.) La grande innovation, par rapport aux dispositifs couramment employés, réside dans le nombre d'enceintes et dans une dispersion du son plus homogène. Ainsi, le spectateur assis sur les côtés n'a-t-il plus cette impression, parfois désagréable, de n'entendre que l'une ou l'autre des six pistes. L'effet stéréophonique est plus fin, plus naturel et heurte moins l'oreille.

● **DOLBY.** — Le Dolby stéréo équipe en France 20 à 25 % des salles les plus importantes. La stéréo Dolby comporte non pas deux piste (comme sur une platine cassette ou un lecteur de disque compact) mais *quatre, ou canaux, lus simultanément. Une fréquence porteuse permet de lire chacune d'elles à partir de deux pistes d'un système électronique de décodage, le « dématriceur ». L'un des avantages du procédé est qu'il permet de faire circuler des copies uniques,* que la salle soit équipée ou non au format Dolby stéréo. D'où un gain financier non négligeable pour les distributeurs et les exploitants.

Deux canaux sont destinés aux enceintes situées de part et d'autre de l'écran et diffusent musiques et embiances. *Le troisième canal alimente l'enceinte centrale, située derrière l'écran. Cette piste est destinée aux dialogues. Le dernier canal est réservé aux effets* sonores spéciaux *« Surround »*, diffusés sur une série d'enceintes situées sur le pourtour de la salle.

Le fonctionnement correct du système de décodage exige un soin très particulier, tant en ce qui *concerne le respect des normes Dolby au moment du mixage que la qualité et le bon réglage de toute la chaîne de reproduction* (lecteur, filtres, amplificateurs, enceintes). Avec un système tant soit peu déréglé ou une copie mal étalonnée — le cas arrive fréquemment, — l'écoute du film devient très éprouvante, les plans sonores incohérents, passant sans aucune raison de la stéréophonie à la monophonie ou sautant d'une enceinte à une autre.

● **DOLBY SR.** — Le Dolby stéréo cède peu à peu la place à ce nouveau venu. Seules pour le moment, une trentaine de salles dans le monde (dont le Normandie à Paris) en sont équipées. Ce système est très similaire à son frère aîné. Avec toutefois une différence de taille : une carte électronique supplémentaire. Cette carte agit comme un réducteur de bruit. Son efficacité est élevée, le rapport signal/bruit atteignant les 80 dB. Les fréquences aiguës sont moins agressives, la diffusion plus nette, plus aérée, sans ce souffle désagréable très caractéristique de la lecture optique. En exploitation depuis quelques mois, le film *Saxo* est le premier long métrage tourné et réalisé en France sous format Dolby SR.

● **THX.** — A Paris, les premières salles de ce type — Max-Linder, Forum Horizon — ont été inaugurées l'année dernière. Le système THX *a été mis au point par Tomlimson Holman et les ingénieurs du laboratoire de recherche des studios Lucasfilm. Basé en* Californie, dans les environs de San *Francisco, ce centre de recherches* sur les techniques cinématographiques a été mis sur pied, il y a une dizaine d'années, par le metteur en scène George Lucas. C'est là qu'a été étudié, avec la participation de l'un des anciens responsables Recherche de l'IRCAM, Andy Moorer, un système de montage et de stockage de son sur ordinateur, le Soundroïd, entièrement numérique, qui bouleverse les méthodes de travail en matière de son à l'image.

Le procédé de diffusion THX répond à l'une des préoccupations les plus anciennes de la profession : obtenir la construction de salles d'une « couleur » sonore identique. Un rêve qui, malgré les efforts du comité de standardisation de l'Academy Council depuis l'avant-guerre, n'avait jusqu'alors pu se réaliser. *La guerre commerciale et technique intense que se sont livrée les Majors américaines (20th Century Fox, MGM, Warner, etc.) y est, bien entendu, pour* quelque chose. Miracle, le système THX intéresse nombre de compagnies. Les temps ont changé.

Avec le THX, fini le bricolage, les enceintes dépareillées et installées *n'importe où, sans tenir véritablement compte de la réverbération de la salle ou de son volume. En fait, l'exploitant qui opte pour ce système doit se plier à un cahier des charges constructeur très précis. Et tout d'abord accepter un diagnostic sans pitié de sa salle.* Une fois l'acoustique de celle-ci *mesurée, analysée, décortiquée,* les travaux commencent.

L'insonorisation et le traitement acoustique représentent la partie la plus délicate. Le but est d'obtenir une courbe de réponse de la réverbération aussi linéaire que possible, quel que soit l'emplacement du spectateur. Autre particularité, le mur situé derrière l'écran est conçu comme un baffle acoustique. Les enceintes *spécialement étudiées par le constructeur sont incrustées dans la paroi et scellées. Chaque enceinte comporte deux haut-parleurs pour les fréquences graves et une trompette biradiale* (JBL) *pour couvrir le spectre médium-aigu.* Les enceintes sont reliées à un filtre électronique THX, chargé d'optimiser la courbe de réponse du tandem électro-acoustique formée par les haut-parleurs et la salle. Le spectateur se trouve ainsi plongé pour la première fois dans des conditions de diffusion pratiquement identiques à celles de l'auditorium où a eu lieu le mixage. Quant à l'investissement moyen, il varie, selon l'état original de la salle, de 200 000 F à 500 000 F.

● **DOLBY SHURE.** — Le procédé permet de retrouver chez soi les conditions de diffusion sonore du procédé Dolby Stéréo. Il s'agit donc d'un décodeur, l'équivalent du dématriceur Dolby, que l'on place entre le lecteur de disque vidéo et la chaîne haute-fidélité. Aux États-Unis, le catalogue des *films sur disque laser avec codage* type Dolby Surround est de plus en *plus fourni. En Europe, cependant, l'utilisation du système est limité aux possesseurs d'un lecteur de* disques et d'un *téléviseur tri-*standard (PAL, SECAM, NTSC).

Bien entendu, il faut rajouter une ou deux enceintes pour la reproduction des effets « Surround » (arrière et coté) et une enceinte *centrale pour la reproduction de la piste des dialogues. La paire d'enceintes standard de la chaîne sont utilisées sur les deux pistes stéréo de la musique et les* ambiances. Ainsi, *pour environ* 20 000 F, *décodeur, enceintes et* amplificateurs supplémentaires compris (*mais sans le lecteur de* disque vidéo ni le *téléviseur tri*-standard), il est *désormais possible* d'obtenir dans son salon une *diffusion* sur plusieurs pistes *digne des* salles les mieux équipées. Un paradoxe cependant : avec *un « grand* son », l'écran du téléviseur *paraît* plus petit et la *définition plus pauvre*. De quoi faire apprécier le confort des écrans larges et le support film ! Du *moins* les exploitants l'espèrent-ils.

CINÉMA-SON

aux effets spéciaux

de l'écoute molle »

A partir de 1935, les films ne sont plus systématiquement tournés en plusieurs versions, en anglais avec des acteurs américains puis en français avec des acteurs français. Une seule version suffit. Le doublage est né, une technique qui amorce le déclin des studios européens, notamment français et allemands. Jean Renoir s'insurge contre le doublage. Peine perdue. Economiquement parlant, la cause est entendue. La guerre aidant, la production européenne s'appauvrit. Et c'est le début de l'impérialisme du cinéma américain, tant sur le plan de la productique que sur celui de la technique...

1940 : *Fantasia*. Walt Disney inaugure avec environ vingt ans d'avance les futurs développements techniques du cinéma. Disney lui-même a étroitement surveillé et supervisé la confection du montage son. Il va jusqu'à faire tester les salles par ses techniciens à l'aide d'une bande son d'étalonnage. Il est vrai que proposer un film sur grand écran avec son stéréophonique et piste séparée pour les effets sonores spéciaux relève du défi. En 1940, le cinéma sonore n'a pas treize ans !

Il faudra toutefois attendre l'après-guerre et la poussée inquiétante de la télévision (déjà) pour que l'expérience soit renouvelée. Ecran géant, son stéréophonique, le but des grandes manœuvres techniques et de ces innovations est de remplir de nouveau les salles. Le procédé Cinérama est lancé en 1952. Trop cher, difficile à exploiter. Il faudra attendre le Cinémascope, en 1956, et le son couché sur bande magnétique pour que ce type de grand spectacle intéresse à la fois les producteurs et le grand public. Pellicules 35 et 70 mm, écran courbe, quatre ou six pistes son, la qualité de la restitution son et image est étonnante.

De nouveau, les inventions se multiplient. Le procédé Thomson Color essayé par Jacques Tati dans *Jour de fête* est un bon exemple. Ou encore le procédé Ciné-Miracle en 1958, une expérience sans lendemain qui nécessitait la mise ne œuvre de trois projecteurs synchrones, d'un immense écran et d'un lecteur son doté de huit pistes sur support magnétique.

Très vite, les exploitants s'aperçoivent que le support sur bande magnétique n'offre pas que des avantages. Certes, la bande passante est bien plus large que sur le classique support optique. L'Academy Curve est devenue insupportable. Mais la duplication d'une bande magnétique 35 mm coûte sensiblement plus cher. Le temps nécessaire à l'opération est plus long, les contrôles de fabrication plus délicats. Enfin, les salles de cinéma doivent faire un effort supplémentaire et investir dans des systèmes de lecture et de diffusion onéreux.

Mais c'est l'invention du magnétophone portatif Nagra en 1955 (parallèlement à l'apparition de caméras autonomes plus légères) qui va radicalement bousculer les habitudes de prise de sons et par voie de conséquence de prise de vues. En coupant le cordon secteur du magnétophone, le cinéma prend l'air. Dès lors, c'est une nouvelle écriture du récit sonore cinématographique qui apparaît. Jean-Luc Godard, Claude Chabrol, Alain Resnais, Alain Robbe-Grillet, tous ceux de la Nouvelle Vague délaissent les studios.

L'amélioration des outils de production et des systèmes de diffusion sonore à partir de 1960 coïncide avec les premiers travaux des laboratoires Dolby. Très vite, les chercheurs constatent que le principal problème, le souffle, et les divers crachotements inhérents au film optique peuvent être résolus. Un réducteur de bruit intelligent est mis au point et testé en salle avec succès. Cet appareil filtre les sons, réagissant non pas d'une manière uniforme mais en fonction du contenu du message sonore couché sur le film optique. Un procédé directement dérivé sera commercialisé quelques années plus tard sur les magnétophones à cassette grand public. Parallèlement, Dolby Laboratories commercialise un filtre destiné à améliorer la réponse des enceintes installées dans les salles.

Désormais la preuve est faite que le film optique peut servir de support à une bande son de bonne qualité. Les exploitants, et les producteurs, sont d'autant plus sensibles aux arguments des ingénieurs de Dolby que la transformation complète des salles n'est pas véritablement nécessaire. Seules quelques adaptations sont à prévoir, sans commune mesure avec ce que représente l'investissement dans un procédé Cinémascope ou dans le système stéréo multipistes sur bande magnétique couramment employé depuis une quinzaine d'années.

L'oreille à éduquer

Encouragé par le succès de son réducteur de bruit monophonique, Dolby Laboratories se consacre alors, conjointement avec RCA et Eastman, au développement d'un procédé de diffusion du son, toujours optique, mais cette fois-ci stéréophonique. Après une longue série d'expérimentations et pas mal de tâtonnements, le procédé arrive à maturité au cours des années 70.

Entre-temps, cependant, le public s'est habitué au confort de l'écoute sonore domestique. En une quinzaine d'années, le Teppaz a cédé peu à peu la place aux délices de la stéréophonie et à la notion de haute-fidélité.

La profession réplique avec le retour de salles équipées de grand écran et comportant un système de diffusion sonore performant. Paradoxalement, ce son « haut de gamme » reste la plupart du temps simple synonyme de puissance de diffusion, de volume, de « gros » son. Merveilleux instrument de diffusion au service de la création sonore, le Dolby stéréo est fréquemment exploité comme un simple artifice de foire, où le son diffusé se doit d'être avant tout spectaculaire, à la limite du clinquant. Dans certains films, le son passe de droite à gauche, virevolte au gré des plans, sans tenir compte du moindre souci de mise en scène sonore ou de cohérence d'écriture cinématographique. L'incessant ballet entre les haut-parleurs de la jeep du général Patton dans le film du même nom reste un sommet du genre.

Cette situation n'est pas sans rappeler les débuts de la stéréophonie dans le rock au début des années 60. Il a fallu attendre l'album *Sergeant Pepper's* des Beatles pour découvrir et entendre, dans la stéréophonie autre chose qu'une curiosité.

Le Dolby stéréo, la stéréophonie au cinéma, un véritable outil de création et d'expression sonore ? Pourquoi pas. Les hommes de l'art ne manquent pas. Mais il faudrait auparavant que le malentendu entre Dolby stéréo et « gros » son disparaisse. Le public est-il prêt à accélérer le mouvement et à exiger autre chose ? Si la réponse est positive, nul doute que toute l'industrie cinématographique suivra. C'est avant tout une question d'éducation de l'oreille, étape nécessaire qui permettrait de déboucher sur une ère nouvelle mettant fin à ce que le compositeur et concepteur sonore Michel Fano appelle le *« règne de l'écoute molle »*.

Mark Hamill dans *le Retour du Jedi.*

Les Rex de Nice

LE Festival MANCA de Nice et le Centre international de recherche musique (CIRM), que dirige Michel Redolfi, accueillent à mi-parcours de leurs manifestations annuelles de musique contemporaine (30 mars-9 avril) trois journées de débats ouverts aux spécialistes et aux professionnels français et étrangers du son à l'image. Ces Rencontres européennes cinéma/son (REX) sont présidées par Michel Fano. Le colloque du 5 avril (« Voix, bruits, ambiances : techniques et esthétiques ») est coordonné par Jean-Pierre Ruh. Celui du 16 avril (« De la composition instrumentale à la partition sonore ») est dirigé par Alain Lacombe. Enfin, le dernier débat (sur la mise en scène du son et la mise en salle de la bande-son) se réunira autour de Walter Murch. Projections spécialisées en fin d'après-midi et en soirée. Nuit du Dolby le 7, de 22 heures à minuit.

★ Palais Acropolis. Rens. : aux MANCA (tél. : 93-88-74-68) et à la Cinémathèque (tél. : 93-92-81-81).

Nos compositeurs en Californie

Des compositeurs français écrivent une bonne partie des musiques de films produits par Hollywood. A leur talent, Los Angeles apporte ses moyens, son marché, son sens professionnel et finalement, disent-ils, une certaine ouverture d'esprit.

GEORGES Delerue vit et compose à Los Angeles. Comme Michel Colombier, Maurice Jarre, Michel Legrand, Francis Lai, et en ce moment même Gabriel Yared, il y est venu travailler le temps d'un film. Et il est resté. C'est un fait, les compositeurs français sont très appréciés à Hollywood.

A Los Angeles, la musique de film n'est pas considérée comme un art mineur ni comme un parent pauvre. Tous les grands studios ont leur département musique. Un budget substantiel est alloué à chaque production : de 250 à 750 000 dollars (350 000 dollars dans le cas du dernier Polanski *Frantic*, 400 000 dollars pour *Empire du Soleil*, de Spielberg, produits par Warner Bros). Les cachets des compositeurs varient de 10 000 à 250 000 dollars.

La production et le réalisateur doivent tomber d'accord ensemble sur un style, sur un nom. Gary Lemel, directeur du département musique de Warner, explique comment, après avoir visionné *Frantic*, le nom d'Ennio Morricone, à ses yeux, s'imposait. La bande sonore de *la Mission* sous le bras, il se rend à Paris. Il trouve Polanski dansant dans son appartement sur la musique de ... *la Mission*. Voilà un réalisateur convaincu d'avance ! Mais en règle générale, la production a le pouvoir de décision face au réalisateur et traite parfois directement avec le compositeur.

A souligner : le rôle du *musical editor* (monteur musique), qui se pratique de manière très particulière aux Etats-Unis. Kenneth Wannberg, monteur musique (et compositeur), explique son travail. *« Nous sommes présents dès la séance de* « spotting » *quand le réalisateur, les producteurs et le compositeur décident ensemble, scène par scène, quand et comment la musique doit intervenir, et ce qu'elle doit dire. Nous fournissons au compositeur un relevé détaillé des plans du film, effectué sur ordinateur (1).* » Lorsqu'un changement intervient en cours de montage, c'est le monteur musique qui transmet au compositeur le nouveau minutage. Il est présent à l'enregistrement et au mixage, où il est responsable de toutes les retouches finales.

Les monteurs musique, ici tous musiciens, sont des intermédiaires compétents, très précieux pour un compositeur. *« Ça me manque quand je retourne en France,* dit Georges Delerue, *en Angleterre en revanche il y en a trois ou quatre. »* Mais il précise que sur *Chouans !* il a travaillé avec un monteur film français qui est musicien. Le *music editor* est également responsable de la mise en place des *streamers* sur la copie travail du film : il s'agit d'une barre verticale qui se déplace de gauche à droite de l'écran, et anticipe puis indique au plan près tel moment musical crucial (le *hit point*).

Fin mars, aux studios indépendants Evergreen, les *streamers* fonctionnent à plein. Georges Delerue enregistre avec un orchestre symphonique de cinquante-sept musiciens. A la console, son ingénieur du son, le Britannique John Richard. Le grand patron de la séance est un des responsables du département musique de la MGM. *Rehearsal take* : c'est la répétition ; l'indication *Roll* signale la projection de la copie de travail en noir et blanc, et sur grand écran ; les lumières rouges s'allument pour les musiciens ; l'ingénieur donne le clap audio. La barre fatidique apparaît sur l'écran face au compositeur-chef d'orchestre qui donne le signal d'attaque. Dans ces cinquante-sept instruments, le réalisateur, inquiet, ne reconnaît pas ce que Georges Delerue lui a joué au piano ! Discussions. On reprend la première partie du morceau avec seulement un quatuor de cordes. Tout le monde est content. Enregistrement.

Immédiatement après chaque prise, l'équipe réécoute un pré-mixage, avec les dialogues cette fois, pour évaluer l'effet final. Le monteur musique et son assistant prennent bonne note. Le travail est précis, rapide, efficace. *« J'aime ce sur-mesure »*, commente le compositeur français, qui a la réputation de faire preuve d'une vélocité inégalée en séance.

Evergreen est le meilleur studio d'enregistrement indépendant. *« Que je travaille à Londres ou ici, techniquement, c'est à peu près pareil »*, dit John Richard. *« Mais ici, les étapes s'enchaînent plus rapidement. Ma préoccupation actuelle vient des ingénieurs du son qui ne sont formés qu'à la musique électronique. J'en ai vu un essayer récemment de donner un son de synthé à un orchestre acoustique : c'est la seule référence que connaissait son oreille ! »*

La musique électronique « à domicile » concurrence sérieusement les studios d'enregistrement. Pas les musiquettes que bricolent les amateurs avec un DX7 (ils sont nombreux à Los Angeles), mais les vrais professionnels usant d'un matériel haut de gamme. C'est le cas de Michel Colombier.

Il peut, avec sa console 32 pistes digitales, produire une musique jusqu'au mixage final. *« C'est une décision artistique : dans une bonne prise, il y a une magie. Si, à cause de la qualité, on doit réenregistrer, on perd quelque chose. Les nouvelles techniques permettent en fait une éclosion de l'improvisation. »*

Le même matériel est disponible en Europe (console anglaise Soundcraft, instruments japonais Yamaha et Roland, magnétos MCI, ordinateurs américains). Les sons du Roland sont conçus par un Californien, Eric Persing. *« Quand je commence à savoir quelle atmosphère je veux rendre dans un film,* dit Michel Colombier, *je l'appelle et il vient passer une demi-journée à me fabriquer des sons. C'est une des richesses de la ville »*.

« Depuis mon arrivée ici, j'ai beaucoup appris, et j'en suis heureux », dit Georges Delerue, qui pourtant composait des musiques de film depuis plus de trente ans. *« Même avec un premier prix de piano au Conservatoire, et un prix de Rome, j'ai dû apprendre la musique de film sur le tas. Avant de faire mon premier court métrage, je suis allé demander à l'organiste du Gaumont-Palace de m'enseigner quelques rudiments. Ici, les jeunes peuvent vraiment se former à la composition pour le cinéma »*.

La dernière étape de fabrication d'une bande sonore, c'est le mixage. Sur la liste des nominations aux Awards, dans la catégorie « meilleure bande sonore », les *re-recording mixers* vont toujours par quatre. L'un est spécialiste de la musique, l'autre des dialogues, le troisième des effets sonores, et le quatrième supervise. De l'avis général, cette spécialisation est payante. Robert Knudson (et ses trois compères) recevra peut-être, le 11 avril prochain, son quatrième oscar pour *Empire du Soleil* (ses trois premiers : *Cabaret, l'Exorciste, E.T.*). Trois semaines pour condenser et équilibrer savamment dialogues, ambiance et musique sur un nombre minimal de pistes, deux semaines pour le mixage final.

L'ingénieur précise que les Français sont très réputés pour leur *Automatic Dialogue Replacement*, c'est-à-dire la post-synchronisation d'un dialogue en studio. *« Je les imite, en recréant en studio les conditions du tournage, par exemple en faisant courir Barbra Streisand dans une scène où elle joggait dans la neige. Sinon l'enregistrement sonne faux. C'est un point faible des ingénieurs du son américains. »*

Une fois jouée, et enregistrée, où va la musique de film ? Il y a une dizaine d'années, un grand studio a brûlé ses archives musicales pour récupérer des surfaces d'entrepôt. D'aucuns s'en sont émus. Le Sundance Institute, fondé et animé par Robert Redford, qui déjà accueille l'été des ateliers pour compositeurs, vient de créer le Sundance Film Music Preservation Program, destiné à rechercher les partitions perdues, à les reconstituer, à les faire jouer en public et à les enregistrer (*le Monde* du 22 mars).

Que Max Steiner inaugure le programme de Sundance et soit en clôture de ce concert n'est que justice : le premier, il a proposé de « mettre de la musique » (enregistrée) dans les films parlants. Les studios, sceptiques, avaient objecté : *« Le public va se demander d'où vient la musique »*... On connaît la suite !

CLAUDINE MULARD.

(1) Apple 2 a un programme, « Avricle », pour les compositeurs.

Symphonie en solo

« POUR que le son suscite chez les gens une émotion forte, il faut qu'il les touche de près », dit Bernard Delage, architecte d'Espaces Nnouveaux, dont le design sonore est la spécialité. Comment définir le champ d'activité de cette association, doublée d'une société d'exploitation (Diasonic) ? Son but est d'intervenir sur tout ce qui arrive aux oreilles dans la vie quotidienne et qui débouche sur une communication : téléphone, avertissements dans le métro, signalétiques sonores de toutes sortes et même un livre en stéréo — oui : un livre qui fait de la musique, — que Louis Dandrel, fondateur et patron d'Espaces Nouveaux, a créé avec le plasticien italien Adalberto Mecarelli.

Le cinéma — sonore — ne pouvait qu'intéresser ces modernes acousticiens. Comment s'asseoir, comment écouter ? On retrouve ici l'idée de proximité. Le fauteuil « ambiophonique » construit par Bernard Delage — il n'en n'existe qu'un prototype en grandeur réelle — propose une solution radicale aux difficultés de sonorisation des salles.

Grand, rembourré, il évoque d'assez près les fauteuils de dentiste. Le poids du corps l'oblige à s'incliner et dégage, sur les côtés, deux petits haut-parleurs fixés sur des perches, qui viennent s'arrêter à 50 centimètres environ au-dessus des oreilles. Le son, de cette façon, circule en tous sens comme une couronne, des baffles à l'appui-tête. Pas tous les sons : les aigus et les médiums. Les graves, eux, passent directement du sol au fauteuil (câblé) et viennent vous frapper à hauteur de reins : *sense around* par résonance interposée.

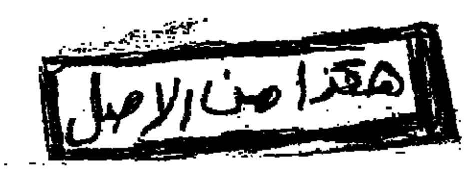
Pas question, évidemment, de substituer ce mini-studio personnel à la classique sonorisation : dans une salle équipée de ces fauteuils, on n'achèterait pas ses esquimaux dans un silence aseptisé, la bande-son des publicités continuerait à passer dans les haut-parleurs communautaires. L'idée est d'éviter le piège des procédés, même sophistiqués, comme la Dolby ou le TXH : l'amplification excessive. Car ce n'est pas flatter le beau son du cinéma que de le rendre assourdissant : seule l'écoute de proximité permettrait, semble-t-il, de l'« humaniser » réellement : plus de subtilités et moins d'effets.

L'achat d'un fauteuil de cinéma coûte à l'exploitant moins de 1 000 francs. Le prix du fauteuil club ambiophonique serait environ trois fois plus élevé. Mais pas besoin d'en équiper la salle en entier. Et le prix du ticket a été libéré !

ANNE REY.

★ Espaces Nouveaux, 56, boulevard Davout, 75020 Paris.





EXPOSITIONS

Centre Georges Pompidou

Plateau Beaubourg, rue Saint-Martin (42-77-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

LA BIBLIOTHÈQUE IDÉALE. Galerie de la B.P.I. Jusqu'au 2 mai.

MARC CHAGALL. Œuvres récentes en dation. Salle d'art graphique, musée 4e étage. Jusqu'au 5 juin.

LE DERNIER PICASSO. Grande galerie. *Jusqu'au 16 mai.*

DES MARIAGES DE RAISON : MAISON DEHORS. Galerie des brèves CCI. Jusqu'au 9 mai.

L'ECOLE D'ULM. Galerie du CCI. Jusqu'au 23 mai.

IMAGES CAPITALES. Centre d'information CCI. Jusqu'au 5 avril.

IMAGES ET PAROLES. Petit foyer. Jusqu'au 11 avril.

JACQUES COUËLLE. Vivre ailleurs, aujourd'hui. Grand foyer. Jusqu'au 30 mai.

LE POINT DE MIRE. Mezzanine nord CCI. Jusqu'au 4 avril.

SUR LA ROUTE DE MYLAR. Atelier des enfants. Jusqu'au 4 juin.

CY TWOMBLY. *Galeries contemporaines rez-de-chaussée.* Jusqu'au 17 avril.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (45-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h, dim. de 9 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45.

ERNST BARLACH. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 5 juin.

CAMERA WORK (1903-1917). Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 30 avril.

MARY CASSATT. Exposition dossier. Entrée : *23 F. Jusqu'au 5 juin.*

DEGAS ET LE ARTISTES FRANÇAIS EN ITALIE (1856-1860). Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 5 juin.

FOYER DE LA DANSE. Exposition dossier. Entrée : 23 F. Jusqu'au 13 juin.

MAURICE BOILLE : DESSINS D'ÉLÈVES. Entrée : 23 F. Jusqu'au 2 mai.

LE SERVICE ROUSSEAU : ART, INDUSTRIE ET JAPONISME. *Exposition dossier.* Entrée : 23 F. Jusqu'au 26 juin.

VAN GOGH A PARIS. Entrée : 30 F. Jusqu'au 15 mai.

Palais du Louvre

Entrée provisoire sur le quai des Tuileries (42-60-39-26). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Fermé dim. 3 et lun. 4 avril.

LA COLLECTION D'ALBERT P. DE MIRIMONDE. Legs aux musées de Gray et de Tours. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F (*prix d'accès au musée*), gratuit le dim. Jusqu'au 25 avril.

LE DESSIN A ROME AU XVIIe SIÈCLE. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 juin.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES PEINTURES 1983-1986. Pavillon de Flore. Entrée : 20 F (prix d'accès au musée), gratuit le dim. Jusqu'au 25 avril 1988.

NOUVELLES ACQUISITIONS DU DÉPARTEMENT DES SCULPTURES 1984-1987. Pavillon de Flore (salle basse). Entrée : 20 F. Jusqu'au 6 juin.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h, mer. jusqu'à 20 h 30. Fermé dim. 3 et lun. 4 avril.

CONSTRUCTION - IMAGE. Entrée : 15 F (comprenant l'exposition B. Frize). Jusqu'au 10 avril.

BERNARD FRIZE. De B., ces innombrables noms. Entrée : 15 F (comprenant l'exposition Construction-Image). Jusqu'au 10 avril.

KAREN HANSEN. Entrée : 15 F. Jusqu'au 22 mai.

REGARDS SUR MINOTAURE. La revue à tête de bête. Entrée : 22 F. Jusqu'au 29 mai.

SINGULIERS, BRUTS OU NAIF ? *Musée des Enfants.* Entrée : 15 F. Jusqu'au 29 mai.

Grand Palais

Av. Winston-Churchill (42-56-09-24). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h.

DEGAS. *Galeries nationales.* Entrée : 32 F. Jusqu'au 15 mai.

MOI ET LES AUTRES. Portraits de Jacques-Henri Lartigue. Entrée : 12 F. Jusqu'au 31 décembre.

ZURBARAN. Galeries nationales. Entrée : 28 F. Jusqu'au 11 avril.

Musées

A CHACUN SON CARACTÈRE - PORTRAITS DIVERS. Dans l'atelier du sculpteur au milieu des moules et des outils. Musée Bouchard, 25, rue de l'Yvette (46-47-63-46). Mer. et sam. de 14 h à 19 h. Entrée : 15 F. Du 2 avril au 15 juin.

A LA RENCONTRE DE JACQUES PRÉVERT. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf *mar. de 10 h à 18 h, nocturne jeu. jusqu'à* 21 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 16 juin.

ANCIEN PÉROU, VIE, POUVOIR ET MORT. Musée de l'Homme, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-70-60). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. *Fermé lun. 4 avril. Entrée : 16 F.* Jusqu'au 18 avril.

L'ART NAIF BRÉSILIEN. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-72-89). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 mai.

AUJAME. Musée Bourdelle, 16, rue *Antoine-Bourdelle* (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Fermé dim. 3 et lun. 4 avril. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 mai.

BANDE DÉSSINÉE ET CINÉMA. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de *9 h 45 à 17 h 45. Jusqu'au 30 avril.*

BATEAUX D'AILLEURS. *Musée de la Marine*, palais de Chaillot, place du Trocadéro (45-53-31-70). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 15 avril.

BUFFON, 1788-1988. Muséum national d'histoire naturelle, jardin des Plantes, 18, rue Buffon (43-36-54-26). T.l.j. sf mar. *de 10 h à 17 h. Fermé lun. 4 avril. Entrée :* 25 F. Jusqu'au 31 juillet.

LE CHANT DU-MONDE DE JEAN LURÇAT. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h, jeu. jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. *Jusqu'au 24 avril.*

CINQUANTE LIVRES ILLUSTRÉS DEPUIS 1947. Bibliothèque Nationale, salle Mortreuil, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 20 avril.

COSTUMES DE VILLE, COSTUMES DE SCÈNE. *La collection Umberto Tirelli au Palais Pitti.* Musée des Arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 11 septembre.

COUVENT LE CORBUSIER SAINTE-MARIE DE LA TOURETTE. *Phogographies de Jacqueline Salmon.* Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 16 mai.

LES DEMOISELLES D'AVIGNON. Musée Picasso, hôtel Salé - 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). Lun., jeu., ven. de 9 h 15 à 19 h 45, mer. de 9 h 15 à 22 h, *sam., dim. de 9 h 15 à 17 h 15.* Fermé le mar. et dim. 3, lun. 4 avril. Entrée : 31 F, 18 F (dim.). Jusqu'au 18 avril.

ELÉPHANTILLAGES. Jardin d'acclimatation, musée en Herbe, bois de Boulogne, boulevard des Sablons (40-67-97-66). T.l.j. de 10 h à 18 h. *Fermé le samedi matin à partir du 16 avril. Entrée : 12 F. Jusqu'au* 30 octobre 1988.

ALAIN FLEISCHER. L'empire de la lumière et du vent. Cité des sciences et de l'industrie, galerie expérimentale, 30, av. Corentin-Cariou (40-05-72-72). T.l.j. sf *dim. et lun.* de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 3 avril.

JOSEF KOUDELKA. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-56). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. *Jusqu'au 30 mai.*

ALFRED KUBIN (1877-1959). Cent trente-six *dessins du musée de Linz.* Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 juin.

MESSAGES DE PRINTEMPS. Sculptures, peintures et dessins figuratifs. Musée de *la poste, galerie du messager*, 34, bd de Vaugirard. T.l.j. *sf* dim. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 7 avril.

MIEUSEMENT, CATHÉDRALES DE FRANCE. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 16 mai.

PIERRE MINOT, GILBERT GORMEZANO. *Bibliothèque Nationale*, galerie Colbert, 4, *rue Vivienne et* 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30, fermé le week-end de Pâques. Jusqu'au 16 avril.

ANDRÉ NAGGAR. Images mentales - cinquante ans de photographie. Trianon de *Bagatelle, bois de Boulogne, route de* Sèvres (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 17 h 30. Entrée : 4,80 F. Jusqu'au 17 avril.

NATURE-COUTURE. Musée de la Mode et du Costume, 10, av. Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Fermé dim. 3 et *lun. 4* avril. *Entrée : 22 F. Jusqu'au 29 mai.*

PIERRE PAGÈS. Visages de Paris. *Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné* (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h. Entrée : 13,50 F. Jusqu'au 15 mai.

PARIS - PRAGUE. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 13 h à 18 h. Entrée : *10 F. Jusqu'au 30 avril.*

PAROLES DE DEVINS... La fonte à cire perdue chez les Senoufo. Musée national des Arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (43-43-14-54). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 21 F, 11 F (dim.). Jusqu'au 9 mai.

GUY PEELLAERT. The big room. Palais de Tokyo, 1, av. du Président-Wilson *(47-23-36-55). T.l.j. sf mar. de 10 h à 18 h.* Jusqu'au 30 mai.

LE PEINTRE ET L'AFFICHE. De Daumier à Warhol. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). T.l.j. sf mar. de 12 h à 18 h. Fermé lun. 4 avril. Entrée : *18 F. Jusqu'au 11 mai.*

PORTRAIT D'UNE FORÊT. Halle Saint-Pierre, musée en Herbe 2, *rue* Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 23 mai.

LES PREMIERS PORTRAITS DE JEAN-JACQUES HENNER. Musée Jean-Jacques Henner, 43, av. de Villiers (47-63-42-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. *Jusqu'au 31 décembre* 1988.

ANDRÉ RAFFAY. *Diptyques.* Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 3 avril.

TRÉSORS DE LA BIBLIOTECA NACIONAL DE ESPANA. Bibliothèque Nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). *T.l.j.* de 12 h à 18 h. Fermé dim. 3 avril. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 avril.

FRANZ XAVIER WINTERHALTER. Et les cours d'Europe de 1830 à 1870. Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf *lun.* et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 7 mai.

Centres culturels

ARCHITECTURES DANOISES. Institut français d'architecture, galerie d'actualité, 6 bis, *rue* de Tournon (46-33-90-36). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 13 mai.

GIANFREDO CAMESI. Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, foyer, 38, *rue des Francs-Bourgeois* (48-87-47-33). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 17 avril.

CHEFS-D'ŒUVRE INÉDITS DE L'AFRIQUE NOIRE. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. sf *dim.* de 11 h à 19 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 23 avril 1988.

CINQ CÉRAMISTES SUÉDOIS. Centre culturel suédois, hôtel de Marle 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf sam. et dim. de 12 h à 18 h, sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 7 avril.

LE CINÉMA SUISSE MIS EN AFFICHES PAR PAUL BRUHWILER. Centre culturel suisse, galerie information, 32, rue des Francs-Bourgeois (48-87-47-33). T.l.j. sf lun. de *14 h à 19 h.* Jusqu'au 23 avril.

DALBIS, FAVIER, LAGET. *Hôtel de* Ville, salle Saint-Jean, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 15 mai.

LES DUBUFE (1790-1909). Portraits d'un siècle d'élégance parisienne. Mairie du XVIe, 71, av. *Henri-Martin.* T.l.j. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 5 avril.

BERNARD FAUCON. Photographies 1976-1988. Espace photographique de Paris, nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie (40-26-87-12). *T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h,* sam., *dim. jusqu'à* 19 h. Jusqu'au 8 mai.

KRISTINA HEDENSTROM. *Centre* culturel suédois, hôtel de Marle 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf sam., dim. de 12 h à 18 h, sam., dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 7 avril.

JIRI HILMAR. Paris Art Center, 36, rue *Falguière* (43-22-39-47). T.l.j. *sf* dim., lun. et jours *fériés* de 14 h à 19 h. Jusqu'au 7 mai.

ILLUSTRATEURS AVEC ET SANS ÉDITEURS. Centre culturel de Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. de *11 h à 18 h.* *Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.*

PRÉSENCE PANCHOUNETTE. Centre national des Arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-25). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 avril.

QUATRE PEINTRES ARABES : AZZAOUI, EL KAMEL, KACIMI, MARWAN. Institut du Monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-25-25). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Jusqu'au 20 juin.

TRÉSORS DU MUSÉE INTERNATIONAL D'HORLOGERIE. La Chaux-de-Fonds, Suisse. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal *(42-97-27-00). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h* à 19 h. Ouvert dim. 3 avril. Entrée : 18 F. Jusqu'au 3 avril.

ZUKA. La Révolution française : un regard américain. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New York (47-23-38-88). *T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h.* Jusqu'au 11 mai.

Galeries

BERNARD AUBERTIN. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 14 avril.

CECILE BART. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 30 avril.

GEORG BASELITZ. Galerie Beaubourg, 23, *rue* du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 22 avril.

BEN. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 20 avril.

BLANCS SUR BLANCS. Les peintures de Bjarne Rötterud. Galerie Nane *Stern, 26, rue de Charonne* (48-06-78-64). Jusqu'au 16 avril.

MICHÈLE BLONDEL. Aqua candida. Galerie Guthare Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 24 avril.

BROKEN NÉON. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 28 avril.

JEAN-MARC BUSTAMANTE. *Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes* (48-87-60-81). Jusqu'au 8 mai.

BERNARD CALET. *Galerie Zabriskie*, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Du 2 avril au 13 mai.

CÉZANNE, DEGAS, ROUAULT. Galerie Yoshii, 8, av. Matignon (43-59-73-46). *Jusqu'au 15 avril.*

NICOLE *D'AGAGGIO.* Galerie d'art internationale, 12, *rue* Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 23 avril.

Z.L. DA ROCHA. Le chemin des saumons. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 12 avril. / Galerie Lamaignère Saint-Germain, 43, rue de Saintonge (48-04-59-44). Jusqu'au 19 avril.

SONIA DELAUNAY. *Magique magicienne. Galerie Artcurial*, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 15 avril.

ALEXANDRE DELAY. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 9 avril.

PAUL DELVAUX. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 19 mai.

DEUX ARTISTES BERLINOIS : T. FLORSCHUETZ (PHOTOGRAPHIES). W. T. Florschuetz (photographies) W. Scheffler (peintures). Galerie du Jour Agnès B, 6, *rue* du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 30 avril.

MARINO DI TEANA. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 30 avril.

BRACHA ETTINGER. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 9 avril.

PHILIPPE FAVIER. Galerie La *Hune*, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au *15 avril.*

GEORGES FOLMER. Galerie Nickel-*Odéon*, 5, *rue Casimir-Delavigne* (46-34-79-92). Jusqu'au 11 avril.

JEAN LE GAG. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 20 avril.

GÉRARD GAROUSTE. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 22 avril.

JOCHEN GERZ. It was easy. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue *Quincampoix* (42-77-38-87). Jusqu'au 19 avril.

GILLES-MURIQUE. *Galerie* Valmay, 22, *rue* de Seine (43-54-66-75). Du 5 avril au 14 mai.

JOHANNES GRUTZKE. Galerie Pierre Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 23 avril.

LIONEL GUIBOUT. Galerie Darthea Speyer, 6, rue *Jacques-Callot* (43-54-78-41). Jusqu'au 16 avril.

MAX JACOB. Galerie de la Poste, 21, passage Véro-Dodat (43-36-88-60). Jusqu'au 30 avril.

LOUIS JAMMES. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). *Jusqu'au 21 avril.*

JENKINS. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des *Beaux-Arts* (46-34-15-01). Jusqu'au 14 mai.

PAUL KALLOS. Hommage à Palladio 1987. Galerie G. Bernard et Gwénolée Zurcher, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 30 avril.

CLAUDE LAGOUTTE, ILAN WOLFF. Galerie Charles Sablon, 21, av. *du Maine* (45-48-10-48). Jusqu'au 11 mai.

JEAN LEPPIEN. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 21 mai. / Galerie éditions Lahumières, 88, bd de Courcelles (47-63-03-95). Jusqu'au 17 mai. / *Galerie Franka Berndt, 11, rue de l'Echaudé* (43-25-52-73). Jusqu'au 21 mai.

LE LIVRE DANS TOUS SES ÉTATS. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 23 avril.

HENRI MACCHERONI. Galerie Jean-Pierre Haïk, Arts international prestige, 22, rue du Poitou (42-77-66-37). *Du 5 avril au 24 mai.*

MAN-RAY, LAPICQUE, DOMELA. Galerie Alain Oudin, 28 bis, bd Sébastopol (42-71-83-65). Du 2 avril au 14 mai.

ROBERT MANGOLD. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 21 avril.

JAKOB MATTNER. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 20 avril.

ANNETTE MESSAGER. Mes trophées 1986-1988. Galerie Lange-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 16 avril.

VERA PAGAVA. Peintures - aquarelles. Galerie Darial, 22, rue des Beaux-Arts (42-61-20-63). Jusqu'au 30 avril.

ISAAC POMIÉ. Galerie du Cobra, 5, rue Visconti (43-26-42-59). *Jusqu'au* 21 avril. / Le Minotaure, 2, *rue* des Beaux-Arts (43-25-35-37). Jusqu'au 21 avril.

JEAN-PIERRE RAYNAUD. Bleu blanc rouge. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 15 avril.

GERHARD RICHTER. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). *Jusqu'au 23 avril.*

CLÉMENT ROSENTHAL. *Galerie* Leif Stahle, 37, *rue* de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 9 avril.

TONY ROSENTHAL. Sculptures. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 16 avril.

ALAIN SATIE ET ROLAND SABATIER. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). *Jusqu'au* 23 avril.

EDIK SCHTEINBERG. *Galerie Claude* Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 30 avril.

SCIENCE, ART, TECHNOLOGIE. Œuvres de Schöffer, Soto, Vasarely, Cruz-Diez. L'Estrade, 88, rue Saint-Martin (42-71-85-75). Jusqu'au 26 avril.

THIBAULT. Allusions. Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 20 avril.

OLIVIER THOMÉ. *Galerie* Antoine Candau, 15 et 17, rue *Keller* (43-38-75-51). Jusqu'au 23 avril.

GUILLAUME TREPPOZ, GÉRARD FABRE. Galerie l'Aire du verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). *Jusqu'au 20 avril.*

ANTONI TAPIES. Peintures. Galerie Lelong, 13 et 14, rue de *Téhéran* (45-63-13-19). Jusqu'au 10 avril.

ZAO-WOU-KI. Galerie Lacourière Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 30 avril.

Périphérie

BIÈVRES. *Le Studio Vallois dans les années cinquante. Par André Dussay.* Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-03-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de *14 h* à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 avril.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Art sacré : le Baroque au Brésil. Collection Juao Marino Frans Krajcberg. Centre culturel de Boulogne-Billancourt, 22, rue de la *Belle-Feuille* (46-84-77-95). T.l.j. de *10 h à 21 h, dim. de 10 h à 12 h.* Jusqu'au 25 juin.

CHOISY-LE-ROI. Degottex. Bibliothèque Louis Aragon, 14, rue *W.-Rousseau* (48-53-11-77). Mer. de 9 h 30 à 18 h 30, sam. de 10 h à 17 h, mar. et ven. de 13 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 30 mars.

LA DÉFENSE. Le Masque et les Cinq Mondes. Galerie Art 4, 15, place de La Défense (49-00-15-96). Entrée : 15 F. Jusqu'au 4 avril.

ECOUEN. Château d'Ecouen. 10e anniversaire du musée national de la Renaissance. Musée national de la Renaissance, château d'Ecouen (39-90-04-04). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à *17 h 15. Entrée : 21 F.* Jusqu'au 11 avril.

JOUY-EN-JOSAS. Danemark 88 : Robert Jacobsen et Jean Clareboudt ; *Dix-sept artistes danois ; Alain Binus.* Fondation Cartier, 3, rue de la *Manufacture* (39-56-46-46). T.l.j. sf lun. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 17 avril.

NEUILLY-SUR-MARNE. Georgine Hu et Jaber. L'Aracine, château Guérin, 39, av. du Général-de-Gaulle (43-09-62-73). Mardi et jeudi de 14 h à 18 h, dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 25 septembre.

PONTOISE. Jean Leppien, Georges Folmer. *Musée* Tavet-Delacour, 4, *rue Lemercier* (30-38-02-40). T.l.j. sf mar et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 avril.

En province

ARRAS. Jean Messagier. *Centre culturel Noroit. 6/9, rue des Capucins* (21-71-30-12). Jusqu'au 26 juin.

AVIGNON. La peinture en Provence au XVIe siècle. Musée du Petit Palais. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58). Jusqu'au *17 mai.*

BEAUVAIS. Les Carrache au palais Farnèse. Exposition photographique et documentaire, organisée par le Centre culturel français de Rome. Musée départemental. Ancien Palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 5 mai.

BORDEAUX. Robert *Mapplethorpe, Pierre Mercier, Helmut Newton.* FRAC-Aquitaine, 81, cours Anatole-France (56-24-71-36). Jusqu'au 4 mai.

Le peintre. Jacques Monory. Centre de développement culturel, 1, rue Gaillard (21-36-67-14). Du 26 mars au 22 mai.

BOULOGNE-SUR-MER. Pierre Mercier. *Galerie les Pipots, 37, rue des Pipots* (21-30-28-01). Jusqu'au 17 avril.

CALAIS. *Bracha Ettinger.* Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, 25, rue Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 4 avril ; Le peintre, *Jacques Monory.* Centre de développement *culturel, 1, rue* Gaillard (21-36-67-14). Jusqu'au 22 mai.

CARCASSONNE. *Louis Jammes.* Tours Narbonnaises. Cité de Carcassonne (68-47-80-90) ; Luis Lemos. Musée des Beaux-Arts, 1, rue de Verdun (68-77-71-27). Jusqu'au *31 mai.*

LE CREUSOT. *Antoine de Bary.* Centre d'action culturelle. Place de la Poste (85-55-13-11). Jusqu'au 17 avril.

DOLE. Henri Cueco. Le chemin de l'atelier. Musée municipal, 85, rue des Arènes (84-72-27-72). Jusqu'au 31 mai.

DUNKERQUE. Ian Hamilton Finlay. Musée d'art contemporain. Avenue des *Bains (28-59-21-65). Jusqu'au 25 avril.*

FONTEVRAUD. Présentation des nouvelles acquisitions. Collection du FRAC des Pays de Loire. Abbaye royale de Fontevraud (41-51-79-30). Jusqu'au 31 août.

GRENOBLE. Tableaux italiens. Musée de peinture et de sculpture. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 11 avril, Max Neuhaus ; 1988. Centre *national* d'art contemporain. Magasin, site Bouchayer-Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 10 avril.

LE HAVRE. Le mouvement Phases 1952/1988. Musée des Beaux-Arts André Malraux. Boulevard *J.-F.* Kennedy. Jusqu'au 18 avril.

LES SABLES-D'OLONNE. *Victor Brauner* : Dépôts du Fonds régional d'art contemporain des Pays de Loire. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16).

LYON. Manessier. Elac. Centre d'échanges de Perrache (75-42-27-39). *Jusqu'au 4 avril* ; Paris-Hollywood. Institut Lumière. Rue du Premier-Film (78-00-86-68). Jusqu'au 30 avril ; Erik Dietman. Rétrospective. Musée Saint-Pierre, 16, rue du président Edouard-Herriot. Jusqu'au 1er mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. Trésors des Andes. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 12 juin.

MARSEILLE. Eduardo Arroyo. Berlin-Tanger-Marseille. Jusqu'au 18 avril. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). *Algérie*, expressions multiples. Centre de la Vieille-*Charité* (91-90-81-92). Jusqu'au 10 avril.

MONTBÉLIARD. Patrick Raynaud. Hôtel Rossel, 54, rue Clemenceau ; Atelier des Halles, place Dorian (81-91-37-11). Jusqu'au 30 avril.

NICE. Jean Villri. Décennie 60. Musée des *Beaux-Arts*, 33, avenue des Baumettes (93-44-50-72). Jusqu'au 24 avril. *Serge III.* Ecole de Nice. Galerie d'Art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 24 avril ; Louis Cane. Sculptures. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24). Jusqu'au 24 avril.

NIMES. Arman : « Pinceaux pièges ». Jean-Charles Blais. Jusqu'au *10 avril.* Musée des Beaux-Arts, rue Cité-Foule (66-67-38-21).

NIORT. Les Compagnons (soixante « chefs-d'œuvre », de charpentiers, menuisiers, couvreurs, etc.). *Le Moulin du Roc.* 9, boulevard Main (49-79-29-27). *Jusqu'au* 24 avril.

ORLÉANS. Rétrospective Léon Zack. Musée des Beaux-Arts. Place Sainte-Croix (38-53-39-22). Jusqu'au 2 mai.

POITIERS. Peter Briggs. Dix ans de sculpture. Musée Sainte-Croix, 61, rue Saint-Simplicien (49-41-07-53). *Jusqu'au* 18 mai.

RENNES. *Du nouveau dans le rétro : les faïences bretonnes du dix-neuvième siècle.* Jusqu'au 30 mai ; De Poussin à Picasso. Dessins français du Musée des *Beaux-Arts de Dijon.* Jusqu'au *5 juin.* Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (99-30-83-87).

ROCHECHOUART. Patrick Tosani. Musée départemental d'art contemporain. Château (55-77-42-81). Jusqu'au 30 mai.

LA ROCHELLE. Joao Moniz. Maison de la Culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (46-41-37-79). *Jusqu'au 30 avril.*

STRASBOURG. — 12 : *aux Origines de* Strasbourg. Ancienne boucherie. Salle d'exposition. Jusqu'au 31 mai.

SAINT-PRIEST. Jean Raine. Rétrospective 1944-1986. Centre culturel Théo-Argence. Place Ferdinand-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 1er avril.

TOULON. *Création photographique en France. Le corps, la galère : noir et blanc.* Musée municipal, 20, bd du *Maréchal-Leclerc* (94-93-15-54). Jusqu'au 30 avril.

TOURCOING. Josef Albers. *Musée des* beaux-arts, 2, rue Paul-Doumer (20-25-38-92). Jusqu'au 3 avril.

TROYES. Inventaire 1 (Bribes de la réalité perçue). Passages, Centre d'art. Jusqu'au 28 avril.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Collection Agnès et Frits Becht. Musée d'art moderne. Allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 11 avril.

VILLEURBANNE. Jeff Wall. Le Nouveau *Musée*, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). *Jusqu'au 15 mai.*

THEATRE

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de relâche et de première sont indiqués entre parenthèses).

LE MONOLOGUE DE MOLLY BLOOM. Espace Kiron (43-73-50-25) (dim.), 22 h ; du 30 mars au 16 avril.

EUX SEULS LE SAVENT. Th. Grand Hall Montorgueil (49-09-05-48) (lun.), 20 h 30 ; dim. à 18 h.

L'ARRÊT DE MORT. Espace Kiron (43-73-50-25), dim., 20 h (30).

OUI MAIS NON. Th. Essaïon de Paris (42-78-46-42), (dim. soir, lun.), 18 h 30 ; dim. 15 h (30).

LE MILIEU DE NULLE PART. Café de la Danse (43-57-05-35). Uniquement jeudi à 20 h 30.

JUDAS-PILATE. Théâtre Paris-Villette (42-02-02-68) 21 h (5).

PRINCE DES NUÉES DENUÉ DE TOUT. Th. Des Cinq Diamants (45-80-51-31). 20 h 45 (5).

J'AI PAS LE CHOIX, JE CHANTE BOBY LAPOINTE. Palais des Glaces. Petite Salle (46-07-49-93) (5).

VICTIME DU DEVOIR. Café de la Danse (43-57-05-35) 21 h (5).

▷ : Ne sont pas jouées le mercredi.
◇ : Horaires irréguliers.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). L'Invité : 20 h 30. Rel. dim., lun.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Le Malade imaginaire : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ATALANTE (46-06-11-90). ◇ Le Hibou : 20 h 30 (Ven., sam.), dim. (dernière) 16 h. Rel. jeu.

ATELIER (46-06-49-24). La Double Inconstance : 21 h, sam. 15 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Callas : 20 h 30, mar. 18 h 30. Rel. dim., lun.

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. Rel. dim., lun.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La petite chatte est morte : 18 h, sam. 15 h 30. Rel. dim., lun. ◇ Bacchus : 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30, lun. 15 h 30. Rel. dim. soir., lun. soir.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). ▷ Les samedis qui chantent : sam. 16 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). ▷ Le Milieu de nulle part : jeu. 20 h 30. Victime du devoir : mar. 21 h.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). ▷ Volpone ou le renard : jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves : 18 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim, soir, lun., mar.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et voie... la galère !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). ◇ Docteur Je sais tout : 14 h 30, jeu., ven., mar. 14 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). ▷ Prince des nuées dénué de tout : mar. 20 h 45.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). ▷ Reviens dormir à l'Elysée : jeu., ven., sam., mar. 21 h, dim. 15 h 30, lun. 15 h 30. Rel. dim. soir, mer.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). ◇ Casanova ou la Dissipation : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Le Songe d'une nuit d'été ; 14 h, dim. 14 h, lun. 20 h 30. ◇ Esther : 20 h 30 (Mar. dernière). ▷ La guerre de Troie n'aura pas lieu : lun. 14 h. Le Véritable saint Genest, comédien et martyr : dim. 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). ▷ Monsieur Masure : jeu., ven., sam., mar. 21 h, dim. 15 h 30, lun. 15 h 30. Rel. dim. soir, mer.

DEUX ANES (46-06-10-26). ▷ Elysée....moi : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. mer.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun., mar.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Rel. dim. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h. Rel. dim.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Les Liaisons dangereuses ; 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ELDORADO (42-49-60-27). ▷ Aventure à Tahiti : jeu., dim, 15 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Sonate à Johannesburg : 20 h 30. Rel. dim., lun., mar.

ESPACE KIRON (43-73-50-25). L'Arrêt de mort : 20 h. Rel. dim. Le Monologue de Molly Bloom : 22 h. Rel. dim.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Oui mais non : 18 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. L'empereur panique : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

FONTAINE (48-74-74-40). Hors limite : 21 h, sam. 18 h. Rel. dim., lun.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), Joe Egg : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). You're good man Charlie Brown : 20 h 30. Rel. dim., lun.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Eux seuls le savent : 20 h 30, dim. 18 h 30. Rel. dim. soir, lun.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Lettre d'une inconnue : 18 h 45. Rel. dim., lun. La Sorcière : 20 h 30. Rel. dim., lun. Double je : 22 h 15. Rel. dim., lun.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). La Métamorphose : 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 45. Rel. dim. soir, lun.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim. Proust : j'avais toujours quatre ans pour elle ; 21 h 30. Rel. dim.

LA BASTILLE (43-57-42-14). ◇ Palais mascotte : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière).

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Pierre Péchin : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). La Demande en mariage, le Mariage forcé, le Plaisir de rompre : 21 h, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Le Petit Prince : 20 h, dim. 20 h. Rel. lun. ◇ Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15, dim. 21 h 15. Rel. lun. Théâtre rouge. ◇ Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 20 h 15, dim. 20 h 15. Rel. lun. ◇ La Ronde : 21 h 30, dim. 21 h 30. Rel. lun.

MADELEINE (42-65-07-09). Au bord du lit : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30. Rel. dim, soir, lun.

MARIE STUART (45-08-17-80). ◇ Zoo Story : 19 h (Jeu., ven., sam. dernière). Pinpin peint Monroe : 20 h 30. Rel. dim., lun.

MARIGNY (42-56-04-41). L'Homme de la Mancha : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). La Menteuse : 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir., lun.

MATHURINS (42-65-90-00). Rosel, suivi de Douce Nuit : 20 h 30. Rel. dim.

MICHEL (42-65-35-02). ◇ Pyjama pour six : 21 h 15, sam. 18 h 30, 21 h 30, dim. 15 h 30 et 21 h 15. Rel. lun.

MICHODIÈRE (42-66-26-94). Show André Lamy l'Ami public nº1 : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (42-85-28-80). ◇ George Dandin : 20 h 30, dim. 20 h 30. Rel. lun.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Fioretti, d'après la vie de saint François d'Assise : 02 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MOUFFETARD (43-31-11-99). Salomé : 20 h 45, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). ◇ Buffon côté jardin : 18 h, jeu. (scol.) 14 h et 15 h. Rel. lun., mar.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). ◇ Les Sept Miracles de Jésus : 18 h, ven. 18 h. ◇ Une soirée pas comme les autres : 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 20 h 30. Rel. lun., mar.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). ◇ Daisy, un film pour Fernando Pessoa : 18 h 30 (Jeu., ven., sam., dim. dernière).

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas rappaport : 20 h 45, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

OPÉRA - PALAIS GARNIER (47-42-53-71). ▷ Boris Godounov : sam., mar. 19 h 30.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-96-06-11). ◇ De la maison des morts : 19 h 30 (Ven. dernière).

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Petite salle. J'ai pas le choix, je chante Boby Lapointe : 20 h 30, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). ▷ Judas-Pilate (d'après Figures et Paraboles) : mar. 21 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. ◇ Tchekhov docteur Raguine ; 21 h (Jeu., ven., sam. dernière). Salle II. Coup de crayon : 20 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). ◇ La Taupe : 20 h 45, sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h 30 et 20 h 45, lun. 15 h 30. Rel. lun.soir.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Agatha : 19 h, dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun. Et puis j'ai mis une cravate et je suis allé voir un psychiatre : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

RANELAGH (42-88-64-44). Pendant ce temps nos deux héros... : 20 h 30, dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

RENAISSANCE (42-08-18-50). ◇ Good le Choc : 20 h 45, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). ◇ Diorama : 20 h 30 (Jeu., ven., sam., mar. dernière).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Divas sur canapé : 20 h 30. Rel. dim., lun.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Jango Edwards explose au Splendid' : 20 h 30. Rel. dim., lun.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Enfin Bénureau : 20 h 30, dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun. 22, v'la du fric : 22 h, dim. 14 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65). ◇ Le Scorpion : 20 h 30 (Jeu.).

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Etranger : 20 h 30 (Sam., mar.), dim. 15 h. ▷ L'Ecume des jours : jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h. Les Bonnes : jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h. Salomé : dim. 20 h 30, sam. 18 h.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). ◇ Le Festin de Pierre ou Dom Juan : 20 h 30 (Jeu., ven., sam.), dim. (dernière) 17 h.

THÉATRE DE LA VILLA-D'ALÉSIA (46-64-89-09). ▷ Le Crocodile : 21 h, dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, mer.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). ◇ Slastic : 18 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière). ◇ Il faut passer par les nuages : 20 h 45 (Jeu., ven., sam. dernière).

THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). ▷ L'Anneau des Nibelungen : mar. 20 h.

THÉATRE DES CINQUANTE (43-55-33-99). ◇ Comment est le printemps là-bas ? : 21 h (Jeu. dernière).

THÉATRE DES DEUX PORTES (43-61-24-51). ▷ Vol au-dessus d'un nid de coucou : 20 h 30. Rel. mer.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). ◇ Le Cid improvisé : 19 h (Jeu., ven., sam. dernière). ◇ Chabrol joue intensément : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière).

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. ◇ Anacaona : 20 h 30 (Ven., mar.). ▷ Le Misanthrope : jeu. 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. La Traversée de l'empire : 20 h 30, sam. 15 h. Rel. dim.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. Fièvre romaine : 21 h, dim. 15 h et 18 h. Rel. lun.

TINTAMARRE (48-87-33-82). Il était temps que j'arrive : 20 h 15. Rel. dim. Smaïn : 21 h 30. Rel. dim. ▷ La Timbale : sam. 15 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). En attendant : 19 h. Rel. dim., lun. Le Dieu des mouches : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Chant profond du Yiddishland : 22 h 30. Rel. dim., lun.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). El Secundo (Bill Baxter) : 20 h 30. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ZINGARO (CHAPITEAU CHAUFFÉ) ALEXANDRE-DUMAS (43-71-28-28). ▷ Zingaro : ven., sam., lun., mar. 20 h 15.

Région parisienne

LA COURNEUVE (CENTRE JEAN HOUDREMONT) (48-38-58-08). ◇ Jeux d'écritures (Coup de cœur à La Courneuve) : 20 h 30 (Jeu.).

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (47-21-18-81). Grande salle. ◇ le Conte d'hiver : 20 h 30 (Jeu., mar.). Rel. dim. soir, lun.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). ◇ Le Cabaret de l'œuf brisé : 20 h 30 (Jeu., ven., sam. dernière).

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Devos existe, je l'ai rencontré : 20 h 30, sam. 19 h. Rel. lun. Fou comme Fourcade : 22 h 15. Rel. dim. Hahe au cul ! : 23 h 30. Rel. mar. ▷ Banc d'essai des jeunes : dim. 23 h 30.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. ◇ Areu = MC 2 : 20 h 15. Rel. dim., lun. ◇ Guitry, quatre pièces en un acte : 21 h 30. Rel. dim., lun. ◇ Crise de foi : 22 h 30. Rel. dim., lun. Salle II. ◇ Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Rel. dim., lun. ◇ Bernadette calme-toi : 21 h 30. Rel. dim., lun. ◇ Un ouvrage de dames : 22 h 30. Rel. dim., lun.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens voilà deux boudins : 20 h 15. Rel. dim. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Rel. dim. C'est plus show à deux : 22 h 30. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). L'un dans l'autre : 19 h 30. Rel. dim., lun. Les Filles du sale Grec : 21 h 15. Rel. dim., lun.

CAVE DU CLOITRE (42-39-42-42). ▷ Nag'airs : jeu., ven., sam., mar. 20 h 30.

EDGAR III (43-20-85-11). Le Cabaret des chasseurs en exil : 20 h 15. Rel. dim. Le Chromosome chatouilleux : 21 h 30. Rel. dim.

LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Véga : 22 h 30. Rel. dim., lun.

LE GRENIER (43-80-68-01). ◇ En cas de bonheur : 22 h (Jeu. dernière).

MON PETIT CAFÉ-THÉATRE (45-22-78-70). A fond la caisse d'Impossible Mission, folie douce : 20 h 15. ▷ Ding Dong : sam. 16 h 30.

PETIT CASINO (42-78-36-50). Les oies sont vaches : 21 h. Nous, on sème : 22 h 30.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03). ◇ La Genèse de Putinkon : 20 h. ◇ Nos désirs font désordre : 21 h 30. ◇ Accusé de déception : 22 h 45.

TAC STUDIO (43-73-74-47). Mes histoires de cœur sont plus belles que vos histoires de cul : 20 h. Rel. dim., lun. ◇ Faut faire un style : 21 h (Jeu., ven., sam. dernière).

Music Hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française.

DÉJAZET-TLP (42-74-20-50). Les Octaves jusqu'au 2 avr. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam (dernière). Ils chantent Brel.

DISCOPHAGE (43-26-31-41). Celinho Barros. Jusqu'au 2 avril. 23 h mer., jeu., ven., sam. (dernière). Chants et rythmes du Brésil.

ESPACE CHANSON (43-57-82-82). Véronique Gain. 20 h 30 jeu. Chansons françaises.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). Philippe Revel jusqu'au 23 avril. 18 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., mar. « Piaf toujours ».

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Holiday on Ice (matinées) jusqu'au 1er mai. 15 h. mer. 17 h 30 sam. 15 h dim., lun. Avec N. Schramm (vice-champion du monde), A. Bruck (RFA), R. Furrer et K. Barber (couple de danse sur glace). S. Jackson (GB), S. Pickavance (GB), S. Nelson (USA), T. Brackney et A. Legal (comédiens), les chiens fous de Brackney et l'invité-vedette : Snoopy. Holiday on Ice (soirée). 20 h 30 ven., mar. 21 h sam.

PRIVILEGE (42-26-10-87). Clémentine Celarié jusqu'au 5 avril. 24 h mer. jeu. lun. mar. (dernière). Chansons.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Sarah Eden jusqu'au 31 mars. 22 h mer., jeu.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (42-33-58-37). Thomas Gubisch Trio 20 h 30 mar. Tango. Avec Osvaldo Cal (piano), Jean-Paul Céléa (ctb).

MUSIQUE

Les concerts

CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (42-71-82-20). *Chœur de l'église suédoise*, 19 h, mar. Psaumes et chants religieux. Entrée libre.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Docteur « je sais tout », 14 h 30, mer., jeu., ven., mar. Contes et chants du Moyen Age. Mise en scène de *Gérard Desal avec* Adamande, Katia Tcheremissinoff (danse), Alex de Valera (luth).
Hassan Tabar, 20 h 30, jeu. (Santour). Musique traditionnelle persanne.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (42-96-88-32). *Stèles pour l'empereur de Chine.* Jusqu'au 30 avril, 20 h 30, merc., jeu. D'après l'œuvre de Victor Segalen. Musiques de *Debussy et Kremski*. Avec des textes dits par Jean-Loup Philippe et des calligraphies exécutées sur scène. Avec Alain Kremski (*piano*).
Liszt-Baudelaire. Jusqu'au 30 avril, 20 h 30, ven., sam. 17 h, dim. Avec Alain Kremski (piano). *Musiques de Liszt et* Wagner. « Le Spleen de Paris » dit par Jean-Loup Philippe.

ÉGLISE ALLEMANDE (entrée *libre*). G. Guillard-M. Verschaeve, 20 h 30, jeu. (Orgue et baryton). Œuvres de Scheidt, Schütz, Paris des orgues.

ÉGLISE DES BILLETTES L'Ensemble Caix d'Hervelois, 20 h 30, mer. Avec M. Gardiell*i* (clav.), *J.-L. Charbonnier*, F. *Bloch* (*viole*). Œuvres de Bach, Buxtehude, Dumont, Couperin. Dans le cadre du VIIe Festival des instruments anciens.
Chorale Fontaine-Kyoto, 17 h 30, ven. Avec la chorale du conservatoire international de musique. Entrée libre.
Ensemble Mosaïque et ensemble vocal Chiaroscuro, 20 h 30, sam. Dirigé par C. *Coin*. Œuvres de Purcell, Locke, Humphrey. Dans le cadre du VIIe Festival des instruments anciens.
Xavier Eustache, 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Vivaldi.
Quatuor Leopold, 20 h 30, jeu. Avec Y. *Le Gaillard* (*piano forte*). « Les *Sept* dernières paroles du Christ en croix » de Haydn. Dans le cadre du VIIe Festival des instruments anciens.
La Psallette de Lorraine, 20 h 30, ven. Dirigé par Pierre Cao. « Les Motets » de Bach. Dans *le* cadre du VIIe *Festival* des instruments anciens.

ÉGLISE DE LA MADELEINE (39-61-12-03). Les chœurs de la Madeleine, 11 h, *dim. Dirigé* par J. Havard de La Montagne avec F.-H. Houbart (orgue). Œuvres de Bach, Frank, Viadana, Charpentier, *Mozart. Au cours de la* grand'messe de Pâques.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS Ensemble instrumental Alexandre Stajic, 21 h, *mar.* « Oratorio de Pâques » de Bach avec chœur.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (42-51-69-11). *Josette Lespinasse*-Gaël de Kerret, 20 h 30, mer. (soprano et contreténor). Avec Philippe Sauvage à l'orgue. « François Couperin à *Longchamps* », trois leçons de ténèbres pour le vendredi saint, 1 h 30.
Serge Rougegrez-Alain Fontes-Elisabeth Herr, 20 h 30, mar. Concert pour deux trompettes et orgue. Œuvres de Bach, Haendel, Vivaldi, Lully, Purcell, 1 h 30.
Les Trompettes de Versailles, 20 h 30, mar. Œuvres de Bach, Haendel, Telemann, Lully, Vivaldi, 1 h 30.
Gabriel Fumet-Jean Galard, 17 h, lun. (Flûte et orgue). Intégrale des concertos pour flûte opus 10 de Vivaldi. Concert de Pâques, 1 h 30.

ÉGLISE SAINT-MERRI (entrée libre). Stéfanie Lecomte-Sylvie Dambrine, 16 h, dim. Récital de flûte et harpe. Œuvres de Bach, Bartok, Damase.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60). Gianni Palazzo, 20 h 30, jeu. *Récital de guitare*, 1 h 30.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Davitt Moronay, 20 h 30, mer. (Clavecin). Œuvres de Couperin, Daquin, Duphly, Dagincour. Entrée libre. Studio 106, 1 h 30.

NOTRE-DAME DE PARIS (entrée libre). Philippe Lefebvre, 17 h 45, dim. Orgue. Œuvres de Bach, Boely, Dupré.

OPÉRA-COMIQUE, salle Favart (42-96-06-11). Josef Palenicek, 20 h, jeu. (Piano), avec neuf solistes de l'Orchestre national de l'Opéra. Dans le cadre du cycle Janacek, « Concertino pour piano et six instruments », « Dans les brumes », « *Capriccio pour piano et vents* ».

RESTAURANT COTÉ JARDIN (45-08-11-35). Les Musicales de Paris.

SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE, BASILIQUE (entrée libre). Office des *ténèbres*, 10 h 30, ven. Psaumes et repons polyphoniques de Mazé, Deiss.
Leonard Raver, 17 h, dim. Audition *d'orgue*.
La Maîtrise de Montmartre, 11 h, dim. 16 h, dim. 18 h, dim. Dirigé par Ph. Mazé avec Naji Hakim à l'orgue.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). L'Ensemble d'Archers français. *Jusqu'au* 30 avril, 21 h, *mer.*, jeu., ven., sam., dim., lun., mar. « Les Quatre Saisons », de Vivaldi, dirigé par Jean-François Gonzales. Avec Marie Yasuda (*mer.*, jeu.), Christophe Boulier (à partir de ven.) au violon. Sinfonia no 1 et 2. Concerto en la mineur pour *deux violons. Avec Jean-François* Gonzales et Bruno Garlej (ouverture des portes à 20 h).

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). La Walkyrie, 20 h 30, mer., jeu. De Wagner. Acte 3. L'Orchestre *de Paris* dirigé par Daniel Barenboïm. Avec Johanna Meier (soprano), Julia Varady (soprano), *Siegmund* Nimsgern (basse), Bernadette Antoine (soprano). Version concert, 1 h 30.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37). Luciano Pavarotti, 20 h 30, jeu. Récital.

Les opéras

OPÉRA DE PARIS Palais Garnier (47-42-53-71). Boris Godounov. Jusqu'au 9 avril. 19 h 30, sam., mar. Opéra en quatre actes de M. Moussorgski, d'après A. Pouchkine et N. Karamzine. Dir. mus. de L. Zagrosek, mise en scène de *P. Ionesco* (4 h).

OPÉRA-COMIQUE. Salle Favart (42-96-06-11). De la maison des morts. Jusqu'au 1er avril. 19 h 30, mer., ven. (dernière). *Opéra* (*chanté en version originale, surtitrage* en français) en quatre actes de L. Janacek d'après F. Dostoïevski. Dir. *mus. de Sir Charles Mackerras/John* Burdekin, mise en scène de V. Schloendorff (1 h 45).

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20.36.37). L'Anneau des Nibelungen, jusqu'au 18 avril pour la tétralogie. 20 h mar. Musique et livret de Richard Wagner. « L'Or du Rhin » prologue en quatre scènes, mise en scène de Daniel Mesguich, dir. musicale Berislav Klobucar, *décors et costumes* Louis *Bercut*. Avec l'Orchestre philharmonique de Nice et les chœurs de l'Opéra de Paris. *Avec* Amy *Burton*, Sylvie *Brunet*, Anne Evans, Linda Finnie, Ada Gerschuni, Katryn Harries, Katarina Ikonomu, Cecilia Norik, *Hélène* Perraguin, Brigitta Sveden.

Opérette

ELDORADO (42-49-60-27). Aventure à *Tahiti*, *jusqu'à fin mai*. 15 h, jeu., dim. Opérette de Francis Lopez, lyrics de D. Ringold, chor. de R. Hernandez, avec *le grand orchestre de l'Eldorado* dir. par G. Motta, les Ballets du Pacifique de Tahiti et M. Candido, J.-B. Hirigoyen, *F. Linel, M. Deville et G. Blaness* (2 h 45).

Les ballets

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Spectacle de ballets 19 h 30 mer., jeu., vend., lun. Avec « Leçons de ténèbres), mus. de Couperin. *Chor*. M. *Marin* « In the middle some what elevated », mus. Tom Willems, chor. W. Forsythe. « Études » d'après Czerny, chor. H. *Lander*. Avec les *danseurs* et Étoiles de l'Opéra de Paris. (2 h 30).

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-12-51). Le Ballet national de Géorgie. Jusqu'au 10 avril. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun. 16 h dim. Danses folkloriques.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-21-00-86). Le Ballet de l'opéra de Riga. Jusqu'au 20 avril. 20 h 30 jeu., sam., mar. 14 h 30 dim. « Aniouta ». Ballet en deux actes et douze tableaux de V. Vassiliev *et* A. Belinsky, d'après une nouvelle de Tchekhov. Musique de V. Gavrilin, chor. de V. Vassiliev.

Périphérie

BOBIGNY. MAISON DE LA CULTURE (48-31-11-45). Le Martyre de saint Sébastien. 20 h 30, ven., sam., lun., mar ; 15 h, sam. *Par le théâtre national de* l'Opéra de Paris avec Sylvie Guillem, Michael Denard, Patrick Dupond et le *ballet de l'Opéra de Paris. Mise en scène* et scénographie de Robert Wilson, d'après le « Mystère » de Gabriel d'Annunzio, *musique de Debussy*. Chor. de Robert Wilson, Susushi Hanayagi, Pierre Darde, décors de Xavier de Richemont. Avec les comédiens *Sheryll Sutton et Philippe Chemin*.

Rock

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Crocodile jusqu'au 10 avril. 23 h mar. (première). Musique afro. Avec S. Hellborg (sax., chant), *W Nfor* (basse), *B. Souissé* (cla.), P. Corse (perc.), G. Bilong (batt.).

CITY ROCK. (43.59.52.09). Cristal baroque, 22 h 30 mer. Freddy Meyer and the Surprise, 22 h 30. Adèle Foster, 22 h 30. Alan Adote and the soul Connection, 22 h 30 sam. Studs, 22 h 30 dim. Kent and the red Hots, 22 h 30 lun. *Bus Stop*, 22 h 30 mar.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (Fnac) Midnight Oil, 20 h mar.

EXCALIBUR (48-04-74-92). *Chance* Orchestra R'n'B, 23 h 30 mer. Malabar, 23 h 30 jeu. Rock années soixante-dix (le groupe du « Boss »).

GIBUS (47-00-78-88). The Dirteez, 23 h ven., sam., dim.
Les Rocks, 23 h mar.

LOCOMOTIVE (42-57-37-37). Recydywa, 1 h mer. Groupe polonais. Cath complice, 1 h mar. Rock français. Soho, 23 h jeu. *Grand concert sur Londres*.

PALACE (42-46-10-87). Soirée French kiss.

REX CLUB (42-36-83-98). Hellion, 20 h mer. *La Cour des miracles, 23 h 30 jeu.* Soirée Beat Box, 23 h 30 ven. Juke Box, 23 h 30 sam. Gay Tea Dance, 17 h dim.

SLOW-CLUB (42-33-84-30). Tony Marlow et les Privés, 21 h 30, mer., jeu.

ZENITH (42-08-60-00). Ted Mugent, 20 h ven. The Pogues, 20 h jeu.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71) : Z. Flescher, L. Bruhamon, M. Berteaux, T. Rabeson, jusqu'au 3 avril. 23 h mer., jeu., ven., sam., dim. (dernière). (Clav., guit., basse, batt.). Soultrain, 23 h, lun.

LE BILBOQUET (45-48-81-84) : Bebop City Sextet, jusqu'au 1er avril. 22 h 45, mer., jeu., ven. Avec W. Johanns (chant), D. Gojkovic (tr., fl.), A. Scherrer (sax.), C. Slinger (piano), L. Trussardi (guit. basse), A. Queen (drums). Greg Hunter, tls dim., 22 h 45. Avec M. Jullien (batt.) et A. Saugeus (basse). Liz Mac Comb, jusqu'au 9 avril. 22 h 45, lun., mar. Chanteuse blues et gospels.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05) : Zanini Jam Session, 21 h 30 mer., jeu. (dernière). Joël Lacroix, 21 h 30, ven., sam., dim., lun., mar.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24) : Nuit tropicale : le Créol'Band, tls mer., 22 h 30. Charanga Nueva, *jusqu'au 3 avril*, 22 h 30, jeu., ven., sam., dim. Salsa.

ELYSEE-MONTMARTRE (FNAC) (47-05-85-99) : Michel Petrucciani, 20 h 30 sam. Avec Francis Lockwood en première partie.

EXCALIBUR (48-04-74-92) : Les Assediks, 23 h 30, ven. Blues californien. Edith Vincent, 23 h 30 sam. Dusty Music and Friends, 23 h 30, mar., jazz brésilien.

JAZZ-CLUB LIONEL HAMPTON (47-58-12-30) : Jonah Jones Quintet, jusqu'au 2 avril, 22 h, mer., jeu., ven., sam. (dernière). Dany Revel, 18 h mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Piano de 18 h à 22 h. Animation : Christian Donnadieu. Programmation surprise tls dim. 22 h dim. Robert Persi Quartet, jusqu'au 16 avril. 22 h lun., mar. Avec R. Persi (piano), D. Di Piazza (batt.), L. Augusto (batt.), M. Perez (guitare).

LE MÉCÈNE (42-77-40-25) : Bill Thomas Blues Band, 22 h 30 mer. Ann Balester, Bernard Weber, Bruno Tocane, 22 h 30 jeu., ven., sam. (piano, basse, ctb.). Annette Lowman, Harry Swift, A. *Lewis*, M. Thompson, 22 h 30 dim. (chant, piano, ctb, batterie). Sal Bernardi et The Beat Angels tls lun. 22 h. (Musicien et parolier de Rickie Lee Jones ; piano, guitare, contrebasse, batterie et chant.)

LE MONTANA (45-48-93-08) : Quimet Laurence Saltiel, 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. Au Club. Avec D. Goret (piano), C. Brisset (basse), M. Julien (batt.), P. Drouillard (guitare), Trio Stan Laferrière, 22 h 30 jeu., ven., sam. Au bar. Trio Jean-Philippe Winter, 22 h 30 lun., mar. Au bar. Avec G. Di Giorgio (basse), S. Nossereau (batt.)

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70) : Lavelle, 21 h mer. Christiane Legrand, 21 h jeu. Et le groupe vocal du CIM, Guylenn Group, 21 h ven. Aurelle, 21 h sam.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) : Watergate Seven + One, 21 h 30 mer. Maxim Saury Jazz Music, 21 h 30 jeu. Orphéon Celesta, 21 h 30 ven. Jazz Group de Bretagne, 21 h 30 *sam. Soirée New Orleans*.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) : Rido Bayonne, jusqu'au 9 avr. 22 h 30 ven., sam., mar.

SUNSET (40-26-46-60) : Barney Wilen, Jean Bardy, Boulou Ferre, Al Levitt, 23 h mer., jeu., ven., sam., dim. (Sax, ctb, guitare, batt.). Accords perdus, 23 h, lun., mar.

LA TABLE D'HARMONIE (43-54-59-47) : The Boogie Boys, 22 h 30 mer., ven. Avec Jean-Pierre *Bertrand* (*piano*), Enzo Mucci (ctb). Ludovic de Preissac, 22 h 30, jeu. Alain Marquet Quartet, 22 h 30, sam. François Rilhac, 22 h 30, mar. Piano stride.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) : Jacinta, jusqu'au 2 avril, 22 h mer. jeu. ven. sam. mar., 0 h ven. sam. Avec Osvaldo Ruiz (guitare), Rodolfo Montironi (bandonéon). Bal tango, tls dim., 17 h dim.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66) : Blue Story, 22 h mer. Jean-Yves Lozach' et Friends, 22 h jeu. David Moody, 22 h ven. Johnny Bracos + Frères brothers, 22 h sam. Chris Lancry, Mauro Serri, J.-J. Milteau, 1 h ven. Wolf Pack, 1 h, sam.

CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Le Bourreau de Venise, v.f.), de Gian-Paolo Callegari, 16 h ; Ballade berlinoise (1948, v.o.s.t.f.), de Robert A. Stemmle, 19 h ; les Grandes Espérances (1946, v.o.), de David Lean, 21 h.

JEUDI

La Couronne de fer, v.f.), d'Alessandro Blasetti, 16 h ; la Mandragore (1930, v.o.s.t.f.), de Richard Oswald, 19 h ; le Gang des tueurs (1947, v.o.), de John Boulting, 21 h.

VENDREDI

Flavia la défroquée (1974, v.o.s.t.f.), de Gianfranco Mingozzi, 16 h ; Quatre de l'infanterie (1930, v.o.s.t.f.), de G.W. Pabst, 19 h ; Oliver *Twist* (1948, v.o.s.t.f.), de David Lean, 21 h.

SAMEDI

Christ interdit (1950, v.o.), de Curzio Malaparte, 15 h ; *Susana la perverse* (1951, v.o.s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h ; Première Désillusion (1948, v.o.), de Carol Reed, 19 h ; Hamlet (1948, *v.o.s.t.f.*), de Laurence Olivier, 21 h.

DIMANCHE

L'Incompris (1966, v.o.s.t.f.), de Luigi Comencini, 15 h ; *Ana et les loups* (1972, v.o.s.t.f.), de Carlos Saura, 17 h ; Winslow contre le roi (1948, v.o.), d'Anthony Asquith, 19 h ; Mes belles années (1951, v.o.), de Gordon Parry, 21 h 15.

LUNDI

Relâche.

MARDI

Meurtre à l'italienne (1959, v.o.s.t.f.), *de Pietro Germi, 16 h* ; les Étudiants de l'I.D.H.E.C. présentent : : l'Ombre portée, de Frédéric Videau ; Mon frère n'aime pas les poissons *rouges, de Béatrice* Colombier ; Exercitation ou extrait d'un père, de Franck St-Cast ; l'Echappée belle, de Véronique Decours, *19 h ; le Jour et la Nuit*, de Vincent Pascal ; Tout l'or de Kerjac, de Michel Poulard ; le Goût de plaire (1987), d'Olivier *Ducastel, 19 h ; la Cinémathèque* de la danse présente : les Années cinquante en France, 21 h.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

MERCREDI

Marion Delorme (*1918*), de Henry Krause, *15 h* ; *Bengazi* (1955, v.o.s.t.f.), de John Brahm, 17 h ; Personne ne rira (1965, v.o.s.t.f.), de Hynek Bocan, 19 h ; le Météore de la *nuit* (1953, v.o.s.t.f.), de Jack Arnold, 17 h.

JEUDI

La Brière (1924), de Léon Poirier, 15 h ; le *Retour du fils prodigue* (*1966, v.o.s.t.f.*), de Evald Schorm, 19 h.

VENDREDI

Les Gaz mortels (1916), d'Abel Gance, 15 h ; Return of the Texan (*1952, v.o.s.t.f.*), de *Delmer Daves*, 17 h ; Trains étroitement surveillés (1966, v.o.s.t.f.), de Jiri Menzel, 19 h.

SAMEDI

Cœur fidèle (1923), *de Jean Epstein*, 15 h ; les Inconnus dans la ville (1955, v.o.s.t.f.), de Richard Fleischer, 17 h ; Marketa Lazarova (*1966-1967, v.o.s.t.f.*), de Frantizek Vlacil, 19 h ; la Vallée des abeilles (1967, v.o.s.t.f.), de Frantisek Vlacil, 21 h 45.

DIMANCHE

Le Voyage imaginaire (1925), de René Clair, 15 h ; la Main gauche du Seigneur (1955, v.o.s.t.f.), d'Edward Dmytryk, *17 h ; Adelheid* (1969, *v.o.s.t.f.*), *de* Frantisek Vlacil, 19 h ; les Amants de l'an un (1973, v.o.s.t.f.), de Jaroslav Balik, 21 h ; la *Petite Sirène* (*1975, v.o.s.t.f.*), *de* Karel Kachyna, 19 h.

LUNDI

Vendémiaire (1918), de Louis Feuillade, 15 h.

MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE, *CENTRE GEORGES POMPIDOU* (42-78-37-29)

MERCREDI

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : Habla mudita (1973, v.o.), de Manuel Gutierrez Aragon, *14 h 30* ; Extramuros (1975, v.o.), de Miguel Picazo, 17 h 30 ; Los Zancos (1984, v.o.), de Carlos Saura, *20 h 30*.

JEUDI

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : Truhanes (1983, v.o.), de Miguel Hermoso, 14 h 30 ; Ditirambo (1967, v.o.), *de Gonzalo Suarez*, 17 h 30 ; El Crimen de Cuenca (1979, v.o.), de Pilar Miro, 20 h 30.

VENDREDI

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : Los Tarantos (1962, v.o.), de Francisco Rovira Beleta, 14 h 30 ; la Veillée (1983, v.o.), de J.M. Martin Sarmiento, 17 h 30 ; Furtivos (1975, v.o.), de José Luis Borau, 20 h 30.

SAMEDI

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : Vivre vite (1980, v.o.), de Carlos Saura, 14 h 30 ; Tristana (1970), de Luis Bunuel, 17 h 30 ; la Vaquilla (1984, v.o.), de Luis Garcia Berlanga, 20 h 30.

DIMANCHE

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : Peppermint frappé (1967, v.o.), de Carlos Saura, 14 h 30 ; Canciones para despues de una guerra (1971, v.o.), de Basilio Martin Patino, 17 h 30 ; le Cœur de la forêt (197, v.o.), de Manuel Gutierrez Aragon, 20 h 30.

LUNDI

Trente ans de cinéma espagnol 1958-1988 : Epilogo (1984, v.o.), de Gonzalo Suarez, 14 h 30 ; Madrid (1986, v.o.), de Basilio Martin Patino, 17 h 30 ; la Muchacha de las bragas de oro (1980, v.o.), de Vicente Aranda, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

MERCREDI

La *Troisième République* : Front populaire : 36, le Grand Tournant (1970) de H. de Turenne, la Vie est à nous (1936) de Jean Renoir, 12 h 30 ; Jeune public : Un oiseau en papier journal (1961) de Jean Pappe, les Bottes de sept lieues (1971) de F. Martin, 14 h 30 ; *Actualités anciennes* : Actualités Gaumont, 17 h ; Rêves : Bande annonce : faubourg Montmartre (1931), le Dernier Conte de Shéhérazade (*1937*) de R. Le Somplier, la Crise est finie (1934) de R. Siodmak, 18 h ; Affaire Stavisky : Actualités Gaumont, Stavisky (1974) d'Alain Resnais, 20 h ; Affaire d'Etat : l'Affaire Dreyfus (1965) de Jean Vigne, la Troisième République (*1970*) de *E. Caillaud, 21 h*.

JEUDI

La Troisième République : Fin d'une époque : la Troisième République (1970) de D. Lander, Actualités Gaumont, Jean Jaurès (1959) de J. Lods, 14 h 30 ; Années folles : Entr'acte (1924) de René Clair, *Bande annonce* : Quartet, les Années folles (1960) de Mirea Alexandresco et Henry Torrent, 17 h ; Grande Guerre : Actualités *Gaumont*, 14-18 (1962) de Jean Aurel, 18 h ; Montparnasse : la Rue de la Gaîté (1963) de Drot, Quartet (1981) de James Ivory, 20 h ; *Cinéma muet* : Actualités Gaumont, le P'tit Parigot (1926) de R. Le Somptier, 21 h.

VENDREDI

La Troisième République : 1900 : l'Exposition 1900 (1967) de Marc Allégret, Equivoque 1900 (1965) de M. Lepeuve, *Paris 1900* (*1946*) de Nicole Védrès et Pierre Braunberger, 14 h 30 ; Drapeau rouge : la Commune, Louise Michel et nous (*1972*) de *M. Gard*, la Nouvelle Babylone (1929) de Grigori Kozintsev et Leonide Trauberg, 17 h ; Belle Epoque : Un roi du caf'conc' : voilà *Fragson* (*1969*) de Jean-Christophe Averty, Quelle belle époque (1980) de S. Choko, Un honnête homme (1963) d'Ado Kyrou, 18 h ; *Combines : Bande annonce* : Stavisky, Ces Messieurs de la santé (1933) de P. Colombier, 20 h ; Paris au quotidien : la Troisième *République* (*1970*) *de J. Bacque, Paris qui* tourne (1977) de F. Marquis, Paris 09-31 (1986) de J. Leclercq, 21 h.

SAMEDI

La Troisième République : *Actualités anciennes* : Actualités Gaumont, 13 h 30 ; le Temps des cerises : Paris au temps des cerises (*1965*) de J. Darribehaude et *J. Desvilles*, la Pipe du communard (1929) de C. Mardjanov, 14 h 30 ; Années trente : la Troisième République (*1970*) de D. Lander, *Métropolis* 1930 (1984) de G. Scher, 17 h ; la Bataille de France : la Bataille de France (1963) de Jean Aurel, *18 h ; Illusions : la Décade de l'illusion* (1975) de P. Desfons, *Bande annonce* : les Années folles, la Banquière (1980) de *Francis Girod*, 20 h ; Guinguette : A la Varenne (1933), la Belle équipe (1936) de Julien Duvivier, 21 h.

DIMANCHE

La Troisième République : Paris Cinéma : Paris Cinéma (1929) de Pierre Chenal, Autour de l'argent (1928) de Jean Dreville, 14 h 30 ; Entente cordiale : Actualités Gaumont, Entente cordiale (1939) de Marcel L'Herbier, 17 h ; Fureur de vivre : la Fureur de vivre des années vingt (1963) de J. Drot, la Glace à trois faces (1927) de Jean Epstein, 18 h ; Front populaire : 36, le Grand Tournant (1970) de H. de Turenne, *la Vie est à nous* (1936) de Jean Renoir, 20 h ; Silence on tourne : le Grand Méliès (1952) de Georges Franju, le Silence est d'or (1947) de *René Clair, 21 h*.

LUNDI

Relâche.

MARDI

La Troisième République : Montparnasse : la Rue de la *Gaîté* (1963) de *Drot*, Quartet (1981) de James Ivory, 14 h 30 ; Grande Guerre : Actualités Gaumont, 14-18 (1962) de Jean Aurel, 17 h ; Combines : *Bande annonce* : Stavisky, Ces Messieurs de la santé (1933) de P. Colombier, 18 h ; Rêves : Bande annonce : faubourg Montmartre (1931), *le Dernier Conte de Shéhérazade* (1937) de R. Le Somplier, la Crise est finie (1934) de R. Siodmak, 20 h ; la *Bataille de France : la Bataille de France* (1963) de Jean Aurel, 21 h.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, *6e* (43-26-48-18).

L'ANE QUI A BU LA LUNE (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

AUX QUATRE COIN-COIN DU CANARD (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LES AVENTURES DE CHATRAN (Jap., v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

AVENTURES SUR LES ILES (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BENJI LA MALICE (A., v.f.) : Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BERNADETTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

BROADCAST NEWS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

CANDY MOUNTAIN (Fr.-Can.-Suis., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHOUANS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CINGLÉE (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LA COMÉDIE DU TRAVAIL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

DEUX MINUTES DE SOLEIL EN PLUS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ÉCLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

BRÈVES RENCONTRES. Film soviétique de Kira Mouratova, v.o. : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

FRANTIC. Film américain de Roman Polanski, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FRÉQUENCE MEURTRE. Film français d'Elisabeth Rappeneau : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

GANDAHAR. Film français de René Laloux : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SAIGON, L'ENFER POUR DEUX FLICS. Film américain de Christopher Crowe, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CINEMA

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ENGRENAGES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

LES FOURMIS TISSERANDES (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-06-07).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

HIDDEN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (40-05-06-07).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

INTERVISTA (Fr.-It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

JANE B. PAR AGNÈS V. (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

JENATSCH (Suis.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE JUSTICIER BRAQUE LES DEALERS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

KUNG FU MASTER (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES LONGS ADIEUX (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MA VIE DE CHIEN (Sù., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MADE IN HEAVEN (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA MAISON ASSASSINÉE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA MAISON DE JEANNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE MARIN DES MERS DE CHINE (Hong Kong, v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MAURICE (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MIRACLE SUR LA 8e RUE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA PASSERELLE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PICASSO BY NIGHT BY SOLLERS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PRINCESS BRIDE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03).

ROBOCOP (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

RUNNING MAN (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES SAISONS DU PLAISIR (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

SENS UNIQUE (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

SUR LA ROUTE DE NAIROBI (Brit., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SUSPECT (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE TESTAMENT D'UN POÈTE JUIF ASSASSINÉ (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

THE LAST OF THE BLUE DEVILS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

36 FILLETTE (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN TICKET POUR DEUX (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

UNE FEMME HONNÊTE (Chin., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

URGENCES (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LA VÉNITIENNE (*) (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

WALL STREET (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

Les festivals

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). La Loi du silence, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Faux Coupable, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Une femme disparaît, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Corde, sam. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; les Trente-Neuf Marches, dim. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Sueurs froides, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Fenêtre sur cour, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

CHARLES CHAPLIN, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Le Cirque, mer., ven., lun. 14 h ; le Kid, jeu., mar. 14 h ; le Pèlerin, Charlot soldat, sam., dim. 16 h.

CYCLE DE COURTS MÉTRAGES, Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). Objectif kamikaze, Silhouettes, La Troisième Solution, Cavale, Projection privée, Scopitones, jeu. 20 h 30 T.U. : 24 F.

ERIC ROHMER, Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34). Ma nuit chez Maud, mer., lun. 12 h, 22 h 05 ; l'Amour l'après-midi, jeu., dim. 12 h, 22 h 05 ; le Genou de Claire, ven. 12 h, 22 h 05 ; la Collectionneuse, sam. 12 h, 22 h 05 ; la Carrière de Suzanne, La Boulangère de Monceau, mar. 12 h, 22 h 05.

FELLINI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). Huit et demi, mer. 19 h 40, sam. 11 h 40 ; les Vitelloni, ven. 19 h 40, dim. 15 h 40 ; Et vogue le navire, jeu. 18 h ; la Cité des femmes, ven. 21 h 30, mar. 11 h 30.

LUC MOULLET, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Une aventure de Billy le Kid, mer. 18 h ; Anatomie d'un rapport, jeu., lun. 18 h ; Genèse d'un repas, ven., mar. 18 h ; Brigitte et Brigitte, sam. 18 h ; les Contrebandières, dim. 18 h.

MARILYN MONROE (v.o.), Le Champo, 5e (43-54-51-60). Chérie je me sens rajeunir, mer. à 14 h, 16 h 05, 20 h 05 ; les Hommes préfèrent les blondes, lun. à 14 h, 16 h 05, 20 h 05 ; Misfits, ven. à 14 h, 16 h 05, 20 h 05 ; la Joyeuse Parade, jeu. 14 h, 16 h 05, 20 h 05 ; Sept Ans de réflexion, sam. à 14 h, 16 h 05, 20 h 05 ; le Milliardaire, dim. à 14 h, 16 h 05, 20 h 05 ; Comment épouser un millionnaire, mar. à 14 h, 16 h 05, 20 h 05.

TEX AVERY (v.o.), Rialto Bananas, 19e (40-36-87-61). Tex Avery et Compagnie, sam. 15 h 05, dim. 16 h 45 ; Tex Avery Follies, sam. 16 h 55, dim. 14 h 55.

WOODY ALLEN (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Broadway Danny Rose, mer., sam. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Tombe les filles et tais-toi, jeu. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Bananas, ven. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Intérieurs, dim. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Woody et les Robots, lun. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Stardust Memories, mar. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.

Les grandes reprises

MARCORD (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; v.f. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BOUM AMÉRICAINE (Isr., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

BRITANNIA HOSPITAL (Brit., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DAMNÉS (Brit., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ENFER DE LA VIOLENCE (**) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

FANNY ET ALEXANDRE (Su., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

FUNNY FACE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LES HONNEURS DE LA GUERRE (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

ILS ÉTAIENT NEUF CÉLIBATAIRES (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

JOUR DE COLÈRE (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE JUSTICIER (, v.f.) : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES LIAISONS DANGEREUSES 1960 (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAD MAX 1 (**) (Austr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE MAITRE DU LOGIS (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MOI, CHRISTIANE F...13 ANS, DROGUÉE ET PROSTITUÉE (*) (All., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

MOLIÈRE (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

OPÉRATION TONNERRE (Brit., v.f.) : Club, 9e ().

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ORDET (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PREDATOR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ! (*) (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE WOMEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE TRAIN SIFFLERA TROIS FOIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (Brit., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA VIE PASSIONNÉE DE VINCENT VAN GOGH (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

Les séances spéciales

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 14 h, jeu. 19 h 15, mar. 15 h 30.

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven., dim. 19 h 30.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 22 h 10.

ANNE TRISTER (Can.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

ANNIE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., ven., sam., mar. 14 h.

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., lun. 22 h 20, mar. 17 h 45.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 22 h, dim. 15 h 40.

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven. 17 h.

BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 14 h 05 film 5 mn après.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h 15, ven. 0 h, dim. 22 h 20, mar. 22 h 30.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 20 h 10 film 5 mn après. ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., lun. 21 h.

CARAVAGGIO (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., ven., mar. 12 h.

CENDRILLON (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., lun. 15 h 30, sam. 17 h, jeu., dim., mar. 13 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45, dim. 21 h.

CHINATOWN (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven. 15 h 45, sam. 23 h 45.

LA COMÉDIE DU TRAVAIL (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) mer., jeu., ven., lun., mar. à 11 h 45, sam. 0 h 45.

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven. 22 h 15, sam. 20 h, mar. 17 h 15.

DE SANG FROID (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. à 12 h.

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60) t.l.j. à 22 h 10.

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 18 h 30 + sam. 0 h.

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., dim. 20 h.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 15 h 45, jeu. 16 h, sam. 17 h, dim. 14 h, lun. 15 h 15.

FANTASIA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven. 17 h 30, jeu. 17 h 15, sam. 17 h 45, dim. 14 h, lun. 15 h 45.

LA FLUTE A SIX SCHTROUMPFS (Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., mar. 13 h 45.

LES INNOCENTS (Fr.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) mer., jeu. à 19 h et 21 h.

KUNG FU MASTER (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., ven., dim., mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

LOULOU (All., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., ven. 20 h, dim., lun. 18 h.

M LE MAUDIT (All., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., lun. 22 h.

MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60) t.l.j. à 18 h 15.

MATAGI LE VIEUX CHASSEUR D'OURS (Jap., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 15 h 40.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 11 h 45 film 5 mn après.

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 20 h 20.

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) t.l.j. à 12 h.

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven., lun., mar. 20 h, sam. 21 h 15, dim. 15 h 45.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio *Galande*, 5e (43-54-72-71) *t.l.j. séances à 16 h 10 film 5 mn après.*

PEAU D'ANE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) jeu., dim., lun. 14 h, mer., sam. 16 h 20.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h, jeu. 18 h 15, ven. 22 h 15, sam. 0 h 40, lun. 17 h 15.

LE PRÊTE-NOM (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 18 h 30 film 5 mn après.

LE PROCÈS (Fr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) t.l.j. à 12 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam., mar. 14 h.

LE ROULEAU COMPRESSEUR ET LE VIOLON (Sov., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 17 h 30.

SOIGNE TA DROITE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 13 h 40.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) t.l.j. à 22 h 10.

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) mer., jeu., ven., lun., mar. à 12 h.

TEX AVERY CARTOONS Nº 3 (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) mer., jeu., ven., lun., mar. 14 h.

THE FRONT PAGE (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) mer., ven., sam., dim., lun., mar. à 20 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) t.l.j. séances à 22 h 35 + ven., sam., séances à 0 h 25 film 5 mn après.

THÉORÈME (**) (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven. 18 h, sam., lun., mar. 11 h 30.

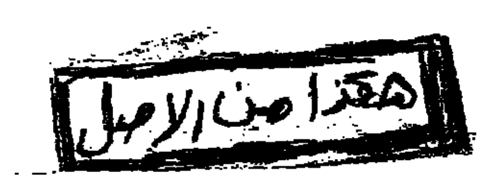
TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., jeu., mar. 17 h.

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., jeu., ven. 13 h 30, lun. 17 h 45, mar. 22 h 20.

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, dim. 18 h 45.

YEELEN (malien, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) t.l.j. à 16 h, 20 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., mar. 18 h.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 30 mars

TF 1

20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. *Invités* : Julien Clerc, Elsa, Christophe Dechavanne. Avec Martha Davis, Johnny Hates jazz, Jean-Patrick Capdevielle, Florent Pagny, le groupe Canada, Jill Kaplan, Liane Foly. ▶ **22.35 Documentaire : Les maçons de l'impossible.** De Jean-François Delassus. Trois ouvrages d'architecture : l'Arche de la Défense, le pont de l'île de Ré, *le viaduc de Sylans dans le Jura. Trois ouvrages réalisés par les chantiers Bouygues. Simple hasard ?* **23.35 Journal. 23.45 La Bourse. 23.50 Magazine : Minuit sport.**

A 2

20.35 Téléfilm : Opération Cosium. De Sheldon Larry, avec Hal Holbrook, David McCallum, Ray Sharkery. *Mission délicate en Norvège pour les agents américains du très secret bureau des services stratégiques pendant la deuxième guerre mondiale.* **22.15 Profession comique.** Emission d'André Halimi. Darry Cowl. **23.20 Informations : 24 heures sur la 2.**

FR 3

20.30 Théâtre : le Neveu de Rameau. Conte satirique de Denis Diderot, mise en scène de Jacques-Henri Duval, avec Pierre Fresnay, Julien Bertheau. **21.55 Journal. 22.40 Magazine : Océaniques.** Zurbaran ou la vie des moines et l'amour des choses. *Portrait d'un des plus grands peintres espagnols du dix-septième siècle.* **23.10 Musiques, musique.** Sérénade mexicaine de Scott Joplin, par Cathy Chastain, flûte, et Noël Lee, piano. **23.20 Magazine : Sports loisirs.** Volley-ball : France-Grèce.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : les Exploits d'un jeune don Juan □ Film français de Gianfranco Mingozzi (1987). Avec Claudine Auger, Serena Grandi, Marina Vlady, Fabrice Josso. **22.35 *Flash d'informations.* 22.40 *Cinéma : Poussière d'ange*** ■■ Film français d'Edouard Niermans (1986). Avec Bernard Giraudeau, Fanny Bastien, Fanny Cottençon, Michel Aumont. **0.10 Cinéma : Fuegos** ■ Film français d'Alfredo Arias (1986). Avec Vittorio Mezzogiorno, Angela Molina, Catherine Rouvel, Valentina Vargas. ***1.40 Série : Flic à tout faire. 2.05 Court métrage : Codex.***

LA 5

20.30 Téléfilm : L'engrenage, de Peter Werner. Avec James Coburn, Ted Wass, GL O'Connor. *Une jeune avocate succombe aux charmes d'un homme mûr, puis à ceux de son fils...* **22.15 Série : La loi de Los Angeles. 23.10 Série : Mission impossible. 0.00 Série : Matthew Star (rediff.). 0.50 Série : Galactica (rediff.). 1.40 Série : Shérif, fais-moi peur (rediff.). 2.30 Variétés : Childéric (rediff.). 3.15 Aria de rêve.**

LA 6

20.50 Série : Dynastie. L'élection. **21.45 Magazine : Libre et change.** De Michel Polac. *Sur le thème « Métier traducteur », sont invités : Jean-Pierre Carasso (traducteur)*, Bernard Lortholary (universitaire), Michel Cournot (écrivain et journaliste). **23.00 Série : Hawaii, police d'Etat.** Les otages. **23.50 Six minutes d'informations. 0.00 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. La littérature malgache d'expression française aujourd'hui. **21.30 Correspondances.** Des nouvelles de la Suisse, du Canada, de la Belgique. **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** *La mémoire et ses troubles.* **22.40 Nuits magnétiques.** Frères et sœurs. **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Serge Fauchereau. **0.50 Musique : Coda.** Les petits labels n'ont pas peur des gros.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 mars salle Pleyel) : Symphonie nº 2 en si bémol majeur, D 125, de Schubert ; Concerto pour piano et orchestre nº 25 en ut majeur, K 503, de Mozart ; Symphonie nº 4 en mi mineur, op. 98, de Brahms, par l'Orchestre national de France, dir. Christof Perick, sol. : *Mitsuko Uchida, piano.* **23.07 Jazz club.** Le quartet d'Andrew Hill, piano, Joe Henderson (saxophone), Stanley Gilbert (contrebasse), Al Tootie Heath (batterie).

Jeudi 31 mars

TF 1

13.45 Feuilleton : Dallas. 14.30 Variétés : La chance aux chansons. Avec Pascal Bacoux, Luis Kalvo, Noam. **15.15 La séquence du spectateur. 15.45 Quarté à Auteuil. 16.00 Magazine : L'après-midi aussi.** De Cécile Roger-Machart, présenté par Éric Galliano. Avec Gérard Lenorman, Martha Davis. ***16.45 Club Dorothée vacances.*** *à 17.00, Punky Brewster ; à 17.25, Spielvan.* **18.00 Série : Agence tous risques. 18.55 Météo. 19.00 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 19.50 Le Bébête show. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Questions à domicile.** Emission d'Anne Sinclair, Jean-Marie Colombani et Alexandre Tarta. Invité : François Mitterrand. **22.15 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. 23.05 Magazine : Rapido.** D'Antoine de Caunes. Sommaire : *Les Lolitas du Top 50 ; Catherine Bigelow ;* Le harem de Prince ; La maison de production Infinity ; Wendy et Liza : ex-musiciens de Prince ; Angeline : le symbole de Los Angeles ; Les filles du Rap. **23.35 Journal et la Bourse. 23.50 Magazine : Minuit sport.**

A 2

13.45 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.30 Magazine : Si j'étais vous. De Frédéric Lepage, présenté par Brigitte Simonetta. Bourse aux projets ; Variété-nostalgie ; Arbitrages ; Coup de pouce ; Au bout du fil ; Réussir ; Santé : le truc du jour. ***15.00 Flash d'informations. 15.05 Magazine : Si j'étais vous*** *(suite).* ***15.25 Magazine : Fête comme chez vous.*** *De Frédéric Lepage, présenté par Marc Bessou.* Avec Toni Mac Kensi, Hubert-Félix Thiéfaine, Le cirque de Pékin. **16.25 Flash d'informations. 16.30 Variétés : Un DB de plus.** De Didier Barbelivien. Avec Georges Chelon, Annabelle, Crescendo. **16.45 Récré A 2.** Mimi Cracra ; Lire, lire, lire ; Les Gnons ; Le sourire du dragon ; Barbapapa. ***17.20 Série : Au fil des jours.*** Mon cher papa (1re partie). ***17.50 Flash d'informations. 17.55 Série : Magnum. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.*** D'Armand Jammot. *Présenté par* Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Série : Maguy. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.30 INC. Le crédit. 20.35 Cinéma : A nous quatre, cardinal** □ Film français d'André Hunebelle (1973) Avec les Charlots, Jean Valmont Yvan Tanguy, Bernard Haller, Daniel Ceccaldi. **22.15 Magazine : Résistances.** De Noël Mamère. Thème : « L'épine des Caraïbes ». *Avec des reportages sur Cuba,* Haïti, la Guadeloupe, la Dominique, la Guyane et la Jamaïque. **23.30 Informations : 24 heures sur la 2.**

FR 3

13.30 Magazine : La vie à plein temps. *Présenté par Gérard* Morel. **14.00 Magazine : Thalassa** (rediff.). **14.30 Magazine : Montagne** (rediff.). **15.00 Flash d'informations. 15.03 Magazine : Télé-Caroline.** Présenté par Caroline Tresca. Mon héros préféré ; Décoramdam ; Top sixties ; La main verte ; Télécœur ; Faites-vous des amis ; Province-chic, province-choc ; De âne à... zèbre ; Papy, mamy ; Le jeu de la séduction ; Avec C. Jérôme, Robert Hossein, *Françoise Gum, Eric Blanc.* ***17.00 Flash d'informations.*** **17.03 Feuilleton : La dynastie des Forsyte.** A louer (1re partie). De 17.30 à 18.30 Amuse 3. **17.30 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Dessin animé : Les contes de Grimm. 17.40 Dessin animé : L'oiseau bleu. 18.10 Dessin animé : Boumbo. 18.20 Dessin animé : Le renard et le corbeau. 18.25 Magazine : Flash mag.** De Patrice Drevet. ***18.30 Feuilleton : Le mystère de l'île au trésor*** *(9e épisode).* **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, actualités régionales. **19.53 Dessin animé : Diplodo.** La maladie de la faim. **20.05 Jeu : La classe.** Présenté par Fabrice. ▶ **20.30 Cinéma : l'Odyssée de l'espace** ■ Film américain de Stanley Kubrick (1968). Avec Keir Dullea, Gary Lockwood, William Sylvester, *Daniel Richter.* ***22.50 Dessin animé : Tex Avery.*** **23.00 Journal.** ***23.20 Magazine : Océaniques.*** Les sept voyageurs du réel : Jean-Jacques, de Jean Gaumy. **0.10 Musiques, musique.** Madrigal, opus 37, de Fauré, par la Maîtrise de Radio-France, direction Michel Lasserre de Rozel, avec G. Delvallée, piano.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : The Verdict ■■ Film américain de Sidney Lumet (1982). Avec Paul Newman, Charlotte Rampling, Jack Warden, James Mason. **16.10 Cinéma : Banana Joe** □ Film italien de Steno (1982). Avec Bud Spencer, Marina Langner, Mario Scarpetta. **17.45 Cabou cadin.** *Les télébugs ; Goldie.* ***18.15 Flash d'informations. 18.16 Dessins animés. 18.25 Dessin animé : Le piaf. 18.26 Top 50. Présenté par*** Marc Toesca. **18.55 Starquizz.** *Présenté par Alexandra* Kazan. Invités : Cyril Neveu, Sylvie Joly, Frédéric François. **19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et Les Nuls. Invité : Yves Montand. **20.30 Cinéma : The Fan** □ Film américain d'Edward Bianchi (1981). Avec Lauren Bacall, James Garner, Maureen Stapleton. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Purple Rain** ■ Film musical américain d'Albert Magnoli (1984). Avec Prince, Apollonia Kotero, Morris *Day, Olga Karlatos (v.o.).* ***23.55 Cinéma : Vendredi 13, Chapitre 5*** □ *Film américain de Danny Steinmann (1985).* Avec John Shepard, Melanie Kinnaman, Shavar Ross. **1.20 Téléfilm : Perdus dans la ville.** De Michael Pressman, avec Richard Thomas, Mary Crosby, Joey Sagal.

LA 5

13.35 Série : Kojak. *14.40 Série : La grande vallée. 15.50 Série : Mission impossible. 16.55 Dessin animé :* Vanessa. *17.20 Dessin animé : Flo et les Robinson suisses.* 17.45 Dessin animé : Le tour du monde de Lydie. 18.10 Dessin animé : Jeanne et Serge. 18.30 Série : Happy Days. 18.55 Journal images. 19.02 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : le Secret de la planète des singes □ Film américain de Ted Post (1970). Avec Charlton Heston, Kim Hunter, Victor Buono, Linda Harrison. **22.10 Série : Capitaine Furillo. *23.05 Série : Mission impossible (rediff.). 23.55 Série : Kojak (rediff.). 0.55 Série : La grande vallée (rediff.).* 2.05 Aria de rêve. 2.35 Nuit exceptionnelle.** *Présentée par* Jean-Claude Bourret.

M 6

13.35 Série : Falcon Crest. 14.25 Série : Clair de lune (rediff.). ***15 Documentaire : Connaissance du milieu.*** *Les oiseaux pêcheurs.* ***15.40 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari.*** *Les fugitifs.* **18.00 Journal. 18.10 *Météo.* 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** Le banquier. **19.00 Série : L'île fantastique. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Les têtes brûlées.** Le fruit défendu. **20.50 Série : Berlin connection.** Claudine. **21.40 Magazine : M 6 aime le cinéma.** De Martine Jouando. Dominique Sanda ; *Hommage à Divine.* Interview d'Elvire Popesco par Jacques Siclier. **22.05 Six minutes d'informations. *22.15 Série : Hawaii, police d'État.*** Tante Martha. ***23.05 Série : Starsky et Hutch.*** *Quel métier !* **23.50 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **1.35 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique : *Evariste Galois ou les inventions du diable,* *de Geneviève Bray (2e partie).* **21.30 Profils perdus.** Lanza del Vasto. **22.40 Nuits magnétiques.** Frères et sœurs. **0.05 Du jour au lendemain.** Avec Marcelin Pleynet. **0.50 Musique : Coda.** Les petits labels n'ont pas peur des gros.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert *(en direct de l'église évangélique allemande) :* Œuvres de Scheidt, Schutz, par Georges Guillard, orgue, et Michel Verschaeve, baryton. **23.07 Club de la musique contemporaine.** Passion selon saint Jean, pour solistes, chœur mixte et ensemble instrumental et le Chœur de la Radio suédoise, dir. Gustaf Sjoekvist. **0.30 Autour de minuit.**

Audience TV du 29 mars 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

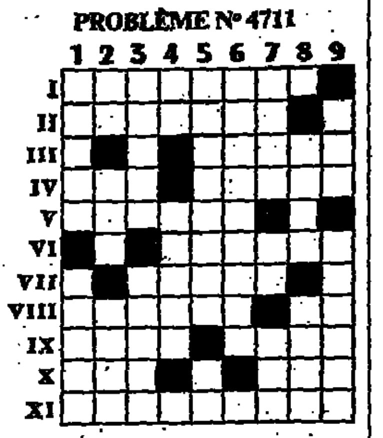
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	38.0	Santa-Barbara 12.5	Actual. région. 10.3	Actual. région. 2.7	Nulle part 2.7	Porte magique 4.3	Le Gendarme 5.4
19 h 45	45.7	Roue fortune 22.8	Maguy 7.6	Actual. région. 3.3	Nulle part 3.3	Boul. Bouvard 2.7	Le Gendarme 6.0
20 h 16	57.8	Journal 25.0	Journal 16.8	La classe 7.6	Nulle part 3.8	Journal 2.7	Routes paradis 1.6
20 h 55	65.8	Serpent à plumes 22.3	Yeux d'argent 8.2	Greystoke 26.1	Tonnerre de feu 2.2	Les Faucons 7.6	Le Vainqueur 3.3
22 h 08	65.8	Serpent à plumes 26.0	Yeux d'argent 8.2	Greystoke 24.6	Tonnerre de feu 2.2	Les Faucons 7.6	Le Vainqueur 3.8
22 h 44	45.7	Le grand bond 7.1	Jeux 5.4	Greystoke 27.2	Nid de coucou 1.1	Spenser 5.4	Hawaii police 1.6

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4711



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent faire pousser de grands cris quand elles sont exquises. – II. Qui peut donc courir. – III. D'amour chez les pâtissiers. – IV. Manque d'agrément. Pas reconnu. – V. Quand ils sont mauvais, peuvent aspirer à une société sans classes. – VI. Noir, pour Charon. – VII. Fut remplacée par Ninive. – VIII. Mise sur la voie. Dans le panier. – IX. Pli. Pour faire marcher des machines. – X. On y perpétue les traditions de l'architecture japonaise antique. Pas admis. – XI. Peut se mettre en rond.

VERTICALEMENT

1. La sonnerie du réveil. Peut se prendre le soir après le dîner. – 2. Un vague sujet. Coule en Roumanie. On y trouve des plateaux calcaires. – 3. Au nord d'Albertville. Mesurer comme autrefois. – 4. Donné par le chef. Ramassée par celui qui est étendu. – 5. Susceptible de devancer l'appel. Un animal vraiment mou. – 6. Dignes d'un roi. – 7. Est malade quand il y a des calculs. Cité. D'un auxiliaire. – 8. Un gamin de Paris. En somme, elle donne des conseils. – 9. Qui peut mettre dans la gêne. Certains pensent qu'elle est bonne comme la romaine.

Solution du problème nº 4710

Horizontalement

I. Couardise. – II. Arno. Eden. – III. Rias. Bête. – IV. Toutou. SM. – V. On. Ente. – VI. Dards. – VII. Chimène. – VIII. Hie. Etier. – IX. Ev. Os. Noé. – X. Sein. Etna. – XI. Rousse.

Verticalement

1. Cartouches. – 2. Orion. Hiver. – 3. Unau. Mie. Io. – 4. Aoste. ONU. – 5. Ondées. – 6. Débutant. Es. – 7. Ide. Ereinté. – 8. Sets. Eou. – 9. Enémas. Réas.

GUY BROUTY.

BIBLIOGRAPHIE

« Vapeurs SNCF années 60 »

Il y a quinze ans, la SNCF remisait sa dernière locomotive à vapeur. Dans la décennie qui a précédé la disparition des « chaudrons », Marc Dahlström a consacré tous ses loisirs à recueillir sur la pellicule les dernières images de la traction à vapeur.

Il vient de publier ses souvenirs dans un album photographique, *Vapeurs SNCF, années 60.* En quelque trois cents clichés en noir et blanc et une vingtaine en couleurs – légendés en français et en anglais, – les nostalgiques des panaches de fumée et de vapeur retrouveront avec plaisir un témoignage sur cette époque révolue, patiemment rassemblé le long de toutes les ligens françaises, grandes ou petites.

★ Edité par l'auteur, Marc Dahlström, BP 12, 95130 Franconville. 178 p., 275 F.

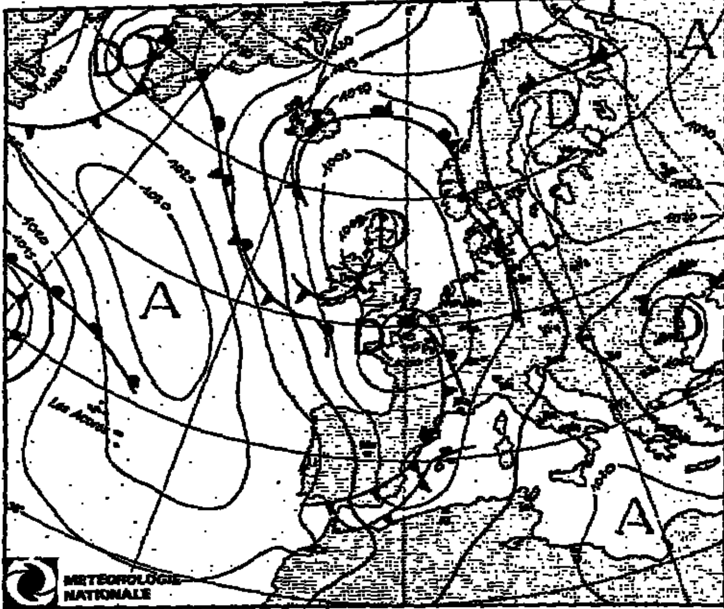
EN BREF

● **Prix « Découverte du Japon » 1988.** – L'association de presse France-Japon attribuera avant le 30 juin deux prix « Découverte du Japon », destinés à encourager des travaux sur le Japon. Les candidats seront répartis en deux sections : section culturelle et section libre. Ces prix s'adressent à de jeunes Français de moins de trente ans, n'ayant jamais séjourné au Japon. Ils donnent droit à un séjour d'un mois à la Maison franco-japonaise de Tokyo, à un billet d'avion aller-retour Paris-Tokyo offert par les compagnies Air France et Japan Air Lines et à une bourse dotée cette année par Cartier, laboratoires Pierre Fabre, Nina Ricci parfums, parfums Rochas et Total.

Les candidats doivent envoyer avant le 31 *mai* au siège de l'Association (14, *rue Cimarosa,* 75116 Paris) un mémoire de quatre pages sur le sujet de l'étude qu'ils souhaitent mener au Japon et un *curriculum vitae* d'une page, le tout en dix exemplaires.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30 MARS 1988 A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 mars à 0 h TU et le jeudi 31 mars à 24 h TU.

La perturbation océanique qui a occasionné mercredi de fortes précipitations dans le Sud-Est s'éloigne définitivement sur l'Allemagne et l'Italie. Les vents de nord-ouest amèneront sur la France de l'air froid et instable d'origine islandaise : les giboulées seront donc fidèles au rendez-vous en cette fin mars.

Jeudi : éclaircies et giboulées.

De l'Alsace aux Alpes, ainsi qu'en Corse, la journée débutera avec un temps gris et pluvieux. Les éclaircies n'apparaîtront que dans l'après-midi, entre deux giboulées.

Du Nord-Picardie aux Ardennes, la matinée s'annonce encore bien nuageuse. Averses et éclaircies alterneront dès la mi-journée.

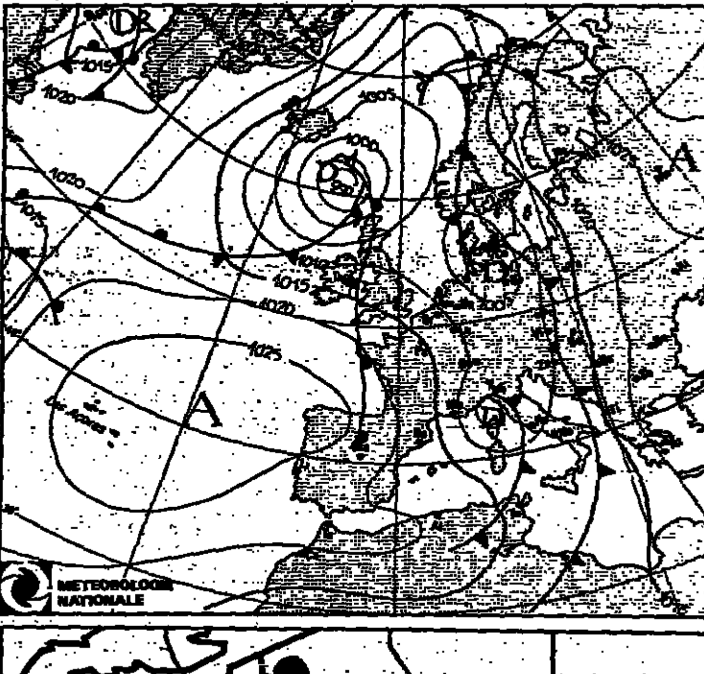
La Bretagne, le Cotentin et les Pays de Loire bénéficieront d'une après-midi ensoleillée : en effet, les averses disparaîtront en fin de matinée.

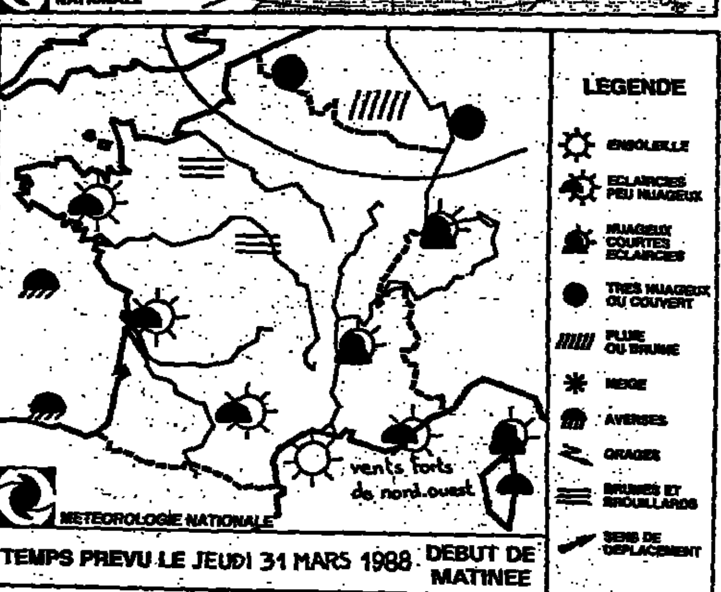
Le Languedoc-Roussillon et la Provence-Côte d'Azur retrouveront le ciel bleu sous l'action du mistral et de la tramontane.

Partout ailleurs, les giboulées seront à l'œuvre parmi les éclaircies. Elles donneront de la neige au-dessus de 400 mètres d'altitude, voire de la grêle par endroits et seront accompagnées de rafales de vent. Quelques brouillards matinaux pourront se former dans le Centre.

Les températures minimales seront comprises entre 2 et 5 degrés, excepté près de la Méditerranée où elles avoisineront 6 à 8 degrés. Les températures maximales varieront entre 8 et 13 degrés du nord au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 1er AVRIL A 0 HEURE TU





TEMPS PREVU LE JEUDI 31 MARS 1988 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima – minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 29-3-1988 à 6 heures TU et le 30-3-1988 à 6 heures TU — le 30-3-1988

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	16	7	P
BIARRITZ	19	6	A
BORDEAUX	15	7	A
BOURGES	12	6	P
BREST	8	5	A
CAEN	12	4	P
CHERBOURG	9	5	P
CLERMONT-FERR.	12	6	C
DIJON	12	7	P
GRENOBLE St-M-H	18	4	P
LILLE	11	6	P
LIMOGES	11	4	C
LYON	16	6	P
MARSEILLE-MAR.	15	7	P
NANCY	10	6	P
NANTES	11	6	C
NICE	17	10	P
PARIS-MONTS.	12	7	C
PAU	17	5	A
PERPIGNAN	18	9	P
RENNES	11	5	P
ST-ÉTIENNE	15	4	B
STRASBOURG	12	7	P
TOURS	12	5	N
TOULOUSE	17	6	P
POINTE-A-PITRE	28	22	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	19	11	C
AMSTERDAM	9	5	C
ATHÈNES	16	12	D
BANGKOK	36	27	N
BARCELONE	17	8	A
BELGRADE	8	5	D
BERLIN	10	4	D
BRUXELLES	11	5	P
LE CAIRE	23	16	D
COPENHAGUE	5	3	P
DAKAR	28	21	D
DELHI	32	17	D
DJERBA	23	11	D
GENÈVE	13	5	P
HONGKONG	21	14	P
ISTANBUL	11	6	A
JÉRUSALEM	22	6	N
LISBONNE	18	11	D
LONDRES	9	6	P
LOS ANGELES	26	16	D
LUXEMBOURG	7	3	P
MADRID	18	4	D
MARRAKECH	29	14	N
MEXICO	27	11	O
MILAN	15	8	C
MONTRÉAL	4	–2	C
MOSCOU	6	–2	C
NAIROBI	26	16	C
NEW-YORK	15	6	D
OSLO	4	1	*
PALMA-DE-MAJ.	18	12	N
PÉKIN	11	4	D
RIO-DE-JANEIRO	31	23	D
ROME	16	10	C
SINGAPOUR	33	26	N
STOCKHOLM	6	1	C
SYDNEY	22	17	D
TOKYO	9	6	P
TUNIS	20	11	C
VARSOVIE	10	–1	N
VENISE	14	6	N
VIENNE	12	5	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Communication

Les difficultés de la télévision par câble

Baisser les tarifs ou augmenter les programmes ?

Plus d'un an après l'ouverture des premiers réseaux, la télévision par câble a du mal à séduire les Français. Les exploitants privés souhaitent élargir l'offre de programmes. France-Télécom préfère baisser le prix de l'abonnement. Une polémique que les nouveaux réseaux, nés après l'abandon du plan câble, vont peut-être permettre de trancher.

La télévision par câble devient une réalité en France. Aux dix nouveaux réseaux déjà ouverts commercialement et regroupant trois cent quarante mille foyers raccordables à la fin 1987, viendront s'ajouter quatorze réseaux cette année pour atteindre neuf cent cinquante mille foyers potentiels à la fin 1988. Au total, cinquante agglomérations ont sauté dans le train du plan câble de 1982, avant qu'il arrête de prendre des voyageurs en 1986. D'Angers à Vénissieux, France-Télécom (ex-DGT) s'est ainsi engagée à construire près de cinq millions et demi de prises dans ces cinquante sites, soit le quart le plus dense du marché français.

A grands coups de milliards (30 environ pour le total de la construction des cinquante sites), la deuxième génération du câble rentre donc en terre, avec son cortège de rues défoncées. Tout le problème est de savoir si les habitants de ces villes cautionneront cet effort en s'abonnant. Les premiers résultats sont mitigés : neuf mille cinq cents abonnés à Paris, deux mille quatre-vingts à Rennes, trois mille à Montpellier...

Le credo des opérateurs

Rares sont les nouveaux réseaux qui dépassent 10% de pénétration, avec un prix mensuel oscillant de 130 à 145 F par foyer, pour une quinzaine de chaînes reçues. Trop tôt sans doute pour en tirer des leçons définitives. Mais les câblo-opérateurs, prudents, fondent leurs prévisions de rentabilité à terme sur des pénétrations de 30% à 35%, soit moins que le niveau prévu par les contrats avec France-Télécom.

Les opérateurs ont un credo, celui des programmes. Pour inciter le téléspectateur à s'abonner, ils veulent lui offrir du nouveau, et pas seulement les chaînes qu'il peut capter avec son antenne plus quelques programmes en langue étrangère. D'où les efforts de ces opérateurs pour multiplier l'offre de programmes en français : Caisse des dépôts, Générale des eaux et Lyonnaise des eaux se sont associés avec Europe 1 pour renflouer Canal J, la chaîne des enfants.

Les deux premiers sont aussi actionnaires de TV Sport, chaîne sportive, alors que la Lyonnaise des eaux semble plus intéressée par sa concurrente Eurosport ; la Générale des eaux multiplie les projets de chaînes thématiques (cinéma, découvertes) ou de canaux vidéographiques, alors que la Caisse des dépôts peaufine son Canal Info, en association avec une agence de presse. Au-delà des images, tous expérimentent ou réfléchissent à des canaux de service, pour le télé-achat, la télésécurité, etc. De simples exploitants de réseaux, les opérateurs du câble sont en passe de devenir producteurs d'images ou du moins détenteurs d'importants catalogues de droits audiovisuels. Ainsi récemment, la Générale achète 20% D'UGC, la Caisse des dépôts augmente les moyens d'IDA (Investissements droits audiovisuels).

La voie est étroite pour les opérateurs, qui subissent aussi la concurrence d'une offre de télévision hertzienne doublée en trois ans. Attendre, c'est courir le risque de voir les meilleures places prises sur un marché des chaînes thématiques qui est déjà largement européenne : alors que la chaîne musicale à la française a du mal à accorder ses instruments, MTV s'implante sur les réseaux européens et français. Mais, à l'inverse, trop anticiper sur le parc d'abonnés amène à supporter de lourdes pertes : Canal J a appris à ses dépens que le mélange abonnés-argent-programmes devait respecter des proportions réalistes. L'offre nouvelle de programmes doit trouver rapidement un public solvable, alors que le câble est par essence un investissement à long terme dont la construction est lente.

Pour tourner ce paradoxe, une première solution consiste à anticiper l'arrivée du câble par des systèmes intermédiaires. A Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple, Yvelines-Citévision propose aux habitants de groupes d'immeubles équipés d'antennes communautaires un ensemble de dix chaînes reçues par satellite, pour moins de 100 francs par mois. En 1991, ces embryons de câblage viendront se greffer sur le réseau complet. Ou bien, deuxième solution, on peut augmenter le nombre de canaux sur les réseaux existants.

Les réticences de France-Télécom

Mais la stratégie des opérateurs se heurte aux fortes réticences de France-Télécom. L'ancienne DGT investit déjà quatre milliards de francs par an dans un plan câble qu'elle juge aujourd'hui non rentable et ne veut pas dépenser un sou de plus. Pas question d'augmenter la capacité des réseaux pour diffuser de nouvelles chaînes sans augmenter du même coup la redevance versée par les opérateurs.

« *Si les câblo-opérateurs veulent davantage de clients*, explique l'administration, *il leur suffit de baisser le prix de l'abonnement. L'exemple de la Belgique et de l'Allemagne montre qu'on peut obtenir une forte pénétration en proposant les chaînes existantes pour une somme inférieure à 100 F. Quand le câble aura des abonnés en nombre suffisant, il sera possible de lancer de nouvelles chaînes. Pas avant.* » Une stratégie que France-Télécom compte mettre elle-même en application sur le réseau de Biarritz-Anglet-Bayonne dont elle assure directement l'exploitation.

« *Logique d'ingénieurs qui ne tient pas compte de la dynamique culturelle*, rétorque un responsable de la Compagnie générale des eaux. *Si le câble n'offre pas de nouveaux services, d'autres programmes, il ne trouvera jamais sa place dans le paysage audiovisuel.* »

Les nouveaux réseaux

Les nouveaux réseaux construits hors du plan câble ne connaissent pas ces problèmes nés de la dissociation des responsabilités entre constructeur et opérateur. La nouvelle donne impulsée par la majorité d'après-1986 a ouvert le champ des solutions techniques et commerciales, en éliminant le monopole de construction dévolu à France-Télécom, quitte à renvoyer dans les limbes les rêves d'interconnexion future des réseaux.

Dans cette brèche se précipitent financiers et techniciens, offrant aux élus locaux en mal d'audiovisuel de réaliser leur réseau, en échange d'une autorisation de vingt-cinq à trente ans d'exploitation. Les trois opérateurs du plan câble, mais aussi des nouveaux venus comme TDF, TDL, le belge Gillam associé au financier Euris et quelques autres font ainsi assaut de performances techniques et surtout d'offres commerciales. Le débat fibre optique contre câble coaxial semble bien dépassé, au profit du second. On voit même poindre des solutions techniques inédites – et très bon marché – comme le raccordement par simple fils téléphoniques proposé par TDL.

Il est vrai que pour tous ces exploitants-constructeurs, la limite de 2 500 F par prise raccordable construite semble le maximum acceptable économiquement, alors que le marché des grandes agglomérations denses est déjà largement écrémé par le plan câble (aux coûts par prise bien plus élevés, moins de 4 000 F en 0G ou plus de 8 000 F en 1G, tout fibre optique).

Au total, les réseaux entièrement privés se préparent à installer plus de un million et demi de prises dans quarante communes, de Clermont-Ferrand à Fréjus. Ils n'ont pas renoncé à l'interactivité longtemps promise au nom de la fibre optique, et que permet le câble coaxial avec des techniques et des logiciels appropriés. Mais leur économie, à l'instar des expériences étrangères dont ils importent souvent les solutions, repose d'abord sur la transmission de programmes télévisés, décalant dans le temps les investissements nécessaires à l'éclosion de services sophistiqués.

Délivrés des contraintes d'un grand plan national qui mêlait impératifs industriels et aménagement du territoire, les exploitants de ces réseaux peuvent coller au terrain, en adaptant leurs tarifs, leur calendrier et leur géographie de construction à leurs objectifs commerciaux.

Car pour toutes les générations du câble, la bataille est maintenant commerciale. Il ne suffit plus de convaincre les élus, il faut séduire les électeurs, qui votent d'abord avec leur carnet de chèques. Les édiles locaux n'oublient cependant pas les urnes, celles des municipales de 1989. Pour ceux qui ont joué à fond la carte du plan câble, il importe d'afficher des résultats probants. C'est sans doute sous leur pression, et avec l'aiguillon des réseaux de la troisième génération, qu'un compromis devra être trouvé entre deux logiques divergentes, celle de l'offre élargie et celle des tarifs réduits.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA.

Assainissement et meilleure régulation

Le redémarrage du marché de la vidéo

Editeurs ou détaillants, duplicateurs ou distributeurs, tous les professionnels de la vidéo devront prochainement satisfaire à de nouvelles exigences de transparence.

Un décret – dont la parution est imminente – fait en effet obligation à toute entreprise se créant dans le secteur de déclarer son activité au nouveau « service de la diffusion vidéo et télévisuelle » du Centre national de la cinématographie (CNC). Duplications et mouvements de cassettes devront, de la même façon, être périodiquement communiqués au CNC pour permettre d'« *établir l'origine et la destination de vidéogrammes ainsi que des recettes qui leur sont liées* ». Une mesure qui permettra, entre autres, de lutter contre la piraterie – évaluée comme aux Etats-Unis à 20 % du marché, – alors que la location de cassettes cède progressivement le pas à la vente.

Est-ce la fin du tunnel ? Après des années de marasme (– 15 % en 1986), le marché de l'édition vidéo s'est retourné l'an dernier avec un chiffre d'affaires global hors taxe de 590 millions de francs environ. Une légère progression (+ 3 à + 4 %) favorisée par l'essor du parc de magnétoscopes (passé l'an dernier de 3,8 à 4,5 millions d'appareils), mais encore freinée par le fait que la moitié des foyers équipés ne fréquentent jamais de vidéoclubs (*le Monde* du 5 août 1987).

Ce retournement, les éditeurs vidéo le doivent pour beaucoup à un changement de stratégie. Alors que le marché de la location de cassettes pré-enregistrées continue de s'effriter, la vente, elle, progresse régulièrement. Quelques éditeurs (DEC, RCA, Proserpine) s'y étaient essayés dès l'an dernier en pratiquant des prix compétitifs dans les grandes surfaces (autour de 100 francs contre plusieurs centaines de francs auparavant).

Leur audace a payé. Avec *Jean de Florette* et *Manon des sources*, Proserpine a dépassé le cap de 200 000 exemplaires vendus, transformant un pari risqué – la société avait acheté les droits vidéo 8 millions de francs – en une jolie réussite commerciale. Un autre film à succès, *le Nom de la rose*, a atteint les 60 000 cassettes vendues, tandis que la firme Kodak réalisait un « coup » en proposant *Rambo II* empaqueté entre deux cassettes vierges. Résultat ? Cent mille exemplaires écoulés. « *Le marché de la duplication des cassettes a suivi*, explique le délégué général de la chambre syndicale de l'édition audiovisuelle (CSEA), M. Hervé Pasgrimaud. *Alors qu'il ne s'était dupliqué en France que 2,7 millions de cassettes en 1986, les chiffres ont été trois fois supérieurs l'an dernier.* »

Faute d'avoir obtenu cette année une baisse du taux de TVA (33 %) qui les frappe, les éditeurs vidéo espèrent conforter cette reprise, en desserrant l'étau qui « coince » leur activité entre celle des salles de cinéma et Canal Plus. La création du service de la diffusion vidéo et télévisuelles au CNC s'accompagne en effet de la mise en place de trois commissions de dérogation – vidéo, télévision, réseaux câblés – qui leur fait espérer un raccourcissement au coup par coup, du délai d'un an imposé entre la sortie d'un film en salles et son édition sur cassettes. De la même façon, les négociations cinéma-télévision leur ont fait espérer, à tort, un allongement des délais imposés à Canal Plus (un an) et aux chaînes en clair (deux et trois ans) pour la projection des longs métrages sur le petit écran. Une double série de mesures qui permettrait à la vidéo d'exploiter seule, pendant quelques mois, la diffusion des films.

Redémarrage de l'activité, assainissement et meilleure régulation du marché : l'édition vidéo sort enfin du gouffre où l'avaient plongée en 1982, le « blocus de Poitiers » (sur les importations de magnétoscopes) et la redevance sur ces appareils. Sans pouvoir prétendre rivaliser avec ses rivaux américains ou britanniques, le marché français se rapproche progressivement de ses homologues occidentaux.

PIERRE-ANGEL GAY.

La mesure de l'audience télévisée

Le CESP conserve son rôle d'arbitre

Le Centre d'études des supports de publicité (CESP) vient de conclure deux accords qui feront de cet organisme paritaire le « gardien » de la mesure d'audience individuelle de la télévision. Trois panels d'audimètres à bouton poussoir sont actuellement en cours d'installation : Télécontrol et Sedocip pour le compte de Médiamétrie, et Sofres-Nielsen pour son propre compte (*le Monde* daté 13-14 mars). Aux termes des accords conclus avec Médiamétrie et Sofres-Nielsen, le CESP exercera un contrôle scientifique et technique continu sur ces panels, tant pour leur mise en place que pour leur suivi, la collecte et le traitement des données.

Ces accords, conclus après de longues polémiques autour de l'audimétrie individuelle, permettent au CESP de conserver un rôle d'arbitre, après avoir dû renoncer à bâtir son propre système de mesure.

De son côté, la société Croquet et Cie annonce la mise en place de deux mille audimètres à détection passive Motivac d'ici à la fin 1988 (*le Monde* du 19 août 1987).

« Le Courrier de Saône-et-Loire » se rapproche du groupe Hersant

Il y a deux ans, M. Robert Hersant avait offert de racheter *le Courrier de Saône-et-Loire* (Chalon-sur-Saône). Les actionnaires majoritaires de ce quotidien départemental créé en 1920 – M. François Prêtet, son PDG et rédacteur en chef, et M. Arnoult Thénard, PDG du *Bien Public* de Dijon, – avaient alors repoussé ses propositions.

Avec ses six éditions qui totalisent une vente de 45 000 exemplaires *le Courrier* occupe une position dominante vis-à-vis des deux titres du groupe Hersant présents dans la région : l'édition du *Progrès de Lyon* (27 000 exemplaires) et celle du *Dauphiné libéré* (10 000 exemplaires). Plutôt que de se livrer à une concurrence acharnée, les directions des trois journaux ont décidé de créer une société commune intitulée Les journaux de Saône-et-Loire. Cette société, détenue à égalité par *le Courrier* d'une part et les deux titres du groupe Hersant d'autre part, et présidée par M. François Prêtet, gérera les activités des trois quotidiens.

Première étape : *le Courrier* pourra encarter dans son édition dominicale *TV Magazine*, le supplément des programmes télévision du groupe Hersant. Puis, il se désengagera progressivement des contrats publicitaires conclus avec Havas et Publicis, pour rejoindre Publiprint Régions, qui a la charge des régies publicitaires des titres régionaux du groupe Hersant. Une mise en commun des distributions et une rationalisation des rédactions locales seront aussi mises en chantier.

« *Cette opération est un mariage, un accord industriel plutôt que financier, qui respecte la personnalité de chaque journal*, indique M. François Prêtet. *Elle évite de se battre et permet de se développer ensemble.* »

Le Courrier, fort de ses 240 salariés et de ses ventes (+ 11 % sur les trois premiers mois de 1988), est un journal en bonne santé.

● RECTIFICATIF. – C'est jusqu'au 31 décembre 1989 (et non 1988 comme indiqué dans notre première édition du 30 mars) que M. André Santini, ministre délégué chargé de la communication, propose, dans un projet de loi, de prolonger le délai accordé à la CNCL pour la mise en ordre des autorisations de radio sur l'ensemble du territoire.

Religions

Neuf mouvements affrontés à la crise du militantisme

Des théologiens au chevet de l'Action catholique

Neuf mouvements d'Action catholique (1) se sont réunis pour la première fois, les lundi 28 et le mardi 29 mars, à l'Institut catholique de Paris, face à soixante-dix théologiens. Au programme : la crise du militantisme catholique et les moyens d'en sortir.

Les lauriers qu'on lui tresse ressemblent à des faire-part mortuaires. Hier, tête de pont de l'Eglise catholique dans la société française et ses différents « *milieux* » (ouvrier, agricole, scolaire, indépendant), l'Action catholique spécialisée est, aujourd'hui, en cale sèche. Ses effectifs sont en chute libre, notamment chez les lycéens et les étudiants. La génération des responsables syndicaux, professionnels, politiques qu'elle a formés (Michel Debatisse, Jacques Delors, Henri Nallet, etc.) n'a pas de successeurs. Les militants laïcs grandis dans ses rangs faisaient autrefois trembler les évêques : ils sont aujourd'hui de sages exécutants.

Parler de la crise dans l'Action catholique est, depuis dix ans, une tarte à la crème. Le colloque qui vient de se tenir à Paris est la première tentative, modeste mais sérieuse, pour y voir clair dans les raisons de ce déclin et les moyens de l'enrayer. Les mouvements avaient, pour la première fois, surmonté leurs différences – d'âge, de milieu social, de langage, de pratiques – pour vérifier les fondements de leur démarche avec plusieurs dizaines de théologiens, parmi lesquels les Pères Joseph Doré, Claude Geffré, Patrick Jacquemont, Bernard Sesboué, Gaston Piétri, Jacques Rollet et Jean Joncheray.

Cette rencontre n'est pas étrangère au retour en force de l'intégrisme (occupation d'églises, menaces de schisme de Mgr Lefebvre) et à l'apparition de nouvelles formes de traditionalisme (campagnes contre les groupes tiers-mondistes et manifestations visant à la réaffirmation forte de l'identité chrétienne, comme le récent rassemblement de jeunes catholiques à Versailles). Les mouvements d'action catholique sentent en effet passer le boulet de la concurrence.

« Un parti pris d'espérance »

Jusqu'aux années 70, les militants catholiques ont pris part à un grand nombre de transformations dans la société : syndicalisme étudiant, syndicalisme agricole, associations, CFDT, Parti socialiste... Aujourd'hui, l'Action catholique subit à la fois la crise générale du militantisme et le retard pris par son discours, sa pédagogie et ses pratiques. Elle est née dans une société laïque où les chrétiens avaient besoin d'être reconnus d'abord comme des militants laïcs. Aujourd'hui, ils doivent se faire d'abord reconnaître comme des militants chrétiens dans une culture où la mémoire même de la foi chrétienne tend à disparaître.

Ce colloque a dégagé quelques pistes : notamment le devoir, pour un militant chrétien en 1988, d'une meilleure formation de sa foi, entretenue par une vie spirituelle et sacramentelle plus marquée. « *En privilégiant la vie et l'expérience*, a dit le Père Joseph Doré, *les militants n'abordaient plus la question de Dieu qu'à travers les questions des hommes.* » De même, la nécessité a été réexprimée d'un « *enracinement* » plus grand des mouvements dans l'Eglise, où il passent souvent pour être méfiants et distants.

Les mouvements veulent bien changer, mais sans trahir leurs aspirations originelles : faire évoluer l'Eglise de l'intérieur ; opposer un « *parti pris d'espérance* » à ceux qui répondent à une vision « *apocalyptique* » du monde ; transformer la société, y compris par des engagements syndicaux et politiques, par opposition à ceux qui se replient sur des tâches doctrinales et ecclésiales où se réfugient dans « *des oasis de piété, de miséricorde, de charité* ».

Les théologiens présents auraient pu aborder moins timidement certaines questions : abus d'un discours militant trop abstrait ; le maintien d'une division de l'action catholique en milieux spécialisés ; sa place exacte dans l'Eglise ; ses rapports avec l'épiscopat et sa « *visibilité* » dans la société.

HENRI TINCQ.

(1) Les neuf mouvements, signataires d'une plate-forme commune sont : Action catholique des enfants (ACE, 100 000 adhérents) ; Action catholique de milieux indépendants (ACI, 13 000 adhérents) ; Action catholique ouvrière (ACO, 15 000 adhérents) ; Chrétiens dans le monde rural (CMR, 20 000 adhérents) ; Jeunesse étudiante chrétienne (JEC, 1 500 adhérents) ; Jeunesse indépendante chrétienne (JIC-JICF, 6 500 adhérents) ; Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-JOCF, 20 000 adhérents) ; Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC, 10 000 adhérents), le mouvement le Nid (anciennes prostituées).

Paul VI avait songé à démissionner

Paul VI a-t-il failli démissionné ? Son confesseur, le Père Paolo Dezza, jésuite, dans un entretien publié le mardi 29 mars à Rome par le mensuel italien *Trenta Giorni*, confie que le successeur de Jean XXIII aurait très sérieusement envisagé cette éventualité.

Le pape était « *préoccupé* », dit le Père Dezza, par le risque d'« *une infirmité qui le rendrait incapable de travailler et par le préjudice que cela causerait à l'Eglise* », mais en même temps, il se rendait compte du « *traumatisme* » que sa démission aurait provoqué dans l'Eglise.

Le cardinal Silvio Oddi confirme le récit du confesseur de Paul VI et précise même que celui-ci aurait voulu démissionner au moment de son quatre-vingtième anniversaire, le 26 septembre 1977. Le pape est mort le 6 août 1978, dans la quinzième année de son pontificat.

Avant lui, un seul pape avait abdiqué, mais pour des raisons politiques : ce fut Célestin V en 1296, cinq mois seulement après son élection dans un conclave qui avait duré... plus de deux ans.

CULTURE

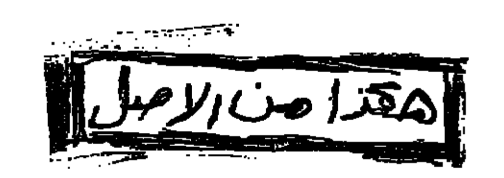
Installation du Haut Comité des enseignements artistiques

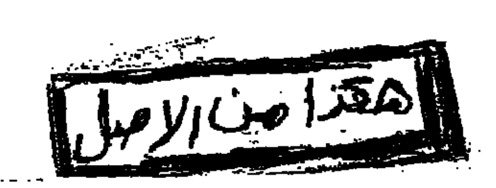
M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, et M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, ont installé, le mardi 29 mars, le Haut Comité des enseignements artistiques. Cette instance avait été instituée par la loi du 6 janvier 1988 destinée à promouvoir les disciplines artistiques dans l'enseignement (*le Monde* du 18 décembre 1987).

Sorte de gardien de la loi, le Haut Comité sera chargé de rappeler le gouvernement à ses obligations, au cas où il viendrait à y manquer, et d'assurer une meilleure coordination entre le département de la culture et celui de l'éducation. Les responsables de ces deux ministères le présideront conjointement.

Ils ont nommé, pour trois ans, quarante membres, représentant les responsables de la formation artistique en France.

M. Marcel Landowski, compositeur chargé d'une mission de réflexion sur l'enseignement artistique en 1986, assure la vice-présidence du Haut Comité. Il entend aborder en premier lieu la question des rythmes scolaires.





Des thermomètres pour évaluer l'école

Tous les pays développés souhaitent jauger leur système scolaire pour en améliorer l'efficacité et en finir avec les réformes décidées à l'aveuglette. En France, l'idée de publier régulièrement des indices sur la santé de l'école fait son chemin.

A l'heure où tous les pays développés croient voir dans l'amélioration de leur système scolaire l'arme suprême contre la crise, ils éprouvent simultanément le besoin de mesurer l'efficacité réelle de leur école, de prévoir les conséquences de tel choix pédagogique, de tel investissement... En un mot, il leur faut évaluer leur système éducatif. Le colloque qui vient de réunir quelque deux cents responsables politiques, experts, inspecteurs, sociologues venus de vingt-trois pays du 21 au 23 mars a montré avec éclat combien cette aspiration était partagée. Cette conférence, placée sous l'égide de l'OCDE et organisée à l'initiative du ministère de l'éducation nationale dans le parc du Futuroscope de M. Monory, près de Poitiers, répondait à la demande du ministre d'une vaste réflexion sur l'évaluation, destinée à compléter son « plan pour l'avenir de l'école » (*le Monde* du 16 décembre 1987).

Les considérations d'ordre économique et budgétaire expliquent pour l'essentiel cette sorte de fièvre évaluatrice. Les Etats-Unis, par exemple, restent encore sous le choc après la publication de plusieurs rapports alarmants sur la qualité de leur système d'éducation. Obsédés par les succès de la concurrence nipponne, ils souhaiteraient aboutir très rapidement à la définition d'« indicateurs internationaux » leur permettant de situer les faiblesses de leur école par comparaison aux meilleurs résultats d'autres pays, au premier rang desquels se situe le Japon. Déjà au début des années 60, le succès du Spoutnik soviétique avait suscité la création, à l'Ouest, de l'Association internationale pour l'évaluation des rendements *scolaires*, *dont les* travaux, notamment sur l'enseignement des mathématiques, font toujours autorité. La plupart des pays de l'OCDE s'engagent ou vont s'engager dans des réformes scolaires qui exigent parfois un effort budgétaire conséquent. Souvent échaudés par l'échec de précédentes réformes mal préparées, ils tiennent cette fois à ajuster au mieux leurs décisions et à optimiser les financements. D'autant que les parents et les étudiants, confrontés à des systèmes trop souvent opaques et mal articulés avec l'emploi, exigent de connaître la valeur réelle des établissements, cursus et diplômes. A entendre les experts de tous les pays présents à Poitiers, tout se passe comme si l'exigence d'égalité, dominante jusqu'aux années 70, avait cédé la place à une forte demande d'efficacité, voire de rentabilité : même ce mot-là n'est plus tabou.

Evaluer, certes, mais quoi et comment ? Sur le premier point au moins, un consensus international existe, et cinq grands domaines d'investigation ont été définis :

— **Les résultats des élèves** : leurs connaissances peuvent être jaugées au regard soit des programmes nationaux, soit de compétences universelles — résoudre une équation du second degré, par exemple, — qui peuvent être définies avec le minimum de difficulté dans les disciplines scientifiques.

— **La scolarisation et les cursus** : taux de rétention à chaque niveau, de réussite aux examens, d'insertion professionnelle, budget consacré aux enseignants, au matériel, etc.

— **Les établissements** : qualité, utilisation des ressources, violence, relation avec les parents et les entreprises, etc. Ce niveau d'évaluation a été jugé prioritaire par des pays comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France non seulement dans une perspective de mise en concurrence, mais à cause du poids de la politique propre à chaque établissement sur la destinée des élèves, mis en évidence par plusieurs études.

— **L'hétérogénéité** : écart entre les meilleurs et les moins bons éléments, entre les plus favorisés et les plus démunis, entre les régions, entre les enseignants, les établissements, disparité entre enseignement général et professionnel, entre secteur public et secteur privé.

Recueillir et exploiter toutes ces informations au niveau national tient déjà de la gageure. Non seulement certains éléments, en particulier ceux qui concernent la vie scolaire, sont difficilement quantifiables, mais la manière de les obtenir, de les comptabiliser et de les utiliser dépend très directement de la situation de l'évaluateur au sein du système éducatif et du but qu'il poursuit. Ainsi l'évaluation de la qualité des établissements en France pourrait servir de base à l'attribution des crédits destinés à favoriser l'initiative locale.

L'évaluation des enseignants, elle, s'effectue en France par le biais de l'inspection (qui n'existe pas dans tous les pays) ; elle détermine en partie l'avancement de carrière, à la différence de l'auto-évaluation, pratiquée par exemple au Japon (voir encadré), qui vise à faire participer les personnels à l'amélioration de la vie scolaire et de l'enseignement.



Pour les élèves, l'évaluation peut avoir une dimension de notation et de classement, mais aussi, si elle est concertée, un rôle formateur, notamment par l'analyse des erreurs commises. Evaluation peut donc rimer aussi bien avec sanction, subvention, concertation qu'avec manipulation. Et lorsqu'on passe à l'échelle internationale, les différences de structures (centralisées ou non) et de politiques éducatives achèvent de rendre la tâche aléatoire...

Dérives

Faute de reposer sur des objectifs clairs et sur l'implication des personnes concernées, l'évaluation peut aboutir à certaines dérives qu'a analysées M. Claude Seibel, responsable de département à l'INSEE : isolée du terrain et pratiquée mécaniquement, elle peut décourager les acteurs ; pratiquée systématiquement sur les élèves, elle risque de se transformer en examen de passage. Des égarements qui peuvent empêcher l'évaluation d'atteindre son but : améliorer la situation et mieux prévoir la conséquence des décisions. Ainsi M. Walo Hutmacher, expert suisse, a insisté sur la nécessité d'associer les enseignants à la gestion du système d'évaluation, afin qu'ils ne se contentent pas d'enregistrer les données produites mais en tiennent compte. Et M. Guy Berger, maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII, s'est interrogé sur la possibilité d'abandonner le système taylorien actuel et ses « contremaîtres », pour une organisation reposant sur la qualité, où chaque agent devrait à la fois accomplir une tâche et la contrôler.

Plus de transparence

Ces questions du bon usage et de la mise en cohérence des données apparaissent primordiales, car les pays développés souffrent bien plus d'un surplus d'informations que d'une carence. En France, le système scolaire est évalué depuis longtemps par plusieurs institutions : l'inspection générale, l'Institut national de la recherche pédagogique et des instituts spécialisés des universités. La création récente du Comité national d'évaluation des universités et, à l'éducation nationale, de la direction de l'évaluation et de la prospective illustre une mobilisation sur ce terrain, relayée par les instituts de sondage, la presse — à travers les « palmarès », comme ceux du *Monde de l'éducation* — et même des cabinets d'audit. Mais le cloisonnement souvent étanche qui sépare ces différentes sources, les délais qui s'écoulent entre les enquêtes officielles et la diffusion de leurs conclusions, leur manque de publicité, voire leur « classement sans suite » consécutif à un changement ministériel ont limité jusqu'à présent les retombées concrètes de l'évaluation.

Les mœurs semblent cependant évoluer vers plus de transparence. Les rapports du Comité d'évaluation des universités sont publiés, et la nouvelle direction de l'évaluation et de la perspective (DEP) du ministère de l'éducation nationale professe l'ouverture. Elle se donne pour but de fournir des instruments de décision au ministère et aux collectivités locales, de plus en plus impliquées dans les questions d'éducation depuis la décentralisation, de préparer le marché unique européen de 1992 en examinant, par exemple, l'offre d'enseignement et les aptitudes des élèves en langue vivante. Mais elle souhaite aussi fournir à tous les partenaires de l'école des éléments d'appréciation incontestables. Objectif proclamé : faire participer l'ensemble des usagers à l'amélioration du système et alléger le poids des idéologies sur les débats scolaires, afin de favoriser l'émergence de consensus.

M. Jean-Pierre Boisivon, directeur de l'évaluation et de la prospective et principal organisateur du colloque de Poitiers, a souhaité que *« l'éducation nationale se donne la discipline de publier un petit nombre d'indicateurs suivis dans le temps »*. Sa référence avérée est la brochure publiée depuis deux ans par le ministère de l'éducation du Québec, très largement diffusée au public (voir encadré). Une telle publication constituerait une petite révolution pour l'éducation nationale, qui s'obligerait ainsi à rendre compte de son efficacité à ses usagers.

La France *sera-t-elle bientôt suspendue à la publication du taux de redoublement en cours préparatoire ou à celle des opinions favorables sur le système scolaire, comme elle peut l'être pour l'indice des prix ?* Tout dépendra de la qualité et de la limpidité des indicateurs choisis, mais aussi de l'indépendance et de la stabilité de l'instance qui les diffuserait, par exemple... une « haute autorité » de l'évaluation.

PHILIPPE BERNARD.

Auto-évaluation à la japonaise

« JE doute de la capacité des responsables et de la manière dont les décisions sont prises dans cette école », « Je n'aime pas travailler avec mes collègues », « Cette école n'encourage personne à exprimer librement des opinions. » Telles sont quelques-unes des quarante opinions avec lesquelles des enseignants japonais sont invités à mesurer leur degré d'adhésion sur une échelle de « 1 » à « 5 ».

La *« carte-diagnostic de la gestion scolaire »* a été mise au point pour évaluer rapidement la santé d'un établissement au regard de quatre indicateurs : ses objectifs, son organisation, les relations humaines et l'atmosphère générale. La moyenne des réponses apportées par les personnels est reportée sur deux axes et détermine un quadrilatère qui figure visuellement les atouts et les difficultés de l'établissement analysé. Cette expérience simple d'auto-évaluation vise, selon ses auteurs, à situer et à définir les zones de conflit et de malaise afin de faire émerger une volonté commune d'y remédier. La comparaison des réponses apportées par les différentes catégories de personnel (enseignants, chefs d'établissement, administration, par exemple) peut aussi mettre en lumière des décalages et faciliter la communication.

Le principe d'une telle auto-évaluation des établissements a intéressé vivement tous les participants au colloque de Poitiers, y compris les Français. L'idée se répand que l'établissement scolaire est une unité autonome, capable de résoudre en partie ses propres problèmes. L'évaluation doit lui permettre de définir des axes de travail et lui fournir une certaine motivation. Mais la généralisation d'un tel système pose au minimum deux questions : la comparaison entre établissements, tentante dès lors que des critères ont été définis, ne peut s'effectuer uniquement sur la base d'une auto-évaluation évacuant le contexte social, urbanistique et scolaire ; l'autre écueil de l'auto-évaluation est... l'autosatisfaction. L'analyse interne ne dispense pas d'une évaluation par des acteurs extérieurs (type « inspecteurs » ou « observateurs ») qu'elle tend d'ailleurs à faciliter.

Au Québec un indicateur public

LE ministère de l'éducation du Québec publie depuis 1986 une brochure illustrée d'une cinquantaine de pages, remise à jour chaque année, qui rassemble une vingtaine d'indicateurs sur la situation du système scolaire : dépenses publiques, salaire des enseignants, retards scolaires, performances des élèves dans les principales disciplines, accès aux diplômes d'études secondaires, à l'enseignement supérieur, au marché du travail.

L'« indicateur » québécois montre les inégalités de résultats entre les régions, les sexes et le type de formation, il met en lumière la notion de « persévérance scolaire » qui est la chance statistique de poursuivre des études longues jusqu'à l'obtention d'un diplôme.

Depuis l'année dernière, les résultats aux examens sont rendus publics pour chaque « commission scolaire » (groupe d'établissements). En publiant largement ces documents commentés (trente-sept mille exemplaires pour six millions et demi d'habitants), les autorités scolaires du Québec entendent *« alimenter le débat sur la performance du système éducatif en mettant en relation les ressources collectives qui y sont investies et les résultats qui en découlent »*.

Pour M. Robert Maheu, directeur des études économiques et démographiques au ministère de l'éducation, il s'agit aussi de *« parvenir à un consensus de tous les acteurs sur les diagnostics et les moyens d'améliorer le système »*. La mise en lumière des progrès dans l'accès à l'enseignement supérieur a permis de faire passer dans l'opinion un programme de créations de bourses d'études.

L'« indicateur » reconnaît que depuis le début des années 80, *« la croissance des salaires (des enseignants) s'est ralentie et (leur) tâche a augmenté »*. Mais il justifie l'infériorité des salaires des enseignants du Québec par rapport à ceux de l'Ontario en raison d'une moindre charge d'élèves.

LES MÉTIERS DE L'ASSURANCE FONT PEAU NEUVE

A la recherche de jeunes diplômés

AVEC 300 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1986, cinq cent vingt-neuf entreprises et 211 100 salariés — dont 122 600 sont employés directement par les sociétés d'assurances, — l'assurance est un secteur qui se porte bien. Les effectifs sont quasiment stables et depuis plus de vingt ans, le chiffre d'affaires croît chaque année de cinq à six points de plus que le produit intérieur brut. Cette bonne santé masque difficilement le mal qui ronge ce secteur : il n'attire pas les jeunes diplômés des grandes écoles ou de l'université, vivant sur une image traditionnelle d'un secteur jugé souvent bureaucratique, sclérosant, poussiéreux.

Cette image, comme l'a montré un récent colloque organisé dans le cadre d'Assure-Expo par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et *le Monde*, est dans une très large mesure dépassée. « *Traditionnellement, travailler dans l'assurance*, explique M. Louis Leuret, président de la commission sociale de la FFSA, *était l'apanage des juristes de tous niveaux, à l'exception de quelques polytechniciens ou actuaires. On les entendait même communément qualifiés de contentieusards.* » Or, depuis plusieurs années, la profession a fait peau neuve. Elle a changé de physionomie. Même si elles ne sont pas parvenues à un niveau suffisant pour les adaptations encore à venir, les qualifications se sont élevées. Aujourd'hui, les employés représentent moins de 50 % des effectifs et on compte 50 % de cadres et d'agents de maîtrise dans un secteur très largement féminisé (62 % des emplois).

Fait plus significatif encore, des métiers nouveaux apparaissent ou plutôt l'assurance s'ouvre à l'ensemble des métiers. Jusqu'à présent, ce secteur était perçu à travers quelques fonctions « *très typées* » que M. Jacques Lallement, président de la FFSA, classe en quatre catégories : les juristes qui établissent et exécutent les contrats, les actuaires qui calculent les tarifs, les financiers, les agents généraux et les courtiers qui s'occupent directement des relations avec la clientèle. « *Ces fonctions subsistent*, souligne M. Lallement, *mais moins de 20 % des emplois sont des emplois d'assurance, au sens ancien et étroit du terme. Les tâches se sont extraordinairement diversifiées et enrichies. Les sociétés d'assurances sont devenues des entreprises à part entière.* »

Risques nouveaux

Plus que d'autres peut-être, l'assurance a dû faire la preuve d'une grande aptitude à l'adaptation et à la modernisation. Car c'est un secteur qui doit répercuter en son sein les changements rapides de son environnement. « *L'assurance*, explique M. Lallement, *accompagne le développement économique et technologique. Quand le parc automobile augmente, l'assurance-auto se développe. Quand le trafic aérien international augmente, l'assurance suit. Des risques nouveaux apparaissent : l'atome, l'informatique, l'espace qui sont des risques lourds, plus complexes. A son tour, le développement économique fait naître de nouveaux besoins de sécurité.* » « *En quelques années*, précise M. Leuret, *l'assurance est passée du stade d'une bureaucratie artisanale à celui d'une grande industrie porteuse d'avenir. Toutes les formations (scientifiques, commerciales, économiques, comptables et juridiques) peuvent trouver à s'employer et des débouchés passionnants s'ouvrent à qui sait travailler* ». Seule exigence : la mobilité professionnelle et géographique. « *Il n'est pas de carrière dans l'assurance*, ajoute M. Leuret, *sans déplacement et conversion.* »

La grande majorité des emplois de l'assurance, expliquent les professionnels, sont des emplois de généralistes ou de spécialistes. Parmi les généralistes, on trouve des métiers qui ont trait au contrôle de gestion, à la comptabilité, à l'analyse, au marketing, à la publicité, aux relations humaines, au service commercial, à la communication, à la formation. On rencontre parmi les spécialistes des ingénieurs, qui évaluent le coût des risques à couvrir ou donnent des conseils dans le domaine de la prévention aux employeurs, des réassureurs, qui assurent le partage des risques avec des assureurs du monde entier (une profession appelée à se développer avec l'internationalisation croissante du secteur), et des informaticiens.

Formation nouvelle

Une telle galaxie de métiers suppose une adaptation permanente des emplois existants. « *Prises dans leur ensemble*, affirme M. Lallement, *les professions de l'assurance ne sont pas menacées par le chômage, à condition qu'elles sachent s'adapter aux exigences des marchés, en particulier dans le cadre du marché unique européen. Les personnels ne sont probablement pas trop nombreux, mais ils n'offrent pas toujours les qualifications requises pour l'exercice des nouveaux métiers de l'assurance. Pour eux, la recherche d'une formation nouvelle est une nécessité incontournable. A défaut d'une telle formation, l'emploi pourrait effectivement être menacé.* » Dans une profession qui compte deux mille cadres de direction, le Centre des hautes études d'assurances (CHEA) offre déjà des possibilités de formation aux fonctions dirigeantes. Mais l'effort de formation devra être développé à tous les niveaux.

Autant dire que, dans un tel contexte, le marché de l'assurance est plus ouvert aux jeunes diplômés qu'ils ne le croient souvent. Certains se sont déjà lancés dans l'aventure. Ingénieur des mines, âgé de vingt-huit ans, M. Roland Nussbaum est entré il y a deux ans aux Assurances générales de France (AGF) comme ingénieur d'affaires. « *La révélation*, raconte-t-il, *s'est faite sur le terrain. J'étais chez un constructeur de semi-conducteurs — IBM — et c'est là que j'ai réalisé que les assureurs avaient un rôle de prescripteur en matière de sécurité dans les usines. Cela a fait son chemin. Je me suis rapidement plu dans ce métier qui apportait à ma dimension technique — gestion de projet, méthodologie — une dimension rationnelle. Dans le secteur de l'assurance des risques industriels, nos clients sont des industriels, des multinationales françaises qui ont un besoin d'assurance dans le monde entier.* »

Polytechnicien de vingt-six ans, M. Philippe Sorret est ingénieur chez Abeille Assurances : « *Je faisais partie des 96 % d'étudiants qui ne connaissaient rien à l'assurance et qui n'avaient pas envie d'y entrer. La révélation s'est faite au fur et à mesure que j'ai découvert cette profession et la modernité qui la caractérise. Nous gérons des techniques très modernes et le bouillonnement est permanent.* » Dans sa société, les jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs se familiarisent d'abord avec les techniques les plus sophistiquées de l'informatique avant de découvrir sur le terrain l'inspection commerciale qui « *consiste à connaître ce qu'est un client, ce qu'est un agent général, ce qu'est un contrat* ».

Souplesse

Diplômée d'HEC, âgée de trente-quatre ans, Mme Annie Daudin est entrée en 1980, après un passage dans la distribution au marketing chez Drouot Assurance : « *Petit à petit*, explique-t-elle, *on a vu le service marketing se développer. De trois ou quatre personnes, il est passé à vingt-cinq personnes avec des budgets qui n'ont pas cessé d'augmenter. Si on a envie de faire du marketing, il faut en faire dans une compagnie d'assurances car c'est la porte ouverte aux initiatives.* » Agé de trente-trois ans, diplômé lui aussi d'HEC, M. Bruno Jacquot est responsable des investissements et de la trésorerie à la Préservatrice Foncière Assurances (PFA) : « *Il n'y a*, assure-t-il, *aucun blocage dans le type de travail que j'exerce. Au contraire, il y a une très grande souplesse et une autonomie dans le travail, que je ne rencontrerais vraisemblablement pas dans une banque ou dans un établissement financier.* »

Des diplômés de troisième cycle de l'université tentent aussi leur chance dans l'assurance. « *La force d'un universitaire*, remarque Mme Catherine Demongeot, vingt-sept ans, qui a un DESS de techniques de commercialisation et qui est aujourd'hui inspectrice à la compagnie Le Continent, *c'est de n'être pas trop spécialisé et de pouvoir s'adapter à toutes les fonctions qu'offre une compagnie d'assurances. Cela passe aussi bien par un service juridique, un service du personnel, une direction commerciale, des fonctions d'inspection, d'agent général.* »

Avec un DEA de droit privé de l'Institut d'études judiciaires et un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Mme Chantal de Truchis, trente et un ans, ne s'est pas orientée tout de suite vers l'assurance. Elle a d'abord travaillé pendant un an au service de documentation et d'études de la Cour de cassation avant d'exercer pendant quatre ans le métier d'avocat. Elle est aujourd'hui conseiller juridique et fiscal au GAN-Vie. Elle aussi souligne qu'avec un profil de juriste — même si pour M. Michel Albert, président des AGF, « *le métier de juriste dans une compagnie d'assurances suppose que l'on soit à la fois très aigu et très pointu parce que les cas à traiter sont par définition difficiles* » — on peut accéder dans l'assurance à divers services, du service juridique au marketing en passant par le réseau commercial ou la direction du personnel. Une palette très large donc qui montre, malgré les échecs que peuvent rencontrer comme dans d'autres secteurs les jeunes diplômés, que la diversification des métiers devient une réalité. Et qu'il est possible à des jeunes d'y faire carrière à condition de savoir dès le départ que celle-ci a bien peu de chances d'être linéaire. Les images changent aussi.

MICHEL NOBLECOURT.

Quinze jours d'emploi dans « le Monde »

• **Une circulaire en préparation.** Retour des entreprises intermédiaires supprimées par M. Philippe Séguin. Le ministre des affaires sociales s'apprête à les réhabiliter sous le nom d'entreprises d'insertion (*le Monde* du 16 mars).

• **Des initiatives tous azimuts.** Coup de jeune sur les banlieues. Certains se sont mis en tête d'aider les enfants de leur quartier, d'autres ont créé de petites entreprises (*le Monde* du 16 mars).

• **Au colloque « Sciences Po-*le Monde* ».** Le dirigeant de l'an 2001 passé au crible. Vingt intervenants de tous horizons ont essayé de répondre à une question : « *Quels dirigeants pour l'an 2001 ?* » (*le Monde* du 19 mars).

• **La France au chômage.** Radioscopie du chômage région par région. Les régions qui supportaient un fort taux de demandeurs d'emploi ont vu leur position se dégrader. Les autres, au contraire, mieux placées, l'ont améliorée (*le Monde* du 22 mars).

• **Les résultats de l'emploi** : à faible productivité, forte embauche. Dans le commerce, la productivité a reculé de 0,5 % et les effectifs ont progressé de 1,7 % en 1987 (« le Monde de l'économie » du 22 mars).

PROFESSION : DESSINATEUR

L'ordinateur tient le crayon

SI l'on regarde froidement les statistiques, le métier est en déclin après une longue période de croissance : 80 000 en 1954, 105 000 en 1962, 137 000 en 1968, 142 500 en 1975 et 134 000 en 1982, dernier recensement (1) ; soit une baisse de 6 %, là où l'ensemble des techniciens ont connu une progression de 2,8 % (les dessinateurs représentent 22 % des techniciens) (2).

Les chercheurs donnent à cette régression trois séries d'explications : le moindre besoin de dessinateurs dans certains secteurs (évolution des modes de production, simplification et standardisation des produits), la crise dans les branches qui les emploient, et, seulement à partir des années 1980, l'effet de la propagation des matériels automatisés, la conception et le dessin assistés par ordinateur (CAO-DAO). Un quatrième phénomène affecte les utilisateurs de dessinateurs de manière contradictoire : le recours à des bureaux d'études indépendants.

« *Dans les secteurs en crise, les dessinateurs sont touchés dans une proportion bien supérieure à celle des effectifs dans leur ensemble* », souligne Elisabeth Serfaty, chargée d'études au CEREQ (1). Par exemple, quand le secteur construction mécanique perd 13 % de ses effectifs, il emploie 23 % de dessinateurs en *moins (entre 1975 et 1982)*. Même lorsque le secteur des services marchands rendus aux entreprises gonfle ses effectifs de 34,3 %, pour les dessinateurs cette croissance n'est que de 8,2 %.

Les dessinateurs du BTP (bâtiment et travaux publics) ont été le plus touchés entre 1975 et 1982 : 27,7 % de baisse d'effectifs, comparée à 7,5 % pour l'ensemble des salariés du BTP. Cette différence de 20 points montre bien que la crise n'explique pas tout... dans le BTP comme ailleurs. « *L'expansion de l'habitat individuel, la diminution des grands travaux collectifs (écoles, hôpitaux, ouvrages d'art...) ainsi que la part grandissante des travaux de restauration par rapport aux constructions neuves impliquent une réduction importante du volume des travaux de dessin* », rapporte Elisabeth Serfaty. Le renversement récent de tendance dans ce secteur — la reprise des grands travaux surtout — devrait donc être favorable à l'emploi de dessinateurs.

Ce n'est que depuis le début des années 80 que l'ordinateur se met vraiment au service du dessinateur, au point de modifier les bases de ce métier : l'exécution d'un graphique — à des fins de conception de nouveaux produits (ou d'édifices) ou d'instructions pour leur réalisation — requiert-elle encore la traditionnelle « qualité du trait » ?

L'automatisation, facteur de réduction d'effectifs ? De nombreuses entreprises sont tentées de diminuer la taille des équipes de leurs bureaux d'études, compte tenu des gains de productivité. En fait la CAO et le DAO *semblent conduire à un tassement* des effectifs par un blocage des recrutements (exception faite de l'embauche de personnes très expérimentées dans d'autres emplois, ou diplômées au niveau baccalauréat et plus). Cela contribue également au vieillissement général de ce métier depuis dix ans : les dessinateurs de plus de trente-cinq ans sont plus nombreux en 1982 que sept ans plus tôt, malgré la baisse générale d'effectifs.

Sauf pour les dessinateurs en bâtiment (14 % de l'ensemble), on accède rarement à ce métier avec une formation spécifique au dessin ; étroitement liés à la production, ces dessinateurs sont spécialisés avant tout dans la technologie mise en œuvre dans le produit qu'ils ont à concevoir. Les dessinateurs disposent souvent de plusieurs CAP ou de plusieurs BTS (mécanique, électricité, électronique, chaudronnerie, génie civil...). Devront-ils ajouter à leur bagage une formation informatique s'appuyant sur des logiciels infographiques spécialisés ?

Pas de doute, le niveau de formation des dessinateurs ne cesse de grimper. Le taux de titulaires de baccalauréats, BTS ou DUT (niveaux IV et III) a progressé de dix points entre 1975 et 1982 : de 20 % à 30 % pour les dessinateurs industriels, de 14 % à 24 % pour les dessinateurs en bâtiment. Ces chiffres vont croître encore puisque, en 1980 et 1981, les nouveaux dessinateurs industriels étaient diplômés à 64,6 % aux niveaux IV et III (le reste en niveau V : CAP, BEP...), et 37,3 % pour les dessinateurs en bâtiment.

Les tables traçantes

On le voit, dessinateurs industriels et dessinateurs en bâtiment forment deux catégories distinctes : les seconds ont un niveau de formation moins élevé, une proportion de jeunes (deux tiers de moins de trente-cinq ans contre 56 %) et de femmes bien supérieure (6,6 % de femmes chez les dessinateurs industriels).

L'arrivée des ordinateurs, des écrans et des tables traçantes en lieu et place des planches à dessin ne supprime pas tous les travaux répétitifs du dessinateur ; simplement le clavier et l'écran remplacent *le crayon et le papier* (le support papier ne disparaît pas pour autant). Les qualifications et les conditions de travail des dessinateurs évoluent à grande vitesse. Pas seulement dans les bureaux d'études des grandes entreprises des biens d'équipement, mais aussi dans les PMI de la métallurgie, l'habillement, la chaussure... qui utilisent de plus en plus la CAO.

Une douzaine de chercheurs se sont regroupés en 1985 dans un PIR (programme interdisciplinaire de recherche) du CNRS autour du thème « Espace graphique — Dessin technique — Conception et fabrication assistées par ordinateur (CFAO) ». Toute la réorganisation du procès de production qu'impose la CFAO y est étudiée... jusqu'à la phase « *idéale* » où « *elle est un réseau complet de communication électronique entre automates de conception et de production de toutes espèces* ».

Selon l'un des responsables de ce groupe de travail, Jean-Pierre Poitou, directeur de recherche au CNRS à Aix-en-Provence (3), *dans la période d'expansion* des années 1960, les entreprises ont eu massivement recours à des bureaux d'études indépendants ; si bien que ces derniers emploient aujourd'hui une grande part des dessinateurs (40 % des dessinateurs en bâtiment, 22 % de ceux de l'électricité/électronique...). Le nombre de ces bureaux d'études indépendants — qui emploient eux-mêmes des dessinateurs « free-lance » — serait en constante augmentation.

A contrario, remarque Jean-Pierre Poitou, la CAO conduit des donneurs d'ordres — seulement de grosses entreprises de l'électronique, de l'automobile, de l'aéronautique, mais aussi de l'habillement — à « rapatrier » les bureaux d'études, pour que l'« *intégration fonctionnelle de l'entreprise* » rassemble à la fois « *ingénierie, conception, fabrication, contrôle et maintenance* ».

FRANÇOIS KOCH.

(1) « Les dessinateurs : une profession en déclin ? », par Elisabeth Serfaty, chargée d'études au CEREQ (Centre de recherches sur les qualifications). *Formation-emploi* nº 13. Janvier-mars 1986. La Documentation française.

(2) « Dossier : les techniciens dans l'industrie. » *Formation-emploi* nº 20. Octobre-décembre 1987. La Documentation française.

(3) Jean-Pierre Poitou dirige une équipe de chercheurs qui étudient la CFAO depuis dix ans au sein du CREPCO (Centre de recherches en psychologie cognitive), laboratoire associé CNRS-Université de Provence (Aix-en-Provence).

Le « Dicoguide de la formation » : une encyclopédie

POUR avoir immédiatement une idée de l'extraordinaire foisonnement de la nébuleuse que constitue la planète de la formation professionnelle et continue, rien ne vaut la consultation du *Dicoguide*, un monument de l'édition qui en est maintenant à sa onzième parution.

Deux volumes comprenant 1 888 pages, soit cent de plus que l'an passé, sont nécessaires pour dresser l'inventaire exhaustif de ce monde complexe, *a priori* indéchiffrable. Unique en son genre, le *Dicoguide de la formation 1987-1988* comporte une mine de renseignements pratiques, répertorie tous les événements en une chronique et fournit tous les textes indispensables.

Mais le plus important n'est pas là : on y trouve surtout la présentation de 6 000 organismes de formation et... 12 000 adresses utiles. Véritable banque de données, le *Dicoguide* est une authentique encyclopédie destinée aux professionnels et notamment aux directions du personnel.

Pour ceux que leur soif d'apprendre entraînerait plus loin, l'éditeur du *Dicoguide* répond maintenant par la diffusion d'une lettre mensuelle, *Formation-France*, qui suit l'actualité de ce domaine, peu propice au traitement par les journaux, y compris spécialisés dans le social.

★ *Dicoguide de la formation 1987-1988*. Média-France éditeur, 80, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél. : 45-22-12-88. Prix : 1 369,60 F TTC.

Le Monde INTERNATIONAL

INTERNATIONAL CROPS RESEARCH INSTITUTE FOR THE SEMI-ARID TROPICS (ICRISAT)

recherche
pour son programme régional du sorgho
au Mali en Afrique de l'Ouest

CHEF DE PROGRAMME

FONCTIONS

Le chef du programme dirigera les études scientifiques et sera le responsable du programme ouest-africain régional d'amélioration du sorgho basé au Mali. Il sera responsable envers le directeur exécutif de l'ICRISAT en Afrique de l'Ouest. La recherche de ce programme sera axée surtout sur la mise au point, à l'intention des chercheurs des programmes nationaux en Afrique de l'Ouest, des cultivars de sorgho stables, à haut rendement, adaptés à la zone climatique nord-guinéenne et résistant au striga, aux moisissures des grains, aux maladies foliaires, aux cécidomyies et aux punaises des panicules. Un autre volet de la recherche comprendra la recherche sur les systèmes de culture en mettant l'accent sur l'amélioration des systèmes traditionnels par une exploitation plus efficace de la pluviométrie ainsi que d'autres ressources.

Le chef du programme travaillera en coopération avec les organisations nationales et régionales de recherche, le projet de recherche et de développement sur les grains alimentaires des zones semi-arides (SAFGRAD) et avec d'autres programmes de l'ICRISAT en assurant le libre-échange des ressources génétiques prometteuses parmi les chercheurs à travers les deux principales zones agro-écologiques de sorgho (nord-guinéenne et soudanaise) en Afrique de l'Ouest. Il aura également pour mission de coordonner les activités à l'intérieur du réseau SAFGRAD de sorgho

QUALIFICATIONS

Essentielles : doctorat dans un domaine agricole pertinent avec le témoignage de dix ans d'aptitude en recherche internationale : expérience en gestion et conduite des réseaux de recherche et de formation ; une aisance en français et une bonne à excellente maîtrise de l'anglais.

Souhaitables : expérience en agriculture des pays en développement, de préférence par la recherche et/ou gestion des programmes ; expérience en gestion des subventions et des contrats de recherche ainsi qu'en activités de vulgarisation et de formation.

AUTRES INFORMATIONS

Le chef du programme sera affecté à Bamako, au Mali, d'ici le milieu de 1988. Il sera nommé au cadre supérieur de l'ICRISAT pour une période indéterminée. Il est facile d'établir de Bamako des correspondances (par route et par avion) avec des pays avoisinants. Les conditions de vie y sont bonnes ; les installations éducatives (en français jusqu'au secondaire et en anglais en primaire) sont adéquates.

Rémunération liée à l'expérience ;
indemnités supplémentaires attrayantes.

Les candidatures accompagnées d'un c.v. et l'adresse de trois personnes pouvant les recommander devront parvenir en deux mois à partir de la parution de l'annonce au : Director General, ICRISAT, Patancheru, Andhra Pradesh 502 324, India.

---

saporiti italia — maison d'ameublement leader dans le design moderne

RECHERCHE
pour renforcer son activité sur le marché français
AGENTS REPRESENTANTS
il est souhaité
- expérience professionelle gagnée aussi auprès des plus prestigieux magasins et distributeurs en France
- facilité de contact
- volonté de succès

Merci de nous adresser dossier complet à:
SAPORITI ITALIA - DIRECTION EXPORT - 21010 BESNATE (ITALIE)

MOTIVE pour L'EXPORTATION... ?
« Groupe des FROMAGERIES BEL »
5 Milliards de C.A. de Fromages de Marques dont 50 % à l'étranger
recrute pour sa
Division BEL INTERNATIONAL

CHEF DE MARCHE EXPORT CONFIRME

Votre formation commerciale supérieure (HEC, ESSEC, ESC...) a été complétée par :
- une expérience de 2 ans minimum comme chef de produit dans l'une des sociétés leaders du marketing produits de grande consommation,
- une expérience de 2 à 5 ans dans la vente et le marketing à l'exportation de produits de marque.

Si, à ces 2 expériences qui ont fait de vous un praticien confirmé dans la vente et le marketing à l'exportation, vous pouvez ajouter les qualités personnelles que requiert ce poste :
- contact, sens de la vente
- dynamisme
- capacité d'autonomie
- sens des responsabilités
- rigueur, efficacité dans la gestion du temps et de l'argent investis.

Alors, vous êtes proche du profil recherché.

Il vous faut de plus parler couramment anglais et être disponible pour des déplacements à l'étranger (1/3 du temps) à partir de notre siège parisien.

La zone de vos responsabilités (Caraïbes - Canada) ouvre un champ d'action diversifiée et un réel potentiel de développement au sein d'une Division Internationale dynamique.

Adressez votre C.V. détaillé, photo, rémunération actuelle à la Direction du Personnel sous la référence J.R/CC - 4, rue d'Anjou 75008 PARIS.

CONTESSE — bel



Université de Zurich (Suisse)
La faculté des lettres et des sciences humaines de l'université de Zurich met au concours, pour le 16-4-1990, un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE DE PHILOLOGIE SLAVE
(succession Peter Brang)

Les candidat(e)s sont appelés à assurer l'enseignement et à promouvoir la recherche dans le domaine des littératures slaves. Ils devront être au bénéfice de titres universitaires (le doctorat ou des publications équivalentes sont exigés), disposer d'une bonne expérience pédagogique et être en mesure d'assurer un enseignement en langue allemande.

Accompagnées d'un c.v., des diplômes universitaires, d'une liste des publications et des cours, ou séminaires déjà tenus, les lettres de candidature doivent parvenir, jusqu'au 3 mai 1988, à l'adresse suivante :
An den Dekan der Philosophischen Fakultät I der Universität Zürich, Rämistrasse 71, CH -8006 Zürich.

Organisation inter-Etat basée à Bobo-Dioulasso (Burkina-Faso)

crée les postes de

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET DE CONTROLEUR DE GESTION

PROFIL : 45 ans environ, formation supérieure, expérience similaire en Afrique, habitude dialogue avec bailleurs de fonds et ministères, bonne connaissance comptabilité publique et privée.

STATUT : coopérant technique.

Merci d'adresser c.v. et prétentions à :
C. CROSNIER EUROSEPT ASSOCIÉS
3, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

Le lycée franco-hellénique d'Athènes recrute *pour le 1er septembre 1988* :
- *Un PC ou AE de philosophie (avec CS en lettres).*
- *Un PC de sciences économiques (avec CS en géographie).*
- *Deux PC d'anglais.*
- *Un PEGC lettres, musique, ou PC musique.*

Contrat local. Détachement assuré. Env. 85 % du sal. franc. Cand. avec dossier *complet (photo, c.v., note* adm., note pédagogique, dernier rapport d'inspection...). A env. à : *Proviseur* du lycée franco-hellénique, B.P. 60050, 15301 Aghia Paraskevi, Grèce.

Septembre 1988 ingénieur génie rural, agronome, *hydraulicien ou formation équivalente confirmés.* Pour recherche et enseignement ingénierie, aménagement hydroagricole, irrigation, assainissement, conservation des eaux et des sols. Exp. pays en développ. souh. Env. d'urgence lettre candidature manuscrite, c.v. dét., photo, exemple d'étude ou de publication réc. à Ecole inter-Etats d'ingénieurs de l'équip. rural, BP7023, Ouagadougou, Burkina-Faso, télex 5266 BF.

AFRIQUE stés Europ recherchent pers. qual.
Ecr. Adrets 13770 Venelles.

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE ouvre une inscription pour la pourvue en faculté des SSP d'un poste de PROFESSEUR ORDINAIRE DE MÉTHODOLOGIE en sciences sociales chargé d'un enseignement de méthodologie centrée sur la recherche et la réflexion théorique et épistémiologique en sciences sociales. Entrée en fonction : 1er sept. 1988. Titre requis : doctorat en sciences sociales ou titre jugé équival. Le cahier des charges peut être obtenu auprès de la faculté des SSP, BFSH 2, 1015 Lausanne (Suisse). Tél. 021-46-46-57. *Les candidatures (av. c.v. et public. en 2 ex.) doivent parvenir av. le 10 avril 1988 à la même adresse.*

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

H. 31 ans. COMPTABLE DECS. 4 ans exp. dont 1 an comme assistant cabinet expert comptable chargé de comptabilité générale jusqu'au bilan trésorerie, paie, déclarations sociales et fiscales.
CHERCHE place stable. – BCO/CR 1 172.

JEUNE CADRE FINANCIER 3e cycle Sciences Eco. finances internationales, *université* Paris-Dauphine, anglais, espagnol courants, bonnes notions allemand, portugais, exp. financière aérospatiale.
RECHERCHE poste opérateur financier ou conseil financier export. – BCO/CR 1 173.

JOURNALISTE solide références presse/édition.
CHERCHE à faire équipe avec un rédacteur en chef dynamique en qualité d'adjointe. – BCO/JV 1 174.

DIRECTEUR COMMERCIALE EXPORT. 49 ans. ESC spécialisation commerce international, espagnol, anglais, brésilien, exp. France, Brésil, USA, Thaïlande, Guinée équatoriale, très mobile.
RECHERCHE fonction commerciale durée déterminée ou indéterminée, *missions ponctuelles* Amérique latine, Asie, Afrique, expatriation possible. – BCO/MS 1 175.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

Responsable BE sous-sol, 41 ans (VRS, hydrogéol., ENVT, FOGES...). Etudie toutes propositions.
Mon objectif :
EFFICACITÉ POUR GAGNER
Ecrire sous no 8 506 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Montessuy,
75007 PARIS.

H. 42 a., POLYGLOTTE (all., angl., ital, esp., néerl., grec), bonne présentation, excell. *réf. dans industrie, tourisme,* transp. et presse. Etud. ttes prop. Ecrire s/le no 2 141,
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Montessuy,
75007 PARIS.

J.F. 37 ans, 16 ans exp. *prof. dont 9 ans prof. d'enseig. techn.,* actuel. secrét. de direct., b. maît. angl., ch. en vue réorientation carrière poste à respons. secteur formation/ relations publiques/ communication. Dépl. et éventuels stages accept., 42-01-47-82.

Le Monde CADRES

RESPONSABLE DE PROGRAMMES
Promotion Immobilière
Paris

Une société de Promotion Immobilière nationale, filiale d'un grand groupe financier, recherche un RESPONSABLE DE PROGRAMMES. Rattaché à son Directeur, il sera chargé du montage d'opérations immobilières dans leur ensemble, mise au point et obtention des permis de construire, lancement des appels d'offres, choix des entreprises, suivi des plannings, des chantiers et des livraisons. Il prendra en charge la gestion financière des opérations. Il entretiendra des relations avec tous les intervenants (architectes, entreprises, notaires, etc...). Ce poste conviendrait à un candidat âgé d'environ 27 ans, de formation supérieure ESC ou Ecole d'Ingénieurs (ESTP), possédant 2 ans d'une expérience professionnelle analogue. Il sera prêt à s'investir au sein d'une équipe jeune et motivée.
Ce poste est basé à PARIS.

Adresser C.V. manuscrit et photo sous réf. 37625 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

LA VILLE DE CHAUMONT
30 000 hab.
chef-lieu du département de la Haute-Marne
RECRUTE
D'URGENCE UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
(20 000 à 40 000 hab.)
chargé de missions auprès du maire et du secrétaire général.
Formation universitaire (économie, urbanisme, gestion) expérience professionnelle souhaitée.
UN CHEF DE CABINET DU MAIRE
sur contrat (C.F. décret du 16 décembre 1987). Diplômé d'études supérieures rompu aux techniques de communication.
Envoyer lettre manuscrite, c.v., photo et diplômes à Monsieur le Sénateur Maire, 62012 Chaumont Cedex.
Rens. 25-03-07-20. Monsieur le secrétaire général.

Vour recherchez un métier passionnant et rémunérateur sur *Paris ou R.P.* Devenez l'un de nos CONSEILLERS COMMERCIAUX H./F.
Tél. pr r.-vs 45-00-24-03.

MENSUEL PROFESSIONNEL PARIS *recherche*
EXCELLENT VENDEUR(SE)
ESPACES
dynamique pro
Fixe (% ap. période d'essai).
Envoyer c.v. et photo no 37 611 Contesse Pub. 20, av. Opéra Paris-1er qui transmettra.

IMPRIMERIE ARTS GRAPHIQUES
société en pleine expansion
recherche
UN(E)
ATTACHÉ(E) COMMERCIAL(E)
Connaissance parfaite des produits de ROTATIVE OFFSET et MACHINE FEUILLES.
Capables de gérer des dossiers complexes pour la clientèle, de la conception du produit imprimé jusqu'au routage.
Portefeuille existant apprécié.
Poste à potentiel *important.*
Envoyer c.v. et lettre manuscrite sous le no 2 811 à A.C.P. « PA », 6, bd Poissonnière, 75009 PARIS qui transmettra.

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ PARIS
RECHERCHE
1 RESPONSABLE
activité économique et communication (vente de *serv. et études de marché*) BAC + 4, exp. nécessaire.
1 INGÉNIEUR
INFORMAT. INDUSTRIELLE (débutant ou confirmé) études + expertise produit
1 chargé de produits outils informatisés et télématiques (BAC + 4, large culture technologique et économique intérêt communication, compétent en application informatiques et télématiques).
C.V. + photo détaillée à
Mutations 90, B.P. 150
75564 PARIS Cedex.

Société filiale d'un groupe nationalisé en développement C.A. 1 milliard, 1.000 pers.
recherche pour participer à la mise en œuvre de la politique de formation
UN JEUNE
ayant une première expérience ou non :
Connaissance en technique d'évaluation appréciée.
Niv. enseignement supérieur.
Un poste à couvrir à PARIS.
Merci d'adr. lettre man. dét. + C.V. + photo + prét. s/no 7974 à PUBLIFOP, 29, rue Bleue, 75009 PARIS, qui transm.

ADAPEI Ariège
8 étab. 219 Salariés
budget 38 400 KF
recherche
DIRECTEUR
D'ASSOCIATION réf. 650 *CC. MARS 1966* rémun. 152/223 KF. Le candidat aura une bonne *formation universitaire,* niveau 3e cycle (formation juridique indispensable) ou diplômé de l'ENSSP. *Solide* expérience, environ 35 ans. Il sera rompu à la gestion financière (type hospitalière) dans le cadre d'un service comptable informatisé. Il aura une solide expérience de la gestion des personnels de la négociation et une connaissance certaine du *secteur administratif.* Il devra être disponible et ouvert à la vie associative. *Adresser* lettre manuscrite avec motivation, c.v. très détaillé, photo avant le 15 avril 1988 à :
Monsieur le Président
ADPEI de l'Ariège,
B.P. 133, 09100 PAMIERS.

HIGH-TECH
CABINET DE CONSEIL ET FORMATION
RECHERCHE
ANIMATEURS EN COMMUNICATION INTERNE, EN MANAGEMENT (conduite) DES HOMMES, PROFESSEUR D'ANGLAIS, expér. en entreprise souh.
Tél. pr r.-vs 42-56-28-72.

---

secrétaires

ORGANISME DE PRÉVOYANCE
quartier Saint-Lazare
recherche
UNE SECRÉTAIRE DE DIRECTION
bilingue anglais (licence de lettres) sténodactylo, *bonne maîtrise du* traitement de texte, expérience exigée. Bonne présentation, esprit d'équipe.
Organisation, discrétion 30 ans *minimum.*
Poste stable dans cabinet présidence. *Direction générale*
Adresser lettre manuscrite + c.v. + *photo à : U.N.I.* Mme SCHEMBRI, 22, rue d'Aumale, 75009 PARIS.

L'AGENDA

Badge

UN BADGE A ÉTÉ CRÉÉ
pour lutter contre la solitude et la timidité.
Tél. : (16) 21-96-26-19.

Bijoux

ACHAT BIJOUX OR
brillants, pierres précieuses
PERRONO OPÉRA
boulevard des Italiens
4, Chaussée-d'Antin.
Ventes - Occas. - Echanges

Cours

PROF. D'AMÉRICAIN. Résident, motivé, créatif, expérimenté, été, école, particulier, Paris 47-04-92-45 universitaire, recommandé.

Décoration

RÉNOVER VOTRE APPARTEMENT A PARIS ?
conseils
réalisation des travaux, *tous corps d'état.*
prix-délais
ARCHI-DÉCOR
(1) 47-63-47-12.

Teinturiers

TEINTURIER SPÉCIALISÉ
Avant vos randonnées de *printemps, d'été,* faites nettoyer et raviver vos *articles* en DAIM et CUIR.
VOUS qui avez des vêtements de valeur.
VOUS qui aimez le travail impeccable retenez cette adresse où le travail est entièrement fait à la main :
GERMAINE LESECHE
TEINTURIER-DÉTACHEUR
APPRÊTEUR-COLORISTE
11 *bis,* rue de Surène, 75008 Paris, 42-65-12-26.
Prise et livraison à domicile.

Vacances — *Tourisme* — *Loisirs*

ARDÈCHE
l'anti-stress
vallée du Rhône
HOTEL** RESTAURANT
parc boisé, fleuri
TV, Tél., chbre avec s. de bains, repos, détente, loisirs
1/2 pension pour une chambre 2 personnes 135 F/jour/personne.
Tél. : 75-51-43-60.

St-Mandrier face Toulon part. loue de *jolie rés.* appt 6/7 PERS., tt cft, parkg, calme, 100 m mer, quinz., *mois,* 90-72-00-75.

Madrague-Lecques (Var) à *louer juillet STUDIO STDG* 4 personnes, confort, calme, verdure, plages. 5 800 F *mois, tout compris.* Tél. 91-33-37-77 bur. Mme Mollard, ou 91-49-53-55 dom.

TIGNES (VAL-CLARET) Particulier loue à Inter-Résidences studio 4 personnes, gd cft, 2.000 F la semaine, du 27 mars au *10 avril.* Tél. 34-51-45-41 (après 20 heures).

automobiles

ventes

(moins de 5 C.V.)

A VENDRE CITROEN 2,6 CV spéciale, 1985, 30 000 km, 16 000 F.
T. 45-27-85-14 Vermeulen.

(de 5 à 7 C.V.)

Part. vend 4×4 Lada beige, très bon état, 1980, 67 000 km, 23 000 F. 45-88-33-50, 45-81-07-02.

(de 8 à 11 C.V.)

Part. vend ALFA ROMEO GTV 2 L., gris métal foncé, *mod.* 1984, *ttes options,* 1re main, état except., 47-70-85-33 hres bur., 42-09-28-79 à part. de 19 h.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

PYRAMIDES imm. 18e rav., asc., 80 m² séj. + 3 ch., CLAIR GRAND CHARME, 2 450 000. 42-60-04-28.

4e arrdt

MARAIS m. 5 p., ent., cuis. à l'am., 2 bns, 2 w.-c., prof. lib. poss., 155 m², charme, URGENT 43-35-18-36.

5e arrdt

PRÈS LUXEMBOURG
7 p., 170 m², 4 150 000 F

PRÈS PANTHÉON
5 p. + balcon, 130 m² env.

PRÈS LUXEMBOURG
bel appt de réception 118 m² env., imm. gd stdg.

PLURIMMO 45-48-25-01.

6e arrdt

SÉLECTION DOLÉAC rue Cassette orig., dern. ét. tr. cl., calme, 3 p. tt cft 85 m² bel imm. anc., 1 600 000, 42-33-12-29 le matin.

LUXEMBOURG p. de t., stdg. 5 p. tt cft 170 m², 2 s., prof. lib. poss. CALME. URGENT 43-35-18-36.

7e arrdt

BAC, dans ancien hôtel part. séj., ch., cuis., s. à m., plaf. 4 m (poss. mezzanine), serv., parkg. 47-05-61-91.

VANEAU

bel immeuble ancien studio à rafraîchir cft, 2 fenêtres s/rue.

gd studio, très bel imm. rénové, 3e ét., tapis escal., 2 fenêtres s/jolie cour, soleil, calme, état impec., possible beau volume.

AGENCE FRANÇOIS FAURE
11, R. ROUSSELET (7e)
45-67-95-17.

8e arrdt

THISSE CONSEIL 42-27-49-36

FG ST-HONORÉ
GD 2 P., 2 000 000 F. pargk, très clair, plf. 3,40 m.

14e arrdt

PL. D'ITALIE (PRÈS) Réc., ét. élevé, liv. dble, 3 ch., cuis., 2 bns, 2 w.-c., balcons, box, soleil, calme, 1 890 000 F. 43-35-18-36.

MONTPARNASSE 2 P. TT CONFORT, 800 000 F.
MONTPARNASSE STUDIO TT CONFORT, 655 000 F.
PLAISANCE STUDIO TT CONFORT, 830 000 F.
PLAISANCE 2 PIÈCES PARKING, 1 120 000 F.
PLAISANCE 2/3 p., 750 000 F.
DENFERT 2 P., 690 000 F.
Gela Imm. 43-35-18-36.

15e arrdt

RUE ST-CHARLES
Mo DUPLEIX imm 1979 gd stdg, TR. B. STUD. 30 m² + gd balc., gde cuis., tr. b. s. de bns, cave PARKG POSS. (achat ou location), 710 000 F, FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

16e arrdt

RUE LA FONTAINE
très bel appt 120 m² ent. refait à neuf, PRESTATIONS DE HTE QUALITÉ + gde chbre de serv. 12 m² (gde fenêtre), imm. p. de t., gd stdg, prof. lib. autorisées, 3 150 000, FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

ATELIER D'ARTISTE
78 m² + serv. 4e ét., asc. TRÈS BELLE VUE PLURIMMO 45-48-25-01.

17e arrdt

RUE DE L'ÉTOILE
imm. ancien de caract., adorable 2 p., 45 m² donnant s/rue calme et cour jardin, très bon état, ch. ind., cave, soleil, 970 000. EXCELLENT PLACEM. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

THISSE CONSEIL 42-27-49-36

MAIRIE, 5 PIÈCES
IMM. P. DE T., 150 m² salon, s. à m., 3 ch., cuis., s. bains, s. d'eau, 2 w.-c., 1 porte palière caractère, tapis esc., 4e asc., gardien, 3 250 000, poss. ch. serv.

18e arrdt

RUE MARCADET
LUXUEUX 2 P. CFT
cuisine éq., 630 000 F Imm. Marcadet 42-52-01-82.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT prox PARC imm. récent en étage, VUE DÉG. SACRÉ-CŒUR. liv. dble + 2 chbres + BALCON + PARKG. 1 680 000 TÉL : 60-89-30-19.

20e arrdt

AVENUE GAMBETTA
Imm. récent, bon standing TRÈS GRAND STUDIO 33 m² + balc. 10 m², vraie cuisine, s. de bns, w.-c., séparé, placards, cave, 3e ét., asc., SANS VIS-A-VIS, 480 000 F. TRÈS BON PLACEMENT. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

92 Hauts-de-Seine

Sélect. Doléac. 10' RER Rueil-Malmaison appt 92 m² + 30 m² logg., imm. réc. 2e ét. asc. gd liv. + cave jdin 1 050 000. 42-33-12-29.

95 Val-d'Oise

ENGHIEN à 100 m du lac à saisir, dans belle résidence, 4 p. tt cft, balcon, 2 parkg., 850 000 F, 43-55-44-88.

appartements achats

CABINET DOLÉAC
rech. pour clientèle de qualité s/PARIS et proche BANLIEUE, STUDIOS, 2, 3, 4, 5, 6 P., avec ou sans cft, expertise gratuite, réalisation rapide, TÉL. 42-33-12-29.

MGN (33e année)
recherche pour sa clientèle française et étrangère APPTS, HOTELS PART., IMMEUBLES S/PARIS PPTÉS ET TERRAINS BANLIEUE OUEST
38, bd des Batignolles, 17e
43-87-71-55
Epernon/Nogent-le-Rot.

PLURIMMO 45-48-25-01
72, BD RASPAIL, PARIS-16e
RECHERCHE APPTS DE CARACTÈRE ou DE STYLE pour clientèle exigeante.

locations non meublées offres

Paris

Mo GOBELINS ds imm. neuf de luxe, jam. occupés. Parkg compris + ch, stud. 24 à 28 m² 3 700 F, 2 p. 65 m² 6 700 F à 7 600 F, 3 p. 71 m² + terrasse 37 m² 8 700 F, 3 p. 84 m² 8 250 F et 9 500 F, 4 p. 127 m² 12 000 F et 12 300 F, box comp. + ch. Possib. box ou prkg sup. POG 45-87-71-00.

PROCHE LUXEMBOURG ds résid. de luxe beau studio 31 m², libre de ste, 3 120 F + 300 F ch. + chauff. ind. POG 45-87-71-00.

FACE TOUR EIFFEL Paris 16e, appt 3 p., séj., 2 ch., s. de bns, cuis., hall, ref. nf, 4e ét., asc., 9 000 ch. compr., 43-76-77-20.

Région parisienne

A LOUER
L'HAY-LES-ROSES (94) Appt 3 p. r.-de-ch. surélevé, 6 marches, très ensoleillé, dans résidence, avec verdure. Entrée, salle de bains, w.-c., cuisine avec placards sur mesure (peintures, moquette, parquet neufs), porte blindée, parkg (par porte d'Orléans ou d'Italie 15 min), 3 250 F mensuel. Tél. 45-27-38-10. Rens. charges entre 600 et 700 F.

40 km de PARIS
20 km de VERSAILLES
autoroute de l'OUEST
ferme transformée, poutres, chem., 4 chbres à coucher, 3 w.-c. et bns, chf. cent., tél., gd living-room sur jardin dans un ensemble de vue imprenable de champs et bois, 5 500 F par mois. Tél. 42-88-32-71.

locations non meublées demandes

Paris

RÉSIDENCE CITY
rech. POUR BANQUIER GD APPT ou VILLA TRÈS GD STDG. Quartier résident. (achat possible).
TÉL : (1) 45-27-12-19.

Collab. journal ch. 14e ou 15e studio ou 2 pièces vide pr début mai, juin ou juillet. Tél. 40-59-48-88.

immeubles

BOIS-COLOMBES PL. DE L'HOTEL-DE-VILLE IMM. PR INVESTISSEUR 43-33-15-04.

hôtels particuliers

PROCHE AV. FOCH
charmant petit hôtel particulier récept. + 5 chbres, 2 bains, petit jardin. PRIX ATTRACTIF. 46-24-06-32 MATIN.

maisons individuelles

A vdre MAISON ANC. en pierre dans hameau état refait neuf, sur 2 niv. de 32 m² au sol, 370 000 F. (16) 94-48-41-05 (h. rep.).

pavillons

LUCE 10' gare de CHARTRES (28). Part. vd dans zone pav. calme tranquille PAVILLON comp. entrée, s. à m., gde terrasse, 2 ch., cuis. chêne massif, ent. éq. + électromén. compl., s. de bns, w.-c. Au ss-sol : 1 ch., cuis. d'été, chauff. + empl. voit., chf. cent maz., s/terr. clos pays. + fruit. 1 000 m², 630 000 F. Tél. h. bur. 42-80-57-87 p. 91.

villas

Vends maison à Briare (45) toute meublée., 3 p., cuisine, salle de bains, jardin, gar., atelier, ts commerces. Tél. Paris : 47-66-98-78.

GUÉRANDE (44). A 2 km du centre de La Baule, villa contemporaine s/1 800 m² de terrain, comprenant r.-de-c. : séj. de 35 m², 3 chbres, cuis., s. de bains, w.-c. Étage : grenier aménageable, 890 000 F. A voir : Immobilière 2000, 40, av. du Général-de-Gaulle, LA BAULE (16) 40-24-05-32.

SOUPPES-S/LOING
Ville bourg., archit. 1900, p. de pays, séj. + 4 ch., cuis. + bains, parfait état, terr. 2 000 m², 1 400 000, mandat. REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette, 94170 Le Perreux, 43-24-17-63.

propriétés

RÉGION HOUDAN
RN 12, cause retraite industr. vd PROPRIÉTÉ GD STDG, style Californie s/3 nivx, asc., cuis., office, living, 150 m², 4 gdes chbres, bureau 40 m², 2 s. de bns + s. d'eau, 3 w.-c., garage, 10 000 m² arboré en coteaux, plein sud dominant RIVIÈRE, EXCEPT., 2 400 000 F. Mandataire M.G.N. (16) 37-51-44-34 ou 43-87-71-55.

terrains

A VDRE 70 KM TOULOUSE
– 175 ha prairies + landes, plateau 650 m alt, 2 km ARFONS (81). 2 200 000 F.
– 23 ha reboisés, prix 500 000 F.
Tél. : 59-29-79-33.

Particulier vend
TERRAIN A BATIR
DANS L'YONNE 978 m² 20 m façade, eau, tout-à-l'égout, EDF. PRIX RAISONNABLE. Tél. : 60-15-71-85.

fermettes

A 200 KM DE PARIS 25 km ST-FARGEAU et 20 km de Cosne-sur-Loire, part. vd fermette anc. en L, mit., non isolée, 125 m² hab., ent. rest., séj. 33 m², gde chem., ptres d'orig., placard, cuisine 19 m² éq., 1 ch., gde s. de bains, w.-c. A l'ét. 2 gdes ch., moq., le tt rust., chff. cent fuel + gdes dépend. Amén. s/1231 m², pelouse, arb. ormes, tt clos + bois 1 700 m² non atte., 365 000 (16) 86-26-41-24.

viagers

F. CRUZ 42-66-19-00
8, rue La Boétie, particularisera votre dossier viager. Estimation gratuite. 48 a. d'expérience. Garantie financière 3 000 000.

bureaux

Locations

DOMICILIATION
Dactylo Télex Perm. Tél. Courrier conseil marketing
Quart. **CHPS-ÉLYSÉES**
depuis 180 F H.T./mois. 45-61-93-14.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

DOMIC. DEPUIS 80 F MS. Paris 1er, 8e, 9e, 12e ou 15e. CONST. SARL 1 500 F HT. INTER DOM 43-40-31-45.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + burx neufs Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICES Chps-Elysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM Constitutions de sociétés. Démarches et tous serv. Perman. téléphoniques.
43-55-17-50.

NEUILLY MÉTRO
Loue direct. un bureau ou + ds imm. nf 46-40-37-09.

DOMICILIATION CCIALE 8e BURX, SECRÉT., TÉLEX, TÉLÉC., TRAIT. TEXTES
AGECO 42-94-95-28.

Bureaux à louer à usage commercial QUARTIER BOURSE RUE VIVIENNE Tél. : 40-26-29-05.

locaux commerciaux

Ventes

MARAIS b. local, 3 gdes pièces, 2 entrées, r.-de-ch., sud, imm. classé, poss. habit., 46-33-37-79.

fonds de commerce

Ventes

Côtes NORMANDES bien situé, s/concurr. vds fonds comm. chaudron. et naval, avec tt le mat. d'exploit. Aff. à dévelop., 220 000 F, 33-90-77-34, 33-51-68-45.

JURA SUD
Vend hôtel-bar-restaurant « Logis de France », 8 ch. + appt 4/5 p. Fonds et murs, prix 1 300 000 F. Tél. : 84-42-71-63.

Aménagement du territoire

L'Ile-de-France en l'an 2000

Une solution est trouvée pour le bouclage de l'autoroute A 86 à l'ouest de Paris

M. Michel Giraud, président (RPR) du *conseil régional d'Ile-de-France*, a présenté, le mercredi 30 mars, son projet « Ile-de-France 2000 », qui constitue l'esquisse d'un schéma-directeur d'aménagement, d'urbanisme et de transports, pour la fin du siècle. Ce document, qui prend la suite du schéma directeur de 1965, devra, avant de devenir un cadre juridique de référence s'imposant à tous, faire l'objet de nombreux débats non seulement au conseil régional, dans les conseils généraux et les communes concernées, mais aussi de « navettes », qui ne s'annoncent pas faciles, entre le pouvoir régional et le préfet de la région Ile-de-France.

Elaboré par les services de M. Pierre Pommelet, directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (IAURIF), le document veut prendre date pour les prochaines décennies, et administrer la preuve que la région a pris l'initiative de rechercher quels seraient les grands axes de développement et leurs conséquences pour les 10,4 millions d'habitants de la région, une procédure et un travail qui, jusqu'aux années récentes, étaient en général conduits à l'initiative de l'Etat.

D'emblée, le schéma « Ile-de-France 2000 » se veut « offensif », pour que Paris, et sa région, face à la concurrence des grandes métropoles européennes voisines – Amsterdam, Londres, Bruxelles, Francfort, Milan ou Barcelone – valorisent leurs atouts économiques scientifiques et universitaires tout en améliorant le cadre de vie

M. Michel Giraud a mis l'accent sur l'importance des réseaux de TGV et les nouveaux pôles de croissance qui se dessinent à Massy (gare d'interconnexion des TGV), Roissy, Marne-la-Vallée et Paris-Bercy. Une technopole prend forme entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry.

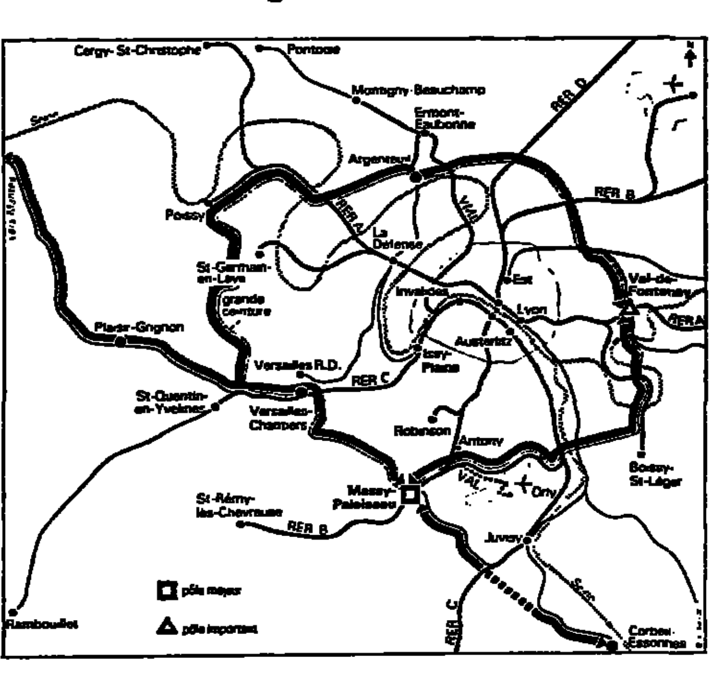
D'ici à l'an 2000, on estime à six cent cinquante mille le nombre de logements qu'il faudra réaliser. Quant aux bureaux (600 000 m² supplémentaires chaque année), ils seront localisés principalement autour de deux axes (Cergy-gare de Lyon-Marne-la-Vallée ; Massy-Saclay-Melun Sénart) et un pôle (Roissy).

Le schéma propose de nouveaux axes pour le développement des transports. Six lignes de métro seront prolongées, et l'interconnexion des différents modes de transports collectifs systématiquement recherchée. La région Ile-de-France suggère, pour améliorer les *conditions de déplacement Est-Ouest* et pour soulager la ligne A du RER de créer un réseau rapide à partir de Val-de-Fontenay en empruntant la ligne SNCF vers la gare de l'Est, prolongée jusqu'à la gare Saint-Lazare.

Enfin, devrait être achevé le « bouclage » de l'autoroute circulaire A 86, à une dizaine de kilomètres du périphérique. M. Michel Giraud a indiqué qu'une solution en souterrain (4 km) avait été trouvée à l'ouest et que, à cet endroit, l'A 86 rejoindrait l'autoroute Francilienne, qui est la voie de ceinture la plus loin de Paris et qui met en liaison les villes nouvelles entre elles.

F. Gr.

Amélioration prévue de la desserte ferrée de la grande couronne.



Le Carnet du Monde

Naissances

– Suzanne et Jean CHRISTOPHEL, Geneviève et Pierre VIDAL-NAQUET, Agnès et Jacques VIDAL-NAQUET et Fabien,
ont la joie de faire part de la naissance de

Marina VIDAL-NAQUET,

le 26 mars 1988.

52, rue des Archives,
75004 Paris.

Décès

– Philippe et Christophe Bahadoran ont la douleur de faire part du décès de leur père

le docteur Houchingue BAHADORAN,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique à la faculté,
professeur à la faculté de médecine de Téhéran,
chirurgien,

survenu le 27 octobre 1987.

128, rue de l'Abbé-Groult,
75015 Paris.

– Mme Pierre Beringer,
née Geneviève-Fournet,
son épouse,
Annick Beringer
et Matthieu,
Philippe et Maryvonne Beringer,
Johanne, Frédérique et Carl,
Marie-Pierre et Bernard Derdinger,
Caroline et Anne,
Isabelle et Franklin Veillard,
Marie-Noëlle Beringer,
Julia et Aurélie,
ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de

M. Pierre BERINGER,

survenu le 28 mars 1988 à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 31 mars, en l'église Saint-Ambroise, (71 *bis*, bd Voltaire, Paris-11e), à 8 h 30, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Limours (91), dans le caveau de famille.

59, avenue de la République,
75011 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Roland et Yvette Betito,
ses parents,
Patrick, son frère,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Mlle France BETITO,

survenu le 28 mars 1988, à Berck-sur-Mer.

La levée du corps se fera le jeudi 31 mars, à 14 heures, au funérarium de Montrouge, 130, rue Maurice-Arnoux (Montrouge).

Suivie de l'inhumation à 14 h 45, au cimetière de Pantin parisien (par porte de la Villette).

10, rue Oswaldo-Cruz,
75016 Paris.

– Mme Claude Deltcheff-Rocchiccioli,
a la douleur de faire part du décès de son époux

M. Kostadin DELTCHEFF,

survenu le 20 mars 1988.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 25 mars, au cimetière du Père-Lachaise.

7, rue Nicolas-Roret,
75013 Paris.

– Michel et Francine Fardoulis-Lagrange,
ses parents,
Anne Vitart, Judith et Rafaël Fardoulis,
ses enfants,
Monique Fardoulis, Olivier et Juliette,
Laure Fardoulis, Sibylle et Rachel,
Mme Couitéas,
Eric Bourde et sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Pascal FARDOULIS,

survenu à Paris le 28 mars.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de La Celle-Saint-Cloud, avenue de Pompadour (par gare Saint-Lazare), vendredi 1er avril, à 15 h 45.

61, avenue Mozart,
75016 Paris.

– Marie LOQUET

s'est endormie dans la paix du Seigneur, le 20 mars 1988.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.

Blanche Loquet,
M. et Mme Fleury,
leurs enfants et petits-enfants.

– L'Association géorgienne en France,
La galerie Darial,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès du peintre

VERA PAGAVA,
officier des Arts et Lettres,

survenu le 25 mars 1988.

Le service religieux aura lieu le vendredi 1er avril, en l'église paroissiale de Saint-Nino, 6-8, rue de la Rosière, 75015 Paris, à 14 h 30, suivi de l'inhumation à Lenville-sur-Orgre, à 17 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mesdames Cam van Hinh,
M. et Mme Cam van Vui,
M. et Mme Cam van Thu,
M. et Mme Cam van Thi,
M. et Mme Cam van Quy,
M. et Mme Cam van Pua,
M. et Mme Cam van Tong,
M. et Mme Cam van Khaotao,
M. et Mme Cam Feua,
M. et Mme Cam van Cho,
M. et Mme Cam Thinh Bofai,
M. et Mme Cam van Ngoc,
M. et Mme Cam van Anh Thinh,
M. et Mme Cam Duc Hoan,
M. et Mme Cam van Trong,
M. et Mme Cam Thinh Van,
M. et Mme Ca van Tieu Cuong,
leurs enfants et leurs petits-enfants,

très émus des nombreuses marques de sympathie, d'amitié et de solidarité que vous, parents, alliés et amis, leur avez témoignées, pour le décès et les cérémonies funèbres célébrées entre le 24-2-1988 et le 27-2-1988 à Montpellier, de

M. CAM VAN HINH,

leur époux, frère, père, oncle, grand-père et arrière-grand-père, vous prient de trouver ici l'expression de tous leurs remerciements.

– Mme Jacques Lussan,
et ses enfants,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de

M. Yves LUSSAN,

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

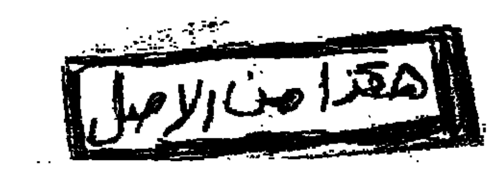
Anniversaires

– Le vendredi saint 1987

Raymond MEUNIER

était rappelé à Dieu.

Une pensée, une prière sont demandées à ceux qui l'ont connu.



Economie

SOMMAIRE

■ La Commission de la CEE n'exige pas, comme le souhaitait M. Madelin, un changement de statut de Renault pour approuver l'ensemble des restructurations financières de la Régie *(lire ci-dessous).* ■ Le CNPF dresse un tableau optimiste de l'économie française. Il note une forte accélération de la production industrielle et envisage une conjoncture favorable pour le premier semestre 1988 *(lire page 39).* ■ British Aerospace a acquis à des conditions particulièrement satisfaisantes pour lui le groupe automobile Rover *(lire ci-dessous).* ■ Sema Metra, deuxième sociPé française de services informatiques, fusionne avec un groupe britannique pour s'internationaliser *(lire ci-contre).*

La privatisation de l'industrie automobile européenne

Bruxelles demande au gouvernement français de respecter la réglementation communautaire

La Commission européenne a examiné, le mardi 29 mars, si les aides versées par l'Etat français à *la régie Renault*, de 1984 à 1986, étaient conformes au droit communautaire. Elle a porté des jugements différents sur le bien-fondé de ces aides, qui avaient pris des formes diverses. Elle demande un changement de statut de la Régie, si l'Etat abandonne ses 12 milliards de créances.

A Bruxelles, comme à Paris. Par deux fois, M. Alain Madelin a tenté de transformer le statut de Renault de celui d'une régie en *celui d'une société anonyme « comme les autres »*. Par deux fois, il a manqué son but : inscrire cette réforme au compte de ses « ruptures » libérales. Contrairement à ce qu'indique le ministre de l'industrie, et comme nous le confirme notre correspondant à Bruxelles, la Commission européenne, dans son jugement du 29 mars, n'exige pas le changement de statut pour approuver *« l'ensemble de ses restructurations financières »*. Bruxelles a émis un avis plus subtil, et des dotations en capital à Renault, restée régie, sont possibles.

Pour M. Madelin, l'occasion était tentante. Renault, toute première société industrielle française, est une entreprise nationalisée. C'est un symbole. Mais elle va mal, a besoin d'argent, et son actionnaire public doit lui en verser. Cela fut fait avant 1986 par les socialistes *« dirigistes »*, mais un militant du retrait de l'Etat peut-il faire de même ? Non, répondent les économistes amis du ministre : Renault doit jouer au plus vite les lois du marché.

Las, le programme de privatisation du gouvernement ne comprend pas cette entreprise. La voie est interdite. Et puis, qui l'achèterait, avec ses lourdes pertes ? Réaliste, M. Madelin comprend que l'Etat doit *nolens volens* payer, mais il promet que l'aide versée sera la « der des ders ».

Il accepte de tirer un trait sur 12 milliards de francs de créances dues par Renault à l'Etat, et il engage l'abandon du statut si particulier de régie qui fait, du point de vue financier, du constructeur automobile une véritable administration.

Une fois transformée en société anonyme, Renault pourra ouvrir son capital au privé et obtenir ainsi les fonds nouveaux nécessaires : l'Etat n'interviendra plus. Un projet de loi est préparé et présenté à M. Chirac pour la session parlementaire d'automne.

C'est un échec. Le premier ministre ne comprend pas ce qui, pour son ministre de l'industrie, rend cette réforme si urgente. Il en repousse de jour en jour l'inscription au vote des parlementaires. Une petite bataille PR-RPR éclate alors pour le faire passer dans la session extraordinaire du début 1988, et, ce qui devait arriver arriva, M. Madelin récupéra ce texte non voté.

Qu'à cela ne tienne. Restaient Bruxelles et le libéral commissaire à la concurrence, M. Peter Sutherland, Britannique avec qui on allait pouvoir s'entendre. Sourcilleuse à l'égard des sommes versées par les Etats à leurs industriels qui ne sont autorisées que sous conditions (elles doivent permettre des restructurations et être très provisoires), la Commission européenne estimait qu'il y avait avec la France un contentieux portant sur 30 milliards de francs alloués par les socialistes français.

Sur ce total, Renault avait reçu 8 milliards de dotation en capital et 1 250 millions de prêts accordés par le Fonds industriel de modernisation (FIM). Ce premier problème devait être réglé. Mais, en outre, il y avait fort à parier que Bruxelles serait réservée sur l'abandon de créances se montant à 12 milliards de francs. Sur ce point, il faudrait céder quelque *chose en échange de l'autorisation* de la Commission.

Forcer la privatisation

La tactique du ministre a été de lier les trois éléments : les 9,12 milliards (8 + 1,250), l'abandon de créances de 12 milliards et le changement de statut dans un « paquet global ». Il s'agissait de monter un accord « clefs en main » que le prochain gouvernement devrait appliquer, avait expliqué M. Madelin dans nos colonnes *(le Monde* du 25 février). L'objectif était d'obtenir de la commission un jugement donnant-donnant : elle passait l'éponge sur les 20 milliards, mais en échange elle exigeait un changement de statut.

Le procédé est habile, car si un tel accord avait été conclu, la réforme du statut eût été rendue obligatoire. Demeurée Régie, il aurait été impossible pour Renault de recevoir un financement public, sous forme de dotation en capital, ni sous forme de prêts du FIM, ni sous forme d'abandon de créances.

M. Madelin aurait obtenu ce qu'il voulait : forcer la privatisation si l'on ne voulait pas que Renault soit privée des fonds dont elle a impérativement besoin. Quel que soit le prochain gouvernement, il eût été contraint par cet accord « clefs en main ».

Après de délicats arbitrages internes, la Commission a finalement décidé, le 29 mars, de défaire le « paquet ». L'accepter aurait voulu dire que la *Commission exigeait une réforme conduisant* à la privatisation. Or une telle position est contraire au traité de Rome, qui se veut neutre vis-à-vis de la propriété publique ou privée du capital.

La Commission ne met pas sur le même plan les 8 milliards de dotation en capital et les 12 milliards de créances. Pour les 8 milliards, Bruxelles a jugé qu'ils étaient conformes à la réglementation européenne, l'entreprise s'étant restructurée grâce à cet apport. Pour les 1 250 millions de prêts FIM bonifiés, Renault devra en rembourser 248 millions (Bruxelles n'accepte que les emprunts faits au taux du marché, et Renault devra combler la différence), deux décisions tout à fait conformes aux traditions bruxelloises quant aux apports publics. Par contre, Bruxelles demande le changement de statut de la Régie en échange de l'abandon des 12 milliards de francs de créances.

Mais pour demain, le jugement de la Commission laisse la porte ouverte à un nouvel apport de fonds à Renault. Le gouvernement reste libre d'apprécier politiquement la situation. Il peut changer de statut et désendetter Renault par abandon de créances. Il peut refuser cette opération et doit alors passer par des dotations en capital (à la condition de prouver, bien entendu, qu'il s'agit d'une nouvelle restructuration).

Il peut enfin utiliser les deux méthodes. En tout cas, M. Madelin n'aura pas la paternité de l'abandon du statut de régie de Renault.

ERIC LE BOUCHER.

Le groupe automobile Rover cédé à de bonnes conditions à British Aerospace

« British Aerospace fait une affaire » : c'est le sentiment général, depuis l'annonce, le mardi 29 mars au soir, des conditions de cession par le gouvernement de Mme Thatcher, du groupe automobile nationalisé Rover au constructeur aéronautique britannique.

Alors que les pouvoirs publics britanniques s'étaient donné jusqu'à fin avril pour parvenir à un accord avec British Aerospace *(le Monde* des 3 et 5 mars), c'est finalement un mois plus tôt que prévu que le ministre du commerce et de l'industrie, lord Young, a annoncé la vente pour 150 millions de livres (environ *1,5 milliard de francs)* des 99,8 % que l'Etat détient dans le groupe Rover (qui comprend Austin Rover pour les voitures particulières et Land Rover pour les véhicules tout terrain). Ce prix est jugé d'autant plus bas que cette cession s'accompagne d'une injection de 800 millions de livres dans l'entreprise, pour lui permettre de faire face à son endettement, et de l'annulation de 1,1 milliard de pertes d'exploitation. A l'issue de ces restructurations financières, Rover n'aura plus à supporter qu'une dette de 500 millions de livres.

L'annonce de ces modalités a provoqué les critiques de l'opposition parlementaire travailliste, qui a parlé d'*« acte de sabotage industriel »*, et a entraîné une hausse de 9 % des cours de British Aerospace à la Bourse de Londres. En tout état de cause, la cession est soumise à l'avis de la Commission européenne, qui a décidé, dès le 29 mars, l'ouverture d'une enquête pour déterminer si les facilités financières accordées par le gouvernement britannique ne faussent pas la concurrence entre constructeurs automobiles au sein de la Communauté, alors que Rover a déjà reçu pour sa restructuration près de 3 milliards de livres de l'Etat depuis 1975.

Selon lord Young, cet accord va renforcé la compétitivité de Rover – qui revient à l'équilibre financier après dix ans de pertes – et profiter à tous ceux qui travaillent avec lui et pour lui. Quant au patron de British Aerospace, M. Roland Smith, il a affirmé que ce rachat allait créer *« un groupe industriel de classe mondiale avec un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards de livres, dont plus de 5 milliards à l'exportation, et 140 000 salariés »*. Le constructeur aéronautique s'est d'ailleurs engagé à conserver le contrôle d'Austin Rover et de Land Rover pendant au moins cinq ans. En cas de non-respect de cet engagement, il pourrait se voir infliger des pénalités allant jusqu'à 650 millions de livres.

C. B.

S'il n'en reste qu'un...

LA cession du groupe automobile nationalisé Rover au constructeur aéronautique British Aerospace, récemment privatisé, renforce, pour ne pas dire achève, le désengagement des gouvernements de tous pays d'un secteur industriel jugé cependant suffisamment fondamental au cours des décennies passées, pour que tous y aient pris des participations. Sans grand succès. Italie, Espagne, Grande-Bretagne, RFA, France... le rôle de l'Etat dans les firmes automobiles n'a guère été concluant, s'accompagnant le plus souvent de déficits et de dettes qui ont grevé les finances publiques.

Le retour triomphant du « marché » et la rigueur budgétaire aidant, tous les Etats ont rendu au privé, au prix de coûteux efforts, comme vient encore de le montrer la vente de Rover, les firmes automobiles qu'ils détenaient. Tous, sauf un : l'Etat français, toujours actionnaire à 100 % de la régie Renault. Après la reprise d'Alfa-Roméo par Fiat, en Italie, de l'espagnol Seat par l'allemand Volkswagen, après la vente de la participation que l'Etat fédéral détenait dans ce dernier, après la cession de Rover par le gouvernement britannique, Renault reste désormais le seul constructeur nationalisé en Europe et dans les pays industrialisés. *Doit-on en conclure à l'erreur et à l'anachronisme ?*

On serait d'autant plus enclin à répondre par l'affirmative que l'Etat français – il est vrai depuis l'avènement, en mars 1986, d'un gouvernement se déclarant libéral – prépare lui aussi le terrain à une possible privatisation de Renault, en cherchant dans un premier temps à « normaliser » le statut du constructeur, par sa transformation de régie – un statut aberrant qui l'assimile à l'Etat – en société anonyme. Une première étape indispensable pour l'ouverture ultérieure du capital à des partenaires privés.

M. Madelin, très libéral ministre de l'industrie du gouvernement de M. Chirac, s'est fait le promoteur de cette idée. Mais les socialistes eux-mêmes, qui admettent le principe de « respiration » du secteur public, n'y semblent pas hostiles. La décision rendue le 29 mars par la Commission de Bruxelles sur le dossier Renault *(voir ci-contre)* laisse en tout cas le choix ouvert au futur gouvernement.

Reste que l'on peut s'interroger sur le bien-fondé ou non de la présence de l'Etat dans un secteur comme l'automobile. *« L'Etat n'est pas fait pour construire des voitures »* répond-on en général sommairement. Si cette industrie paraît à première vue moins « stratégique » que l'aéronautique ou l'espace, n'a-t-on pas tendance, et les pouvoirs publics en premier, à sous-estimer son poids dans l'économie nationale ? Sinon en termes d'emplois ou de recettes fiscales, du moins dans le rôle de « locomotive » qu'elle joue pour le reste du tissu industriel, « tirant » la recherche et le progrès technologique dans des secteurs aussi variés que les matériaux, les équipements électroniques ou les procédés de fabrication.

CLAIRE BLANDIN.

Mariage européen dans les sociétés de services informatiques

Sema-Metra fusionne avec le britannique Cap Group

Sema-Metra, quatrième société de services d'ingénierie informatique (SSII) françaises, prend un virage décisif : elle vient de décider de fusionner avec un des premiers groupes britanniques de services informatiques, Cap Group PLC (1,15 milliard de francs de chiffre d'affaires). Le nouvel ensemble, qui s'appellera Semacap, de nationalité britannique, représentera environ 3 milliards de francs de chiffre d'affaires et emploiera plus de six mille salariés. Sa rentabilité après impôt sera comprise entre 4 % et 5 %. Il sera détenu pour près de 55 % par les anciens actionnaires de Sema-Metra (dont Paribas).

L'objectif de cette opération est de permettre à Sema-Metra (1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires et 57 millions de bénéfice) à la fois de grossir et de s'internationaliser en donnant naissance à un groupe *« transnational »*, a expliqué le président de l'entreprise française, M. Pierre Bonelli. *« L'idée est de former un groupe européen, ayant la citoyenneté européenne. »*

Cette fusion, nouvelle illustration du mouvement de concentration observé dans les SSII françaises (« Le Monde des Affaires » du 10 octobre 1987), est novatrice : jusqu'à présent, les sociétés de services informatiques tricolores ont plus procédé à des rachats de concurrents qu'à des fusions. Surtout avec des entreprises étrangères. C'est en particulier le schéma retenu par le numéro un national (Cap Gemini Sogeti), qui pèse environ 4,7 milliards de francs de chiffre d'affaires, même s'il a aussi innové ces jours-ci en lançant une OPA sur une entreprise suédoise, Data Logic *(le Monde* du 23 mars).

Sema-Metra et Cap Group, deux entreprises de taille comparable et au portefeuille d'activité voisin, se sont rencontrées par hasard, il y a un an. Leurs implantations géographiques sont très complémentaires, puisque la société britannique a des filiales aux Pays-Bas et à Singapour, tandis que la SSII française est présente en Espagne, Belgique et en RFA. La sympathie de leurs dirigeants aidant, elles ont donc étudié les moyens de se rapprocher.

Actuellement, Cap Group est détenu pour 20 % par des institutionnels, le reste de son capital étant entre les mains du public, tandis que Sema-Metra est filiale à 68 % de Paribas (directement ou indirectement). La banque de la rue d'Antin restera l'actionnaire majeur de la nouvelle Semacap, avec 37,5 % du capital, devant l'investisseur britannique CIM Investment (4,6 % du capital) et Tractebel (3,8 %), présent jusqu'ici dans le tour de table de Sema-Metra. Au total, les anciens actionnaires de Sema-Metra détiendront 54,74 % du nouvel ensemble contre 45,26 % pour ceux de Cap Group. Concrètement, l'opération sera effectuée par le biais d'une *« reverse takeover »* : Cap Group va déposer à la Bourse de Paris une offre publique d'échange sur la parité de une action Sema-Metra contre vingt-quatre actions Semacap.

S'internationaliser

Semacap, cotée à la Bourse de Londres et à Paris, sera un holding coiffant Sema-Metra et Cap Group. Son conseil d'administration sera composé pour moitié par des Français et des Britanniques. M. Pierre Bonelli sera le président du comité exécutif, aux côtés du patron de Cap Group, M. Mike Smith *(Deputy Chairman)*. La nouvelle entité réalisera 25 % de son chiffre d'affaires avec l'administration et 75 % entre les secteurs secondaire (l'industrie au sens large) et tertiaire.

S'il conforte le profil de ses activités, ce mariage permet également à la société française (qui réalise 30 % seulement de son chiffre d'affaires hors de l'Hexagone) de s'internationaliser, notamment en prenant pied en Grande-Bretagne, un des pays européens les plus dynamiques dans le domaine informatique et dans les télécommunications (un des axes de développement de Sema-Metra) : la France ne représentera plus que 42 % du chiffre d'affaires du nouvel ensemble contre 37 % pour la Grande-Bretagne, 10 % pour l'Espagne, 6 % en Belgique (le reste étant effectué aux Pays-Bas et en RFA). Il lui restera à approfondir son activité en Allemagne, ce qui, demeure un des principaux objectifs de M. Bonelli.

FRANÇOISE VAYSSE.

AGRICULTURE

Réunion des ministres de la CEE

Compromis pour lutter contre les excédents de vin de table

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Les ministres de l'agriculture de la CEE ont abouti, aux premières heures du mercredi 30 mars, à un compromis sur une diminution de la production des vins de table. L'accord des Douze permet la mise en œuvre de l'ensemble des mesures décidées par le sommet de Bruxelles des 11 et 12 février portant sur la réduction des excédents agricoles *(« stabilisateurs »)*.

« L'accord du conseil permettra l'assainissement du marché vitivinicole nécessaire à un redressement des cours », a déclaré M. François Guillaume à l'issue des travaux communautaires. Le ministre français avait quelque raison d'être satisfait, tant l'affaire était mal engagée.

La Commission européenne proposait en effet d'abaisser sensiblement, en trois ans, les prix payés aux viticulteurs pour les *« distillations obligatoires »* effectuées en début de campagne. A l'automne 1987, la rémunération était égale à 50 % du prix d'orientation (PO) pour 10 % de la production, et pouvait descendre jusqu'à 40 % au-delà de ce volume.

Pour la campagne 1990-1991, l'arrangement maintient un prix de 50 % pour la première tranche et fixe à 7,5 % le deuxième pourcentage au terme des trois ans.

L'année dernière la rémunération moyenne avait atteint 43 % pour 34 millions d'hectolitres portés à l'alambic ; le nouveau régime fera tomber ce taux, pour un même volume, entre 25 % et 30 % du PO, contre les 15 % souhaités par l'exécutif européen.

M. Guillaume a également obtenu quelques améliorations pour ce qui concerne le programme d'arrachage, dont l'objectif est de supprimer 700 000 hectares, soit 20 % du vignoble concerné dans la Communauté. Ses partenaires ont accepté que les zones de production où se sont développées ces dernières années les appellations régionales soient retirées du plan d'abandon de la viticulture. En outre, la France a convaincu les pays non producteurs d'accepter que les terres libérées puissent être utilisées à d'autres activités agricoles.

Les viticulteurs qui accepteront de cesser leur activité bénéficieront de primes allant de 8 400 F par hectare pour des rendements inférieurs à 20 hectolitres à 71 400 F par hectare pour ceux dépassant 160 hectolitres. Le coût de l'opération sera couvert à 70 % par le budget communautaire et les 30 % restants par les Trésors nationaux.

Au cours de ce conseil, les Douze ont eu le premier débat sur les prix pour la prochaine campagne. Si aucune délégation n'a contesté le bien-fondé d'une reconduction des prix actuels pour 1988-1989, il n'en va pas de même pour les nouveaux aménagements proposés par la Commission et destinés à maîtriser plus encore le coût de la politique agricole commune.

Paris désapprouve les mesures prévues pour modifier le prix d'intervention dans le secteur bovin et l'intention de la Commission de réduire de moitié les aides communautaires couvrant les frais de stockage des céréales. Mais c'est surtout sur le dossier des montants compensatoires monétaires (MCM) que M. Guillaume entend livrer bataille. Le projet de l'exécutif de la CEE exclut un démantèlement des MCM de la France (1 % pour le bœuf et 3,5 % pour le lait, le sucre, les céréales). Or ceux-ci jouent en France comme des subventions à l'importation et des taxes à l'exportation. Leur suppression aurait aussi pour avantage d'augmenter d'autant les prix nationaux.

MARCEL SCOTTO.

● **M. J.-D. Bénard, directeur de l'Onilait.** – M. Jean-Daniel Bénard a été nommé le 28 mars en conseil des ministres directeur de l'Office interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait), sur proposition du ministre de l'agriculture, M. François Guillaume. Il succède à M. Francis Ranc, qui occupait ce poste depuis juin 1983.

[Né en 1945, M. Jean-Daniel Bénard était, depuis 1984, directeur adjoint de l'Onilait, particulièrement chargé des questions de négoce international.]

Économie

CONJONCTURE

« Nous sommes sur le bon chemin il ne faut pas en changer »

déclare M. François Périgot

« Nous sommes sur le bon chemin, il ne faut pas en changer », a déclaré, le mardi 29 mars, M. François Périgot, président du Conseil national du patronat français (CNPF) au cours d'une conférence de presse à l'occasion de laquelle était présentée le traditionnel « cartes sur table » dossier sur plusieurs années (1979-1987) des données fondamentales de l'économie française.

Le « patron des patrons » a ajouté que les entreprises avaient prouvé *« que la liberté, ça marche »*. *« Les retards accumulés sur nos concurrents ne sont pas entièrement comblés, notamment en matière d'investissement et de recherche-développement, le rétablissement n'est pas achevé »*, a ajouté M. Périgot.

De son côté, l'économiste Jacques Plassard, qui commentait pour le CNPF le dossier « cartes sur table », a déclaré que l'économie française se trouvait actuellement dans un environnement international *« excessivement favorable, tendant à l'euphorie »*. L'impression prévaut, selon M. Plassard, *« que cela va trop bien et que cela ne pourra pas continuer, d'où les remous boursiers actuels »*. M. Plassard, qui a déclaré que des périodes aussi favorables étaient rares dans l'histoire de la France, a ajouté que notre pays se trouvait *« dans une situation moyenne, plutôt rassurante »*, le commerce extérieur et la balance des paiements courants constituant des déséquilibres *« pas catastrophiques, mais inquiétants »*.

A une question qui lui était posée sur l'accès de faiblesse des marchés boursiers et du dollar, M. Plassard a estimé que le monde se trouvait actuellement dans une situation *« beaucoup plus solide qu'en octobre 1987 et qu'il était possible de voir les choses avec une certaine sérénité »*.

Après avoir insisté sur le niveau excessivement élevé des taux d'intérêt réels dans notre pays, qui montre que *« le système fançais n'inspire pas autant confiance que d'autres systèmes — notamment le britannique »* — M. Plassard a assuré que la parité franc-deutschemark était assurément bonne.

« Le krach boursier n'a pas freiné la forte expansion que l'économie française connaît depuis le deuxième trimestre 1987, les premiers mois de 1988 s'inscrivant sur cette tendance. Les commandes enregistrées au début de l'année laissent augurer d'un bon premier semestre. »

M. Seilliere va remplacer M. Lallement

« Je soumettrai au prochain conseil exécutif du CNPF le nom de M. Ernest-Antoine Seilliere à la présidence de la commission économique du CNPF », a d'autre part déclaré M. Périgot. M. Seilliere, qui occupe actuellement les fonctions de vice-président de l'organisation patronale, chargé des affaires internationales, remplacera M. Lallement, qui vient de démissionner (*le Monde* des 26 et 27-28 mars).

Au sujet de cette démission, M. Périgot a répété qu'il ne s'agissait là que *« d'un incident et pas d'une affaire d'Etat »*, mais qu'elle posait un problème intéressant *« à la jonction de deux cultures »* : fait-on confiance, pour se couvrir, à un système de solidarité ou de capitalisation (1). De toute façon, on ne passera ni rapidement ni complètement d'un système à l'autre, *« la question se posant d'ailleurs de savoir jusqu'où ce mouvement doit s'effectuer »*. *« Il faut un minimum de solidarité »*, a encore déclaré M. Périgot. Le président du CNPF a ajouté qu'il lui aurait été possible d'escamoter le problème solidarité-capitalisation, mais que telle n'était pas son approche.

(1) M. Lallement, qui est président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), s'était opposé à la signature de l'accord permettant l'intégration des cadres supérieurs dans l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC), c'est-à-dire à une extension d'un régime de prélèvement obligatoire.

La hausse des prix de détail en février : + 0,2 %

	VARIATIONS (en %) AU COURS			
	Des 12 derniers mois (fév. 88/ fév. 87)	Des 6 derniers mois (fév. 88/ août. 87)	Des 3 derniers mois (fév. 88/ nov. 87)	Du dernier mois (fév. 88/ jan. 88)
• ENSEMBLE	+ 2,4	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,2
• ALIMENTATION (y.c. boissons)	+ 1,1	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,2
Prod. à base de céréales	+ 3,8	+ 2,3	+ 1,5	+ 0,5
Viandes de boucherie	+ 2,5	+ 1,4	+ 0,6	+ 0,2
Porc et charcuterie	+ 1,4	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,1
Vol., lap., gib., prod. base viande	− 0,4	+ 0,9	+ 0,3	− 0,1
Produits de la pêche	+ 4,3	+ 2,0	+ 1,3	+ 0,6
Laits, fromages	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,3
Œufs	+ 0,8	− 0,3	− 1,4	− 1,4
Corps gras et beurres	− 1,6	+ 0,1	− 0,1	0,0
Légumes et fruits	+ 1,4	+ 0,7	+ 0,2	0,0
Autres produits alimentaires	+ 1,3	+ 0,7	+ 0,1	− 0,1
Boissons alcoolisées	+ 1,0	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,3
Boissons non alcoolisées	− 7,6	− 1,9	− 0,6	− 0,1
• PRODUITS MANUFACTURÉS	+ 1,2	− 0,2	− 0,1	+ 0,1
1) Habillement et textiles	+ 3,6	+ 1,8	+ 0,5	+ 0,2
Vêtements de dessus	+ 3,6	+ 1,9	+ 0,5	+ 0,1
Autres vêtements et access.	+ 4,3	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,2
Articles chaussants	+ 3,2	+ 1,8	+ 0,6	+ 0,3
Autres articles textiles	+ 2,0	− 1,5	− 0,4	+ 0,1
2) Autres produits manufacturés	+ 0,5	− 0,8	− 0,3	+ 0,1
Meubles et tapis	+ 3,2	+ 1,6	+ 0,8	+ 0,2
Appareils ménagers élec. et gaz	+ 0,2	− 0,4	− 0,2	− 0,1
Autres art. équipement du ménage	+ 2,0	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,2
Savon mén. produit entretien	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,3
Articles toilette et soins	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,2
Véhicules	+ 0,8	− 2,1	+ 0,9	+ 0,5
Papeterie-librairie-journaux	+ 4,4	+ 2,7	+ 1,7	+ 0,6
Photo, optique, électroacoustique	− 3,6	− 3,3	− 2,5	− 0,5
Autres articles de loisirs	+ 3,5	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,4
Combustibles, énergie	− 2,7	− 3,6	− 2,5	− 0,5
Tabacs, prod. manuf. divers	+ 3,4	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,1
Produits manuf. secteur privé (1)	+ 2,0	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,2
• SERVICES	+ 5,0	+ 2,4	+ 1,1	+ 0,3
Services relatifs au logement	+ 6,3	+ 3,0	+ 1,4	0,0
Dont : loyers	+ 6,8	+ 3,5	+ 1,6	0,0
Soins personnels, s. habillement (2)	+ 5,8	+ 3,2	+ 1,7	+ 0,8
Services de santé	+ 2,6	+ 1,5	+ 0,6	0,0
Transports publics	+ 3,8	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,2
Serv. d'utilisation véh. privé (3)	+ 6,6	+ 3,8	+ 2,2	+ 0,9
Hôtels, cafés, rest., cantines	+ 5,8	+ 2,0	+ 1,3	+ 0,4
Autres services (4)	+ 2,7	+ 0,9	− 0,1	+ 0,3
Services privés (5)	+ 5,8	+ 3,0	+ 1,5	+ 0,6

L'indice de l'INSEE, calculé sur la base 100 en 1980, s'est inscrit en février 1988 à 169,4 contre 169,1 en janvier 1988.

En rythme annuel sur les trois derniers mois (décembre, janvier, février), la hausse des prix est de 1,6 %.

(1) Hors énergie.

(2) Le poste « soins personnels, soins d'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure.

(3) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péage sur autoroutes, etc.

(4) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils, frais de réparation des appareils électroacoustiques, tirage de films, redevance TV, etc.

(5) Hors loyers, tarifs publics, santé.

SOCIAL

Protestation de la CGT à propos d'une agression contre un de ses militants

La CGT a demandé que *« toute la lumière soit faite »* sur l'agression dont a été victime, le jeudi 24 mars, un de ses militants, M. Patrick Boudet, trente-trois ans. Celui-ci, délégué du personnel à la Sobovidé, une boucherie industrielle de Vichy, grièvement blessé alors qu'il sortait de son domicile à Cusset (Allier), a dû être hospitalisé à l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand : il a été frappé à la tête et au bras de plusieurs coups de « feuille de boucher » (hachette utilisée pour découper la viande).

Il ne s'agit pas d'un accident, a dit Mme Jacqueline Léonard, secrétaire de la CGT, mais d'une volonté de *« casser du militant »* : la CGT met en cause le climat anti-syndical qui, selon elle, prévaut à la Sobovidé. D'autre part, affirme-t-elle, M. Boudet, qui est administrateur salarié à l'Office national interprofessionnel de la viande, *« s'apprêtait à dénoncer de graves malversations sur des substitutions de carcasses et un trafic de viande avariée »*.

De son côté, l'organisation patronale, la Fédération nationale de l'industrie et du commerce en gros des viandes, a exprimé *« sa condamnation sans réserve de l'agression »* : elle *« dénonce avec la plus extrême vigueur tous les actes visant délibérément à porter atteinte aux personnes »* et demande que *« l'enquête permette d'apporter rapidement tous les éclaircissements »*.

Grèves à la SNECMA

Des grèves continuent, le mercredi 30 mars, à la SNECMA, après l'échec des négociations le mardi 29, les syndicats jugeant insuffisantes les propositions de la direction. Le mouvement, parti le jeudi 17 mars de l'usine de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), s'est étendu ensuite à celle de Villaroche (Seine-et-Marne), puis à celle de Corbeil (Essonne), le vendredi 25 mars, à l'appel de la CGT et de la CFDT.

Selon les syndicats, la grève est suivie par 80 % des ouvriers : elle est totale dans certains ateliers, mais ne dure que quelques heures par jour dans d'autres. Selon la direction, 30 % du personnel de ces établissements seulement sont en grève, mais la production est nettement perturbée.

Les grévistes réclament une augmentation de 1 500 F par mois pour tous. Au cours de la réunion avec les syndicats, mardi 29 mars, la direction a proposé une hausse des salaires de 2,5 % sur 1988 (1 % au 1er mars, 0,8 % au 1er mai, et 0,7 % au 1er novembre), une prime de rattrapage versée en avril et égale à 8 % du salaire de mars (soit 950 F en moyenne), si le travail reprend, ainsi que des augmentations individuelles représentant 1 % de la masse salariale au 1er juin ; en revanche, elle refuse le paiement des heures de grève et propose une récupération par des heures supplémentaires.

Reprise des négociations entre l'armement naval SNCF et les syndicats

Les négociations entre les syndicats de marins et la direction de l'armement naval SNCF, qui avaient été interrompues dans la nuit de mardi à mercredi, devaient reprendre le mercredi 30 mars, dans l'après-midi. Au cœur des discussions : les conditions de travail à bord des car-ferries de la ligne Dieppe-Newhaven, où la SNCF souhaite embaucher du personnel temporaire.

Par ailleurs, quatorze marins grévistes ont été assignés par la direction devant le juge des référés de Boulogne-sur-Mer. La direction demande la levée des piquets de grève avec une astreinte de 530 000 F par jour.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BP France

Résultats de l'exercice 1987.

La perte de l'activité pétrolière limitée à 210 MF.
Le résultat consolidé bénéficie de l'excellente performance de BP CHIMIE.

Le Conseil d'Administration de BP France réuni le 23 mars 1988 a arrêté les comptes de l'exercice 1987 :

(en millions de francs)	1987	1986
• Résultat net	− 210	0
• Résultat courant	− 195	− 706
• Résultat financier	136	130
• Résultat d'exploitation	− 331	− 836
• Capacité d'autofinancement	220	− 572
• Coût de renouvellement des stocks	146	− 1 850
• Capacité d'autofinancement corrigée du coût de renouvellement des stocks	74	1 278
• Investissements	583	727
• Chiffre d'affaires hors tous droits et taxes	12 788	12 696
(en millions de tonnes)		
• Tonnages vendus	10.5	9.7
dont marché intérieur	8	7.9
• Tonnage de brut traité	6.6	7.4
COMPTES CONSOLIDÉS (en millions de francs)		
• Résultat consolidé	121	149
dont part du groupe BP France	− 21	53

Les comptes consolidés sont tenus à disposition du public à la Direction de l'Information et des Relations Extérieures au Siège de BP France. Une synthèse de ces comptes sera présentée sur Minitel : 36.15 Code BP, à compter du 28 mars 1988.

Le résultat net comptable est négatif à − 210 millions de francs malgré un effet stock positif de 146 millions de francs. Le résultat courant économique, obtenu en corrigeant le résultat comptable de l'effet stock est négatif à − 341 millions de francs.

Le résultat consolidé de BP France se situe à 121 millions de francs, enregistrant les très bons résultats des filiales et participations, notamment BP Chimie, Gerland et les sociétés d'exploitation de chauffage.

Dans une situation de surcapacité de production et de relative stabilisation du prix du brut, les marges de raffinage se sont révélées insuffisantes pour couvrir la totalité des frais fixes. Le redressement de cette situation passe par la nécessaire réduction des capacités de raffinage, actuellement largement excédentaires par rapport aux besoins du marché.

BP France rappelle qu'elle a fermé au cours des dernières années ses unités de raffinage de Vernon, Strasbourg et Dunkerque, ce dernier site étant aujourd'hui consacré à la production de lubrifiants, bitumes et spécialités. Elle n'opère plus qu'une raffinerie en France à Lavéra, l'une des plus modernes d'Europe.

Sur le marché français, caractérisé par une très forte concurrence, les prix de vente des produits raffinés n'ont pas permis de compenser la perte du raffinage.

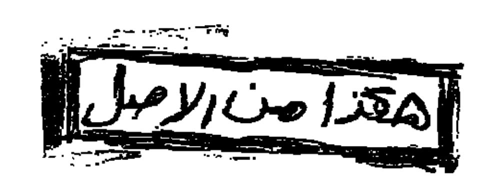
BP France a poursuivi en 1987 son plan de développement commercial avec le lancement du programme BP TOP SERVICE d'amélioration du service et de l'accueil du client, l'informatisation des stations-service (350 points de vente actuellement équipés) et l'ouverture de 25 Marchés-Minute. L'amélioration des produits a été poursuivie, notamment avec le lancement de BP Superfioul et le renouvellement de la gamme de lubrifiants BP Pilote. Cet effort commercial a été soutenu par une active campagne de publicité télévisée.

Simultanément, BP France a poursuivi l'amélioration de sa compétitivité grâce à de nouvelles économies de gestion et à un programme de près de 600 millions de francs d'investissements, parvenant ainsi à limiter les effets défavorables dûs à un marché particulièrement difficile.

L'exploration/production a poursuivi son développement axé sur le Bassin Parisien avec une production de pétrole brut BP en forte augmentation à 113 000 tonnes sur le territoire français.

Le personnel de BP France a été étroitement associé à l'ensemble des actions entreprises grâce à l'organisation de conventions, de clubs de propositions et à un développement important des programmes de formation et de communication.





هكذا من الأصل

Marchés financiers

La COB demande des sanctions contre deux commis de Louis Baudouin

Tandis que M. Albert Chassagnon, nommé administrateur judiciaire de la société de Bourse Louis Baudouin, s'apprête à déposer le bilan (*le Monde* du 30 mars), M. Louis Baudouin, principal actionnaire de cette société, a porté plainte contre X... avec constitution de partie civile pour escroquerie et complicité d'escroquerie.

D'autre part, la COB (Commission des opérations de Bourse) a demandé à la Chambre syndicale des agents de change de sanctionner le responsable de la société L. Baudouin, dont deux commis avaient violé, à la fin de 1985, lors de la négociation de titres Aux Trois Quartiers, l'intégrité et la transparence du marché.

Il est reproché à ces deux commis de s'être placés en septembre 1985 entre un acheteur (une banque suisse) et un vendeur (une SICAV) d'actions Aux Trois Quartiers et, par antidatage des opérations, d'avoir réalisé des bénéfices indus, pour l'un de 182 000 francs, pour l'autre de 154 000 francs. « *En agissant de la sorte*, indique la COB, *ces deux professionnels ont violé l'intégrité et la transparence du marché et porté préjudice à leur client et donc, indirectement, à tous les actionnaires de la SICAV.* » A la société Louis Baudouin, on précise que ces deux commis ont été mis à la porte depuis longtemps, tandis qu'à la Chambre syndicale on se refusait à faire le moindre commentaire sur cette affaire.

Les Câbles de Lyon en Italie

Les Câbles de Lyon (groupe CGE) ont pris le contrôle des activités du groupe italien Manuli dans le domaine des câbles électriques en Italie et en Grèce aux termes d'un accord signé le jeudi 24 mars. Manuli est le second fabricant de câbles électriques en Italie, derrière Pirelli, avec un chiffre d'affaires de 275 milliards de lires (1,3 milliard de francs) et 1 500 personnes dans les câbles. Il dispose de quatre filiales en Italie et occupe la première place en Grèce.

Les Câbles de Lyon ont réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 14,64 milliards de francs et un résultat net consolidé de 409,3 millions.

Rebond de 0,9 % de l'indice composite américain

L'indice composite censé préfigurer la conjoncture aux Etats-Unis a progressé de 0,9 % en février, sa plus forte hausse depuis juin 1987. Cette indication semble confirmer l'analyse de ceux qui écartent tout risque de récession outre-Atlantique cette année. Mais les économistes soulignent que, sur plusieurs mois, la tendance reste à une modeste croissance.

L'indice composite avait fortement baissé de 1,1 % en janvier. Sa reprise, un mois plus tard, est surtout attribuable à un renouveau des demandes de permis de construire et, dans une moindre mesure, à une baisse des indemnités de chômage comme au redressement de la Bourse. Par contre, quatre indicateurs composant l'indice ont eu un effet négatif, dont la baisse de la durée moyenne du temps de travail dans l'industrie et une contraction des commandes d'équipement.

Grand Metropolitan a mis en vente l'hôtel Meurice

Le conglomérat britannique Grand Metropolitan (hôtels, brasseries, agro-alimentaire) a mis en vente l'hôtel Meurice (190 chambres) à Paris, qu'il avait acquis en 1978 et qui nécessite d'importants travaux de rénovation. Selon le bureau parisien de l'agence immobilière britannique chargé de la transaction, 80 candidats acheteurs ont déjà répondu à l'appel d'offres qui doit expirer le 29 avril prochain. Le groupe Accor, notamment, étudie le dossier.

L'hôtel Meurice est estimé entre 300 et 400 millions de francs, mais pourrait coûter jusqu'à 500 millions à son acquéreur en raison des investissements nécessaires. Le produit de la vente permettrait à Grand Metropolitan, qui possède par ailleurs à Paris deux autres établissements, l'Intercontinental (500 chambres) et le Grand Hôtel (590 chambres), de poursuivre la rénovation en cours de ce dernier.

NEW-YORK, 29 mars ↑

Reprise technique

Après trois jours de baisse et une pause, Wall Street s'est assez sensiblement redressé mardi. Le marché, cependant, n'a pu conserver toute son avance. Sur des ventes qui ont principalement concerné en fin de parcours les valeurs de haute technologie, l'indice des industrielles a dû céder du terrain. Repassé en séance très au-dessus de la barre des 2 000 points (2 018,57), il s'établissait en clôture à 1 998,34 (+ 18,57 points). Le bilan global n'en a pas souffert. Sur 1 967 valeurs traitées, 1 018 ont progressé, 467 ont baissé et 482 n'ont pas varié.

De l'avis général, cette reprise a revêtu un caractère purement technique. « *Le marché était survendu* », assurait un analyste. Beaucoup estiment qu'il pourrait se stabiliser entre les niveaux 1980-2 000 dans les prochains jours, si le dollar manifeste de meilleures dispositions. Peu avant l'ouverture, le département du commerce avait publié le principal indicateur économique pour février, qui affiche une progression de 0,9 %, conforme aux prévisions.

L'activité est restée relativement modérée avec 453,05 millions de titres échangés contre 142,82 millions la veille.

VALEURS	Cours du 28 mars	Cours du 29 mars
Alcoa	42 1/4	42 1/2
Allegis (ex-UAL)	81 1/2	82
A.T.T.	26 3/4	27
Boeing	46 3/4	47 1/8
Chase Manhattan Bank	24 3/4	25 1/4
Du Pont de Nemours	80 3/8	81 1/4
Eastman Kodak	40 5/8	41 3/8
Exxon	42 5/8	42 3/8
Ford	42 1/4	42 3/8
General Electric	41	41
General Motors	69 1/2	71 1/8
Goodyear	62 3/8	63 1/8
I.B.M.	108	106 1/8
I.T.T.	44 1/2	45 1/2
Mobil Oil	43 1/2	43 1/4
Pfizer	54 7/8	56 1/8
Schlumberger	34	34 7/8
Texaco	44 7/8	48
Union Carbide	22 7/8	23 5/8
U.S.X.	29 3/4	30 1/8
Westinghouse	49 1/4	50 3/8
Xerox Corp.	53 3/4	53 3/4

PARIS, 29 mars ↑

Légère amélioration

Après le coup de grisou du début de la semaine, la Bourse de Paris a retrouvé mardi une physionomie plus sereine. Dans la matinée, une légère amélioration s'était même produite (+ 0,66 %). Elle s'est maintenue durant la séance avec des hauts et des bas. A la clôture, l'indicateur instantané progressait de 0,58 %.

« Heureusement, Wall Street a tenu », disait un professionnel, en faisant allusion à la résistance la nuit dernière du marché new-yorkais. Le dollar a, lui aussi, cessé momentanément de baisser. Rue Vivienne, beaucoup, dès lors, ont poussé un soupir de soulagement. Mais force est quand même de constater que le cœur n'y est pas. « On est en train de faire la deuxième jambe du krach », nous disait le spécialiste d'une grande banque de la place. La phrase est jolie. Mais elle est pleine aussi de sous-entendus, signifiant, en particulier, que les ruines ne se font pas nécessairement à la première secousse, si violente soit-elle, mais aux suivantes. Fait symptomatique de la déprime ambiante : le marché ne réagit même plus aux très bons résultats annoncés par des entreprises comme Lafarge. La semaine sainte, il est vrai, n'a jamais été très favorable à la Bourse. Mais les boursiers pessimistes persistent et signent : « Les Etats-Unis sont les otages de l'étranger pour financer leur déficit budgétaire. Donc, pour conserver cette clientèle, ils doivent relever leurs taux d'intérêt. » CQFD. Mais ce sera évidemment au détriment des bourses.

Après avoir déposé son bilan, la charge Baudouin sera rachetée par Finacor. Ses pertes, soit une centaine de millions de francs, seront épongées par le Fonds de garantie de la Compagnie des agents de change.

Le marché obligataire s'est montré très circonspect, et de l'effritement est apparu en de nombreux endroits de la cote. Les spécialistes estimaient, toutefois, qu'il aurait pu baisser davantage. « On appelle dix clients et il y en a huit qui veulent acheter », disait l'un d'entre eux. Léger tassement du MATIF.

LONDRES, 29 mars ↑

Reprise

La Bourse de Londres s'est raffermie mardi dans un marché calme, évoluant irrégulièrement dans l'attente de l'ouverture de Wall Street.

En léger repli à la mi-journée en raison notamment d'un accès de fièvre de la livre à la suite de rumeurs selon lesquelles le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, aurait démissionné, la cote est repartie de l'avant dès que la Bourse de New-York affirmait clairement sa volonté de progresser. L'indice Financial Times a terminé la journée en hausse de 11,2 points à 1 405,6 et l'indice Footsie en progression de 18,6 points à 1 765,1. Quelque 397 millions d'actions ont été échangées.

British Aerospace a été notamment recherché, après que le gouvernement eut annoncé son intention de céder à la compagnie aérienne les 99,8 % qu'il détient dans Rover. La cotation des deux titres a d'ailleurs été suspendue dans le courant de la séance. Après avoir annoncé de bons résultats pour 1987, Christie's a également été recherché. Les valeurs de sociétés exportatrices ont progressé en dépit de la hausse de la livre. Hausse des fonds d'Etat et petite progression des mines d'or.

TOKYO, 30 mars ↑

L'indice au-dessus des 26 000 yens

Poursuivant sa progression à un rythme accéléré, la Bourse de Tokyo a franchi, mercredi, un cap psychologique. En effet, pour la première fois depuis le krach de l'automne dernier, l'indice Nikkei a enfoncé le seuil des 26 000 yens, après avoir gagné 366,89 yens à 26 319,98 yens. La quasi-totalité des investisseurs institutionnels, encouragés notamment par la reprise du dollar, ont acheté, déclaraient les analystes, qui notent aussi que l'avènement d'un nouvel exercice fiscal est propice aux initiatives. Les valeurs des secteurs de la construction, de l'électricité, des aciéries et de l'immobilier étaient notamment recherchées. Par contre, les titres de l'alimentation et des machines-outils ont fait l'objet de prises de bénéfice. Par ailleurs, le dollar a repris des couleurs, évoluant entre 125,45 et 125,78 yens.

VALEURS	Cours du 29 mars	Cours du 30 mars
Akai	570	600
Bridgestone	1 340	1 410
Canon	1 130	1 180
Fuji Bank	3 450	3 480
Honda Motors	1 700	1 720
Matsushita Electric	2 850	2 700
Mitsubishi Heavy	850	868
Sony Corp.	5 130	5 240
Toyota Motors	2 360	2 380

FAITS ET RÉSULTATS

● **Rhin-Rhône : le conseil favorable à l'offre d'Elf.** – Le conseil d'administration de la compagnie Rhin-Rhône s'est prononcé de manière favorable à la contre-OPA lancée par le groupe pétrolier Elf-Aquitaine sur son capital et concurrent de celle de Bolloré technologies. Administrateur de Rhin-Rhône, le sénateur du Bas-Rhin, M. Daniel Hoeffel, a remis son mandat. D'après certaines indiscrétions, M. Hoeffel n'aurait pas été satisfait de l'usage fait de son pouvoir par un mandataire lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la société, qui avait jugé « inamicale » l'OPA de Bolloré.

● **Midi ne veut pas vendre sa participation dans Clause.** – Le porte-parole de la Compagnie du Midi, qui détient 51,59 % du capital de la société Clause, a déclaré que l'entreprise n'était pas vendeur de sa participation. Cette mise au point fait suite à la décision de la Sanofi (groupe Elf-Aquitaine) de se porter candidat au rachat du producteur de semences (*le Monde* du 29 mars). Sanofi, rappelons-le, a déjà acquis 7 % de Clause en Bourse et propose de maintenir le cours de 550 F jusqu'au 12 avril. Interrogé sur la régularité de cette procédure parallèle à l'OPE lancée par le Midi, la COB estime que la démarche logique serait de lancer une OPA ou une contre-OPE. M. J.-F. Dehecq, PDG de Sanofi, conteste cette interprétation.

● **Saint-Laurent : bénéfice de 149 millions de francs.** – Yves Saint-Laurent SA, holding du groupe YSL, a dégagé l'an dernier un résultat net consolidé de 149 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 2,54 milliards de francs, annonce la célèbre maison de couture qui précise que ces chiffres ne peuvent pas être comparés à ceux de 1986, le groupe ayant, en 1987, vendu à Revlon l'ensemble des produits grand public de Charles of the Ritz, conservant uniquement les parfums YSL.

Saint-Laurent indique que 80 % de ses ventes ont été réalisées à l'exportation et que 88 % du chiffre d'affaires ont été réalisés par le secteur des parfums et cosmétiques. La branche couture et les licences de prêt-à-porter a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 299 millions de francs.

● **ICI dans les peintures papoues.** – Le groupe chimique britannique ICI vient de racheter trois entreprises de peintures en Océanie à la société William Holdings pour 51 millions de livres (530 millions de francs). Il s'agit des entreprises Berger et British paints établies en Australie, Nouvelle-Zélande, aux îles Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que la société Selleys Chemicals (produits chimiques pour le BTP) installée en Australie et en Nouvelle-Zélande. ICI envisage de fusionner les deux premières entreprises mais de maintenir Selleys indépendante. ICI est le premier producteur mondial de peintures avec un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de livres dans cette branche en 1987.

● **Hoechst : hausse de 10 % des bénéfices.** – Le géant mondial de la chimie, le groupe allemand Hoechst, annonce pour 1987 un bénéfice consolidé avant impôts de 3 108 millions de deutschemarks en hausse de 10,4 %. Le chiffre d'affaires consolidé est de 36,96 milliards de deutschemarks (+ 11,2 %). Le montant de ses ventes mondiales avec Celanese, firme américaine rachetée au début de 1987, serait de l'ordre de 42 milliards de deutschemarks.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	252	232 o
Arnault & Associés	384	388 50
Asystel	303	298
B.A.C.	430	430
B. Demachy & Assoc.	375	375
B.I.C.M.	627	620
B.I.P.	448	446
Bolloré Technologies	700	700
Boiron	740	....
Câbles de Lyon	994	1040
Calberson	598	622 d
Canal Plus	435	435
Cardif	1090	1100
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	247	247
C.A.T.C.	125 20	125 20
C.D.M.E.	800	800
C. Equip. Elect.	294	....
C.E.G.I.D.	480	471
C.E.G.E.P.	156	155
C.E.P.-Communication	1069	1052
C.G.I. Informatique	518	539
Ciments d'Origny	426 30	430 50
C.N.I.M.	280	271
Concept	222	220
Conforama	482	480
Creeks	320	310
Dafsa	141 80	135 90
Dauphin	3400	3280
Devanlay	1061	1033
Deville	640	640
Dmméril-Leblé	840	840
Editions Belfond	121	121
Elysées Investiss.	20 20	20 20
Finacor	410	416
Guintoli	543	522
Guy Degrenne	870	....
I.C.C.	235	230
IDIA	156	157
I.G.F.	145	150 80 d
IN2	102 50	98 40
Int. Metal Service	180	180
La Commande Electro.	216	209

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Le gd livre du mois	227 80	218 70
Loca Investissement	251	251
Locamic	155	152 20
Marin Immobilier	297	....
Metallurg. Minière	106	100
Métrologie Internat.	289 80	280
Microservice	132	132
M.M.B.M.	400	397
Molex	217	210
Navale-Delmas	511	501
Olivetti-Logabax	171 80	164 90
Om. Gest. Fin.	288	....
Presbourg (C. In. & Fin.)	99 70	98 80
Razel	700	692
St-Gobain Emballage	1145	1145
St-Honoré Matignon	148	....
S.C.G.P.M.	147 80	128 30 o
Segin	249 90	241
Seren-Metra	675	....
S.E.P.	1025	1025
S.E.P.R.	1029	1070 d
Sigos	1133	1101
S.M.T.Goupil	224	215
Sodexho	675	655
Supra	236	226 50
TF 1	168	165
Unilog	106	105
Union Financ. de Fr.	399	393
Valeurs de France	302	307

Marché des options négociables le 29 mars 1988

Nombre de contrats : 6 867

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier
Elf-Aquitaine	240	25	34,50	–	4
Lafarge-Coppée	1 000	95	–	0,35	28,50
Michelin	160	6	20	–	10
Midi	1 100	146	–	–	55
Paribas	240	60	–	–	4,50
Peugeot	920	4	73	6	65
Saint-Gobain	400	3,75	29	3	21,50
Thomson-CSF	136	14	23	–	5,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 29 mars 1988

Nombre de contrats : 37 869

COURS	ÉCHÉANCES Juin 88	Sept. 88	Déc. 88
Dernier	100,40	99,55	98,80
Précédent	100,70	99,90	99,15

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 88	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Juin 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88
100	1,57	–	1,13	2,37

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,66 F ↑

Le dollar a continué de se raffermir, mercredi 30 mars, sur toutes les grandes places financières internationales. Il a notamment coté 5,6625 F (contre 5,6485 F la veille). Les affaires ont été généralement très calmes à l'approche du long week-end de Pâques.

FRANCFORT	29 mars	30 mars
Dollar (en DM)	1,6664	1,67

TOKYO	29 mars	30 mars
Dollar (en yens)	124,36	125,43

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (30 mars)	7 7/16-7 9/16 %
New-York (29 mars)	6 1/2-6 9/16 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	28 mars	29 mars
Valeurs françaises	100,3	101,2
Valeurs étrangères	104,9	106,4

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	287,1	285,3

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	28 mars	29 mars
Industrielles	1 979,77	1 998,34

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	28 9ars	28 mars
Industrielles	1 394,4	1 405,6
Mines d'or	240,6	238,2
Fonds d'Etat	90,18	90,39

TOKYO

	29 mars	30 mars
Nikkei Dow Jones	25 953,09	26 320,07
Indice général	2 121,41	2 153,66

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,6580	5,6620	+ 43	+ 58	+ 110	+ 135	+ 315	+ 405
$ can.	4,5525	4,5595	– 37	– 16	– 58	– 20	– 136	– 29
Yen (100)	4,5500	4,5550	+ 113	+ 136	+ 270	+ 310	+ 875	+ 985
DM	3,3890	3,3910	+ 115	+ 135	+ 260	+ 285	+ 785	+ 865
Florin	3,0205	3,0233	+ 95	+ 105	+ 200	+ 220	+ 610	+ 665
FB (100)	16,2100	16,2235	+ 200	+ 290	+ 490	+ 610	+1 470	+1 920
FS	4,1065	4,1120	+ 205	+ 230	+ 440	+ 470	+1 230	+1 330
L (1 000)	4,5830	4,5890	– 150	– 100	– 280	– 225	– 655	– 535
£	10,5300	10,5400	– 87	– 48	– 145	– 75	– 370	– 160

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/4	7	6 11/16	6 13/16	6 3/4	6 7/8	7 1/16	7 3/16
DM	3 1/8	3 3/8	3 3/16	3 5/16	3 1/4	3 3/8	3 7/16	3 9/16
Florin	3 1/2	4	3 7/8	4	3 15/16	3 1/16	4 1/16	4 3/16
F.B. (100)	5 3/4	6 1/4	5 7/8	6 1/4	6	6 3/8	6 1/4	6 5/8
F.S.	2	2 1/2	1 7/16	1 9/16	1 1/2	1 5/8	2 1/16	2 3/16
L (1 000)	10 1/4	11	10 3/4	11 1/8	11	11 3/8	11	11 1/4
£	8 3/8	8 5/8	8 1/2	8 5/8	8 9/16	8 11/16	8 13/16	8 15/16
F. franç.	7 1/4	7 3/4	7 13/16	7 15/16	8 3/16	8 5/16	8 3/8	8 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 29 MARS

Cours relevés à 18 h 03

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1598	4,5 % 1973	....	....	....	....
....	C.N.E. 3%	3885	3880	3880	− 0 64
1024	B.N.P. T.P.	1033	1090	1030	− 0 29
1038	C.C.F. T.P.	1044	1052	1052	+ 0 77
1050	Créd. Lyon. T.P.	1057	1057	1057	....
1265	Renault T.P.	1230	1243	1244	+ 1 14
1480	Rhone-Poul. T.P.	1481	1484	1483	+ 0 14
1238	St-Gobain T.P.	1237	1235	1235	− 0 16
1176	Thomson T.P.	1185	1180	1180	− 0 42
355	Accor	343	343	341	− 0 58
460	Air Liquide	456	469	455	− 0 22
1790	Alcatel	1735	1745	1770	+ 2 02
1120	Als. Superm.	1140	1130	1130	− 0 88
206	A.L.S.P.I.	203	204 50	209 50	+ 3 20
230	Alsthom ★	216	219 50	223	+ 3 24
2010	Arjom. Prioux	1950	1975	1975	+ 1 28
385	Aussedat-Rey	384 10	390 10	393	+ 2 32
750	Aux. Entrepr. ★	700	711	720	+ 2 86
670	Av. Dassault ★	656	657	670	+ 2 13
315	BAFIP	292	298	297	+ 1 71
280	Bail-Equipem. ★	270	270	275	+ 1 85
870	Bail Investiss.	840	825	840	....
225	B.N.P. C.I.	224 50	222 10	224	− 0 22
415	Cie Bancaire ★	410	406 10	411	+ 0 24
320	Bazar H.-V.	293	295	304	+ 3 75
375	Béghin-Say ★	362 90	365	366	+ 0 86
720	Berger (Mis)	700	720	720	+ 2 86
605	Bic ★	600	605	605	+ 0 83
1020	B.I.S.	955	989	984	+ 3 04
2020	Bongrain S.A.	1970	1965	1965	− 0 25
750	Bouygues ★	735	745	774	+ 5 31
65	B.P. France ★	62	63	64 90	+ 4 68
3910	B.S.N. ★	3790	3800	3898	+ 2 85
1650	Cap Gem. S. ★	1598	1585	1690	+ 5 76
1310	Carnaud	1280	1265	1289	+ 0 71
2080	Carrefour ★	2000	2060	2088	+ 4 40
111	Casino	105	109	109	+ 3 81
98	Casino A.D.P.	96	96 50	97 30	+ 1 35
965	C.C.M.C.	980	975	980	....
680	Cetelem	656	685	685	+ 4 42
485	Cerus	472	480	477	+ 1 06
1180	C.F.A.O. ★	1120	1103	1150	+ 2 68
225	C.G.E.	210	210	210	....
820	C.G.I.P. ★	762	760	780	+ 2 36
800	Chargeurs S.A. ★	720	725	746	+ 3 61
810	Ciments franç. ★	773	770	791	+ 2 33
410	Club Méditerr. ★	405	399	407	+ 0 49
163	Codetel ★	159	151 90	160	+ 0 63
295	Cofimeg	292	287 10	287 10	− 1 68
1730	Coles	1660	1650	1665	+ 0 30
171	Compt. Entrepr.	170	170	170	....
580	Compt. Mod. ★	562	552	555	− 1 25
890	Créd. Foncier	881	881	875	− 0 68
380	Crédit F. Imm. ★	375	381	380	+ 1 33
111	C.C.F.	107	107	107 50	+ 0 47
460	Créd. Lyon. (CI)	456	440	449	− 1 54

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
800	Crédit Nat. ★	771	781	774	+ 0 39
200	Creusot ★	187 40	189 50	190	+ 1 39
2000	Damart S.A.	1875	1871	1875	....
315	Darty ★	305	308	310	+ 1 64
245	Darty (DP)	230	231	230	....
1470	De Dietrich	1410	1415	1404	− 0 43
191	Dév. R.d.C. (Li)	191 50	191 50	191 50	....
440	D.M.C.	403	402	404	+ 0 25
280	Drouot Assur.	280	280	285	+ 1 79
1520	Docks France ★	1445	1480	1450	+ 0 35
525	Dumez ★	491	488	485 10	− 1 20
975	Eaux (Gén.)	965	951	959	− 0 62
960	Ecco ★	935	921	941	+ 0 64
696	Electrofinanc. ★	600	615	634	+ 5 67
....	El. S. Dassault	371	375	380	+ 2 43
270	Elf-Aquitaine	263	265 50	267	+ 1 52
225	— (certific.)	233	234	233 90	+ 0 39
590	Epeda-B-Faure	571	529	540	− 5 43
2280	Essilor	2009	2001	1985	− 1 19
1460	Essilor inc. (DP)	1311	1345	1343	+ 2 44
310	Esso S.A.F. ★	304	293 10	299	− 1 64
1150	Eurafrance	1142	1150	1150	+ 0 70
915	Eurocom ★	870	881	875	+ 0 57
2400	Euromarché	2300	2330	2345	+ 1 96
450	Europe n° 1 ★	384	385	400	+ 4 17
34	Eurotunnel ★	33 40	33 50	33 75	+ 1 05
800	Exor ★	801	820	805	+ 0 50
700	Facom	718	715	731	+ 1 81
970	Fichet-bauche	927	930	935	+ 0 86
210	Finextel ★	208 20	208	208	− 0 10
75	Fives-Lille ★	75 70	75 10	75 10	− 0 79
1010	Fromageries Bel	970	985	960	− 1 03
790	Gal. Lafayette ★	700	673	691	− 1 29
230	Gascogne	235	230	230	− 2 13
1220	Gaz et Eaux	1120	1120	1150	+ 2 68
340	Géophysique ★	334 90	326	340	+ 1 52
470	Gerland	452	451	465	+ 2 88
480	GTM-Entrepose	420	430	426	+ 1 43
515	Guyenne-Gas. ★	495	491	490	− 1 01
1720	Hachette ★	1700	1690	1680	− 1 18
515	Havas ★	518	512	517	− 0 19
415	Hénin (La)	410	415	406	− 0 98
1040	Hutchinson ★	943	989	989	+ 4 88
....	Imétal	148 70	149 70	149 70	+ 0 67
....	Imm. Plaine-M.	301 50	310	316	+ 4 81
1020	Ingénico	955	972	972	+ 1 78
3100	Inst. Mérieux	3001	2800	2950	− 1 70
515	Intertechnique ★	512	524	514	+ 0 39
900	Intertechnique	895	894	946	+ 5 70
685	J. Lefebvre	650	660	665	+ 2 31
1040	Lab. Bellon	972	1000	990	+ 1 85
1120	Lafarge-Coppée	1095	1093	1094	− 0 09
1130	Lebon ★	1118	1025	1055	− 5 64
2310	Legrand ★	2203	2251	2360	+ 6 67

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1870	Legrand (DP) ★	1840	1860	1860	+ 1 09
530	Leroy-Somer ★	465	480	489	+ 5 16
1800	Lesieur	1755	1758	1755	....
740	Locabail Immob.	759	755	758	− 0 13
400	Locafrance ★	390	386	390	....
860	Locindus	880	870	885	+ 0 58
240	Luchaire	230	234	235	+ 2 17
1750	L.V.M.H. ★	1750	1748	1779	+ 1 66
1190	Lyonn. Eaux ★	1129	1100	1099	− 2 66
46	Mais. Phénix	46	45 10	46 10	+ 0 22
305	Majorette (Ly)	310	310	310	....
240	Mar. Wendel ★	217	228	232	+ 6 91
141	Matra	135 20	138 10	138 90	+ 2 74
1580	Merlin-Gerin ★	1520	1570	1570	+ 3 29
179	Michelin	168	170 40	167	− 0 60
1300	Midi (Cie)	1230	1255	1240	+ 0 81
184	Midland Bk SA ★	179	179	178 50	− 0 28
495	Min. Salsig. (Ms)	505	496	496	− 1 78
34	M.M. Penarroya	34	34	34 80	+ 2 35
52	Moulinex	52 95	53	52 85	− 0 19
840	Navig. Mixtes	810	810	813	+ 0 37
79	Nord-Est ★	80 30	79 20	79 90	− 0 50
320	Nordon (Ny)	310	325	325	+ 4 84
350	Nouvelles Gal.	320	323	320 50	+ 0 16
675	Occid. (Gén.) ★	664	675	670	+ 0 90
910	Omn.F.Paris	860	900	900	+ 4 65
205	Olida-Caby	216 50	218 30	216	− 0 23
....	Opfi-Paribas	286	285	282	− 1 40
2750	Oréal (L')	2688	2700	2726	+ 1 41
305	Paribas	300	301	302 50	+ 0 83
355	Paris-Réesc. ★	321 30	321 60	330	+ 2 71
825	Pechelbronn ★	808	802	817	+ 1 11
290	Penhoet	270	270 40	280 40	+ 3 85
680	Pernod-Ricard ★	664	659	680	+ 2 41
890	Peugeot S.A.	924	923	917	− 0 76
435	Poliet	412 10	415	414 90	+ 0 68
615	P.M. Labinal	600	587	588	− 2
2580	Presses Cité ★	2560	2541	2541	− 0 74
1080	Prétabail Sic.	1105	1130	1100	− 0 45
550	Primagaz	570	589	572	+ 0 35
395	Printemps ★	383	380	380 50	− 0 65
1280	Promodès	1205	1225	1225	+ 1 66
845	Radiotechn.	784	790	790	+ 0 77
....	Raff. Dist. Total	65	67	67	+ 3 08
2300	Redoute (La) ★	2140	2050	2069	− 3 32
325	Robur financière	310	310	312	+ 0 65
795	Roussel-Uclaf	741	734	734	− 0 94
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
3300	R. Impériale (Ly)	3250	3155	3165	− 2 92
165	Sade	165 10	166 10	166 10	+ 0 61
1380	Sagem ★	1379	1360	1387	+ 0 58
410	Saint-Gobain	399 20	400	402	+ 0 70
1030	St-Louis	990	988	990	....
1080	Salomon	1085	1099	1099	+ 1 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
605	Salvepar	570	570	570	....
540	Sanofi ★	519	520	545	+ 5 01
485	S.A.T. ★	472	478	485	+ 2 75
....	Saulo.-Châz. (S)	152	140	142	− 6 58
1030	Sauvquer (Ns)	1024	1024	1024	....
280	Schneider ★	223	237 90	239	+ 7 17
38	S.C.O.A.	37 30	38 80	36 80	− 1 34
595	S.C.R.E.G.	579	585	590	+ 1 90
665	Seb ★	627	631	640	+ 2 07
425	Sefimeg ★	415	405 50	411 40	− 0 87
1440	S.F.I.M.	1345	1352	1380	+ 2 60
28	S.G.E.	26 20	26 50	27 40	+ 4 58
500	Signaux ★	477	477 10	489 80	+ 2 68
890	Silic	670	665	680	+ 1 49
535	Simco-U.P.H. ★	524	520	519	− 0 95
305	Simnor (Li)	305	305	305	....
735	Skis Rossignol	710	715	708	− 0 28
670	Siminco	695	688	685	− 1 44
285	Société Générale	275	273	275	....
167	Sodexco	176 50	170	170	− 3 68
188	Sodero (Ns)	185 50	185	185	− 0 30
2010	Sodexho ★	1980	1975	1965	− 0 76
94	Sogenal (Ny)	97 50	96	96	− 1 54
265	Sogerap	251 20	251	249	− 0 88
1980	Somm-Allib. ★	1810	1815	1868	+ 3 20
575	Source Perrier	557	550	552	− 0 90
840	Sovac ★	582	585	580	− 0 34
325	Spie-Batignol.	325	324 80	324	− 0 31
430	Strafor ★	421	420	415 20	− 1 38
230	Suez	230	230	230	....
365	Synthélabo ★	368	368	368	....
670	Télée Luzenac	680	680	680	....
5000	T.B. Elect.	5505	....	....	....
158	Thomson-C.S.F.	150	152	150 50	+ 0 33
335	Total (CFP) ★	319 10	323	325 50	+ 2 01
70	— (certific.)	68	69 50	68 20	+ 0 29
990	T.R.T. ★	989	990	980	− 0 91
380	U.F.B.	360	364	364	+ 1 11
765	U.I.C. ★	745	745	776	+ 4 16
530	U.I.F. ★	515	516	525	+ 1 94
860	U.I.S.	863	870	870	+ 0 81
185	U.C.B. ★	185	185	183 10	− 1 03
725	Unibail	670	675	690	+ 2 99
410	Valéo	399	395	401	+ 0 50
69	Vallourec	69 20	68 90	68 90	− 0 43
320	Via Banque	300	310 10	314	+ 4 67
605	Elf-Gabon	595	590	590	− 0 84
111	Amax Inc.	109	110 50	111 50	+ 2 29
148	Amer. Express	136	138	138	+ 2 22
161	Amer. Teleph.	153	152	154 50	+ 0 98
104	Anglo Amer. C.	104	102 20	102 20	− 1 73
535	Amgold	525	515	515	− 1 90
855	BASF (Akt)	810	820	820	+ 1 23
930	Bayer	870	890	889	+ 2 18

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
105	Buffelsfont.	105 10	105 10	106	+ 0 86
147	Chase Manh.	137 80	139	139	+ 0 87
61	De Beers	61 10	60 60	60 60	− 0 82
1460	Deutsche Bank	1320	1363	1361	+ 3 11
860	Dresdner Bank	785	810	812	+ 3 44
67	Driefontein Cst	68	68 50	68 50	+ 0 74
495	Du Pont-Nem.	459	451 30	451 30	− 1 68
240	Eastman Kodak	230 20	230 30	230 30	+ 0 04
32	East Rand	34	34	34 30	+ 0 88
230	Electrolux	214	213 50	211	− 1 40
220	Ericsson	216 20	219 70	220 50	+ 1 99
245	Exxon Corp.	231	240	240	+ 3 90
250	Ford Motors	233 70	237 10	237 10	+ 1 45
61	Freegold	61 50	63 40	63 60	+ 3 41
97	Gencor	94 90	95	95	+ 0 11
250	Gén. Electr.	227 30	231 80	231 80	+ 1 98
1320	Gén. Belgique	1318	1300	1250	− 5 16
415	Gen. Motors	383	391	391	+ 2 08
97	Goldfields	96	95	95	− 1 04
52	Gd Metropolitain	50	50 10	50 10	+ 0 20
48	Harmony	49 15	49	49 05	− 0 20
63	Hitachi	61 20	63 90	63 95	+ 4 49
910	Hoechst Akt.	870	884	884	+ 1 61
110	Imp. Chemical	105 10	108 10	106 30	+ 1 14
845	IBM	801	807	810	+ 1 50
270	ITT	250	252	252	+ 0 80
188	Ito-Yokado	187	191	191 50	+ 2 41
121	Matsushita	114 50	119 20	119 30	+ 4 19
925	Merck	907	906	910	+ 0 33
360	Minnesota M.	323	332	330 50	+ 2 32
260	Mobil Corp.	242 20	244 50	244 50	+ 0 95
194	Morgan J.P.	183	188 50	188 50	+ 3 01
35600	Nestlé	33950	34350	34350	+ 1 18
176	Norsk Hydro	169	171	168	− 0 59
155	Ofsil	152 80	151 30	151 30	− 0 98
1820	Petrofina	1740	1760	1785	+ 2 59
535	Philip Morris	500	505	510	+ 2
80	Philips	81	84	84	+ 3 70
74	Placer Dome	73	73 10	73 40	+ 0 55
340	Quilmès	330	326	328	− 0 61
480	Randfontein	477	475	475	− 0 42
685	Royal Dutch	658	662	663	+ 0 76
39	Rio Tinto Zinc	38 50	36 50	38 75	+ 0 68
52	St Helena Co	52 50	52 10	52 80	+ 0 57
205	Schlumberger	193 40	193	195	+ 0 83
114	Shell transp.	109 70	110 20	110 20	+ 0 46
1350	Siemens A.G.	1190	1215	1215	+ 2 10
240	Sony	228 90	236	236	+ 3 57
205	T.D.K.	201	202 50	203 50	+ 1 24
36	Toshiba Corp.	35 20	35 80	35 90	+ 1 99
360	Unilever	323	329	329	+ 1 86
240	Unit. Techn.	221 20	224	223	+ 0 81
530	Vaal Reefs	530	540	539	+ 1 70
325	Volvo	317	318 50	318 50	+ 0 47
225	West Deep	225	228	228	+ 1 33
330	Xerox Corp.	307 50	305	309	+ 0 49
1 36	Zambia Corp.	1 47	1 41	1 40	− 4 76

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp. 8,80 % 77	127 30	7 502
9,80 % 78/93	101	7 015
10,80 % 79/94	103 76	6 138
13,25 % 80/90	106 38	10 897
13,80 % 81/89	104 36	2 828
16,20 % 82/90	112 58	3 408
16 % juin 82	114 40	12 896
14,60 % fév. 83	114 10	1 516
13,40 % déc. 83	117 15	3 861
12,20 % oct. 84	111 10	5 800
11 % fév. 85	109 95	1 142
10,26 % mars 86	103 70	0 506
ORT 12,75 % 83	1889	....
OAT 10 % 2000	103 06	8 415
OAT 9,90 % 1997	105 61	2 921
OAT 9,80 % 1996	102 30	1 807
Ch. France 3 %	153	....
CNB Bques janv. 82	102 41	2 452
CNB Paribas	102 35	2 452
CNB Suez	102 39	2 452
CNI janv. 82	102 42	2 452
PTT 11,20% 85	107 20	3 470
CFF 10,30% 86	101 45	1 773
CNE 11,50% 85	107 90	8 612
CNT 9% 86	97 30	7 923
CRH 10,90% déc. 85	104 80	2 439
C.N.C.A. T.P.	1172	117
Drouot Ass. Obl. conv.	2020	200
Métrologie I. 6% 6/7	78 80	7 880

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Agache (Sté. Fin.)	1479	1474
A.G.F. (St Cent.)	579	575
Applic. Hydraul.	625	600
Arbel	340	327
Astorg	180	180
Avenir Publicité	535	530
Bain C. Monaco	183	180
Banque Hypoth. Eur.	279	282
Béghin-Say (C.I.)	313	310
B.G.L.	760	760
Blanzy-Ouest	525	526
B.N.P. Intercontin.	200	208
Bénédictine	5800	....
Bon-Marché	738	739
B.T.P.	128	128
Calf	630	615
Cambodge	604	628
C.A.M.E.	118 10	112
Campenon Bern.	184	180
Carbone-Lorraine	440	430
C.E.G.Frig.	435	420
Centen. Blanzy	1504	1611
Centrest (Ny)	198	198
Cerabati	113 80	109 30
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	144	149 10
C.I.C. (Financ. de)	165	165
C.I. Maritime	700	672
Cipem (B)	630	630
Clause	560	....
Cofradel (Ly)	983	983
Cogifi	336	335
Coniphos	328 40	319 90
Cie Industrielle	2250	2160
Comp. Lyon-Alem.	283 50	294 90
Concorde (La)	770	770
C.M.P.	15	14 75
Créd. Gén. Ind.	533	550
Cr. Universel (Cie)	575	575
Créditel	140	139
Darblay S.A.	555	561
Delalande S.A.	1000	1000
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1540	1530
Didot-Bottin	765	768
Eaux Bass. Vichy	1061	979 o
Eaux Vittel	1995	1952
E.C.I.A.	549	548
Economats Centre	280	280
Electro-Banque	298	294
Elf-Antargaz	575	....
E.L.M. Leblanc	585	580
Emelli-Bretagne	220	220
Entrepôts Paris	495	485
Epargne (B)	2701	2719
Europ. Accumul.	37	36 50
Europe Soudre Indust.	80	83 20 d
Esarlt	1640	1635
Finalens	172	170
FIPP	341 20	387 80 d
Fnac	540	540
Foncière (Cie)	423	425
Fonc. Lyonnaise	466	460
Foncina	435	420
Forinter	1080	1080
Fougerolle	241	240
France I.A.R.D.	262 70	252 20 o
France (La)	4590	4105 o
From. Paul Renard	528	528
GAN	803	771
Gaumont	340	....
Gévelot	462	480 50 d
Gr. Fin. Constr.	400	398 50
Gds Moul. Paris	275	294 50 d
Groupe Victoire	460	451
G. Transp. Ind.	380	382
Immindo S.A.	404	408
Immoinvest	274	274
Immobail	389 20	386
Immobanque	670	675
Immob. Marseille	8740	8470 o
Immofice	445	444
Invest. (Sté Cent.)	790	788
Jaeger	92	92 20
Lafitte-Bail	440	435
Lambert Frères	193	193
Lille-Bonnières	515	510
Loca-Expansion	268	268
Locafinancière	328	330
Locatel	755	758
Louvre (Sté)	1200	1152
Lucia	746	708
Lyonnaise Immob. (Cie)	....	....
Machines Bull	138	128 50 o
Magasins Uniprix	130	128
Magnant S.A.	111	110
Maritimes Part.	222	231
Métal Déployé	429	400
Mors	50	49
Navig. (Nat. de)	49	49
OPB Paribas	198 20	190
Optorg	253	253
Oréal (L') C.I.	1700	1700
Origny-Desvroise	1150	1104
Palais Nouveauté	458	426 30 o
Parfinance	165	164
Paribas-CIP	356	323 90 o
Paris France	180	172 80 o
Paris-Orléans	245	250
Partenaires	235	234
Patern. Risq. Div.	1160	....
Pathé-Cinéma	339 90	....
Pechiney (cert. inv.)	219	215
Piles Wonder	748	749
Piper-Heidsieck	903	903
P.L.M.	88	88
Poclain	27 20	33 10
Porcher	376	380
Promodès	975	980
Providence S.A.	1190	1145 o
Publicis	2120	2100
Rhône-Poul. (c. inv.)	302	300
Ricqlès-Zan	201	....
Rochefortaise S.A.	533	540
Rochette-Cenpa	33 15	....
Rosario (Fin.)	500	480
Roudière	190	190
Rougier et Fils	64 60	60
Sacer	475 20	461 50
SAFAA	260	....
Safic-Alcan	794	790
SAFT	1210	1210
Saga	160	156
St-Gobain C.I.	557	535
Salins du Midi	470	480
Santa-Fé	110	112
Satam	78	75
Savoisienne (M)	246 70	240 o
SCAC	468	428
Semelle Maubeuge	320	310
S.E.P. (M)	160	160
Sicil	170	178 80
Siconel	294	292
Sinvim	239	232
Siph (Plant. Hévéas)	344	348
Sté Générale-CIP	211 20	205
Sofal financière	1615	1612
Soficel	835	835
Soffo	520	520
Soficomi	705	708
S.O.F.I.P. (M)	126	131 d
Sofragi	805	800
Soudure Autog.	326 40	339
Sovabail	620	620
S.P.I.	500	500
Suez (Fin. de)-CIP	172	175
Stemi	761	760
Taittinger	1725	1705
Testut-Aquitaine	304	248 o
Tour Eiffel	369	345
Ufiner S.M.D.	536	515
U.A.P.	287	286
U.T.A.	957	957
Vve Clicquot	2900	2900
Vicat	1104	....
Viniprix	1080	1010
Virax	115	110
Waterman S.A.	690	641
Brass. du Maroc	165	153 60 o

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	900	....
Akzo	310	320
Alcan Alum	150	150
Algemeine Bank	120	114 10
American Brands	255	245 10
Am. Petrofina	355	....
Arbed	180	....
Asturienne Mines	125 20	125 20
Banco de Santander	287	285
Bco Pop Espanol	428	413 80
Banque Ottomane	1950	1870
B. Régl. Internat.	48400	48000
Br. Lambert	490	486
Canadian-Pacific	100 10	103 50
CIR	25	26 50
Commerzbank	710	710
Dart. and Kraft	300	297
De Beers (port.)	53	....
Dow Chemical	486	481
Gén. Belgique	1318	1250
Gevaert	1190	1190
Glaxo	102 10	102 10
Goodyear	335 50	339 50
Grace and Co	142 50	133
Honeywell Inc.	372	370
I.C. Industries	189 20	183
Johannesburg	780	780
Kubota	31	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	41	40 50
Minéral-Ressourc.	78	74 10
Nixdorf	1910	1801
Noranda	106	106
Olivetti	27	27
Pakhoed Holding	214	215
Pfizer Inc.	308	301
Procter Gamble	450	455
Ricoh Cy Ltd	53	52 80
Rolinco	256 50	247
Robeco	263 70	264 50
Rodamco	453	452
Saipem	9 10	9
Shell fr. (port.)	106	....
S.K.F. Aktiebolag	225	212
Steel Cy of Can.	110 50	108
Squibb	390	362
Tenneco	235 20	235 10
Thorn EMI	62	....
Toray indust. inc	35	35 20
Vieille Montagne	970	873
Wagons-Lits	780	775
West Rand	13 70	13 40

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	212	300 d
Calciphos	137	132
Cochery	183	....
Cogeshor	153	153
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	338	340
Dubois Inv. (Casto.)	545	530
Gachot	68	65
Hoogovens	250	....
Mecroservice (bons)	10 80	....
Nicolas	750	700
Révillon	330	....
Rorento N.V.	173 50	173 70
Serv. Equip. Véh.	56 30	....
S.P.R.	306	....
Sté Lecteurs du Monde	735	730
Ufinex	380	....
Union Brasseries	127	....

SICAV (sélection) 29/3

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	702 31	685 18
Actilion	194 71	189 50
Actions France	389 51	375 43
Action Invest.	314 20	299 95
Actions sélectionnées	511 16	492 68
Audificandi	583 32	562 24
A.G.F. Actions (ex-CIP)	996 44	972 14
A.G.F. 5000	482 82	471 04
A.G.F. ECU	1099 51	1088 62
A.G.F. Interfonds	428 06	417 62
A.G.F. Invest	98 97	96 56
A.G.F. OBLIG.	1105 95	1100 45
A.G.F. Sécurité	10853 28	10853 28
Agimo	555 91	542 35
Altafi	225 04	216 91
A.L.T.O.	194 94	187 89
Améri-Gan	4872 09	4651 16
America-Valor	660 93	630 96
Amplitude	479 71	485 74
Arbitrages court terme	5348 27	5337 58 ◆
Argonautes	340 98	330 25
Associc	1123 50	1123 60
Atout Futur	248 51	240 34
Auracic	1402 49	1361 64
Axa Europa	116 59	111 30
Axa Investissements	101 87	97 25
Bred Associations	2535 52	2527 94
Bred International	79 37	77 81
Capital Plus	1757 27	1757 27
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptantaite	105 46	102 39
Convertimmo	332 58	319 79
Cortal court terme	1305 80	1305 80
Cortal Intéré. trim.	1055 87	1045 48
Credinter	475 19	461 35
Drouot-France	541 18	516 64
Drouot-Investiss.	876 49	836 74
Drouot-Sécurité	248 47	237 20
Drouot-Sélection	138 53	132 25
Ecucic	1143 25	1128 35
Ecureuil Privatisations	317 64	308 39
Energie	225 35	215 13
Eparcic	2904 80	2901 90
Eparcourt Sicav	4267 40	4256 76
Epargne Associations	25543 15	25504 90
Epargne-Capital	7764 76	7687 88
Epargne-Croiss.	1367 16	1330 57
Epargne-Industr.	63 91	61 01
Epargne-Inter	586 89	571 18
Epargne-J	52387 77	52387 77
Epargne Long-Terme	169 02	164 50
Epargne Monde	1026 30	998 83
Epargne Première	12287 78	12287 78
Epargne-Oblig.	198 63	193 31
Epargne-Quatre	1052 21	1052 21
Epargne-Unie	1099 79	1060 04
Epargne-Valeur	390	379 58
Eparoblig	1255 24	1252 73
Epsilon	1051 86	1041 45
Euriavest Croissance	1100 52	1050 62
Euriavest Rendement	1104 14	1054 07
Eurocic	8916 93	8785 15
Eurodyn	946 97	916 83
Euro-Gan	4144 86	3956 91
Ficord Placement	63511 93	63321 96
Ficord Valorisation	13814 98	13544 10
Fonsicav (div. par 10)	11244 35	11244 35
Foncival	236 99	226 24
France-Gan	5030 87	4802 74
France-Garantie	292 15	291 57
France-Investiss.	381 95	364 63
France-Net	127 66	126 40
France-Obligations	452 83	448 35
Francic	323 77	314 34
Francic Pierre	91 49	88 83
Francic Régions	907 32	880 69
Fructi-Associations	27 80	27 80
Fructi-Epargne	26 11	25 47
Fructicapi	317 16	312 47
Fructicourt	109812 19	109812 19
Fructidor	242 87	239 28
Fructifrance	621 27	606 12 c
Fructimmo	228 84	223 26
Fructivar	85398 25	85183 29
Fructi ECU	583 52	574 90
Fructi-Première	11616 78	11444 12
Futuroblig	1080 05	1054 21
Gestilion	60055 98	59906 19
Gestion Sécuricourt	11040 99	10931 67
Gestion Associations	142 43	139 30
Gestion Mobilière	588 82	562 12
Haussmann Associat.	1255 61	1256 61
Haussmann court terme	1246 44	1246 44
Haussmann Epargne	1444 56	1444 56
Haussmann Europe	1969 15	1897 98
Haussmann France	794 10	785 40
Haussmann Obliconv.	1341 02	1280 21
Haussmann Obligation	1484 33	1430 68
Horizon	1025 70	995 83
Interoblig.	12127 08	11880 86
Intersélect France	371 16	360 35
Invest. net	14480 13	14461 21
Invest. Obligataire	17880 50	17844 81
Japacic	176 05	170 92
Jeune épargne	236 50	233
Laffitte-Amérique	237 75	226 97
Laffitte Europe	231 93	221 41
Laffitte-Expansion	247 51	236 29
Laffitte-France	267 03	254 92
Laffitte-Immobilière	218 94	209 01
Laffitte-Japon	353 80	337 76
Laffitte-Oblig.	144 66	138 10
Laffitte-Rend.	213 47	203 79
Laffitte-Tokyo	353 28	337 28
Lion-Associations	11147 64	11147 64
Lion court terme	114109 40	114109 40
Lion-Institutionnels	22394 77	22338 92
Lionplus	718 58	711 47
Livret Bourse Investis.	382 89	371 74
Livret portefeuille	596 65	578 30
Méditerranée	150 37	143 55
Mixamax	26686 54	26686 54 ◆
Mondiale Investissem.	403 18	384 90
Monécic	5783 29	5783 29
Monodan	53314 49	53314 49
Moné J.	53934 18	53934 18
Mutuelle Unie Sél.	138 65	132 36
Natio.-Assoc.	6474 60	6461 68
Natio.-Epargne	14130 25	13990 35
Natio.-Court terme	208131	208131
Natio.-Immobilier	901 21	877 09
Natio.-Inter.	1210 25	1177 88
Natio.-Obligations	530 28	518 09
Natio.-Patrimoine	1257 50	1223 84
Natio.-Placements	63493 45	63493 45
Natio.-Revenu	1042 42	1032 10
Natio.-Sécurité	11220 54	11220 54
Natio.-Valeurs	593 60	577 71
Nippon-Gan	5234 34	4996 98
Nord-Sud Développ.	1240 32	1237 84 ◆
Normet IF	12733 53	12483 85
Obli Associations	......	......
Oblicic Régions	1085 22	1069 18
Obligations Convert.	388 41	370 80
Oblilion	1076 21	1064 56
Optimaster	171 09	165 92
Oraction	1105 99	1089 62
Orvalor	5489 90	5301 11
Paribas Croissance	549 21	528 82
Paribas Epargne	16250 19	16217 76
Paribas France	78 01	76 71
Paribas Obligmonde	978 45	963 99
Paribas Opportunités	98 51	95 64
Paribas Patrimoine	494 87	474 50
Paribas Revenus	94 89	93 95
Parnasse-Valor	1086 55	1065 48
Patrimoine-Retraite	1695 73	1682 48
Pervalor	531 32	515 84
Phenix Placements	260 04	258 75
Pierre Investiss.	645 26	616
Placement A	785 62	785 62
Placement crt-terme	74587 23	74587 23
Placement J	57541 95	57541 95
Placement Premier	56181 80	56181 80
Placements Rendement	10897 72	10897 72
Placements Sécurité	109510 05	109510 05
Plénitude	105 95	103 11
Première Obligations	10961 14	10939 26
Prévoyance Ecureuil	105 29	102 47
Pri/Association	21808 57	21808 57
Province Investiss.	412 54	393 83
Quartz	107 07	104 43
Quatre-quarts Retraite	1 01	1 01
Rentacic	161 47	159 08
Revenus Trimestriels	5533 54	5478 75
Revenu Vert	1164 59	1153 44
Rivoli Plus	1107 21	1057
St-Honoré Assoc.	13715 95	13647 71
St-Honoré Bio-aliment.	694 89	663 38
St-Honoré Pacifique	499 62	476 96
St-Honoré P.M.E.	404 08	385 76
St-Honoré Real	11790 18	11743 21
St-Honoré Rendement	11876 53	11817 44
St-Honoré Services	445 82	428 67
St-Honoré Technol.	682 33	651 39
St-Honoré Valor	12477 40	12477 40
Sécuricic	11403 18	11391 79
Sécuri Taux	10387 71	10387 71
Sélection Croissance	455 89	442 61
Sicaden (Caeden BP)	725 47	714 75
Sicav-Associations	1457 98	1455 80
S.F.I. fr. et étr.	578 46	561 61
Sicav 5000	303 59	295 46 c
S.I. Est	1164 48	1111 68
Silvafrance	463 48	451 08
Silvam	385 39	375 08
Silvarente	211 64	209 54
Silvinter	394 63	384 07
S.N.I.	1111 89	1079 50
Sogepargne	350 74	338 05
Sogevar	938 24	895 89
Sognter	1250 10	1193 41
Soleil Investissement	458 86	438 05
Stratégie Actions	954 84	918 12
Stratégie Rendement	1097 46	1062 92
Technocic	1070 83	1039 64
Techno-Gan	5619 06	5364 26
Tulion	5232 79	5180 98
U.A.P. Investiss.	377 93	364 27
Uni-Associations	111 04	111 04
Unifrance	387 84	373 82
Unifoncier	1085 95	1046 70
Uni-Garantie	1295 65	1289 83
Uni-Régions	2333 87	2249 51
Univenta	2256 17	2181 98
Univer	180 89	180 89
Univers-Actions	990 91	958 33
Univers-Obligations	1525 17	1475 02
Valorem	462 01	450 74
Valorg	1543 83	1542 29
Valrsel	83169 83	83126 27

PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

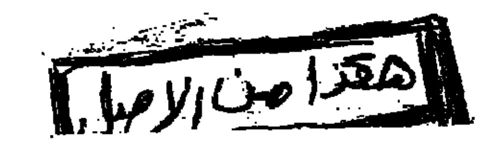
Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/3	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 649	5 648	5 450	5 850
ECU	7 025	7 028	....	....
Allemagne (100 DM)	339 120	339 120	328 500	348
Belgique (100 F)	16 202	16 205	15 650	16 700
Pays Bas (100 fl.)	301 870	301 900	293	313
Danemark (100 krd)	88 550	88 500	85	92
Norvège (100 k)	90 170	90 110	86	93
Grande-Bretagne (£ 1)	10 463	10 525	10 150	10 900
Grèce (100 drachmes)	4 240	4 240	3 800	4 650
Italie (1 000 lires)	4 582	4 577	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	410 300	410 450	....	....
Suède (100 krs)	95 810	95 860	92 500	99
Autriche (100 sch)	48 265	48 270	46 850	49 850
Espagne (100 pes.)	5 082	5 078	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 135	4 138	3 800	4 650
Canada ($ can 1)	4 547	4 568	4 350	4 750
Japon (100 yens)	4 542	4 528	4 380	4 600

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/3
Or fin (kilo en barre)	82300	82500
Or fin (en lingot)	82000	82750
Pièce française (20 fr)	511	513
Pièce française (10 fr)	380	.....
Pièce suisse (20 fr)	550	547
Pièce latine (20 fr)	480	478
Souverain	600	600
Pièce de 20 dollars	3020	3020
Pièce de 10 dollars	1450	1440
Pièce de 5 dollars	825	.....
Pièce de 50 pesos	3105	3136
Pièce de 10 florins	491	499
Or Londres	453 10	454 70
Or Zurich	454 50	455 50
Or Hongkong	454 65	456 55
Argent Londres	.....	.....





Le Monde

PHILIPPINES

Arrestation à Manille de trois des principaux dirigeants de l'insurrection communiste

MANILLE
correspondance

Le dix-neuvième anniversaire de la Nouvelle Armée du peuple (NAP), le mardi 29 mars, n'aura pas été de bon augure pour les insurgés communistes. Au cours de deux raids successifs dans la municipalité de San-Juan — vieux quartier « rebelle » de Manille, — les forces de l'ordre ont mis la main sur sept cadres importants du Parti communiste philippin (PCP) dont trois *« très grosses prises »*.

Le gouvernement de Mme Aquino peut ainsi se féliciter d'avoir « neutralisé » le « numéro deux » du PCP, M. Rafael Baylosis, trente-neuf ans, alias « Kumander Dong », alias « Manching », ancien étudiant en sciences politiques et membre permanent du comité central. Selon l'armée, M. Baylosis est aussi secrétaire général du parti.

Le chef de la NAP, M. Roméo « Rolly » Kintanar, l'un des chefs de la fraction « dure » du parti, et M. Benjamin de Vera alias « Kumander Benjie », membre du comité central, chef du département de l'organisation, ont été arrêtés en même temps que M. Baysolis. Tous deux étaient représentants de l'île de Mindanao. Deux jours auparavant, les autorités avaient décidé d'augmenter les primes offertes à ceux qui dénonceraient ces dirigeants.

La nouvelle a de quoi réjouir Manille. La veille, seulement, les brigades urbaines de la NAP — les fameux *« moineaux »* — avaient accompli un étonnant coup de main en plein jour, à Manille, mitraillant un convoi transportant M. Prospero Oreta, proche parent de la présidente, lié selon eux à l'assassinat, en septembre 1987, du jeune dirigeant radical Lean Alejandro.

Début février, toute la « commission des Visayas » — l'organe responsable pour la coordination des opérations insurgées dans les îles au centre — avait été capturée au cours d'une opération similaire à Manille. Mais les arrestations de MM. Baylosis, Kintanar et de Vera sont certainement le coup le plus dur porté au PCP depuis la prise, en octobre 1986, de M. Rudolfo Canda Salas, alias « Kumander Bilog », membre du comité central et membre de l'état-major de la NAP. Un an plus tard, l'armée mettait la main sur M. Juanito Rivera, alias « Kumander Kulot », naguère vice-président du CC, mais mis à l'écart depuis quelque temps pour « raison de santé ». Il ne resterait plus au large que quatre personnalités « de grande envergure » dans la hiérarchie du PCP.

Même si on insiste, dans les milieux insurgés, sur le fait que *« ce ne sont que des arrestations de personnalités »*, et que *« l'appareil du parti est encore intact... »*, il reste à voir comment le PCP, déjà en proie à un âpre débat interne à propos de la lutte armée, parviendra à surmonter la crise. La direction de l'organisation révolutionnaire serait aujourd'hui dans un état de décomposition semblable à celui qui faillit la terrasser, lorsque l'ancien président Marcos avait capturé ses dirigeants « historiques » comme M. Sison et le « Kumander » Buscayno-Dante.

Les derniers revers risquent néanmoins de provoquer de violentes réactions au sein du parti. De source insurgée, on nous a ainsi assuré que la capture de personnalités d'aussi haut niveau *« n'a pu avoir lieu que parce que des agents de l'ennemi étaient infiltrés dans nos rangs »*. Ce qui laisserait donc entrevoir la possibilité de purges à tous les échelons.

KIM GORDON-BATES.

A la suite de l'abondance de l'actualité, notre enquête hebdomadaire consacrée au « lobbying » politique sera publiée demain (numéro daté du 1er avril).

BOURSE DE PARIS

Matinée du 30 mars

Soutenu

Après un démarrage encourageant, le marché est devenu, mercredi matin, beaucoup plus irrégulier, en progrès de 0,7 % environ à l'ouverture, l'indicateur instantané n'enregistrait plus à 11 heures qu'une modeste avance de 0,37 %.

Hausse de Bellon, Bel, Galeries Lafayette, Electronique S. Dassault, Esso, Michelin, Lesieur, Nouvelles Galeries. Recul de Sogerap, Lebon, Hachette, Redoute, Penhoët, Promodès, GTM, Cap Gemini.

A Jérusalem

La police israélienne ferme l'agence de presse palestinienne PPS

Jérusalem (AFP). — **La police israélienne a fermé, mercredi matin 30 mars, l'agence palestinienne de presse Palestine Press Service (PPS), dont le siège est à Jérusalem-Est, pour une période de six mois, ont annoncé ses responsables à l'AFP.**

Les policiers se sont présentés dans les locaux de PPS vers 9 h 30 (heure locale) et annoncé au directeur de la seule agence de presse palestinienne dans les territoires occupés la fermeture de cet organisme aux termes des lois d'urgence datant du mandat britannique de 1945.

La mesure prise à l'encontre de l'agence PPS marque un grand tournant dans la politique en matière de presse suivie depuis vingt et un ans par les autorités israéliennes. L'agence PPS constituait une précieuse source d'information sur les territoires occupés, à la fois pour la presse israélienne et pour les journalistes étrangers basés en Israël. Elle publiait un service d'information très complet, notamment sur les divers aspects de la répression israélienne en Cisjordanie et à Gaza, et un hebdomadaire en anglais *Al Awdah*, fort apprécié des correspondants en poste à Jérusalem.

Ses bureaux de la rue Salahedine, principale artère commerçante de Jérusalem, étaient devenus au fil des ans un point de passage obligé pour tous ceux qui étaient en quête d'informations et de contacts palestiniens ou qui souhaitaient sentir le « pouls » politique des territoires. Elle avait acquis sa renommée au début des années 80 grâce à l'entregent de son ancienne directrice, l'écrivain Raimonda Tawil. Son directeur actuel est M. Ibrahim Kareen.

Loyale au Fatah de M. Arafat, PPS servait aussi à diffuser les thèses de l'OLP dans les territoires. Bien qu'elle ait été souvent la cible de tracasseries — censure des éditoriaux, interdiction de diffusion en Cisjordanie, etc., — ses bureaux n'avaient jamais été fermés. C'est dire l'importance de la décision prise mercredi et qui était réclamée depuis longtemps par une partie de la droite, irritée de voir colporter, du cœur de Jérusalem, le point de vue de l'OLP.

J.-P. L.

MAROC : la visite de M. Jean-Bernard Raimond

Relations bilatérales et dialogue « franco-français »

M. Jean-Bernard Raimond est arrivé au Maroc le mercredi 30 mars pour une visite officielle de travail faisant suite à celle de son homologue marocain, M. Abdellatif Filali, à Paris en novembre dernier. Il devait passer la journée à Rabat pour des entretiens avec MM. Azzedine Laraki, premier ministre, et Filali, avant une réception à la résidence de France. Il était attendu jeudi à Casablanca, essentiellement pour une rencontre avec la communauté française. Il fera ensuite un séjour privé, jusqu'au 5 avril, à Marrakech, où il pourrait être reçu par le roi Hassan II.

Il s'agit de la neuvième visite d'un ministre français au Maroc depuis le 1er janvier 1987. Ce sera essentiellement un geste d'amitié dans un climat assez serein en raison de l'amélioration relative de la situation économique du royaume. Grâce à une bonne pluviométrie, les récoltes ont été abondantes en 1987 et les tensions dues, jusqu'en 1985, à l'afflux des paysans appauvris dans les villes sont retombées. Si l'invasion du Sud par les criquets — contre lesquels la France aide actuellement les Marocains — ne prend pas des proportions catastrophiques, l'effort de redressement économique devrait se poursuivre sans drame majeur.

L'état des finances du Maroc — avec rééchelonnement d'une dette de 17 milliards de francs, en capital et intérêt, à l'égard de Paris — fait que la vieille question d'une éventuelle commande des vingt-quatre Mirage-2000 n'est guère d'actualité. En revanche, la France, premier client et premier fournisseur du Maroc, peut espérer voir augmenter un jour ses exportations vers le royaume, qui ont dépassé 6 milliards de francs en 1987. Elle souhaite être associée étroitement à la construction d'une grande centrale hydro-électrique et à la modernisation du réseau téléphonique. Elle voudrait aussi vendre davantage de blé, malgré la vive concurrence américaine.

Premier exportateur mondial de phosphates, le Maroc a du mal à écouler toute la production qu'il voudrait, et il demande à la France d'augmenter ses achats. Il souhaite aussi que Paris se fasse toujours le défenseur de ses vues auprès de la CEE. Un accord de pêche avec celle-ci vient d'être conclu à Bruxelles après d'âpres discussions. Les vues marocaines ont été assez largement prises en considération, mais à Rabat on conçoit toujours quelque amertume devant la raideur des Européens à l'égard d'un pays dont le souverain avait demandé l'adhésion à la CEE au nom d'un ancrage à l'Occident.

Outre le traditionnel tour de table sur les problèmes du Proche-Orient, il sera évidemment question des relations intermaghrébines. Malgré le conflit du Sahara occidental, M. Driss Basri, ministre marocain de l'intérieur et de l'information, vient de faire une visite remarquée en Algérie pour superviser des opérations aériennes communes contre les criquets avec son homologue, M. Khédiri.

Lycées et visas

Sur le plan culturel, M. Raimond devrait évoquer le fonctionnement des cinq lycées français du Maroc. Ceux de Rabat et de Casablanca ne connaissent pas de difficultés. En revanche, Paris avait envisagé de diminuer le nombre des classes dans ceux de Marrakech, Tanger et Fès, pour des raisons d'économie. Cela avait vivement ému la partie de la bourgeoisie locale dont les enfants fréquentent ces établissements. M. Raimond arrive porteur d'apaisement.

Autre sujet délicat, l'obligation de visa avait été acceptée par les Marocains dans un esprit de coopération contre le terrorisme. L'annonce par M. Pasqua de mesures d'allègement des procédures en faveur de l'Afrique subsaharienne pourrait les amener à poser des questions. Paris ne paraît pas hostile à l'octroi de « *visas de circulation* », valables de un à cinq ans pour des séjours inférieurs à trois mois, dans le cas des personnes appelées à des voyages professionnels fréquents.

Les Français établis au Maroc ont eux aussi des sujets de récrimination, notamment en matière de fiscalité et de permis de séjour. M. Raimond a prévu de rencontrer les responsables de leurs syndicats et associations. Traditionnellement, qu'ils soient de droite ou de gauche, les ministres français en visite au Maghreb consacrent une partie de leur temps à écouter les revendications de leurs compatriotes. Il n'était pas question de faire une entorse à ce rituel « franco-français » si près de l'élection présidentielle...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Le numéro du « Monde » daté 30 mars 1988 a été tiré à 483 569 exemplaires

La mort d'Edgar Faure

L'hommage de M. Chirac

M. Jacques Chirac, premier ministre, a fait diffuser après l'annonce du décès d'Egdar Faure la déclaration suivante :

« La disparition du président Edgar Faure est un événement national car il fut l'un des hommes politiques de la IVe et Ve République qui a marqué son époque par la puissance de sa personnalité et l'extraordinaire panoplie de ses talents.

» A chaque moment important de notre vie politique, sa démarche a toujours été tournée vers l'avenir, faisant preuve parfois d'une stupéfiante audace. En fait, il fut un moderniste véritable, parfois même un visionnaire.

» Derrière le brio des mots ou des formules qu'il cultivait avec bonheur, ses comportements divers s'appuyaient sur une très grande rigueur intellectuelle qui était celle de l'agrégé de droit roman qu'il était et de l'historien très érudit des grandes heures de notre histoire pré-révolutionnaire.

» Toutes ses connaissances, toute son expérience, il aimait en faire profiter les jeunes qui s'intéressaient à la politique. Nous sommes un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui nous souvenons et qui lui devons beaucoup.

» Après le décès tragique de Michel Baroin, la personnalité du président Edgar Faure s'était imposée à nous pour lui confier la célébration du bicentenaire de la Révolution française. Cette tâche l'enthousiasmait et, comme toujours, avec des idées hardies et généreuses, il avait projeté pour cette fête de la France des manifestations grandioses.

» Edgar Faure a tracé un grand sillon dans notre histoire. Pour moi, ma peine est aujourd'hui avant tout celle de celui qui vient de perdre un véritable ami. »

M. Alain Poher, président du Sénat a rendu hommage à « *l'homme exceptionnel* » et salué la mémoire de « *l'homme du Centre, soucieux de regrouper les gens de gauche et de droite et de les faire travailler ensemble* ». M. Jacques Chaban-Delmas, présiden de l'Assemblée nationale a déploré « *la disparition d'une intelligence vive, savante et brillante, intelligence multiple, principalement mise au service du pays.* »

● **M. Jean Pourchet succède à Edgar Faure au Sénat.** — Suppléant d'Edgar Faure élu au Sénat en 1980, M. Jean Pourchet (UDF-CDS) devait remplacer ce dernier au palais du Luxembourg.

[Né le 9 décembre 1925 à Lièvremont (Doubs), M. Jean Pourchet, agriculteur, est maire de sa commune natale depuis 1953 et conseiller général du canton de Montbenoît depuis 1973. Membre du Crédit agricole et vice-président de la chambre d'agriculture du Doubs, M. Pourchet préside également une importante coopérative agricole départementale.]

Sur le vif

Ombre et lumière

Ça va pas, dites donc, les enfants, il y a quelque chose qui cloche, là. Il y a des chiffres choc qui, moi, me choquent et qui s'entrechoquent dans ma petite tête. C'est peut-être bête, mais bon, c'est comme ça. Hier soir, dans mon lit, *j'ouvre le Monde,* et qu'est-ce que je vois ? On s'est offert une toile de maître, un La Tour, excusez du peu, un truc superbe.

Qui ça, on ? Ben, vous, moi, nous... Chancel a fait la quête à la télé. On y est tous allés de notre obole et on a fini par cracher 5 millions au bassinet de l'ordre de Malte. Ouais, c'est à lui, ce *Saint Thomas.* Alors, par ici la monnaie. Remarquez, rien n'est trop beau, trop cher, quand il s'agit de sauver l'honneur de la France. La Tour, c'est la France. La France aux Français. Faut ce qu'il faut. Et puis tôt ce matin, dans mon lit, j'ouvre la radio, et qu'est-ce que j'entends ? 40,5 %, près de la moitié, des *demandeurs d'emploi,* ne touchent pas un rond. Ou ils ont pas assez bossé, ou ils ont pas assez réclamé, ou ils sont en fin de droits ou ils y ont pas encore droit. Quoi qu'il en soit, ces Français-là, apparemment, c'est pas la France. Ils peuvent bien claquer du bec, elle n'en a rien à foutre, la France. Elle constate, elle s'étonne, et elle passe à autre chose. Ben, tiens, justement à ce splendide élan de solidarité nationale qui va nous permettre de pousser le cocorico du siècle en accrochant un tableau dans un musée.

Notre honneur, notre dignité, c'est là qu'on les place, sous un tube de néon, derrière un cordon de velours rouge. Ça a quand même plus de gueule que le cordon de *pauvreté noire qui* enserre, qui rejette dans l'ombre depuis quatre ou cinq ans déjà, ça date pas d'hier, l'année des crève-la-faim et des traîne-misère. *Fini,* les restaus du cœur. C'est plus le moment. Enterré, l'amendement Coluche qui aurait permis de déduire de ses impôts les sous de la compassion. C'est pas le *moment.* On s'en consolera. Merci, saint Thomas ! Ça, c'est un grand moment.

CLAUDE SARRAUTE.

● **ESPAGNE : l'assassinat du général Azcarraga revendiqué.** — L'organisation indépendantiste basque ETA-Militaire a revendiqué, le *mardi 29 mars,* l'assassinat dimanche dernier à Salvatierra, dans la province basque d'Alava, d'un général espagnol en retraite, Luis Azcarraga, quatre-vingt-un ans. Dans son communiqué, l'ETA a *réitéré sa proposition* de conversations entre des délégations *« du mouvement de libération nationale basque et de l'Etat espagnol »*. De tels contacts avaient été rompus le 24 *février* par le gouvernement espagnol après l'enlèvement d'un industriel madrilène, *M. Emilio Revilla.* — *(AFP.)*

● **CDF-Chimie investit en Moselle.** — *Troisième* chimiste français, CDF-Chimie, a décidé d'investir 150 millions de francs sur la plate-forme de Carling-Saint-Avold (Moselle), pour y construire une ligne de fabrication de polystyrène compact d'une capacité de 50 000 t/an. Cette unité sera opérationnelle *en 1990. Cinquante personnes* y seront employées.

Un Mirage français s'écrase à proximité d'une centrale nucléaire ouest-allemande

Un Mirage français s'est écrasé, le mercredi matin 30 mars, à proximité d'une centrale nucléaire de Bavière. Celle-ci, selon les autorités locales, n'aurait pas été endommagée. Le pilote de l'avion a été tué dans l'accident qui s'est produit près du village d'Ohu, situé à une soixantaine de kilomètres de Munich. La centrale nucléaire se trouve sur les rives de la rivière Isar. — *(AP)*.



A B C D F G H